J.-J. ROUSSEAU

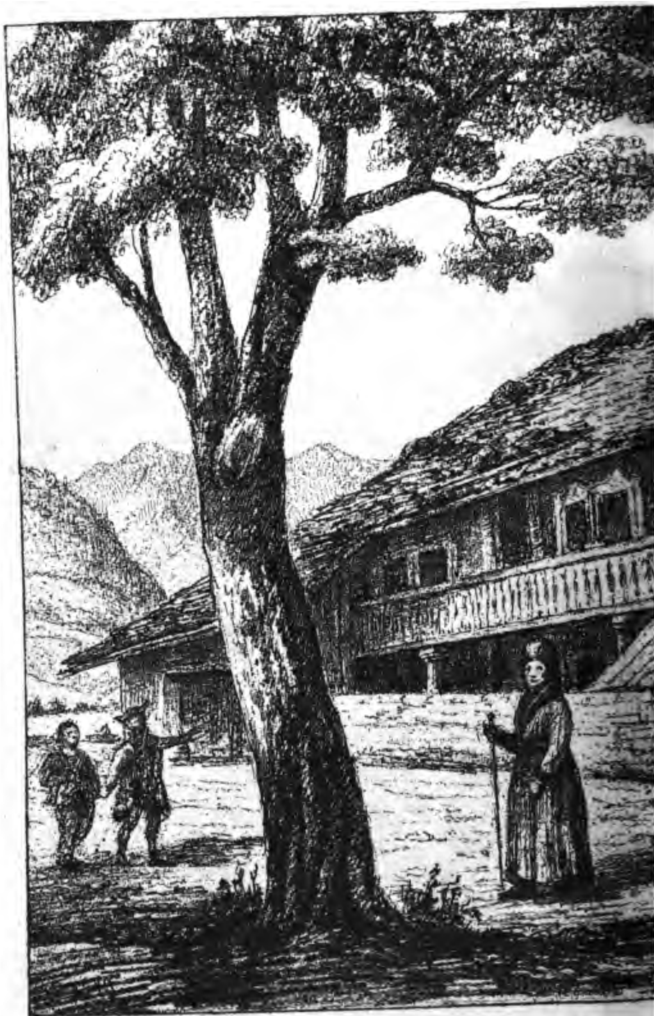
AU VAL DE TRAVERS

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

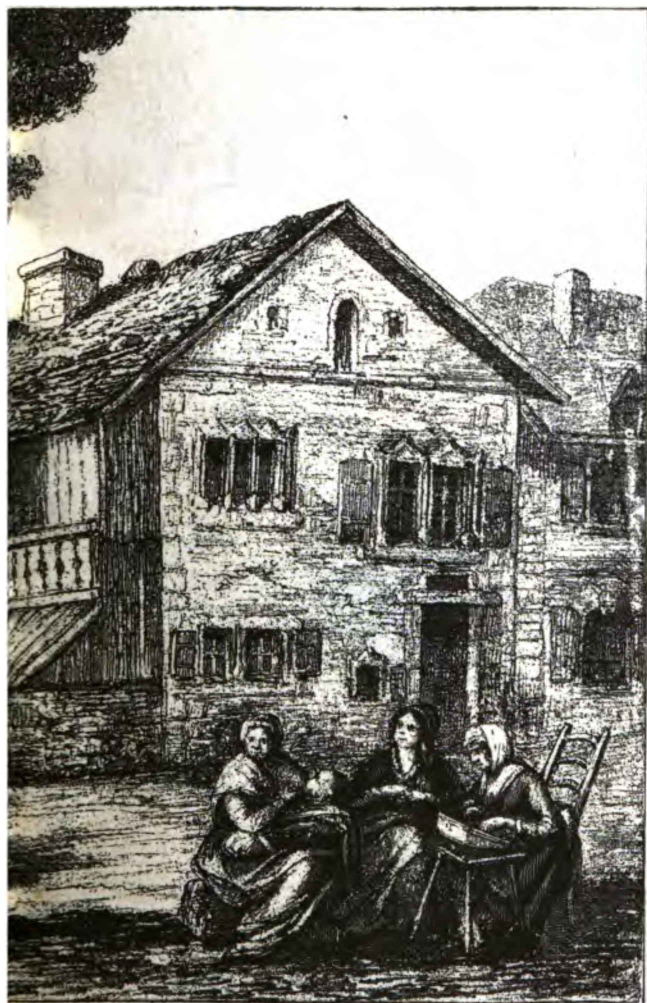
SUR LA MONTAGNE. — I. *Alpes et Jura.* — II. *Courses lointaines.* — III. *Autour du foyer.* — Neuchâtel, Delachaux frères; Paris, G. Fischbacher. 3 volumes in-12. 10 fr. 50

RETRAITE DE L'ARMÉE DE L'EST EN SUISSE. 1871. Paris, G. Fischbacher; Neuchâtel, J. Sandoz.

Paris. Typ. DEURBERGUE, boulevard de Vaugirard, 113.



LA MAISON DE ROU



'SSEAU, A MOTIERS.

FRITZ BERTHOUD

J.-J. ROUSSEAU

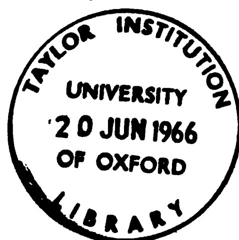
AU VAL DE TRAVERS

1762-1765



PARIS
G. FISCHBACHER, ÉDITEUR
33, RUE DE SEINE, 33

1881



Quelques conférences faites dans le Val de Travers ont été le point de départ de ce travail, et l'on en reconnaîtra l'origine populaire. Je ne puis le regretter; il ne faut pas renier son berceau, surtout lorsqu'il y aurait de l'ingratitude à le faire. Cette étude a pour appui et pour justification, autant que pour cause, le souvenir encore très-vif du passage de Rousseau dans la vallée et les traditions qui s'y rapportent.



J.-J. ROUSSEAU

AU VAL DE TRAVERS

I

Il y a cent ans, les habitants du Val de Travers voyaient passer dans leurs villages, ou le long des bois, un promeneur infatigable et bizarre. Il était presque toujours seul et fuyait la compagnie. Son costume rappelait ces marchands d'Arménie, qui de loin en loin apportent en Europe les parfums de leur pays, et faisait songer à quelque sage de l'Inde, par hasard égaré dans les montagnes du Jura.

Chacun connaissait, au moins de vue, ce personnage étrange, et cependant sa rencontre ne laissait personne indifférent. Ceux-ci le saluaient avec un respect curieux et profond; ceux-là, fronçant le sourcil, ne pouvaient retenir un mot de colère et de haine. Lui-même assure qu'il a

entendu venir à son oreille des paroles comme celles-ci : « Apporte mon fusil que je lui tire dessus, » et que parfois des pierres, lancées par des mains invisibles, tombaient derrière lui ou à ses côtés.

Chose remarquable! Le même homme reparaissant aujourd'hui éveillerait les mêmes sentiments contraires avec la même vivacité. Il trouverait encore des admirateurs sincères et des adversaires passionnés; il entendrait encore l'écho des malédictions se mêler au murmure des éloges. La mort ne lui a point accordé le repos et l'oubli. Ses cendres, portées au Panthéon, en ont été arrachées, et son nom sans cesse attaqué, défendu, reste un drapeau de guerre.

Quel était donc ce mortel si tristement privilégié? Un demi-dieu comme l'assurent ses disciples? Un monstre comme ses détracteurs l'affirment?

Ni l'un ni l'autre. C'était un pauvre homme comme nous tous, « né de femme et sujet à bien des misères. »

Mais, doué d'une âme ardente, d'une imagination vive et d'une extrême « sensibilité », il a

réuni en lui bien des contrastes; ou plutôt il a été un exemplaire humain d'un relief extraordinaire, un homme plus homme que les autres en tout. De sorte que, si l'on ne considère qu'une face de cette médaille si profondément creusée, on peut la louer ou la critiquer avec la même apparence de raison. Cette individualité étonnante s'appelait Jean-Jacques Rousseau.

Or, Rousseau ne fut pas seulement un homme « sensible » et par conséquent malheureux, il n'eut pas seulement le don de penser et de concevoir fortement, il sut persuader, émouvoir, charmer, instruire; il fut un grand écrivain. Sous ce rapport, plus de divergence ni d'opposition. Ses ouvrages, toujours étudiés, inépuisable sujet de controverse quant au fond, demeurent pour la forme un des plus admirables modèles de l'art d'écrire et de l'éloquence française.

Nos ancêtres les connaissaient peu, je suppose. Ils les jugeaient de confiance, d'après le bruit public et selon ce qu'ils en avaient entendu dire, condamnant ou approuvant sans prendre la peine de vérifier l'équité de cet arrêt. Ne les blâmons pas; nous faisons de même. Suivant le hasard de la naissance, de l'éducation, du milieu où le sort

nous a placés, nous sommes tournés d'un seul côté, et la plupart de nos opinions sont comme fatalement arrêtées d'avance. Avant d'avoir lu une ligne de Rousseau, nous le détestons ou nous l'aimons, et le goût le plus sincère de la vérité, de la justice, ne suffit pas toujours à détruire ces premières préventions. Souvent même on semble craindre d'être éclairé. Mais il ne s'agit ici ni des doctrines, ni des livres du philosophe. Je veux simplement le suivre pas à pas, et de près, pendant les trois années de son séjour au Val de Travers.

II

Jean-Jacques Rousseau arriva à Motiers le 10 juillet 1762. Ce n'était pas la première fois qu'il visitait ce pays. Dans sa jeunesse il passa un hiver à Neuchâtel comme maître de musique, et s'y trouva bien : « Ma vie était assez douce, dit-il; un homme raisonnable eût pu s'en contenter. Les dimanches où j'étais libre, j'allais courir les campagnes et les bois des environs, toujours errant, rêvant, soupirant, et quand j'étais une fois sorti de la ville, je n'y rentrais que le soir. »

Malgré la saison, le jeune professeur poussait quelquefois, semble-t-il, ses promenades assez loin. Dans sa lettre à d'Alembert, sur les spectacles, datée de Montmorency, le 20 mars 1758, on trouve une description émue et charmante des montagnes et des *montagnons* neuchâtelois. Tous les traits de ce tableau sont pris sur nature et s'appliquent si bien aux plateaux supérieurs du Jura qu'on ne peut pas douter que Rousseau les ait visités.

« Je me souviens d'avoir vu aux environs de Neuchâtel [1] un spectacle assez agréable et peut-être unique sur la terre, une montagne entière couverte d'habitations dont chacune fait le centre des terres qui en dépendent, de sorte que ces maisons à distances aussi égales que les fortunes des propriétaires, offrent à la fois aux nombreux habitants de cette montagne le recueillement de la retraite et les douceurs de la société. Ces heureux paysans, tous à leur aise, francs de taille, d'impôts, de subdélégués, de corvées, cultivent avec tout le soin possible des biens dont le produit est pour eux, et emploient le loisir que cette culture leur laisse à faire mille ouvrages de leurs mains et à mettre à profit le génie inventif que leur donna la nature. L'hiver surtout, temps où la hauteur des neiges leur ôte une communication facile, chacun renfermé bien chau-

[1] Les hautes vallées si exactement peintes par Jean-Jacques ne sont pas précisément les *environs* de Neuchâtel, — mais quand on écrit à cent lieues de là, après trente ans, il est permis de rapprocher les distances.

dement, avec sa nombreuse famille dans sa jolie et propre maison de bois qu'il a bâtie lui-même, s'occupe de mille travaux amusants, qui chassent l'ennui de son asile et ajoutent à son bien-être.....

» Il leur reste encore du loisir pour inventer et faire mille instruments divers, d'acier, de bois, de carton, qu'ils vendent aux étrangers, dont plusieurs même vont jusqu'à Paris, entr'autres ces petites horloges de bois qu'on y voit depuis quelques années. Ils en font aussi de fer, ils font même des montres; et, ce qui paraît incroyable, chacun réunit à lui seul toutes les professions diverses dans lesquelles se subdivise l'horlogerie, et fait tous ses outils lui-même. Ce n'est pas tout : ils ont des livres utiles et sont passablement instruits; ils raisonnent sensément de toutes choses et de plusieurs avec esprit. Ils font des aimans, des syphons, des lunettes, des pompes, des baromètres, des chambres noires; leurs tapisseries sont des multitudes d'instruments de toute espèce; vous prendriez le poële d'un paysan pour un atelier de mécanique et pour un cabinet de physique expérimentale.

» .... Je ne pouvais non plus me lasser de parcourir ces charmantes demeures que les habitants de m'y témoigner la plus franche hospitalité. Malheureusement j'étais jeune.... Je me souviens seulement que j'admirais sans cesse en ces hommes singuliers un mélange étonnant de finesse et de simplicité qu'on croirait presque incompatibles et que je n'ai plus observé nulle part. »

Rousseau ajoute, ce qui étonne après tous ces détails :

« Du reste je n'ai rien retenu de leurs mœurs, de leur société, de leur caractère. Aujourd'hui que j'y porterais

d'autres yeux, faut-il ne revoir plus cet heureux pays! Hélas! il est sur la route du mien!... »

Jean-Jacques l'a revu, ce pays, et en effet avec d'autres yeux, des yeux moins indulgents et pour cela peut-être moins équitables. Si l'éloge dans la lettre à d'Alembert, pour le besoin de sa cause et par le prisme d'un souvenir lointain, embellit un peu la réalité, il est permis de croire exagérées aussi les critiques que le philosophe, aigri, persécuté, nous a lancées plus tard. Le modèle était le même, le peintre avait changé. Que dirait-il s'il voyait aujourd'hui réalisée la supposition impossible qu'il faisait alors d'un théâtre sur cette montagne, au milieu de ces populations industrieuses et simples?

Il me semble l'entendre. « Vous voyez bien, s'écrierait-il, tout ce que j'ai prédit est arrivé. On a fait l'hiver des chemins dans la neige, on a pavé les rues, et Dieu me pardonne! on y a mis des lanternes. Les dépenses publiques ont augmenté, partant les impôts. Le luxe a suivi la même progression. On joue des comédies. Les femmes des montagnons allant d'abord pour voir, ensuite pour être vues, veulent être parées et veulent l'être avec distinction, suivant les classes et les

rangs. On travaille moins, on dépense plus. Quant aux effets moraux du spectacle et aux autres inconvénients dont j'ai parlé, il n'en manque pas un. Toutes mes prévisions sont confirmées. Braves montagnons, que ne m'avez-vous écouté ? »

Le pouvions-nous, ô maître? Pour rester ce que nous étions, il aurait fallu d'abord suspendre le cours du temps.

Notre industrie s'est développée, et en se développant a amené de nouvelles conditions et des nécessités nouvelles. Nos villages sont devenus des villes et nos campagnards des citadins. Ce n'est pas le théâtre qui a produit ce changement ; il en a été l'effet, non la cause. En ne le créant pas ou en le supprimant, on ne modifierait en rien nos mœurs et l'état de la société.

Ni l'homme ni l'humanité ne peuvent arrêter leurs destinées et, même quand ils sont bien, il faut qu'ils changent. Rousseau l'a prouvé toute sa vie. Il quitta Neuchâtel sans raison, pour courir le monde avec un aventurier qu'il rencontra dans un cabaret de Boudry. Ni lui, ni personne en ce moment n'aurait pu prévoir qu'on le verrait fugitif, malheureux, mais célèbre et chargé d'au-

tant de gloire que de chagrin, revenir dans ces mêmes contrées, où jeune, inconnu, insouciant, il avait trouvé, pour la première fois un peu de bien-être et la liberté.

Un coup de vent, une bourrasque l'y poussa, non sa volonté. Comme un vaisseau jeté à la côte loin du port qu'il cherchait, Rousseau, vingt-quatre heures avant son arrivée à Motiers, ne songeait pas à s'y rendre.

Reçu à Yverdon, chez son ami Roguin, il cherchait à louer aux environs une maison pour s'y établir. Mais cette visite et ce projet étaient déjà une surprise. La semaine précédente, tranquille à Montmorency, l'auteur de *la Nouvelle Héloïse*, encensé, loué, recherché, loin de penser à quitter la France, formait la résolution de s'y fixer définitivement. Tout semblait l'y inviter : des amitiés nombreuses, la reconnaissance, l'intérêt, et justement, par une de ces contradictions singulières dont la destinée de Jean-Jacques plus que toute autre est remplie, ce qui devait le retenir fut la cause de son éloignement.

L'histoire vaut la peine d'être rappelée avec quelques détails; elle est le prologue naturel du séjour de Motiers, et l'explication en même

temps du reste si agité de la vie du philosophe.

Rousseau se retira à l'Ermitage le 9 Avril 1756, il était alors dans sa 44e année. Après le succès contesté, mais réel pourtant, du *Devin du Village*, et de ses théories sur la musique; après le bruit de ses discours sur les sciences et l'inégalité des conditions, cette retraite ne le fit point oublier, au contraire. Une résolution si opposée aux goûts de la société n'attira que mieux la curiosité publique. Il devint à la mode, comme le dit H. Martin, pour avoir rompu avec la mode. Fuir Paris, renoncer à tous les préjugés de la société, et à tous les avantages qu'ils procurent, gagner sa vie de ses mains par l'exercice du simple métier de copiste après s'être montré capable de prendre rang parmi les écrivains renommés de l'époque, n'était pas le moyen de se cacher, et de fait, Jean-Jacques ne pouvait plus nulle part rester obscur. Il n'avait encore rien produit de vraiment supérieur que déjà tous ceux qui le connaissaient pressentaient la portée de cet esprit sauvage, timide et rebelle à toutes les disciplines. Sans trop savoir pourquoi, on attendait de lui de grandes choses, et lui-même, soit instinct, soit réflexion, en quittant la ville, obéissait au

besoin de donner plus librement à ses facultés tout leur essor. La vallée de Montmorency lui offrait pour cela les meilleures conditions : la campagne qu'il aimait, le calme des champs, des promenades solitaires, et en même temps l'excitation féconde de ce grand foyer dont il voyait de loin les fumées obscurcir l'horizon. Il était seul et il se sentait observé, suivi, pressé des regards et des pensées d'une foule invisible qui lui demandait compte de ses talents et voulait savoir s'il avait fui pour les éteindre ou pour les développer.

Rousseau pouvait bien ignorer sa voie, sa mission et son génie; nul ne sait d'avance où il va et ce qu'il peut; mais le génie ne laisse pas en paix ceux qu'il anime, et bientôt, comme un incendie longtemps contenu, celui du pauvre fils de l'horloger allait éclater en flammes immortelles. La tête et le cœur le prirent à la fois et de ce double embrasement jaillit cette lave bouillonnante de sentiment et de raison, de sagesse et de passion, qui s'appelle la *Lettre sur les spectacles, la Nouvelle Héloïse* et l'*Émile*.

Absorbé par la contemplation de la nature, enivré par le mouvement de ses idées, Jean-Jacques peuplait la terre d'êtres imaginaires « selon son

cœur; » il vivait avec eux, il les aimait, les enseignait, les gouvernait et « se faisait un siècle d'or à sa fantaisie. » Et cela même ne lui suffisait pas; il éprouvait un « vide inexplicable que rien n'aurait pu remplir, un certain élancement de cœur vers une autre sorte de jouissance dont il n'avait pas d'idée et dont pourtant il sentait le besoin. » Ces expressions sont de lui. Il a décrit comme seul il le pouvait faire cette béatitude lyrique, ces extases pleines d'un charme si doux, qu'il y aurait volontiers borné son existence et n'aurait pas demandé d'autre bonheur pour l'éternité.

Ainsi, vivant au delà du monde réel, le solitaire de Montmorency voulait emporter avec lui dans les sphères idéales les hommes et les choses de la terre. Le *Contrat social* et l'*Émile* ne sont que des fragments de ses rêves humanitaires et la *Julie* n'est qu'une page du roman de son cœur. Surpris par le soir avant d'avoir aimé, les derniers rayons du jour semblent aux plus sages une aube nouvelle; ils se croient revenus au matin. Chez Rousseau, plus heureux que beaucoup d'autres, cette illusion ne devint pas la source d'irréparables fautes; le drame se

passa tout entier dans son imagination; il n'y eut de vrai que le sentiment et les admirables lettres qui l'expriment avec tant d'éloquence. Toutefois le philosophe l'a échappé belle. Au milieu de ses visions, Mme d'Houdetot vint le voir. « Elle vint, dit-il; je la vis, j'étais ivre d'amour sans objet, cette ivresse fascina mes yeux; cet objet se fixa sur elle, je vis ma Julie en Mme d'Houdetot, et bientôt je ne vis plus que Mme d'Houdetot, mais revêtue de toutes les perfections dont je venais d'orner l'idole de mon cœur. »

Sa situation, en effet, ressemblait fort à celle de Saint-Preux et de Julie. Mme d'Houdetot n'était point libre et ne pouvait l'aimer. Indulgente, bonne et sincère, sans doute aussi flattée de cet hommage, elle ne se moqua pas trop du pauvre Jean-Jacques, un peu pourtant, et le bon public, les bons amis davantage. Cet attachement malheureux amena plus tard, mêlé à d'autres causes, la rupture de Rousseau avec Mme d'Épinay, Grimm et Diderot.

Quoi qu'on en ait dit, le plus coupable en cette affaire ne me paraît pas être l'hôte de l'Ermitage. Mais ceci m'écarte de mon chemin. Je recherche seulement l'état d'esprit de Rousseau

à ce moment; c'était la fièvre. Tout ce qu'un homme peut sentir, rêver, ambitionner, il le sentait, il le rêvait, l'ambitionnait. Être un grand écrivain, ce n'était rien; il voulait devenir le bienfaiteur des humains, il voulait que tous ses semblables fussent heureux comme lui, vertueux comme lui et par lui. Ne rions pas. On ne fait pas la *Julie* et l'*Émile* à moins. On n'enfante pas non plus de tels ouvrages sans éprouver, après les ardeurs et les enthousiasmes du travail, d'immenses lassitudes, et sans en garder une sensibilité excessive frémissant au moindre choc. Demander à Rousseau l'égalité d'humeur, le flegme constant, la politesse indifférente des gens oisifs ou de ceux qu'aucune conviction n'occupe fortement, serait retrancher la source même de ses talents et de son incomparable style. Maître de lui comme Duclos, il aurait écrit peut-être le pendant des *Considérations sur les mœurs* et non, à coup sûr, la *Profession de foi* ou la *Lettre à M. de Beaumont*. En revanche, la vie de Jean-Jacques eût été certainement plus calme, il ne se serait brouillé avec personne, et sa pénible odyssée à travers la Suisse, l'Angleterre et la France n'attristerait pas son histoire.

Qu'il était loin à Montmorency de prévoir un sombre avenir! Chacun venait au-devant de lui et le recherchait; grands seigneurs, écrivains, belles dames s'exposaient chaque jour aux brusqueries de l'ours, pour l'apprivoiser et le caresser. Et l'ours se laissait faire, répondait de son mieux à ces prévenances, si bien même qu'il passait pour le plus séduisant des ours, sauf par ci par là quelques grognements et quelques coups de griffe auxquels on se résignait de bonne grâce.

Quand la *Julie* parut, cet empressement devint fureur, chez les femmes surtout. Ce qui les toucha fut la persuasion que Rousseau avait écrit sa propre histoire. Jean-Jacques trouva piquant de laisser là-dessus le public en suspens et peut-être est-ce pour cela que cette croyance existe encore. L'ancien propriétaire du Châtelard, à Clarens, m'a raconté que des étrangers venaient souvent au château demander à voir la chambre de Julie [1].

[1] Ce fut même pour le concierge une source de profits. Sa fille se nommant Julie, il montrait la chambre assez proprette que celle-ci occupait dans un coin du château. Sans rien comprendre à l'étrange curiosité des voyageurs, la plupart Anglais, il trouvait très-agréable de leur vendre à haut prix quelque morceau de l'indienne antique dont les rideaux étaient faits.

Le succès chez les gens de lettres fut moins bruyant, mais personne ne songea à s'offusquer de la hardiesse des idées et des propositions, qui, reproduites dans l'*Émile,* allaient être si sévèrement condamnées.

La *Julie* parut au commencement du carnaval de 1761, le *Contrat social* vers le printemps de l'année suivante et l'*Émile* au mois de mai. Mais les flots sont changeants et les livres ont leur destin. Au lieu des applaudissements unanimes qui avaient accueilli jusque-là les écrits de Rousseau; celui qui devait mettre le comble à sa réputation et assurer son immortalité, ne rencontra qu'une froideur glaciale. L'heure était venue; il fallait expier ses anciens triomphes et payer l'inévitable tribut de souffrances que la médiocrité et l'envie imposent aux grands hommes. Chacun prévoit la crise et les amis même n'osent plus se prononcer. Mme de Boufflers écrit que l'auteur de ce livre mérite des statues; mais elle redemande le billet qui contient cette déclaration. D'Alembert ne signe pas la lettre où il reconnaît la supériorité que l'*Émile* donne à Rousseau sur tous ses contemporains. Duclos, plus circonspect encore, n'en veut par-

ler que de vive voix. Des mots inquiétants circulent et reviennent à Rousseau. On lui rapporte qu'un conseiller au Parlement avait dit : « Voilà un fort beau livre, mais dont il sera parlé dans peu plus qu'il ne serait à désirer pour l'auteur. » Il n'en est pas troublé et ne fait qu'en rire. Ne publiait-on pas tous les jours, sans la moindre difficulté, au su et au vu des magistrats, avec l'estampille royale, des volumes où le scepticisme ne se bornait certes pas à un doute respectueux de la révélation et à une démonstration rationelle de l'existence de Dieu ? N'est-il pas certain de la beauté, de l'utilité de son ouvrage, certain d'être en règle à tous égards, certain du crédit de Mme de Luxembourg et de l'appui du ministère ? Jamais écrivain, en effet, n'avait pris tant de précautions et n'a pu se croire mieux à l'abri de toute poursuite que Rousseau en cette affaire.

Ses relations avec M. et Mme de Luxembourg duraient depuis deux ans. Longtemps il avait repoussé leurs avances, effrayé de la différence des rangs et peut-être plus encore de la réputation de Mme de Luxembourg, qui passait dans le monde pour méchante. Mais le maréchal vint le voir ; il lui rend sa visite et toutes ses appréhen-

sions tombent; il est vaincu par la grâce affable, exquise de Mme de Luxembourg. Des réparations à faire dans sa petite maison de Mont-Louis lui donnent l'occasion de s'installer dans une dépendance du château de ses opulents voisins. Une intimité des plus douces s'établit entr'eux, et, d'après son récit même, en dépit de mainte incartade de son humeur farouche, « de ses lourds *spropositi,* » et de mainte balourdise dont il s'accuse, M. de Luxembourg lui témoigne une affection réelle, madame a pour lui les plus grands égards, et ne se fâche de rien. Le seul malaise qu'il éprouve auprès d'elle vient de timidité et d'amour-propre. Il sait qu'elle est difficile en conversations, qu'elle a droit de l'être, et il craint de fournir des sujets d'épigrammes. Pour échapper à l'embarras de parler, il propose de lire la *Julie,* alors dans sa primeur et encore inédite. Mme la maréchale accepte. Tous les matins Rousseau se rend chez elle, et M. de Luxembourg y vient. Le succès de cet expédient passe toute attente. Mme de Luxembourg s'engoue de *Julie* et de son auteur; elle ne s'occupe, elle ne parle que de lui; elle lui dit des douceurs, elle l'embrasse dix fois le jour. Après *Julie,* pour sou-

tenir ce rôle agréable, Jean-Jacques offre l'*Émile*. Mais cela ne réussit pas si bien, soit que la matière fût moins du goût de Mme de Luxembourg, soit que tant de lecture l'ennuyât à la fin. Cependant elle veut se charger de la publication de cet ouvrage. Rousseau, suivant elle, se laisse duper par ses libraires; elle lui promet de défendre mieux ses intérêts. De semblables propositions ne se refusent pas, surtout de pauvre écrivain à princesse illustre. Rousseau consent avec la condition formelle que le livre ne s'imprimera pas en France. Il avait, semble-t-il, un pressentiment de ce qui allait arriver. Mais les nobles dames — et même les autres — ne se laissent pas aisément détourner de leur vues. Mme de Luxembourg s'adresse à M. de Malesherbes et obtient son assentiment. Ce magistrat, chargé de la librairie, écrit à Rousseau, et, comme l'impression d'un livre, approuvée par lui, était, par cela seul, légitime, Rousseau n'a plus aucune objection à faire. Bien rassuré, il signe de confiance le traité que Mme de Luxembourg avait négocié avec un libraire de Paris, nommé Duchesne [1]. La publi-

[1] Par cet acte l'*Émile* devait être payé 6000 livres, dont moitié comptant.

cation devait se faire de suite. Mais des retards surviennent; l'impression est plusieurs fois suspendue; mille circonstances futiles, rapprochées et commentées, mettent en feu l'imagination du solitaire, et c'est à grand'peine que Mme de Luxembourg et M. de Malesherbes parviennent à le tranquilliser. Ils ne s'y épargnaient pas cependant.

Celui-ci lui écrivait le 18 novembre 1761 [1] :

« Je me contente de vous assurer que l'ouvrage entier m'a fait le même plaisir que tout ce qui sort de votre plume. Je crois que vous feriez grand tort au public de l'en priver ou d'attendre l'édition entière de vos œuvres pour le donner. »

Les lettres rassurantes se succèdent; il n'y en a pas moins de sept en quatre mois. L'une, de février, contient cette déclaration :

« Je savais, il y a longtemps, que l'ouvrage s'imprimait en France; je croyais que vous le saviez aussi..... Si quelques-unes de vos inquiétudes viennent de ce que vous l'ignoriez, elles doivent être dissipées. »

[1] *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis,* correspondance publiée par M. G. Streckeisen-Moulton. Paris, 1865. Ms. de la Bibl. de Neuchatel.

Enfin, le surlendemain, nouvelle et longue épître sur le même sujet :

« Je vous ai écrit, Monsieur, avant-hier qui était lundi, et je vous ai mandé que je chargerais une personne en qui j'ai confiance de vérifier chez Duchesne où en est votre édition, et qu'ensuite cette même personne irait vous voir soit aujourd'hui, soit demain. J'ai appris dans la matinée d'hier que Mme de Luxembourg était venue à Paris pour votre affaire, qu'elle avait passé elle-même chez le libraire et qu'elle était entrée dans tous les détails. En conséquence, j'ai passé chez elle hier à deux heures pour nous concerter.

» Le résultat de ce qu'elle a vu chez Duchesne est que vous devez être absolument tranquille sur la crainte qu'il n'y ait une intelligence entre le libraire et d'autres personnes pour donner votre ouvrage autrement qu'il n'est réellement. »

M. de Malesherbes calme ensuite les appréhensions de Jean-Jacques sur la conduite des Jésuites, qui, dit-il, « ont à présent bien d'autres gens à haïr [1] ». Puis il explique comment les cor-

[1] Les Jésuites ont bien été, paraît-il, la cause de la condamnation de l'*Émile ;* mais on ne peut cette fois le leur reprocher. Le Parlement qui les accablait voulut montrer son impartialité en poursuivant aussi les écrivains peu favorables au catholicisme. Rousseau fut la victime d'un ricochet.

rections et les remaniements faits sur les épreuves sont la cause naturelle des retards de la publication; et, pour les abréger, il conseille à Rousseau d'aller s'établir à Paris jusqu'à la fin de l'édition. Un passage de cette lettre importante mérite d'être rapporté :

« Permettez-moi de vous dire que je crois avoir vu votre âme tout entière dans les différentes lettres que vous m'avez écrites à ce sujet. J'y ai vu cette succession d'inquiétudes, de soupçons et ensuite de remords d'avoir été soupçonné injustement. J'ai cru voir ces sentiments peints avec une vérité que l'art ne pouvait pas atteindre, et j'ai conclu de la moitié de vos lettres que vous étiez le plus honnête de tous les hommes, et de l'autre moitié, que vous en étiez le plus malheureux. »

Quoi qu'il en soit, on voit que Rousseau avait toutes les raisons du monde de ne rien craindre de la part de l'autorité au sujet de l'*Émile*. Comme il comptait sur de grands éloges, les compliments équivoques qu'il reçut l'étonnèrent; mais il ne se laissa point effrayer des rumeurs menaçantes qui lui parvenaient de différents côtés; et en tous cas, le danger, à suppo-

ser qu'il existât, était pour lui la plus décisive des raisons de rester. Fort de son innocence, de ses intentions, du témoignage de sa conscience, fuir eût été à ses yeux une lâcheté. Il se sentait obligé, par honneur, à attendre tranquillement chez lui les effets d'un orage dont il ne discernait pas bien les causes, et qu'il regardait comme injuste et immérité. Aucune considération personnelle n'aurait pu le faire manquer à ce devoir. Et, en effet, il ne céda ni aux menaces anonymes, ni aux conseils et aux sollicitations de ses amis, mais seulement à la crainte de compromettre ceux-ci et d'attirer sur eux, sur Mme de Luxembourg principalement, beaucoup d'ennuis et de contrariétés. Son départ, à ses yeux, fut un acte de dévouement, un sacrifice aussi brusquement accompli que décidé. La veille, le 8 juin, il fit sa promenade ordinaire en compagnie de deux professeurs oratoriens, et de sa vie, dit-il, il n'a été si gai. Le même soir, se trouvant plus éveillé que de coutume, il prolongea sa lecture et lut tout le livre qui finit par l'histoire du lévite d'Éphraïm, car ce soi-disant adversaire de la Bible ne s'endormait jamais sans en lire quelques chapitres; il l'avait lue ainsi d'un bout à

l'autre cinq à six fois de suite. Vers deux heures de la nuit, La Roche, le valet de chambre de M. de Luxembourg, vint le prier de se rendre immédiatement auprès de madame la maréchale [1]. Il y courut.... mais laissons-le parler :

« Elle me parut agitée. C'était la première fois. Son trouble me toucha. Dans ce moment de surprise, au milieu de la nuit, je n'étais pas moi-même exempt d'émotion; mais en la voyant, je m'oubliais moi-même pour ne penser qu'à elle et au triste rôle qu'elle allait jouer si je me laissais prendre, car me sentant assez de courage pour ne dire jamais que la vérité, dût-elle me nuire et me perdre, je ne me sentais ni assez de présence d'esprit, ni assez d'adresse, ni peut-être assez de fermeté pour éviter de la compromettre si j'étais vivement pressé. Cela me décida à sacrifier ma gloire à sa tranquillité, à faire pour elle en cette occasion ce que rien ne m'eût fait faire pour moi.

» Dans l'instant que ma résolution fut prise, je la lui déclarai, ne voulant point gâter le prix de mon sacrifice en le lui faisant acheter. Je suis certain qu'elle ne put se tromper sur mon motif; cependant elle ne me dit pas un mot qui marquât qu'elle y fût sensible. Je fus choqué de

[1] Voici le billet de Mme de Luxembourg, du 8 juin, à minuit : « Je vous envoye la lettre de M. le prince de Conti. Il me semble que vous n'avez pas un moment à perdre pour apporter tous vos papiers et vous mettre vous-même à couvert de toutes les vexations qu'on peut vous faire quand on a la force en main et que la justice ne l'accompagne pas toujours. Au nom de Dieu, venez; c'est la plus grande marque d'amitié que vous pouvez me donner. La Roche vous dira mes raisons pour vous envoyer chercher dans la nuit. »

cette indifférence au point de balancer à me rétracter; mais M. le Maréchal survint, Mme de Boufflers arriva de Paris quelques moments après. Ils firent ce qu'aurait dû faire Mme de Luxembourg. Je me laissai flatter; j'eus honte de me dédire, et il ne fut plus question que du lieu de ma retraite et du temps de mon départ. M. de Luxembourg me proposa de rester chez lui quelques jours incognito, pour délibérer et prendre des mesures à loisir; je n'y consentis point, non plus qu'à la proposition d'aller secrètement au Temple. Je m'obstinai à vouloir partir dès le même jour plutôt que de rester caché où que ce pût être. »

Quel intérêt si important Mme de Luxembourg avait-elle donc au départ de Rousseau? Comment une si grande dame pouvait-elle être atteinte par la condamnation de l'*Émile* et par l'emprisonnement de son auteur? A coup sûr, elle ne court aucun risque. L'opprobre d'un malheureux philosophe ne peut tacher son blason ni compromettre sa position et son caractère. Qui donc la touche à ce point? Je ne sais; le dépit, l'humiliation d'un échec public, la honte d'avoir favorisé la publication de doctrines dont elle ne soupçonnait pas la portée, ou seulement protégé un auteur mal vu de la cour. Peu habituée aux contrariétés, elle perd la tête à la première qu'elle rencontre et ne semble plus préoccupée que d'une chose : se débarrasser au plus tôt de

cet ennui et du pauvre diable qui en est la cause. La protectrice a disparu; il ne reste que la princesse hautaine et dédaigneuse. Preuve nouvelle que le pot de terre ne doit pas voyager avec le pot de fer et que sages sont les petits de mettre leur vie à l'écart des grands, ce que ne sut jamais faire Jean-Jacques.

L'arrêt même du Parlement en donne une preuve naïve et caractéristique. Après avoir indiqué les maximes condamnables, pernicieuses, qui, suivant « les gens du roi et M. Omer Joly de Fleury, avocat dudit seigneur roi portant la parole, » étaient contenues dans l'*Émile*, et ne pouvaient produire que « des hommes préoccupés du septicisme et de la tolérance, abandonnés à leurs passions, concentrés en eux-mêmes par l'amour-propre, ne connaissant d'autre voix que celle de la nature, » l'arrêt donne ce dernier et singulier argument : « Que l'auteur de ce livre n'ayant point craint de se nommer lui-même, ne saurait être trop promptement poursuivi; qu'il est important, puisqu'il s'est fait connaître, que la justice se mette à portée de faire un exemple tant sur l'auteur que sur *ceux qu'on pourra découvrir avoir concouru soit à l'impression, soit à la distri-*

bution d'un pareil ouvrage, digne, comme eux, de toute sa sévérité. » Or, je n'ai vu nulle part que Mme de Luxembourg ni le maréchal aient été inquiétés le moins du monde, bien que leur participation à la publication de l'*Émile* ne fut ignorée de personne. Ce n'est pas là ce qui surprend. On ne s'attaque pas à de tels personnages. La chose étonnante est qu'ils n'aient pas eux-mêmes, ni M. de Malesherbes, ni le prince Conti, réclamé hautement leur part de responsabilité ; cela ne les exposait à rien, et, en s'honorant par cette déclaration, ils auraient sauvé Rousseau.

Celui-ci le sentait et il eut la générosité de n'en rien témoigner ; il n'avait qu'à ouvrir son portefeuille, montrer les lettres de tous ces protecteurs : on ne pouvait plus le poursuivre. Un seul mot de lui révèle sa pensée à cet égard. Six ans plus tard, le 27 mars 1768, il écrit à M. de Choiseul pour détruire le soupçon qu'il lui suppose de s'être senti blessé par quelques paroles du *Contrat Social* et de l'*Émile*, paroles qui étaient, au contraire, dans l'intention de l'auteur, un éloge de ce puissant ministre ; sa lettre commence ainsi :

« Un mot que me dit M. de Luxembourg, à mon départ pour la Suisse, autorise le détail dans lequel je vais en-

trer et qui serait superflu s'il vous eût rendu ma réponse, *mais le meilleur et le plus aimable des hommes n'en fut pas toujours le plus courageux.* »

Tout cela, je l'avoue, ne prouve ni une embûche préméditée, ni un complot longuement formé pour perdre l'innocent Jean-Jacques, et moins encore la participation qu'y aurait prise Mme de Luxembourg. On peut croire au contraire qu'elle a sincèrement désiré et voulu être utile à Rousseau. Lors même qu'un peu de vanité féminine et de cette démangeaison de protéger, de diriger, d'agir, assez commune chez les dames oisives du grand monde, serait entré dans ce dessein, encore faudrait-il lui en savoir gré. Ce qui confond et ne s'explique pas, c'est le résultat de cette bonne volonté. On ne conçoit pas que la femme d'un maréchal de France, aidée de tout le crédit de son mari, appuyée par un prince du sang, soit impuissante à défendre un livre qu'elle-même publie et un auteur qu'elle aime. Rousseau cherche en vain à éclaircir ce mystère. Il va d'induction en induction, entasse hypothèse sur hypothèse, et, en somme, ne démontre rien. Il n'y a d'évident que le désarroi de Mme de Luxembourg et la condamnation de l'*Émile*.

La censure de la Sorbonne ne fut publiée que le 20 août, et l'on ne perdit pas de temps. Ce document est un volume de 352 pages (Paris MDCCLXII, chez A. Leprieur, imprimeur du roi. A la Bibliothèque Impériale, D, nº 29513). Dès le 7 Juin, sur la représentation de son syndic, le Dr Gervaise, « qu'il se répandait de toutes parts un livre intitulé *Émile* ou *de l'Éducation*, et que son auteur étant malheureusement trop connu pour un grand maître de corruption et d'erreur, son ouvrage, également contraire à la bonne foi et aux mœurs, était lu avec une avidité qui ne pouvait que leur être funeste, » la Faculté de Théologie avait résolu de mettre cette affaire à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

En conséquence, le 1er juillet, le Dr Gervaise prononça sur ce sujet un long discours, vrai réquisitoire, tout chargé d'épithètes et d'antithèses comme le mandement de Mgr de Beaumont, mais moins réussies : « Législateur de la société et son destructeur...., panégyriste perpétuel de l'honnêteté, et, s'il en fût jamais, maître éloquent de libertinage..., auteur sacrilége, diabolique; de sorte que les mères chrétiennes, par leurs gémis-

sements et leurs larmes, pressaient les députés de la Sorbonne de se livrer à ce saint combat, etc. »

Le zélé théologien n'avait pas oublié les prédictions de l'Apocalypse, bien entendu; il commençait par ce morceau oratoire :

« Serait-il donc arrivé ce dernier âge prédit par l'auteur inspiré de l'Apocalypse, où l'on verra s'élever des hommes impies ou plutôt des monstres, qui dresseront des piéges à la foi, méditeront la perte de la religion, et, si c'était possible, détruiront, anéantiront l'Église que Jésus-Christ s'est acquise au prix de tout son sang et qu'il s'est unie, comme son épouse, par une alliance éternelle.

» Car voilà que paraît avec audace la nouvelle production d'un auteur infortuné, tel, dans le camp des philosophes nouveaux, que le sont quelquefois dans le camp de nos ennemis, ces hommes barbares qui, bien moins soldats que brigands et assassins, ne pensent qu'à piller, à massacrer, à brûler, à ravager avec violence et par fraude pour assouvir leur méchanceté et satisfaire l'inclination comme naturelle qu'ils ont de nuire.

» Tel est, dis-je, l'auteur du livre intitulé *Émile*, etc., etc. »

Tant d'éloquence devait toucher la Faculté de Théologie. Une commission, composée des députés ordinaires et de ceux qui avaient été chargés peu auparavant de censurer le livre de *l'Esprit*, reçut l'ordre de procéder sans retard à la censure de l'*Émile*. Cinquante-huit propositions, pas moins, y furent relevées, examinées, condamnées; ce qui ne veut pas dire, ajoutent les juges, qu'ils approuvent le reste: loin de là.

« Au contraire, disent-ils, excepté quelques instructions utiles qu'un sage instituteur n'ignore point, excepté encore quelques principes sur la loi naturelle, et quelques faits qui regardent la révélation; faits et principes que l'évidence a forcé l'auteur d'établir en quelques endroits et qu'il contredit dans d'autres, on ne trouve dans les quatre tomes que contient cet ouvrage presque rien qu'on puisse adopter sans danger et qui soit exempt de toute censure. »

En relisant ce long travail, on est surpris de son peu d'intérêt; le fond et la forme en sont également médiocres : tout est pris du petit côté et par l'angle étroit d'un point de vue sectaire.

Aucun ouvrage assurément ne se prêterait autant que l'*Émile* à une discussion large et sérieuse, et même, si l'on veut, en bien des points, à une opposition justifiée. Les bons pères n'y ont vu que les erreurs communes à tous les esprits rebelles, les doctrines funestes d'un homme corrompu et méchant qui, « n'ayant d'autre dessein en écrivant que d'inspirer du mépris pour les mœurs antiques et de se faire aux dépens de la félicité publique on ne sait quelle réputation, se met peu en peine d'écrire des choses véritables pourvu qu'il en avance de nouvelles et d'inouïes[1]. »

Cette censure, la condamnation du Parlement, celle du Conseil de Genève n'ont pas un instant arrêté le succès de l'*Émile*. Tout cela a glissé comme de l'eau sur du marbre; les contemporains n'y ont pas pris garde plus que nous ne faisons aujourd'hui. Chacun voulait l'avoir avec soi, les censeurs eux-mêmes le déclarent, la nuit, le jour, à la ville, à la campagne. Il semblait honteux de ne pas l'avoir lu.

La Sorbonne ne paraît pas, du reste, bien convaincue de l'efficacité de sa censure, non plus que de sa justice. Elle l'avait envoyée à Rome

[1] Discours du Dr Gervaise.

en même temps que la Réfutation des erreurs du Jésuite Berruyer. Le pape Clément, plus d'une année après, par un bref du 26 octobre 1763, approuve en deux lignes la censure de l'*Émile*, mais s'arrête longuement à celle du Père Berruyer qu'il trouve inopportune et inutile, sur quoi un commentateur théologien et sorbonnien de ce bref, commentateur très-aigri, très-blessé et qui ne ménage ni les Jésuites ni le pape, fait cette réflexion :

« Le pape ne peut cependant finir sans donner quelques louanges aux docteurs de la Faculté, mais il n'a garde de les donner à une censure qui est le sujet de sa peine, quoiqu'elle les mérite si bien et qu'elle ait été généralement bien reçue. Mais il les accorde à l'autre censure qui n'a pas eu une approbation si générale ni si méritée. »

L'arrêt est du 9 juin 1762, et le surlendemain, vendredi 11 juin, ledit écrit a été lacéré et brûlé au pied du grand escalier du Palais par l'exécuteur de la haute justice.

Rousseau se demande ce qui serait arrivé si, ne se laissant point épouvanter par l'ambassade de Mme de Luxembourg, il avait tenu ferme et s'en fut allé dormir tranquillement dans son lit

la grasse matinée. Grande question, s'écrie-t-il, oui, mais très-superflue. Après la scène nocturne que nous avons racontée, Jean-Jacques n'était plus le maître de suivre ses propres impulsions. Il partit, et, en vérité, il ne pouvait faire autrement, même en supposant que sa présence, — chose bien improbable — eût empêché le décret de prise de corps porté contre lui d'être rendu ou exécuté.

On lui conseillait l'Angleterre. Sur ce point, il tint bon et se dirigea vers la Suisse sans trop bien savoir la route et le lieu de retraite qu'il choisirait. Son premier mouvement fut d'aller à Genève, mais un instant de réflexion suffit pour le dissuader de cette sottise et l'événement prouva qu'il ne s'était pas trompé. La *Nouvelle Héloïse* avait été assez mal accueillie à Genève, et même défendue par le Conseil. En outre, Jean-Jacques se souvint à temps que l'influence de l'ambassadeur de France dans sa ville natale ne pouvait manquer d'y renouveler en ricochet tout ce qu'on ferait à Paris contre l'*Émile* et contre son auteur.

III

Sa résolution prise, Rousseau voulut partir le jour même. Il ne retourna pas à sa maison de Mont-Louis et resta caché toute la journée dans un appartement du château. Son émotion fut vive quand Thérèse vint l'embrasser dans l'après-midi. Il sentit à ce moment-là que jusqu'à sa dernière heure il ne trouverait plus nulle part de repos. On décida que le voyage se ferait en poste. M. le Maréchal donna un cabriolet au fugitif et lui prêta ses chevaux jusqu'au prochain relai. Mme de Luxembourg embrassa son ami d'un air assez triste mais froid; Mme de Boufflers lui dit de fort belles choses et Mme la maréchale de Mirepoix lui témoigna beaucoup de sympathie.

« M. le Maréchal n'ouvrait pas la bouche, il était pâle comme un mort. Il voulut absolument m'accompagner jusqu'à ma chaise, qui m'attendait à l'abreuvoir. Nous traversâmes tout le jardin sans dire un seul mot. Je n'ai guère eu dans ma vie d'instant plus amer.... L'embrassement fut long et muet; nous sentîmes l'un et l'autre que c'était un dernier adieu. »

Toutes les précautions prises pour ce départ le font ressembler à l'évasion d'un criminel, et

sentent un peu l'apparat, la mise en scène, j'allais dire la comédie. Malgré soi, comme Rousseau, on pense à quelque complot, d'avance arrangé. Tout est prêt à point. A peine en route, le fugitif rencontre dans un carrosse quatre hommes en noir qui le saluent en souriant. C'étaient les huissiers qui allaient faire une perquisition chez lui et l'arrêter [1]. Il traverse Paris. On n'est pas fort caché dans un cabriolet tout ouvert; plusieurs personnes le reconnaissent, le saluent, et aucune ne songe à l'arrêter.

Enfin, après un détour pour réclamer une lettre de recommandation à M. de Villeroy, il s'avance vers Lyon. Trente ans auparavant, Rousseau avait suivi cette même route à pied, la bourse légère, mais le cœur aussi, la tête pleine de tous les rêves de la jeunesse. On ne relira jamais sans émotion et sans plaisir le tableau que, devenu vieux, désenchanté, morose, Jean-Jacques a retracé de ce premier voyage et de l'effet que le mouvement, le grand air, la liberté produisirent sur son esprit :

[1] « Les huissiers avaient dû venir à dix heures. Il en était quatre après midi quand je partis et ils n'étaient pas encore arrivés. » (*Confessions*, l. XI.)

« Jamais je n'ai tant pensé, tant existé, tant vécu, tant été moi, si j'ose ainsi dire. La marche a quelque chose qui anime et avive mes idées; je ne puis presque penser quand je reste en place; il faut que mon corps soit en branle pour y mettre mon esprit.... Je dispose en maître de la nature entière, mon cœur errant d'objet en objet, s'unit, s'identifie à ceux qui le flattent, s'entoure d'images charmantes, s'enivre de sentiments délicieux. Si pour les fixer je m'amuse à les décrire en moi-même, quelle vigueur de pinceau, quelle fraîcheur de coloris, quelle énergie d'expression je leur donne! On a, dit-on, trouvé de tout cela dans mes ouvrages, quoique écrits vers le déclin de mes ans. Oh! si l'on eût vu ceux de ma première jeunesse, ceux que j'ai faits durant mes voyages, ceux que j'ai composés et que je n'ai jamais écrits! Pourquoi, direz-vous, ne pas les écrire? Et pourquoi les écrire? vous répondrais-je, pourquoi m'ôter le charme actuel de la jouissance pour dire à d'autres que j'avais joui? que m'importaient des lecteurs, un public, et toute la terre, tandis que je planais dans le ciel? »

A ces impressions riantes, opposons celles que l'auteur de *Julie* et d'*Émile* éprouvait en roulant dans la chaise armoriée. Quelle différence! Nous retrouvons pourtant bien le même personnage, l'enthousiaste et l'auteur!

« J'avais de quoi, dit-il, ne pas m'ennuyer en route en me livrant aux réflexions qui se présentaient sur tout ce qui venait de m'arriver, mais ce n'était là ni mon tour d'esprit, ni la pente de mon cœur.... contre ce qui est fait, il n'y a plus de précautions à prendre, et il est inutile de s'en

occuper. J'épuise en quelque façon mon malheur d'avance; plus j'ai souffert à le prévoir, plus j'ai de facilité à l'oublier.... Dès le lendemain de mon départ, j'oubliai si parfaitement tout ce qui venait de se passer, et le Parlement et Mme de Pompadour, et M. de Choiseul, et Grimm, et d'Alembert, et leurs complots et leurs complices, que je n'y aurais pas même repensé de tout mon voyage sans les précautions dont j'étais obligé d'user. Un souvenir qui me vint au lieu de tout cela, fut celui de ma dernière lecture la veille de mon départ. Je me rappelai aussi les Idylles de Gessner.... ces deux idées me revinrent si bien et se mêlèrent de telle sorte dans mon esprit, que je voulus essayer de les réunir, en traitant, à la manière de Gessner, le Lévite d'Éphraïm.... Je fis en trois jours les trois premiers chants de ce petit poëme, que j'achevai dans la suite à Motiers, et je suis sûr de n'avoir rien fait en ma vie où règne une douceur de mœurs plus attendrissante, un coloris plus frais, des peintures plus naïves, un costume plus exact, une plus antique simplicité en toute chose et tout cela malgré l'horreur du sujet. »

Tout en composant cet ouvrage, Rousseau réfléchit et s'informe. Il apprend, ce qu'il aurait dû savoir, que Lyon n'est pas du tout sur le chemin de la Suisse, se détourne vers Besançon, puis, de peur d'y être arrêté, prend par Salins vers Yverdon. On sait le dernier incident singulier de ce voyage.

« En entrant sur le territoire de Berne je fis arrêter, je descendis, je me prosternai, j'embrassai, je baisai la terre

et m'écriai dans mon transport : Ciel ! protecteur de la vertu, je te loue, je touche une terre de liberté.... Mon postillon surpris me crut fou ; je remontai dans ma chaise, et peu d'heures après j'eus la joie aussi pure que vive de me sentir pressé dans les bras du respectable Roguin.... »

Mais Rousseau n'était pas arrivé, comme il le croyait, au terme de sa course. Bien reçu par la famille de M. Roguin, sollicité par elle, encouragé par le bailli de la ville, M. de Moiry de Gingins, il cherchait, je l'ai dit, une installation définitive dans les environs, lorsqu'un nouvel orage le força à reprendre le bâton de voyage.

Comme Rousseau l'avait pressenti, Genève imita Paris. Dès le 11 juin, le *Contrat social* et l'*Émile* étaient saisis et mis sous les scellés par arrêt du Petit-Conseil. Le 19 juin un autre arrêt du même Conseil, sur les conclusions du Procureur Général et le rapport des Seigneurs Scholarques, condamnait les mêmes livres à être lacérés et brûlés, « comme téméraires, scandaleux, impies, tendant à détruire la religion chrétienne et tous les gouvernements. » En outre il fut dit que Rousseau, « au cas qu'il vînt dans la ville et dans les terres de la Seigneurie devra être saisi et appréhendé pour être ensuite prononcé sur sa per-

sonne ce qu'il appartiendra. » L'imitation était complète. L'on eut soin de prévenir officiellement le résident de France et de charger le sieur Sellon, chargé des affaires de la République à Paris de témoigner à S. E. M. le comte de Choiseul, « que le Conseil avait vu avec beaucoup de déplaisir qu'un homme qui se dit citoyen de Genève, et qui, dans l'espace de quarante ans, n'y a séjourné que quelques semaines, a été assez téméraire pour composer des ouvrages si dangereux. »

Ces nouveaux décrets furent le signal d'un redoublement de fureur.

« Toutes les gazettes, toutes les brochures, tous les journaux sonnèrent le plus terrible tocsin. — En cherchant vainement, ajoute le malheureux Jean-Jacques, la cause de cette unanime animosité, je fus prêt à croire que tout le monde était devenu fou. Quoi ! le rédacteur de la *Paix perpétuelle* souffle la discorde ; l'éditeur du *Vicaire savoyard* est un impie ; l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* est un loup, celui de l'*Émile* un enragé. Eh ! mon Dieu, qu'aurais-je donc été si j'avais publié le livre de l'*Esprit* ou quelque autre semblable.... Que l'on compare ce livre et les miens, l'accueil différent qu'ils ont reçu, les traitements faits aux deux auteurs dans les divers états de l'Europe ; qu'on trouve à ces différences des causes qui puissent contenter un homme sensé, voilà tout ce que je demande et je me tais. »

Les hommes feront toujours comme les moutons de Panurge. Le sénat de Berne, pris à son tour de la frénésie générale, excité on ne sait par qui, donna l'ordre à son bailli d'expulser le pestiféré des terres soumises à la patte de l'ours. M. de Gingins, désolé, prévint Rousseau, et celui-ci, sans attendre la communication officielle, résolut de partir dès le lendemain.

Mais où aller? Un hasard décida la question. Mme Boy de la Tour, nièce de M. Roguin, était en séjour à Yverdon; elle offrit à Rousseau une maison, vide précisément, que son fils possédait au village de Motiers dans le Val de Travers, comté de Neuchâtel. Le temps pressait; il n'y avait qu'une montagne à traverser [1]; Rousseau la franchit en compagnie de son ami Roguin, et c'est ainsi, sans le vouloir, sans le prévoir, sans le désirer, qu'il devint notre hôte et notre concitoyen. O libre arbitre! combien il est vrai de dire avec humilité, résignation et confiance : L'homme s'agite et Dieu le mène!

[1] Assez haute et large, il est vrai, et n'ayant à cette époque que des sentiers et des charrières presque impraticables; mais Rousseau était grand marcheur. C'était une course pénible de cinq à six heures.

IV

Il est plus aisé d'imaginer que de décrire la foule tumultueuse des sentiments divers qui devaient en ce moment occuper le fils du pauvre horloger de Genève. Après une longue suite d'aventures extraordinaires, d'épreuves, de vicissitudes, de misères, « ayant dépassé la moitié du chemin de la vie, » il se trouvait en même temps poursuivi et encensé, au comble de l'adversité et au comble de la gloire. L'Europe entière s'occupait de lui ; d'un côté, des louanges à rendre fou le plus solide esprit, de l'autre des imprécations capables de troubler la conscience la plus ferme. Quel sage aurait pu conserver l'équilibre de sa raison dans une situation pareille ?

Si les circonstances avaient été moins impérieuses, Rousseau eût hésité peut-être à se mettre sous la protection du roi de Prusse et, pour ainsi dire, entre ses mains. Il n'aimait pas ce monarque et ne s'en était point caché. Parmi les estampes de son cabinet de Montmorency, chacun avait pu voir un portrait du Grand Frédéric, avec ce distique :

La gloire, l'intérêt, voilà son Dieu, sa loi;
Il pense en philosophe et se conduit en roi.

De plus, sous le nom d'Auguste, roi des Dauniens, il n'avait pas ménagé ce prince dans l'*Émile*, mais le temps pressait et ne permettait ni hésitation ni choix. Il ne déplaisait pas d'ailleurs à Rousseau de courir ce risque et de se réfugier chez un ennemi qu'il jugeait généreux et épris de la gloire. De ses premières lectures de Plutarque il avait gardé le goût des actions héroïques, des grands rôles, parfois aussi des grandes phrases et des mots à effet comme celui-ci, qui trahit tout ce côté théâtral de l'écrivain : Quand Jean-Jacques s'élève à côté de Coriolan, Frédéric sera-t-il au-dessous du général des Volsques?

La lettre qu'il écrivit plus tard dans le même style fit du bruit et me paraît tout au moins bien prétentieuse; on s'en souvient :

« Vous voulez me donner du pain; n'y a-t-il aucun de vos sujets qui en manque? Otez de devant mes yeux cette épée qui m'éblouit et me blesse; elle n'a que trop fait son devoir et le sceptre est abandonné....

» Puissé-je voir Frédéric le juste et le redouté couvrir ses états d'un peuple nombreux dont il soit le père! et J.-J. Rousseau, l'ennemi des rois, ira mourir au pied de son trône. »

Cette lettre est du 30 octobre 1762. J'aime mieux celle que Rousseau lui adresse immédiatement après son arrivée à Motiers. Plus simple, elle n'a pas moins de fierté, et sous son apparente rudesse couvre beaucoup de finesse et d'habileté. Je la copie pour ceux qui l'ont un peu oubliée :

« J'ai dit beaucoup de mal de vous, j'en dirai peut-être encore; cependant, chassé de France, de Genève, du canton de Berne, je viens chercher un asile dans vos États. Ma faute est peut-être de n'avoir pas commencé par là : cet éloge est de ceux dont vous êtes digne. Sire, je n'ai mérité de vous aucune grâce et je n'en demande pas, mais j'ai cru devoir déclarer à Votre Majesté que j'étais en son pouvoir et que j'y voulais être; elle peut disposer de moi comme il lui plaira. »

Allons! Rousseau n'était pas si maladroit qu'il voulait le faire accroire. Nous aurons plus d'une fois la surprise de découvrir toute l'adresse d'un courtisan dans ce paysan du Danube et sous ce misanthrope le plus aimable et le plus séduisant des hommes.

Il n'avait pas manqué non plus d'écrire à lord Keith, gouverneur du pays, une épître charmante, en tête de laquelle était placée en vedette sa devise : *Vitam impendere vero.*

Mylord le reçut bien et devint son protecteur et son ami, un ami fidèle jusqu'à la fin, bien que Jean-Jacques l'ait soupçonné aussi de tiédeur et d'oubli. Georges Keith, grand seigneur écossais, avait couru le monde et servi bien des causes. Brave à là guerre, habile en diplomatie, il connaissait les hommes et les affaires. Esprit cultivé, aimable, bienveillant, très-allégé de croyances et de préjugés, demi-philosophe, sage à la façon d'Épicure, il était en un mot le parfait gentilhomme du XVIIIe siècle. Déjà vieux quand il vint chez nous en février 1762, le roi de Prusse l'envoyait à Neuchâtel comme en un lieu de repos, afin qu'il y passât tranquillement le reste de sa vie, dit Jean-Jacques, à rendre ce petit peuple heureux.

Il n'y réussit pas.

« Les Neuchâtelois, ajoute Rousseau, qui n'aiment que la pretintaille et le clinquant, qui ne se connaissent point en véritable étoffe et mettent l'esprit dans les longues phrases, prirent sa simplicité pour de la hauteur, sa franchise pour de la rusticité, son laconisme pour de la bêtise, se cabrèrent contre ses soins bienfaisants, parce que voulant être utile et non cajoleur il ne savait point flatter les gens qu'il n'estimait pas. »

Ce jugement sévère est trop général pour être

juste. Partout il y a des sots et des gens d'esprit, et il n'est pas besoin d'accabler tout un pays d'une accusation de sottise pour expliquer une chose en soi fort naturelle.

De simples montagnards qui n'avaient jamais quitté leurs forêts et qui vivaient sous l'empire d'idées reçues, d'habitudes anciennes, traditionnelles, sans avoir sondé et débattu les redoutables problèmes de ce monde et de l'autre, ne pouvaient, sans doute, agir et penser comme un grand seigneur rompu à toutes les intrigues des cours, ou comme un libre-penseur décidé à ne se régler que sur les lumières de son intelligence et sur les conclusions de sa raison.

Par humeur et par goût, lord Keith eût été volontiers pour les Neuchâtelois le soliveau de la fable. Mais les hommes, aussi bien que les grenouilles, veulent être conduits, menés, et même un peu croqués. Le pays avait besoin, lorsque ce nouveau gouverneur arriva, d'une main ferme et sympathique; il était profondément divisé sur une question qui ne troublerait personne aujourd'hui, celle de la non-éternité des peines prêchée par le ministre Ferdinand-Olivier Petitpierre. On ne saurait croire l'importance que prit cette que-

relle théologique. Elle dura plus de deux années, et la liste des ouvrages publiés à ce sujet remplit sept pages de catalogue!

Lord Keith était à coup sûr fort indifférent à ces disputes théologiques, et les membres du Conseil d'État ne paraissent point y avoir pris plus d'intérêt. Mais l'ancien et perpétuel antagonisme de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité civile — que nous allons retrouver aux prises à propos de Rousseau — ne manqua pas cette occasion de se montrer avec toute sa ténacité et toute son aigreur. La ville, prenant parti pour la compagnie des pasteurs, avait destitué de leur bourgeoisie les conseillers Chaillet et Osterwald et fait brûler un livre de celui-ci intitulé : *Considérations aux peuples de l'État*. Le gouverneur, dépité de tout ce bruit et mal écouté, voulait retourner immédiatement à Berlin. Enfin tout s'apaisa. Petitpierre quitta le pays, et le mot, vrai ou faux, du Grand Frédéric résuma le débat : « Si les Neuchâtelois veulent être damnés éternellement, qu'à moi ne tienne! »

L'administration de lord Keith ne fut pas longue. Venu pour chercher le calme, il ne rencontra que de l'agitation et repartit au bout de

trois ans, découragé de ne pouvoir, malgré ses efforts et la volonté du roi, ni trouver la paix pour lui-même, ni assurer celle de son ami Jean-Jacques.

V.

Sans prétendre contester absolument — à quoi bon? — la ressemblance des portraits que Rousseau a faits de nous, qu'il me soit permis de remarquer l'heureux parti que ce défenseur de la vérité a su tirer de nos défauts pour rehausser le mérite d'autrui, des grands de la terre principalement. Quel éclat le paragraphe des *Confessions* que j'ai cité plus haut ne donne-t-il pas à la figure du maréchal Keith! Elle ressort sur ce fond chargé de noir, comme une tête de Rembrandt que frappe un rayon de soleil. La même préoccupation d'effet, — et de flatterie, — se révèle dans les deux fameuses lettres où notre hôte décrit le Val de Travers et peint ses habitants. A chaque ligne on devine qu'il s'adresse à un prince français; il caresse M. de Luxembourg à nos dépens, témoin ce trait :

« La politesse française est de mettre les gens à leur aise et même de s'y mettre aussi; la politesse neuchâteloise est de gêner soi-même et les autres. »

Et encore celui-ci :

« Quel intérêt puis-je prendre à ce que je retrouve si loin de vous? »

Après cela, ne nous plaignons pas. Une critique vaut un conseil. C'est peut-être aux remarques de Jean-Jacques que nous devons de ne plus voir, — si jamais on l'a vu, — « des paysannes faire les foins en falbalas de mousseline et des femmes courir la poste en toilette de bal. » Je ne sais pas s'il nous trouverait encore « bien remuants pour des gens sages, bien prétentieux pour des gens d'esprit, bien vains pour des bourgeois et si entêtés de notre naissance. » En tous cas, même à ses yeux, le bien se mêle au mal, et si nous avons les vices de nos vertus, il nous reconnaît aussi les qualités de nos défauts.

N'y a-t-il pas autant d'éloge que de blâme dans ce passage, d'ailleurs pris sur nature et si vrai encore qu'on le croirait écrit d'hier :

« Il y a quelque temps qu'en me promenant je m'arrêtai devant une maison où des filles faisaient de la dentelle; la mère berçait un petit enfant et je la regardais faire, quand je vis sortir de la cabane un gros paysan qui, m'abordant d'un air aisé, me dit : « Vous voyez qu'on ne suit pas » trop bien vos préceptes, mais nos femmes tiennent au- » tant aux vieux préjugés qu'elles aiment les nouvelles » modes. »

N'oublions pas que Jean-Jacques écrivait ces lettres l'hiver, au mois de janvier. Mauvaise saison pour un homme déjà trop disposé à prendre les choses du mauvais côté : mauvaise surtout pour un admirateur de la nature, enfermé dans une chambre obscure et triste et qui, cinq mois auparavant, déclarait à Mme de Boufflers qu'il mourrait de tristesse s'il cessait de voir des prés, des buissons, des arbres devant sa fenêtre [1], car, fait singulier et qui ne s'explique pas, de toutes les pièces de la maison qu'occupait Rousseau, si la tradition à cet égard ne se trompe pas, celle qu'il avait choisie ne prenait de jour que sur une cour étroite et bornée. Point d'horizon, point de vue sur les champs ou sur le village. C'était peut-être la seule chambre du vallon qui existât et qui existe encore dans de pareilles conditions.

Rousseau lui-même sentait cette situation; il commence par mettre en garde son correspondant contre l'injustice de ses impressions. Il penche vers le déclin des ans, il est souffrant, et il ne retrouve rien en ce pays de ce qui l'avait charmé dans sa jeunesse :

« Tout est changé ; c'est un autre paysage, un autre air,

[1] Lettre, août 1762.

un autre ciel, d'autres hommes, et ne voyant plus mes montagnons avec des yeux de vingt ans, je les trouve beaucoup vieillis. On regrette le bon temps d'autrefois; je le crois bien : nous attribuons aux choses tout le changement qui s'est fait en nous; et lorsque le plaisir nous quitte, nous croyons qu'il n'est plus nulle part. D'autres voient les choses comme nous les avons vues et les verront comme nous les voyons aujourd'hui...

» Il faudrait savoir comment était affecté l'auteur d'un voyage en l'écrivant pour juger de combien ses peintures sont en-deçà ou au-delà du vrai. Sur ce principe, ne vous étonnez pas de voir devenir aride et froid, sous ma plume, un pays jadis si verdoyant, si vivant, si riant à mon gré. »

En réalité, dans ce moment-là, Jean-Jacques n'avait à se plaindre de rien, ni de personne au Val de Travers. Je m'en rapporte à lui-même, malgré les efforts qu'il accuse la *Classe* [1] d'avoir faits pour exciter le Conseil d'État et le peuple contre lui et ses livres, malgré les articles du *Mercure* remplis « d'inepties et du plus plat cafardage qui, tout en faisant rire les gens sensés, ne laissaient pas d'échauffer le peuple et de l'animer contre lui [2], » il se trouvait bien à

[1] Compagnie des pasteurs.

[2] Afin de vérifier ces assertions de Rousseau et n'ayant pas sous la main la collection du *Mercure,* je me suis adressé à notre savant compatriote, M. Félix Bovet, et voici la réponse qu'il a bien voulu me faire :

« Vous m'avez procuré un grand plaisir en me fournissant l'oc-

Motiers et pour le déterminer à y finir ses jours, il ne lui manquait qu'une existence assurée. Bien accueilli par le gouverneur et par les autorités civiles, il ne l'est pas moins de tous les habitants

casion de parcourir quelques volumes de notre vieux *Mercure*. Décidément les revues de ce temps-là étaient moins pâteuses que les nôtres, les articles moins longs et plus variés : la philosophie, les logogriphes, les sermons, les remèdes contre la rage, les contes anacréontiques y alternent dans un aimable désordre. La critique m'y paraît aussi très-sensée et très-impartiale. Les nombreux articles relatifs aux ouvrages de Rousseau ne sont pas ineptes du tout et sont en général d'une parfaite convenance. Le mot le plus dur à son sujet se trouve dans le petit cahier des nouvelles du mois (la chronique, comme nous dirions), en juin 1762. On y corrige, il est vrai, le jugement sévère que l'on porte sur son livre en faisant l'éloge de sa personne. Voici le passage, il est relatif à l'arrêt du Parlement contre l'*Émile*. « M. Rousseau, condamnable au » delà de ce qu'on peut dire, pour avoir composé ce livre et y avoir » mis son nom, est cependant plaint de tout le monde, tant » à cause de la supériorité de ses talents, qui sont au plus haut » point de célébrité, que de l'excellence de ses mœurs et de la » vie régulière et exemplaire qu'il a toujours menée. » Ne dirait-on pas plutôt le contraire aujourd'hui ? Ce sont les ouvrages qui font oublier et excuser les fautes d'orthographe dont la vie de l'écrivain est malheureusement trop parsemée. Rousseau dit à Moultou (16 juillet 1762) : « Ce réquisitoire me poursuit partout ; on vient encore de l'imprimer dans le *Mercure* de Neuchâtel. » Et la même année, il adresse une réclamation au directeur du journal. Vous trouverez sa lettre dans la correspondance imprimée : elle n'a ni date ni adresse : elle est au milieu des lettres écrites en novembre 1762, mais elle doit être antérieure à cette date.

» Néanmoins, les *inepties* dont parle Jean-Jacques doivent être plutôt les *articles de fond* que l'on trouve dans plusieurs des numéros suivants. Je vois par exemple en octobre 1762 un *Essai sur la vérité de la religion révélée* où la doctrine du vicaire savoyard est critiquée, puis en novembre de la même année, la reproduction d'un article sur l'*Émile* inséré dans la *Bibliothèque des sciences*. En 1763,

du vallon. La solitude, le calme des bois, les longues promenades apaisent ses agitations et remettent son âme en équilibre. Ayant renoncé à la littérature, il ne songe plus qu'à mener une vie

je trouve dans les numéros de janvier et de février des *Réflexions sur les deux derniers ouvrages de M. J.-J. Rousseau,* et c'est sans contredit à ceux-là que pense Jean-Jacques lorsqu'il écrit à Moultou le 28 avril : « Vernet... répand contre moi son fade poison dans » les *Mercures* de Neuchâtel. »

» Dans les numéros suivants le nom de Rousseau revient souvent. Je trouve en mai et en août de nouvelles observations sur le vicaire savoyard, en juin quelques malices innocentes sur la *Nouvelle Héloïse.* Le numéro de juillet contient des vers assez blessants au sujet de la lettre par laquelle Rousseau avait déclaré au Premier Syndic de Genève qu'il renonçait à son titre de citoyen. En voici les derniers :

Aussi sublime que Platon,
Non moins nerveux que Démosthènes
Et plus serré que Cicéron,
A la raideur du vieux Caton
Tu voulus ajouter, en rompant cette chaîne,
Le dédain orgueilleux d'un nouveau Diogène.

» Enfin — car l'affaire se gâte de plus en plus — on trouve une lettre écrite aux éditeurs du *Mercure* pour leur annoncer la publication des *Lettres sur le christianisme de J.-J. Rousseau, par Vernes.* Cette fois l'auteur anonyme de cette lettre est brutal, mais comme vous désirez avec raison disculper nos concitoyens, je dois vous faire remarquer que tout en insérant ce pamphlet — écrit probablement à Genève — le *Mercure* l'a accompagné d'un correctif en plaçant au bas de la page la note que voici : *Note des éditeurs.* « L'on se ferait des ouvrages de M. Rousseau une » idée très-fausse, si l'on s'imaginait que tout ce qui s'y trouve » est mauvais. Il y a, au contraire, des endroits excellents, des » pensées vraies, sublimes et vraiment édifiantes, présentées avec » toute la force et l'énergie possibles, et qui seraient généralement » admirées, si elles ne se trouvaient pas souvent contredites par » les doutes dangereux du même auteur. »

tranquille et douce, et pour occuper ses loisirs, ce terrible Jean-Jacques apprend à faire des lacets. Quand il va faire des visites il emporte son coussin, ou travaille sur sa porte à l'ombre des tilleuls et cause avec les passants. C'est alors que soit raison de santé, soit caprice, il prend l'habit d'Arménien : veste, cafetan, bonnet fourré, et nul ne s'en choque. En le voyant ainsi déguisé lord Keith se borne à lui dire : *Salameki*, et le public imite cette réserve. Rousseau suit le culte régulièrement ; il désire communier et craint des objections, on ne lui en fait aucune ; le pasteur et les anciens vont au-devant de ses vœux. On ne peut imaginer une existence plus simple, plus champêtre, et par cela plus opposée à ce qu'on devait attendre de l'auteur tant applaudi de la *Nouvelle Héloïse* et tant persécuté de l'*Emile*.

Tout le délasse, tout lui plaît. Ses voisines lui paraissent aimables et spirituelles ; il se loue de ses relations avec le pasteur et avec plusieurs hommes distingués des environs, bien qu'il eût fait beaucoup de façons avant de consentir à les voir. Un demi-dieu descendrait du ciel qu'il ne serait nulle part entouré de plus de prévenances que Jean-Jacques en rencontra chez les Neuchâ-

telois. A peine est-il installé que tous s'empressent d'aller au-devant de lui et cherchent l'occasion de lui être agréable. On le comble d'attentions et de respects; on fait plus, on reporte à sa gouvernante, Thérèse Levasseur, les mêmes égards, la même considération. Oubliant sa position équivoque, et son mérite trop contestable, chacun veut ne voir en elle que la femme d'un grand homme; lui seul affecte de la traiter plutôt en servante que comme sa compagne. Nous serions sur ce point moins indulgents, et nous ne verrions pas, je crois, les hommes et les femmes les plus irréprochables, des mères de famille vertueuses, des jeunes filles intelligentes et pures se répandre en protestations d'amitié et d'estime pour une Thérèse Levasseur? Est-ce un progrès? Oui, sans doute, si nos mœurs valent mieux que celles du siècle de Louis XV, — mais je ne voudrais pas m'en porter garant.

En général, l'humeur chagrine et le ton bourru ne sont point, comme il semble que cela devrait être, des conditions de solitude et d'abandon. Au contraire. Pour peu qu'il s'y joigne l'éclat de la réputation, ou l'autorité de la richesse, ils excitent la curiosité et provoquent la bienveillance.

On ne se gêne pas avec les bonnes gens, simples et débonnaires. Leur âme est toujours ouverte, et tout le monde en tout temps y est bien reçu; chez les autres, il y a l'attrait de l'obstacle, le charme du fruit rare. Faire le difficile, montrer les dents, se mettre à haut prix, c'est le bon moyen d'attirer à soi les hommages et de les retenir. Les coquettes le connaissent et s'en servent. Rousseau en usait aussi, non de parti pris et de calcul, mais de penchant naturel, de gâterie surtout, et plus encore de nécessité. Accablé d'importuns et d'importunités, on ne peut lui en vouloir de fermer sa porte et son cœur tant qu'il peut, quitte à se laisser prendre, à tort ou à raison, comme un autre, aux démonstrations d'amitié. Le pauvre exilé n'avait que l'écorce rude et l'esprit méfiant; son âme était tendre et, tout effarouchée qu'elle fût, bien mieux disposée à l'affection qu'à la haine. C'est ainsi qu'après avoir repoussé le colonel de Pury et Dupeyrou, il céda à leurs invitations et devint leur hôte et leur ami.

Abraham de Pury avait été officier dans un régiment suisse au service de Sardaigne. Blessé grièvement au siége de Coni en 1774, il rentra jeune encore dans son pays et s'occupa des af-

faires publiques avec beaucoup d'intelligence et d'activité. Il est l'auteur des célèbres *Lettres du cousin Abram au cousin David*[1]. Spirituel, instruit, et d'une grande indépendance de caractère et d'opinions, il devait aimer Rousseau et lui plaire. Comme il passait ses étés près de Motiers, sur la montagne, dans la charmante métairie de Mon-Lesi (Mon loisir)[2], dès qu'il sait le philosophe installé dans le vallon, il témoigne le désir de le voir; et Rousseau lui répond le 10 septembre 1762 la curieuse lettre que voici, publiée dans la *Correspondance* sans indication d'adresse :

« Je crois, monsieur, que je serai fort aise de vous connaître, mais on me fait faire tant de connaissances par force que j'ai résolu de n'en plus faire aucune volontairement; votre franchise avec moi mérite bien que je vous la rende, et vous consentez de si bonne grâce que je ne vous réponde pas, que je ne puis trop tôt vous répondre, car si jamais j'étais tenté d'abuser de la liberté, ce serait bien moins de celle qu'on me laisse que de celle qu'on veut m'ôter. Vous êtes lieutenant-colonel, monsieur, j'en suis fort aise, mais

[1] Célèbres à Neucbâtel; roulant sur des questions locales, de politique et d'administration, leur réputation n'a pas franchi, je pense, les limites étroites du canton; elles mériteraient cependant d'être connues au dehors, pour la verve originale et caustique du style. On les relit encore à Neuchâtel, bien que les sujets qu'elles traitent ne touchent plus personne.

[2] Baptême du colonel Pury. Avant lui le domaine s'appelait : *La Louva.*

fussiez-vous prince et qui plus est laboureur, comme je n'ai qu'un ton avec tout le monde, je n'en prendrais pas un autre avec vous.

» Je vous salue, monsieur, de tout mon cœur.

Cette lettre oursonne n'empêcha point le sauvage Jean-Jacques de grimper la côte escarpée qui mène à la propriété de M. de Pury, et celui-ci de se rendre souvent chez son voisin. L'hôte, l'hôtesse non moins aimable, la société, le lieu tout attirait Rousseau vers cette haute retraite. Le Jura, sur ses sommets n'en a pas de plus riante; et pendant l'été la meilleure société de Neuchâtel s'y trouvait réunie. Les journées se passaient en causeries sérieuses ou légères, en promenades, et parfois, comme diversion, en travaux rustiques. On montre encore le *Salon des philosophes*, verte pelouse entourée de sapins et de hêtres, où l'après-dînée on discutait de ce monde et de l'autre; la *Combe des ris et des jeux*, joli vallon où le dimanche, caché dans la forêt, Jean-Jacques, de loin, assistait aux ébats de la jeunesse des environs; c'est lui qui est le parrain de ces deux baptêmes. Il ne dédaignait pas non plus de prendre la bêche et de travailler avec ses amis à établir des sentiers

et des bosquets, mettant ainsi en pratique son conseil : « Soyons nos serviteurs si nous voulons être nos maîtres. »

Le fils de la maison, alors jeune garçon de quinze ans, « si j'ai bonne mémoire, » et depuis colonel comme son père, se plaisait à rappeler que Rousseau, souvent de grand matin venait heurter à sa porte et qu'ils allaient ensemble herboriser par les prés et les bois pendant que toute la maison dormait.

La chambre de Rousseau, comme celle de Motiers, avait une vue très-restreinte sur la montagne contre laquelle est adossée l'habitation de Mon-Lesi. Les visiteurs peuvent la voir encore, ou du moins sa reproduction. La maison ayant été détruite par un incendie en 1798, le colonel, en souvenir de son ami et par douce habitude, la fit reconstruire toute pareille.

La simplicité des mœurs des habitants de Mon-Lesi et leur hospitalité cordiale [1], devaient rendre ce séjour particulièrement agréable au susceptible Jean-Jacques. Tout y était selon son goût,

[1] Cette hospitalité est restée une tradition de famille et de propriété. Pendant la Révolution, l'abbé Salmagne, et d'autres émigrés français y trouvèrent un asile d'autant plus doux qu'il était sur la frontière de leur pays.

et il rappelle en effet bien des fois les impressions heureuses qu'il en a gardées.

Ces bonnes relations durèrent autant que le séjour du philosophe à Motiers, et lors de sa grande querelle avec M. le pasteur Montmollin, M. Pury, devenu conseiller d'État [1], le défendit avec chaleur de son influence et de sa plume. Ce fut encore à Mon-Lesi que Rousseau rencontra un autre auxiliaire non moins ardent, non moins résolu, Dupeyrou, dont le nom reste honorablement attaché à l'histoire de ses dernières années [2].

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux,

mais les grands hommes ont besoin aussi d'être aimés, soutenus, parfois guidés par des hommes simplement honnêtes, sages et bons.

Dupeyrou était de souche périgourdine. Fils d'un conseiller à la cour de justice de Surinam, il avait été élevé avec soin par sa mère, femme distinguée et veuve en secondes noces d'un M. Le Chambrier, de Neuchâtel. Son bon sens froid, son flegme hollandais, finirent par triom-

[1] Beaucoup par l'influence de Rousseau.

[2] Voir plus loin la version de *d'Escherny* sur l'origine de ces relations.

pher des résistances que Rousseau opposait à ses politesses.

« Je ne m'engouai pas, dit celui-ci, mais je m'attachai par l'estime, et peu à peu cette estime amena l'amitié. J'oubliai totalement avec lui l'objection que j'avais faite au baron d'Holbach, qu'il était trop riche, et je crois que j'eus tort. »

Ce doute est injuste : Rousseau n'eut pas tort. Dupeyrou ne manquait ni de savoir ni d'esprit, il avait du jugement, du cœur, une belle fortune, et mit tout au service de son ami. Celui-ci le sentait bien. Quand il lui écrit, il est à l'aise, il a de la gaîté, du contentement, de la confiance jusque dans ses boutades. La correspondance publiée contient 92 lettres adressées à Dupeyrou [1], et, à part quelques discussions de comptes et d'argent, elles sont toutes du ton le plus cordial, le plus libre, le plus enjoué. Il ne l'appelle que « mon cher hôte ; » il s'intéresse à ses affaires, à sa santé, à son bonheur, et il lui donne des conseils. Dupeyrou est un peu sourd, il a la goutte, il se marie (en 1769) avec la fille du colonel Pury ; il bâtit cette splendide demeure,

[1] Tout n'est pas publié. La correspondance de Rousseau avec Dupeyrou, déposée à la Bibliothèque de Neuchâtel, contient 131 lettres de Rousseau et 114 de Dupeyrou.

encore la plus belle de la ville, et qui faisait dire autrefois à un voyageur : « Neuchâtel est situé près de l'hôtel Dupeyrou, » Rousseau s'associe à tous ces soins, prend sa part de tout, non parfois sans se moquer un peu de l'importance que met son ami à des choses secondaires ou inévitables. « Il faut, lui dit-il, opter dans la vie entre être pauvre ou être affairé, trop heureux d'éviter un troisième état que je connais bien : c'est d'être à la fois l'un et l'autre. »

A l'offre d'un logement que lui fait Dupeyrou dans sa maison achevée, Rousseau piqué d'abord de je ne sais quelle mouche, répond durement :

« Grand merci, mon cher hôte, de la subite velléité qui vous prend de m'avoir auprès de vous. J'ai vu le temps que l'exécution de ce projet eût fait le bonheur de ma vie, et si ce temps n'est plus, ce n'est assurément pas ma faute.... »

Puis ce mouvement passé, il revient aussitôt à ses bons sentiments d'affection :

« Tout cela dit, je ne vous dissimulerai point que j'effacerai difficilement de mes souvenirs la douce idée que je m'étais faite d'achever paisiblement mes jours près de vous. J'avoue même que l'aimable hôtesse que vous m'avez donnée me rend cette idée infiniment plus riante. Si je pouvais lui faire ma cour au point de vous rendre jaloux

du pauvre barbon, cela me paraîtrait fort plaisant et surtout fort agréable.... »

Tout est, jusqu'à la fin sur ce ton d'intimité et de confiance. Nulle part on ne voit dans la correspondance la trace d'un dissentiment sérieux entre les deux amis. Et cependant ils faillirent un jour se brouiller à jamais. On doit la révélation récente de cet incident dramatique à M. Bonhôte, bibliothécaire à Neuchâtel. Il en a publié la preuve irréfutable dans le recueil des *Étrennes neuchâteloises* de l'année 1863. Ne pouvant plus désormais parler de l'exilé du Val de Travers sans rencontrer à chaque instant le nom de Dupeyrou, j'aurai l'occasion de revenir sur cet épisode aussi curieux que nouveau et de le raconter dans tous ses détails. Pour le moment, je ne fais qu'indiquer l'origine de leur liaison et son importance. C'est à Dupeyrou, en quittant Motiers, que Rousseau laissera les matériaux préparés pour une édition générale de ses œuvres, tous ses papiers et la promesse de lui faire remettre plus tard les Mémoires de sa vie. C'est par les soins de ce dépositaire fidèle, aidé de Moultou, non moins dévoué que lui à la gloire du grand écrivain, que paraîtra à Genève,

en 1782, la première édition complète des œuvres de Jean-Jacques Rousseau. Enfin l'on sait que Dupeyrou légua à la bibliothèque de la ville de Neuchâtel le dépôt qui lui avait été remis, avec « la liberté d'en disposer de la manière qui lui semblerait le plus favorable aux intérêts de la veuve, de la filleule, et à l'honneur de la mémoire du philosophe. » (Lettre du 12 janvier 1769.) Trésor précieux dans lequel on a déjà pris beaucoup et qui n'est pas épuisé. Il se compose de quarante-six manuscrits ou fragments divers, et de vingt-deux liasses et paquets de lettres, écrites ou reçues par Jean-Jacques, et dont le nombre total s'élève à près de trois mille.

Il serait à désirer que l'exemple de Dupeyrou eût été et soit encore suivi par tous les Neuchâtelois qui possèdent des autographes de leur hôte illustre ou des documents qui le concernent, non-seulement parce qu'étant placés dans un dépôt public, ouvert à l'étude, ils deviennent le patrimoine de tous, mais aussi et surtout parce que c'est la seule manière d'éviter qu'ils ne s'égarent et ne disparaissent. Combien n'en pourrais-je pas citer qu'on ne retrouve plus? Quoi qu'il en soit, Dupeyrou ne peut être oublié

quand on parle de Jean-Jacques, et son dévouement pour ce grand homme lui compte plus à juste titre que toutes ses richesses.

VI

Le colonel Pury et Dupeyrou ne sont pas les seuls amis que Rousseau trouva à Motiers; il en est beaucoup d'autres, et, à ce titre, il faut citer d'abord la famille Boy de la Tour.

On a remarqué avec raison qu'un service attache et oblige plus que toute autre chose, non celui qui le reçoit, mais celui qui le rend. Une circonstance fortuite permet à madame Boy de la Tour d'offrir à Rousseau, qu'elle connaissait à peine, sa maison de Motiers [1], et dès ce moment ce locataire inattendu, improvisé, devient son hôte, son ami, son protégé. Le sentiment de sollicitude affectueuse qu'elle éprouve s'étend à tous les siens, et se prolonge bien au delà du séjour de Rousseau chez elle. Absente ou pré-

[1] Cette maison avait appartenu à M. de Sully, capitaine du Val de Travers (de l'ancienne maison d'Estavayer qui a donné plusieurs gouverneurs à l'État) et il avait eu l'honneur d'y recevoir le prince Henri II de Longueville, dans un de ses voyages à Neuchâtel, en 1657. (Louis de Meuron. Description du Val de Travers, 1830.)

sente, une pensée l'occupe : le bien-être de celui à qui elle a donné un abri : « Mon frère a-t-il tout ce qu'il veut? » Elle cherche à prévenir ses désirs; elle accepte toutes ses exigences, elle se plie à tous ses caprices. La fierté du philosophe se révolte à l'idée de recevoir l'hospitalité, il sera chez lui, il arrangera la demeure à son gré. Elle lui écrit d'Yverdon le 20 juillet 1762 :

« Une lettre de vous, mon cher et très cher ami, quel plaisir! je la lis et relis très souvent; j'y trouve mille sujets de joie, surtout de ce que vous paraissez vous plaire dans cette maison où je vous prie de tout disposer à votre fantaisie. J'ai chargé mon homme d'affaires de vous aller offrir ses services pour faire faire toutes les réparations que vous souhaiterez. Je veux que vous soyez à votre aise, et pour cela je souscris à tout. Vous voulez que je tire un loyer, à la bonne heure! à trente livres de France, il est surpayé. Ce n'est pas dans ce pays que l'on tire parti des maisons, jamais je n'en ai tiré un liard; je l'ai prêtée souvent et avec obligation à ceux qui l'occupaient. »

Le 23 août, nouvelle lettre, nouvelles prévenances.

« .... Je me porte à merveille et me rappelle avec délices les moments heureux que j'ai passés avec vous et qui n'ont été troublés que par la crainte que cette terrible cour (probablement la petite cour étroite sur laquelle donnait et donne encore la chambre qu'on dit avoir été celle de Rousseau) ne vous incommode. Jugez donc, très cher ami, du

plaisir que nous a fait votre chère lettre. Depuis vous j'ai fait bien des réflexions et crains que vous ne soyez pas aussi bien dans ma maison que je le souhaiterais. De grâce, cher ami, dites-moi si je peux remédier à quelque chose; je le ferai avec empressement. N'ayez égard pour personne, vivez à votre fantaisie et disposez de moi comme d'une personne qui vous est entièrement acquise. »

Une mère n'a pas plus de prévoyance pour son enfant; chaque lettre de Mme Boy de la Tour montre la même sollicitude.

« Ce qui me console, c'est de vous bien sentir chez vous, car vous vous devez regarder comme tel étant chez moi. Je donne ordre pour que l'on vous reprête ma cave, que je vous prie de prendre, n'y dussiez-vous rien mettre... » (1er juin 1763.)

« Vos voisines vous ont quitté; j'en suis charmée, vous en serez plus en liberté.

« .... Je languis de voir la fin de cet hiver par rapport à vous. » (12 janvier 1764.)

Mme Boy de la Tour ne se contente pas de rendre sa maison de Motiers aussi confortable que possible, elle veut que Rousseau ait pour l'été un logement sur la montagne, et chez elle toujours, probablement dans le beau châlet de Pierrenod qui est encore la propriété de son petit-fils. Elle écrit le 2 octobre 1762.

« Vous avez beau dire, mon cher ami, vous aurez un petit appartement sur ma montagne où vous serez, j'es-

père, plus tranquille. Je suis mortifiée de ce que vous ne pouvez l'avoir à Motiers (la tranquillité), j'espère que cela viendra.... ; de grâce ne me déguisez rien de la maison, et si je puis mettre remède à quelque chose, je le ferai. »

En 1763 tout était prêt.

« J'ai reçu une lettre de Clerc qui me dit l'ouvrage sur la montagne presque fini. Ordonnez et faites faire à votre fantaisie.... tout cela me sera très utile un jour, n'y épargnez rien, de grâce. »

Et le 27 juin 1764 :

« Eh bien, cher ami, allez-vous faire un tour sur la montagne? voici le temps convenable; je souhaiterais que vous vous y trouvassiez agréablement et que vous y fissiez transporter tout ce qui peut vous être utile. »

Il ne paraît pas que Rousseau ait jamais profité de ce logis si amicalement préparé pour lui. En revanche, on sait que son humeur inquiète le poussait à chercher toujours un séjour meilleur, et un abri plus sûr. Ces projets perpétuels de départ, peu obligeants pour Mme Boy de la Tour, ne refroidissent point son amitié; elle s'y intéresse avec la même bonne grâce et le même dévouement.

« Vous me navrez, lui répond-elle le 18 septembre 1764, en me disant que votre santé est toujours languissante; je fais mille vœux pour que le changement d'air et de climat

vous rétablisse entièrement. La grâce que j'ai à vous demander, cher ami, c'est de garder les clefs de ma maison et que vous emportiez de mes mauvais meubles tout ce qui peut vous convenir. »

Rousseau change d'avis; elle aussitôt de lui récrire :

« Vous ne pouviez, mon cher ami, me donner une nouvelle plus agréable que celle de rester dans ma maison ; vous me mettez dans une joie qui ne peut se décrire; en conséquence, je vous prie de dire à M. Clerc de vous faire toutes les réparations qui peuvent vous mettre à l'aise et donner des commodités; n'épargnez rien et vous m'obligerez. »

Enfin, quand décidément son cher locataire abandonne sa maison, cette propriétaire sans pareille lui écrit (12 octobre 1765) :

« ..... J'étais dans les angoisses depuis que j'ai appris toutes les indignités commises contre vous, le plus excellent des hommes. J'en suis d'autant plus affligée qu'il me semble que j'en suis la cause par l'envie que j'avais de vous retenir dans ma maison. Vous avez très bien fait, cher ami, puisque vous ne vouliez pas garder les clefs, de les faire remettre à Clerc qui les aura toujours à votre disposition pour en faire prendre tout ce qui vous conviendra, soit meubles et surtout le boisage de votre chambre que je vous paierai si vous le laissez; vous m'obligerez de me dire ce qu'il vous coûte. »

Les soins de Mme Boy de la Tour pour Jean-

Jacques ne se bornaient pas au logement; elle était à Lyon son commissionnaire, son fournisseur et son banquier. Malgré le peu d'importance des détails de cette nature, on ne me saura pas mauvais gré, j'espère, d'en relever quelques-uns, ne fût-ce que comme indication des habitudes du philosophe et des difficultés que présentaient les petites choses de la vie au siècle dernier.

La lettre du 2 octobre 1762 commence ainsi :

« Votre pelisse, mon bon et cher ami, est partie hier, adressée à Pontarlier à M. Glauriau avec ordre de vous la faire d'abord parvenir; les deux bonnets, la robe de camelot et son bonnet, une ceinture rayée; celle de filoche ne s'est pas trouvée faite, je vous l'enverrai par les frères Rosselet avec la caisse de chandelles et le papier. Vous trouverez aussi dans ce paquet de la soie pour les lacets, une paire de rubans pour ma nièce et deux petits bonnets de blonde pour Mlle D'Ivernois, commission qu'elle avait donnée à ma fille. J'espère que vous trouverez votre pelisse belle, bonne, chaude, légère et qui durera éternellement, moyennant qu'elle soit préservée des teignes. Un des bonnets est assorti, l'autre est agneau de Tartarie, tout ce qu'il y a de plus beau et de plus doux. Soyez assuré que j'ai plus ménagé votre bourse que je n'aurais fait de la mienne; peut-être ai-je été trop à l'économie. A l'égard de la ceinture, il y en a de la même espèce le double plus large qui coûtent vingt-quatre livres et celle que je vous donne n'en coûte que neuf. »

L'habit d'Arménien n'était pas facile à combiner, paraît-il, et peut-être tout ce premier envoi n'a-t-il pas satisfait Rousseau, car Mme Boy de la Tour revient le mois suivant sur le même sujet (4 octobre).

« ....Voici une note qui contient la pelleterie qui sera de durée; si vous aimez le léger il faut prendre le plus beau. Rien de plus facile que de vous faire une semblable robe dont j'ai le modèle; j'ai fait couper un patron devant moi. Vous trouverez ci-joint des échantillons de camelot et leurs prix; vous choisirez celui qui vous conviendra le mieux. J'ai commandé une ceinture; il ne s'en est trouvé de faites qu'en rose, vert ou bleu; je l'ai demandée de la couleur de votre habit, et si elle est telle que vous le désirez, je serai toujours à temps d'en faire faire une seconde. Il se fait aussi des ceintures d'une étoffe rayée, comme les mouchoirs de col de femmes, dans des couleurs vives et claires; je ne déciderai rien qu'à votre réponse que j'attendrai avec impatience. »

Décidément, la ceinture était une grande affaire dans le costume asiatique, et la robe aussi; il y a un *P. S.* à cette lettre.

« Il faut de camelot pour votre robe quatre aunes et demie; je ne saurais vous choisir en soie que du gros de Naples ou taffetas, parce que vous voudriez de l'uni. »

Tous ces envois ne se faisaient pas comme aujourd'hui, à jour et à heure fixes par chemin de fer; les communications étaient rares, diffi-

ciles, il fallait attendre une occasion et des billets de sortie.

« Ma mère, écrivait M. Boy de la Tour l'aîné, vous aurait envoyé les chandelles que vous lui avez demandées, s'il n'avait fallu beaucoup de temps pour en obtenir un billet de sortie. Au dernier voyage des Rosselet, les chaleurs étaient si fortes qu'elle n'a pas voulu les exposer en route. »

Que de changements dès lors! La chandelle est morte, comme dans la chanson de Pierrot; la poste va tous les jours; les distances sont supprimées. Rousseau trouverait au Val de Travers de la soie, du camelot, des bougies, du café.... et au besoin des bonnets fourrés. Ce qu'il y chercherait en vain peut-être, ce sont les pillules mystérieuses qu'il faisait venir de Naples. Toujours souffrant, il écoutait tous les conseils, essayait tous les remèdes et en demandait aux quatre vents des cieux. Le fils de Mme Boy de la Tour lui écrivait de Naples :

« Aussitôt arrivé en cette ville, je me suis empressé de m'acquitter de la commission dont vous m'avez chargé. Un médecin français m'a assuré s'y connaître bien et savoir quel était le propriétaire des véritables ; je les ai confrontées ; j'y ai trouvé de la différence, ce qui me détermine à vous en envoyer trois douzaines.... Si, contre mon attente, elles se trouvaient défectueuses, ayez la complaisance de me le mander pour me faire rendre tout ou partie de ce qu'elles

coûtent, suivant mes conventions avec le médecin.... Je les ai payées 9 ducats les trois douzaines, ce qui fait l'équivalent de 38 livres, or français; j'ai joint au paquet quelques aunes de lacets jaunes pour vos bottines, que je n'avais point pu trouver à Lyon. »

Des lacets jaunes à Jean-Jacques, se figure-t-on cela?

Cette excellente dame Boy de la Tour semble avoir communiqué à ses enfants [1] toute son affection pour Rousseau et tout son zèle à le servir, ou plutôt il faut reconnaître que le sauvage misanthrope avait le don d'éveiller ces sentiments dans le cœur de tous ceux qui le connaissaient. Je ne résiste pas au plaisir d'en recueillir l'expres-

[1] Madame Boy de la Tour était veuve, on le voit par sa correspondance, dans laquelle il n'est jamais question de son mari. et il semble qu'elle dirigeait elle-même la maison de commerce de Lyon. Elle dit : ma maison, mes livres, mes enfants; elle parle quelque part d'un M. Cherb (?), syndic des Suisses à Lyon, comme de son protecteur. Elle avait trois filles et deux fils. L'une de ses filles épousa M. Delessert, l'autre M. Mallet, fondateur de la maison de banque de Paris; la troisième M. de Villadin, de Berne. Le second des fils mourut à Lyon sans enfants, après avoir été marié deux fois; l'aîné, ayant épousé une demoiselle Du Pasquier, se retira à Motiers, dans la belle et splendide demeure qu'habite un de ses petits-fils. L'histoire de cette construction vaut la peine d'être rappelée en passant. Un M. d'Ivernois, de Motiers, ayant fait fortune dans les spéculations de la rue Quincampoix, revint à son village et la fit bâtir. Mais bientôt, ennuyé de son inaction, repris de la fureur du jeu, il retourna à Paris et y perdit tout ce qu'il avait gagné. Il fallut vendre cet immeuble, qui fut acheté par M. Boy de la Tour.

sion aimable et délicate, toute juvénile et féminine dans quelques lettres de Mlle Madelon Boy de la Tour; il me semble que ces passages peignent aussi bien celui à qui ils étaient adressés que la jeune fille qui les écrivait :

« Les repas les plus recherchés ne sont pas comparables pour mon goût à celui que nous fîmes sur la montagne, où la crême qui n'était pas servie dans de la porcelaine n'en était que meilleure. L'hiver doit commencer à se faire sentir dans votre vallon, où la neige n'est pas tardive. Je vous plaindrais si vous étiez tout autre que n'est M. J.-J. Rousseau, d'habiter un lieu que je m'imagine ne pas être fort agréable dans la triste saison où nous entrons, mais où, pouvant vous voir quelquefois, j'aimerais mieux habiter qu'en aucun autre lieu du monde....

» J'espère que vous m'aimez assez pour ne me point répondre; cela me donnera la liberté de vous écrire.... »

Enfin, elle lui annonça son mariage ainsi [1] :

« Je me flatte que vous prenez toujours à moi l'intérêt que vous m'avez en tant d'occasions témoigné; c'est cette persuasion qui me porte à vous instruire avant personne de mon mariage avec M. Delessert, négociant à Lyon, que nous connaissons depuis longtemps. C'est un homme qui

[1] Mlle Boy de la Tour devait bien cette confidence à son ami Jean-Jacques; c'est grâce à lui qu'elle n'avait pas épousé, malgré elle, un neveu de son oncle Roguin, alliance que celui-ci désirait beaucoup et à laquelle Mme Boy de la Tour ne s'opposait point, sans pourtant vouloir contraindre sa fille. (Voir *Confessions*, livre XII.)

mérite, par sa franchise, ses bonnes mœurs et la candeur de son caractère, l'estime de tous ceux qui le connaissent; incapable de toutes les agréables manières qui portent aujourd'hui le titre d'aimables dans la société, il est homme et en veut remplir les devoirs. Je pense avec plaisir que vous en feriez cas s'il avait l'avantage d'être connu de vous. »

Dans cette lettre, datée de Vichy, en Bourbonnais, le 4 mai 1766, Mlle Boy de la Tour prévoyait que « la conclusion de cette importante affaire » serait retardée à cause de l'état de langueur de sa chère maman. Mais ses prévisions à cet égard furent, paraît-il, heureusement trompées, car cinq ans après elle s'adressait à son vieil ami pour qu'il l'aidât à amuser la vivacité de sa fille et à exercer son attention sur des objets agréables et variés. C'est à cette occasion que Rousseau écrivit en 1771, 1772, 1773, ses huit lettres élémentaires sur la botanique [1].

[1] Vers 1785, M. Delessert vint s'établir à Paris, où il fit une grande fortune, beaucoup augmentée encore par ses fils Benjamin, François et Gabriel, tous trois hommes distingués et qui ont laissé d'honorables souvenirs. M. François, mort le dernier, en 1868, avait épousé sa nièce, la fille précisément de cette *petite* chez qui Rousseau avait voulu provoquer le goût de l'étude et de l'histoire naturelle. Je ne sais si les *Lettres sur la botanique* eurent sur l'esprit de la jeune écolière le résultat que Mme Delessert en espérait. En tous cas elles ne furent pas perdues; à défaut de la sœur le frère en profita, et c'est ainsi que la ville de Genève peut faire remonter à son enfant persécuté les belles collections de coquillages et de plantes qu'elle vient de recevoir de la famille Delessert. M. Ben-

J'allais oublier de noter que Rousseau a été parrain, au moins peut-on le croire par la lettre suivante que lui adressait Mme Boy de la Tour le 28 novembre 1764 :

« Pour répondre à votre chère lettre du 18, je vous dirai que j'ai couru les boutiques pour chercher ce qui conviendrait le mieux pour les présents que vous voulez faire. Pour la filleule, une coiffe, des petites manches, le collier; nous les aurons fort honnêtes pour 30 livres. Pour la mère et la marraine, j'ai vu de très jolies bourses d'ouvrage, brodées en or, depuis 20 jusqu'à 30 livres; un éventail honnête et très présentable, aux environs de 15 à 16 livres. Je crois que pour les dames il faut s'en tenir à ces deux articles, qui conviennent beaucoup mieux que des choses de mode de ce pays qui ne conviendraient pas au leur.

» Je ferai ensorte que le tout ne passe pas six louis d'or. Nous avons reçu un paquet de papiers pour vous. J'attends une occasion solide pour vous les faire passer. M. Regulia, libraire [1], doit vous aller voir incessamment; je les lui remettrai. »

Dans cette même lettre, Mme Boy de la Tour remercie Rousseau d'un envoi de langues fumées qu'il lui a fait. Il y avait échange de petits cadeaux

jamin avait aussi réuni une bibliothèque botanique de plus de 4000 volumes, offerte par ses héritiers à l'Institut de France dont M. Delessert faisait partie. Les savants regrettent que ce complément nécessaire de l'herbier ne l'ait pas suivi à Genève, ou que les plantes ne soient pas restées à Paris avec les livres.

[1] Probablement celui que Rousseau nomme Reguillat et qui devait diriger l'édition neuchâteloise de ses œuvres.

et de bons procédés. Mais quelles étaient cette filleule et cette marraine et cette maman pour qui le philosophe s'exécutait si généreusement?

Je l'ignore, à moins qu'on ne puisse y rapporter la phrase suivante d'une lettre, du 4 mars 1765, de Mme Boy de la Tour : « La caisse où sont les présents pour Mme Ray n'est pas encore arrivée ; on en a des nouvelles. » Et, dans ce cas, l'envoi n'aurait pas été adressé à Jean-Jacques lui-même, ni même à quelqu'une de ses relations du pays de Neuchâtel. J'y songe; il se pourrait bien que l'écrivain eut accepté d'être le parrain d'un enfant de son éditeur de Hollande, Marc-Michel Rey; il lui écrit de Wootton en 1766 : « Mon cher compère, » et finit par : « Mille tendres salutations à Mme Rey. J'embrasse la chère petite et son cher papa. »

Mme Boy de la Tour avait beau faire, Rousseau toujours inquiet, ne se trouvant bien nulle part, roulait sans cesse dans sa tête quelque projet de déménagement. Cette disposition était du reste encouragée, excitée par les offres qui lui arrivaient de tous les côtés. Chacun voulait l'avoir. La jolie situation de Planessert où s'arrêtent maintenant les voyageurs du chemin de fer qui

veulent descendre à Fleurier, paraît l'avoir tenté. Il songea aussi à s'établir au hameau des Raisses, dans la maison d'un M. Lequin, menuisier, homme de sens, avec lequel il aimait à causer. Enfin, il fit plusieurs courses dans le bas du pays avec le désir de s'y installer. Il n'avait que l'embarras du choix.

Dupeyrou lui offrait une maison à Cressier; d'Escherny proposait Cornaux[1]; le colonel Pury, Suchiez. On essaya même de l'attirer au Locle. Un M. Claude-François Du Bois lui écrivit l'agréable lettre que voici et qui montre bien l'émulation d'hospitalité, pour ainsi dire, que Rousseau inspirait à tous et partout.

« Au Locle, le 8 décembre 1764.

» Monsieur,

» J'appris à Londres de M. Rousseau, votre parent, la première nouvelle du choix que vous aviez fait de ce pays pour vous servir d'asile contre vos persécuteurs, et je ne pus m'empêcher alors de lui témoigner combien je me croirais heureux si je pouvais vous y offrir une retraite. Je venais de lire votre Émile, qui m'avait fait abandonner le dessein de devenir riche aux dépends de ma santé et de ma tranquillité, et je crus qu'une de ces habitations que

[1] *Cressier, Cornaux,* beaux villages agricoles à l'est de Neuchâtel; *Suchiez,* petit hameau près de la ville; *Le Locle,* grand village industriel de 10,000 âmes, dans l'une des plus hautes vallées du canton.

vous avez dépeintes si agréablement dans votre discours à M. d'Alembert, et où j'allais me retirer, ne serait pas tout à fait indigne de vous être proposée. Il est vrai que quand j'ai considéré, monsieur, tant de refus que vous avez fait d'offres infiniment plus attrayantes de la part de seigneurs, de riches, de savants, moi qui ne suis rien de tout ça, j'ai regardé mes désirs comme une impertinence et n'ai cependant pu m'empêcher de désirer, croyant être assez mortifié en me condamnant moi-même au silence. Enfin, M. Bâtard, de Genève, passa ici il y a quelques semaines; il dit qu'il voulait se procurer l'honneur de vous voir ce jour-là même; l'envie extrême que j'ai de vous posséder ici m'échappa, il me dit qu'il vous en témoignerait quelque chose, je le laissai faire, et aujourd'hui il me marque qu'il vous a laissé mon adresse et que vous lui avez fait entendre que peut-être en feriez-vous usage. Il est inutile de vous témoigner, monsieur, la joie que m'a causée cette nouvelle; elle n'est troublée que par la crainte que M. Bâtard ne m'ait trop flatté. Daignez confirmer par un mot cette espérance si flatteuse pour moi et j'attendrai patiemment que votre commodité, vos affaires, votre inclination vous attirent dans ces montagnes. Vous trouverez chez moi tout à la Suisse, c'est-à-dire la liberté et point de cérémonies. Quoique cette saison soit un peu rude, si elle ne vous rebute pas, je pourrai vous envoyer un cheval, une voiture, ou un traîneau à votre choix, et le jour que vous voudrez bien m'indiquer.

« J'ai l'honneur, etc. »

Je ne sais si Jean-Jacques répondit à cette invitation, mais il n'alla point au Locle et ne quitta Motiers que pour abandonner sans retour

le canton de Neuchâtel [1]. Et s'il en vint à cette extrémité, ce ne fut pas faute d'y trouver des amis nombreux, zélés, ardents. Son départ eut d'autres causes auxquelles l'auteur de l'*Émile*, le hardi censeur des vices et des préjugés de son siècle ne pouvait nulle part se soustraire. Nous les verrons se dérouler une à une jusqu'à la catastrophe finale du mois de septembre 1765.

VII

Aux condamnations successives du Parlement, de la Sorbonne et du Conseil de Genève, qui

[1] Un comte de Waldner lui fit, par l'entremise du ministre H.-D. Petitpierre, les plus pressantes instances de passer quelque temps dans sa belle maison d'Olveiles près de Mulhouse. Les raisons par lesquelles ce noble personnage espérait tenter le philosophe sont amusantes. « Je sais bien, disait-il, que c'est un glorieux qui aime à se singulariser, mais par cela même qu'il a beaucoup d'esprit, je suis convaincu qu'il a les organes justes, et que par conséquent il aime mieux le bon vin que le mauvais, et qu'à l'égard de toutes les autres choses de la vie, à moins qu'une cause étrangère ne vienne à la traverse, il préférera toujours le meilleur au moins bon, et, j'ose dire qu'il en trouvera l'occasion chez moi.... Il sera libre chez moi comme chez lui, ne mangera que ce qu'il voudra, et comme il voudra. Sa chambre ne sera meublée et balayée que juste selon ses ordres.... Donnez-lui, je vous prie, bonne opinion de moi. Vous pouvez lui dire hardiment que je suis fort bonhomme et pourtant pas un sot, peut-être cela le touchera-t-il plus que tout le reste. » Rousseau ne fut pas touché, je crois même qu'il ne prit pas la peine de répondre. M. le comte de Waldner dut être bien étonné.

avaient frappé, coup sur coup, l'*Émile* et son auteur, Mgr de Beaumont, archevêque de Paris, voulut joindre la sienne, par un mandement du 29 août 1762. Dans cette pièce, le pieux et parfois trop zélé, trop ardent adversaire des jansénistes et des philosophes, ne se contente pas de combattre les doctrines du vicaire savoyard, ou pour mieux dire, de les écraser avec la hauteur dédaigneuse que donne le sentiment de l'infaillibilité. Il s'en prend directement à Rousseau, à son caractère, à ses intentions, et n'hésite pas, suivant une méthode déjà suivie, nous l'avons vu, dans le réquisitoire de la Sorbonne, à lui appliquer les prédictions qui concernent l'Ante-Christ. Lorsque saint Paul annonçait la venue des jours périlleux, où il y aurait des gens amateurs d'eux-mêmes, fiers, superbes, blasphémateurs, impies, calomniateurs, enflés d'orgueil, amateurs des voluptés plutôt que de Dieu, il pensait à Jean-Jacques, Mgr de Beaumont n'en doute pas, et, pour le prouver, il fait du philosophe un portrait fort noir, chargé d'antithèses solennelles, mais perfides, et qui fut très-admiré des charitables amis du prélat. Ce succès lui coûta cher. Blessé, le lion bondit, se re-

tourne contre l'agresseur et lui lance cette terrible épître que chacun sait par cœur :

« Pourquoi faut-il, monseigneur, que j'aie quelque chose à vous dire? Quelle langue commune pouvons-nous parler? comment pouvons-nous nous entendre? et qu'y a-t-il de commun entre vous et moi?

» Cependant il faut vous répondre; c'est vous-même qui m'y forcez. Si vous n'eussiez attaqué que mon livre, je vous aurais laissé dire, mais vous attaquez aussi ma personne, et plus vous avez d'autorité parmi les hommes, moins il m'est permis de me taire quand vous voulez me déshonorer. »

Rousseau exprime à plusieurs reprises [1] le regret d'avoir cédé à son premier mouvement; il traite sa réponse de « misérable écrit » ajoutant du reste « que s'il était facile à d'autres de faire mieux, personne, en un tel sujet, ne pouvait faire bien. » Je ne sais s'il était bien sincère en parlant ainsi; il est permis de supposer au contraire qu'il eût été très-fâché d'être pris au

[1] Voir la lettre à Moultou du 26 février 1763 et celle du 6 mars 1763 à M. de ***. Il dit au premier : « Il n'est pas permis de s'échauffer en parlant de soi; et sur des chicanes de doctrine on ne peut que vétiller. L'écrit est froid et plat. J'en prévois l'effet d'avance, mais la sottise est faite. » Rousseau se trompe; l'effet en fut très-grand et tout en sa faveur, d'abord sur Mgr de Beaumont, comme on va le voir, et ensuite sur le public; il en reçut beaucoup de compliments et c'est encore peut-être le plus populaire de ses ouvrages.

mot [1]. Je suis de son avis pourtant. Sa réplique n'est pas irréfutable, elle prête le flanc à bien des objections. On y sent la hâte et la passion, mais ces défauts en font aussi le mérite. L'amertume déborde et s'épanche à grands flots. Il ne se possédait plus; toutes les colères, toutes les indignations amassées dans son âme depuis six mois éclatent à la fois, et trouvent pour s'exhaler des accents d'une incomparable éloquence. On peut discuter telle ou telle proposition; il faut courber la tête sous la révolte de l'honnête homme outragé.

C'est ce que fit Mgr de Beaumont; il fut atterré et se tut. Homme sincère, bon, généreux, et, malgré ses violences, estimé de ses ennemis, il rendait lui-même justice aux siens. Un contemporain [2] raconte qu'il parlait souvent de Voltaire, très-peu de Rousseau, et seulement pour faire l'éloge de son caractère, de ses vertus, et avec un respect marqué pour sa pauvreté volontaire, son génie et sa bonne foi.

[1] Témoin sa lettre du 28 mars à M. de Montmollin :

« Voici, monsieur, un écrit devenu nécessaire. Quoique mes agresseurs y soient un peu malmenés, ils le seraient davantage si je ne vous trouvais en quelque sorte entre eux et moi, etc. »

[2] Note de M. Brizard. Édit. Poinçot.

La lettre partie, le coup porté, Achille était rentré sous sa tente, Jean-Jacques avait repris ses promenades, son coussin, ses habitudes paisibles, lorsqu'un écrit publié à Genève ramena l'athlète fatigué dans la lice et par là se rouvrit la porte des tempêtes.

Rousseau avait espéré que ses concitoyens de Genève protesteraient contre la condamnation de son livre, suivant lui contraire aux lois de la République. Il comptait sur cette réparation. Ne la voyant pas venir et lassé d'attendre, il adressa (12 mai 1763) au premier syndic M. Favre la démission solennelle de ses droits de bourgeoisie.

« Cette démarche, dit Rousseau [1], ouvrit enfin les yeux aux citoyens : sentant qu'ils avaient eu tort pour leur propre intérêt d'abandonner ma défense, ils la prirent quand il n'était plus temps. Ils avaient d'autres griefs qu'ils joignirent à celui-là et ils en firent la matière de plusieurs représentations très bien raisonnées, qu'ils étendirent et renforcèrent à mesure que les durs et rebutants refus du conseil, qui se sentait soutenu par le ministère de France, leur firent mieux sentir le projet formé de les asservir. Ces altercations produisirent diverses brochures qui ne décidaient rien, jusqu'à ce que parurent tout d'un coup les *Lettres écrites de la campagne*, ouvrage écrit en faveur du conseil avec un art infini et par lequel le parti représentant, réduit au silence, fut pour un temps écrasé. Cette pièce, monument durable

[1] *Confessions*, livre XII.

des rares talents de son auteur, était du procureur-général Tronchin, homme d'esprit, homme éclairé, très versé dans les lois et le gouvernement de la république.

» Les représentants, revenus de leur premier abattement, entreprirent une réponse et s'en tirèrent passablement avec le temps. Mais tous jetèrent les yeux sur moi comme sur le seul qui pût entrer en lice contre un tel adversaire, avec espoir de le terrasser. J'avoue que je pensai de même... »

De cette pensée naquirent les *Lettres écrites de la montagne.*

Lorsque Jean-Jacques communiait à Motiers et se disait chrétien, il était parfaitement sincère. Les objections et les doutes qu'il avait exprimés, sur plusieurs points de la révélation, n'ôtaient rien, dans son esprit, à la grandeur, à la beauté, et pour tout dire, à la divinité du christianisme. Jamais personne n'en a parlé avec une vénération mieux sentie. C'est pour le servir, pour le défendre contre la légèreté et l'incrédulité croissantes de son siècle qu'il avait écrit cette profession de foi du vicaire savoyard dont se scandalisaient les vrais et les faux dévots. De nos jours, dans une réunion publique, un très-digne pasteur de Paris, et le plus orthodoxe des croyants, n'a pas craint d'appeler Jean-Jacques Rousseau « un grand professeur de christianisme. »

Excité par la lutte, soutenu par la droiture de ses intentions, Rousseau, dans ce nouvel ouvrage, ne se borna pas à traiter la question légale, à examiner sur quels droits et d'après quelles lois le Conseil de Genève l'avait jugé ; il reprit cet éternel et insoluble problème du surnaturel, et sans le résoudre — ce à quoi il ne prétendait nullement du reste, pas plus que d'imposer sa manière de voir à personne — il ne fit que réveiller les haines assoupies et provoquer les honnêtes scrupules des âmes simples que toute objection effraie et bouleverse. Rien de plus naturel d'ailleurs que ce sentiment d'effroi, d'hostilité, d'aversion qui s'empare de l'homme lorsqu'il voit les convictions — et moins que cela, les traditions, les habitudes d'esprit sur lesquelles sa vie repose, — remises en question par un autre. Il éprouve quelque chose de semblable aux sensations de celui que secoue dans le sommeil un tremblement de terre et qui pense aux fondements ébranlés de sa maison.

Mais faut-il pour cela condamner et maudire ? Penser, réfléchir, faire usage de sa raison et de son intelligence, chercher même l'introuvable,

n'est-il pas le devoir et le privilége de l'homme? Jean-Jacques, sur ce point comme sur tant d'autres, a d'avance répondu; on ne peut mieux dire que lui :

« Où est le mortel sur la terre qu'un raisonnement doive offenser? Où est celui qui peut se fâcher de ce qu'on le traite en homme et qu'on le suppose raisonnable. Si le raisonneur se trompe, ou nous trompe, et que vous vous intéressiez à lui, ou à nous, montrez-lui son tort, désabusez-nous, battez-le de ses propres armes. Si vous n'en voulez pas prendre la peine, ne dites rien, ne l'écoutez pas, laissez-le raisonner, ou déraisonner, et tout est fini sans bruit, sans querelle, sans insulte quelconque pour qui que ce soit. »

VIII

Rousseau avait composé les *Lettres de la montagne* dans le plus grand secret.

« Je fis et j'exécutai cette entreprise, dit-il, si secrètement que dans un rendez-vous que j'eus à Thonon avec les chefs des représentants, pour parler de leurs affaires, et où ils me montrèrent l'esquisse de leur réponse, je ne leur dis pas un mot de la mienne qui était déjà faite, craignant qu'il ne survînt quelque obstacle à l'impression, s'il en parvenait le moindre vent, soit aux magistrats, soit à mes ennemis particuliers. »

Le manuscrit fut d'abord envoyé à un certain provençal nommé Dastier, qui, étant venu voir

Jean-Jacques, lui avait vanté la liberté de la presse à Avignon et offert ses services. Mais les cahiers revinrent. Dans cette ville libre, aucun libraire n'osa se charger de leur publication. L'auteur prit alors le parti de les adresser à son ancien éditeur d'Amsterdam, en ayant soin de ne les expédier que un à un et après la réception de chaque envoi.

Profitons de ces délais. Pendant qu'on imprime en Hollande ce livre qui va rouvrir le temple de Janus, pénétrons dans la maison du philosophe, suivons-le dans ses promenades et tâchons de savoir s'il était alors en effet aussi malheureux que plus tard il s'est plu à le dire.

Le bonheur et le malheur tiennent avant tout, je le sais, au caractère. Contester sur ce point est inutile. Les plus beaux discours et les meilleures raisons ne peuvent faire que l'on ne sente pas ce que l'on sent; les faits même y échouent. Le pauvre Jean-Jacques des *Rêveries* et des *Confessions* n'était que trop sincère dans ses lamentations. Cependant nous le verrons si souvent, en dépit de son penchant à la mélancolie, de beaucoup de contrariétés incontestables, de souffrances réelles aussi, aimable, gai, plein

d'entrain, d'activité, de bonne humeur, que peut-être devrons-nous, malgré lui, regarder le séjour de Motiers comme une période heureuse dans cette existence agitée et sa plus douce et plus enviable saison.

Après l'éclat de ses succès et le retentissement de ses doctrines, l'auteur de la *Nouvelle Héloïse,* de l'*Émile,* du *Contrat social* ne pouvait plus trouver nulle part l'obscurité et la paix qu'elle donne, ni s'en contenter. L'admiration, les louanges, et aussi les ardeurs de la controverse étaient devenues des besoins pour lui. Quand on a été tout, on ne se résigne pas à n'être rien. Les ennuis de la gloire et les inconvénients de la célébrité portent avec eux leur compensation, et ceux qui s'en plaignent le plus pourraient le moins quelquefois s'en passer. Si Rousseau ressentait vivement leur piqûre, tout comme un autre, et plus qu'un autre, on peut le croire, il en savourait les douceurs. Enthousiaste et passionné, il lui fallait la lutte, le bruit, la renommée; le repos et l'oubli l'eussent tué plus sûrement encore que l'enivrement de la flatterie.

Parlons d'abord de la santé de Rousseau. La

santé dans la vie de tous les hommes tient une place capitale; elle influe sur la destinée, elle modifie le caractère et l'esprit, quelles qu'en soient la force et l'élévation. On pourrait changer ainsi un proverbe connu : Dis-moi comment tu te portes, je te dirai qui tu es. Ce rapport est surtout marqué chez Rousseau. D'un tempérament irritable à l'excès, il devait ressentir vivement le contre-coup des moindres douleurs; et de toutes les maladies, aucune n'a peut-être une action plus directe sur l'âme que celle dont le fils du pauvre horloger fut atteint dès sa jeunesse. L'importance de cette disposition fâcheuse me fera pardonner si j'entre à ce sujet dans quelques détails.

Jean-Jacques fut, pendant la plus grande partie de sa carrière, tourmenté par un mal mystérieux qu'il attribuait à un défaut naturel et incurable de son organisation. L'autopsie ne sembla point justifier une telle croyance. On sait d'ailleurs que l'infirmité dont se plaignait Rousseau disparut presque complétement aux approches de la vieillesse. Cependant le Dr Mercié, un spécialiste renommé, lui donne en partie raison. Dans un travail intéressant sur cette ma-

tière [1] il explique comment, suivant lui, les modifications successives de l'âge et aussi peut-être un accident heureux, ont pu faire disparaître et l'effet et la cause. Sa théorie est-elle contestable? Ce qui ne l'est pas, à coup sûr, ce sont les souffrances du malheureux Jean-Jacques, et la perpétuelle préoccupation qui en était la

[1] Explication de la maladie de J.-J. Rousseau, et de l'influence qu'elle a eue sur son caractère et sur ses écrits. Paris, Le Normant, 1859, 2e édition. J'emprunte à cette brochure la plupart des détails qui suivent.

M. Raspail croit que cette infirmité ne venait point d'un défaut naturel d'organisation, mais d'un accident. Suivant lui Rousseau se serait empoisonné par l'arsenic lorsqu'il voulut à Chambéry faire de l'encre de sympathie, et qu'une bouteille chargée de chaux et d'orpiment faillit l'aveugler et le tuer. Il faut lire les articles qu'il a consacrés à ce sujet. (Revue complémentaire, tomes 1 et 2.)

A part la théorie médicale singulière dont je ne suis pas juge, il y a des pages émues sur le caractère et le génie de Jean-Jacques; on sent la parenté d'esprit.

Me serait-il permis, à cette occasion, de présenter aussi une hypothèse, sinon sur la cause de la maladie de Jean-Jacques, du moins sur sa guérison. On sait que vers la fin de sa vie il ne s'en plaignit plus et que l'autopsie faite après sa mort ne révéla aucune altération organique qui pût l'expliquer. L'air vif de la montagne, les eaux claires et froides des fontaines du Jura, l'usage habituel du petit vin blanc de ce pays, très-diurétique, ne seraient-ils pas autant et plus que l'apaisement de l'âge l'explication naturelle de ce changement heureux? Les maladies du genre de celle de Rousseau sont fort rares au canton de Neuchâtel. Voilà ma proposition. Je n'ai point de preuves, je ne la défends pas; j'engage seulement les confrères du malade de Motiers à tenter l'expérience, et peut-être cette note leur paraîtra-t-elle moins fantastique.

suite. On en retrouve la trace du berceau à la tombe.

« J'étais né presque mourant.... Une sœur de mon père, fille aimable et sage, prit si grand soin de moi qu'elle me sauva.... Chère tante, je vous pardoune de m'avoir fait vivre.... »

La bonne constitution de Rousseau triompha, et malgré quelques crises passagères, il arriva près de la quarantaine sans que son incommodité native l'eût beaucoup gêné. Mais vers 1750, alors qu'il était caissier du financier Francueil, s'étant fatigué à ce travail sédentaire, il retomba plus bas qu'auparavant, et demeura au lit cinq ou six semaines dans le plus triste état que l'on puisse imaginer.

« Je crois que les médecins auxquels je me livrai me firent bien autant de mal que la maladie. Je vis successivement Morand, Daran, Helvétius, Malouin, Thierry, qui tous très savants, tous mes amis, me traitèrent chacun à sa mode, ne me soulagèrent point et m'affaiblirent considérablement. Plus je m'asservissais à leur direction, plus je devenais jaune, maigre, faible. Mon imagination qu'ils effarouchaient, mesurant mon état par l'effet de leurs drogues, ne me montrait avant la mort qu'une suite de souffrances.... On sent qu'un traitement si coûteux, si douloureux, si pénible, ne me laissait pas travailler sans distraction et qu'un mourant ne met pas une ardeur bien vive à gagner son pain quotidien. »

Trois ans après, Rousseau vivait encore, mais il écrivait à Mme de Warrens :

« Votre fils s'avance à grands pas vers sa dernière demeure; le mal a fait un si grand progrès cet hiver que je ne dois plus m'attendre à en voir un autre. »

Ainsi toujours mourant, il gagna tant bien que mal l'hiver de 1761. A cette époque vint le voir à Montmorency le frère Côme, un très-habile praticien, paraît-il. Celui-ci, après un minutieux examen, finit par déclarer que Rousseau n'avait rien et qu'il vivrait longtemps, mais en souffrant toujours.

« C'est ainsi qu'après avoir été traité successivement pendant tant d'années de vingt maux que je n'avais pas, je finis par savoir que ma maladie incurable, sans être mortelle, durerait autant que moi. Mon imagination réprimée par cette connaissance ne me fit plus voir en perspective une mort cruelle.

» Délivré des maux imaginaires plus cruels pour moi que les maux réels, j'endurais plus paisiblement ces derniers. Il est constant que depuis ce temps j'ai beaucoup moins souffert de ma maladie que je n'avais fait jusqu'alors. »

Ce mieux n'était que relatif et ne se soutint pas sans de fréquentes et cruelles intermittences. A Motiers comme à Montmorency, les plaintes sont vives et incessantes, et quoi qu'il en faille

rabattre quelque chose, encore est-il assuré qu'elles témoignent d'un état de santé souvent pénible et toujours incommode.

En août 1763, il se croyait de nouveau près de sa fin.

« L'état de dépérissement où je suis ne peut durer, et à moins d'un changement bien imprévu, je dois naturellement avant la fin de l'hiver trouver un repos que les hommes ne pourront plus troubler. »

Mêmes lamentations et mêmes craintes les années suivantes. Le 20 janvier 1764 il écrit à Mlle Bondeli :

« Je n'ose vous parler de mon état, il contristerait votre bon cœur. Je vous dirai seulement que je ne puis me procurer des nuits supportables qu'en fendant du bois tout le jour, malgré ma faiblesse, pour me maintenir dans une transpiration continuelle dont la moindre suspension me fait cruellement souffrir. »

Et à lord Maréchal au mois d'avril :

« Mes maux empirent et deviennent presque insupportables. »

L'hiver d'ordinaire ramenait des crises et aggravait le mal, d'abord par le froid et l'humidité, ensuite par le manque d'exercice. « Voici le huitième mois que je ne suis sorti de ma

chambre, » affirmait-il à son ami Coindet, le 27 avril 1765. Ce n'est qu'une manière de parler sans doute. Il ne faut jamais prendre tout à fait à la lettre les plaintes des malades, au moins de ceux qui joignent comme Rousseau une imagination vive au besoin d'occuper les autres de tout ce qui les concerne. Si plus tard, à partir de son départ de Motiers, il parle moins de sa santé, c'est que, probablement, les années calmèrent autant son organisation morale que son organisation physique, les maux de l'âme que les maux du corps. Si grande pourtant qu'on veuille faire la part imaginative ou nerveuse, comme on dit aujourd'hui, on ne peut méconnaître la réalité et la gravité des maux du malheureux grand homme, non plus que leurs effets sur sa conduite et sur son humeur. Les uns et les autres ne sont que trop visibles; je viens de le montrer pour les premiers; il suffit, pour constater les seconds, de feuilleter ses *Confessions*. Partout on retrouve la préoccupation perpétuelle de cette maladie, partout son influence se fait sentir. C'est elle qui lui donne un air farouche et le goût, le besoin de la solitude. Les aveux sur ce point sont précis :

« En me refusant à une société trop nombreuse, je délivre les autres du spectacle d'un homme qui souffre et je me délivre moi-même de la gêne. Mon infirmité était la principale cause qui me tenait écarté des cercles. »

« Tout le monde, à commencer par moi-même, m'est insupportable. »

Les raisonnements par lesquels il a voulu justifier ses singularités et ses sauvageries se complètent toujours, et souvent s'expliquent par l'idée fixe de sa maladie. S'il quitte l'emploi lucratif de caissier, s'il refuse de rentrer dans la diplomatie, c'est qu'il trouve une folie de s'astreindre à un travail suivi pour assurer le bien-être d'un âge auquel il ne parviendra pas.

La même cause lui fait adopter le costume d'Arménien : il brave le ridicule de ce déguisement et sa gêne inévitable pour un coureur de bois et de montagnes, dans l'espoir qu'il lui rendra plus faciles les soins qu'exige son mal. En un mot, à côté des raisons compliquées, souvent paradoxales et mesquines, souvent hautes et sérieuses qui le dirigent, se retrouve toujours ce mobile fondamental. Il n'est pas étranger même à sa grande, inexcusable faute : l'abandon de ses enfants. Dans les motifs qu'il en donne, on lit ces mots :

« Si ma misère et mes maux m'ôtent le pouvoir de remplir un devoir si cher, c'est un malheur dont il faut me plaindre et non pas un crime à me reprocher.... Accablé d'une maladie douloureuse et mortelle, je ne puis espérer une longue vie. »

On conçoit mieux encore comment cette disposition poussa à l'extrême la susceptibilité naturelle de son caractère.

« En ma qualité de solitaire, écrivait-il à madame d'Epinay, je suis plus sensible qu'un autre. Si j'ai quelque tort envers un ami qui vive dans le monde, il y songe un moment et mille distractions le lui font oublier le reste de la journée, mais rien ne me distrait sur les siens. Privé de sommeil, je m'en occupe durant la nuit entière; seul à la promenade, je m'en occupe depuis que le soleil se lève jusqu'à ce qu'il se couche. Mon cœur n'a pas un instant de relâche et les duretés d'un ami me donnent dans un jour des années de douleur. »

Enfin la thèse fameuse sur les sciences et les arts, ce premier discours et ce premier succès qui commença la célébrité de l'écrivain, jaillit comme de source du ressentiment amer de ses souffrances. On lit dans la deuxième lettre à M. Malesherbes :

« Après avoir passé quarante ans de ma vie, ainsi mécontent de moi-même et des autres, je cherchais inutilement à rompre les liens qui me tenaient attaché à cette société que j'estimais si peu.... Tout à coup un heureux

hasard vint m'éclairer sur ce que j'avais à faire pour moi-même et à penser de mes semblables, sur lesquels mon cœur était sans cesse en contradiction avec mon esprit, et que je me sentais encore porté à aimer, avec tant de raison de les haïr.... J'allais voir Diderot; j'avais dans ma poche un *Mercure de France* que je me mis à feuilleter le long du chemin. Je tombe sur la question de l'académie de Dijon; si jamais quelque chose a ressemblé à une inspiration subite, c'est le mouvement qui se fit en moi à cette lecture.... Voilà comment lorsque j'y pensais le moins je devins auteur presque malgré moi.

» .... Dans le même temps une maladie, dont j'avais dès l'enfance senti les premières atteintes, s'étant déclarée absolument incurable, malgré toutes les promesses des faux guérisseurs, dont je n'ai pas été longtemps la dupe, je jugeai que si je voulais être conséquent et secouer une fois de dessus mes épaules le pesant joug de l'opinion, je n'avais pas un moment à perdre. Je pris brusquement mon parti avec assez de courage et je l'ai assez bien soutenu jusqu'ici avec une fermeté dont moi seul peux sentir le prix, parce qu'il n'y a que moi seul qui sache quels obstacles j'ai eu et j'ai encore à combattre pour me maintenir sans cesse contre le courant. »

N'exagérons rien pourtant, et gardons-nous d'imiter ceux qui ne veulent voir dans la pensée que la sécrétion d'un état plus ou moins morbide et sain. Il ne suffit pas certainement d'avoir un organe malade pour concevoir le *Contrat social* et pour écrire l'*Émile*. Si Rousseau nous offre un exemple des influences de la santé sur l'esprit,

il prouve aussi mieux que tout autre combien l'âme domine le corps et tout ce qu'elle peut malgré lui.

Toujours, ou souffrant, ou poursuivi du souvenir des douleurs passées et de l'appréhension des douleurs à venir, toujours préoccupé de soins, de traitements, de remèdes, et surtout d'une fin qu'il croyait prochaine; pauvre, ayant à pourvoir aux besoins de chaque jour et à assurer l'existence de sa compagne après lui; paresseux encore, il s'en vante; travaillant difficilement, on le sait; célèbre, envié, ce qui aggrave tout, son activité, son énergie suffisent à toutes les exigences d'une position si compliquée et si difficile. Il devient à Motiers, comme son rival à Ferney, le centre d'un immense mouvement, et l'on pourrait dire, avec un peu d'hyperbole, que Voltaire et lui étaient les deux pôles du monde intellectuel de cette époque.

IX

L'humble Val de Travers, jusque-là si bien caché dans ses montagnes, obscur, ignoré, fut tout à coup comme illuminé par la présence de ce pauvre homme, condamné, chassé, traqué

dans toutes les contrées environnantes. Motiers attire les pélerins en foule. On se détourne pour y passer; on y vient exprès; les curieux arrivent à la file, isolés ou par groupes, à pied, à cheval, en voiture, par carrossées; la procession dura trois ans. Jamais le vieil hôtel de ville des six communes [1] ne vit et ne reverra autant de voyageurs. C'était une mode, un engouement, une fureur.

« J'avais à Motiers, dit Rousseau, presque autant de visites que j'en avais eu à l'Hermitage et à Montmorency, mais elles étaient la plupart d'une espèce fort différente. Ceux qui m'étaient venus voir jusqu'alors étaient des gens qui ayant avec moi des rapports de talents, de goûts, de maximes, les alléguaient pour cause de leurs visites, et me mettaient d'abord sur des matières dont je pouvais m'entretenir avec eux. A Motiers ce n'était plus cela, surtout du côté de France. C'étaient des officiers ou d'autres gens qui n'avaient aucun goût pour la littérature, qui même, pour la plupart, n'avaient jamais lu mes écrits, et qui ne laissaient pas, à ce qu'ils disaient, d'avoir fait trente, quarante, soixante, cent lieues, pour me venir voir et admirer l'homme illustre, célèbre, très célèbre, le grand homme, etc. Car dès lors on n'a cessé de me jeter grossièrement à la face les plus impudentes flagorneries, dont l'estime de ceux qui m'abordaient m'avait garanti jusqu'alors. Comme la plupart de ces survenants ne daignaient ni se nommer,

[1] L'auberge de Motiers.

ni me dire leur état, que leurs connaissances et les miennes ne tombaient pas sur les mêmes objets et qu'ils n'avaient ni lu ni parcouru mes ouvrages, je ne savais de quoi leur parler : j'attendais qu'ils parlassent eux-mêmes, puisque c'était à eux à savoir et à me dire pourquoi ils me venaient voir. On sent que cela ne faisait pas pour moi des conversations bien intéressantes, quoiqu'elles pussent l'être pour eux, selon ce qu'ils voulaient savoir; car, comme j'étais sans défiance, je m'exprimais sans réserve sur toutes les questions qu'ils jugeaient à propos de me faire, et ils s'en retournaient, pour l'ordinaire, aussi savants que moi sur tous les détails de ma situation. »

Parmi les visiteurs de cette façon, Rousseau cite M. de Feins, écuyer de la Reine et capitaine de cavalerie, qui eut la constance de le suivre à pied jusqu'à la *Ferrière* [1] en tenant son cheval par la bride, « sans avoir, ajoute Jean-Jacques, d'autre point de réunion que de connaître tous deux une même personne et de jouer l'un et l'autre au bilboquet. »

Une autre fois, deux hommes arrivent conduisant chacun un mulet. A l'équipage, on les prend pour des contrebandiers; c'étaient deux gentilshommes, M. de Montauban et ce M. Dastier dont j'ai déjà parlé. Ces messieurs revin-

[1] A l'extrémité du canton de Neuchâtel, sur la frontière du Val Saint-Imier. De nouvelles routes ont abrégé la distance. Au temps de Rousseau on pouvait compter dix lieues.

rent, « mais non plus à pied ; c'était bon pour le début. »

Rousseau cite ensuite un M. Laliaud de Nîmes, qui voulait avoir une silhouette du philosophe pour en faire faire un buste. Puis un officier, M. Séguier de Saint-Brisson, avec lequel Jean-Jacques fit le pèlerinage de l'île de Saint-Pierre. Enfin de Genève, des visites tant et plus.

« Les Deluc père et fils me choisirent successivement pour leur garde-malade ; le fils l'était en partant de Genève ; tous deux vinrent se rétablir chez moi. Des ministres, des parents, des cagots, des quidams de toute espèce venaient de Genève et de Suisse, non pas comme ceux de France, pour m'admirer et me persiffler, mais pour me tancer et me catéchiser. »

Rousseau nomme encore un M. d'Ivernois, commerçant de Genève, français réfugié et parent du procureur-général de Neuchâtel, et il ajoute ce portrait peu flatté :

« Ce M. d'Ivernois passait à Motiers deux fois l'an, tout exprès pour m'y venir voir, restait chez moi du matin au soir plusieurs jours de suite, se mettait de mes promenades, m'apportait mille sortes de petits cadeaux ; s'insinuait malgré moi dans ma confidence, se mêlait de toutes mes affaires, sans qu'il y eût entre lui et moi aucune communion d'idées, ni d'inclinations, ni de sentiments, ni de connaissances. Je doute qu'il ait lu dans toute sa vie un

livre entier d'aucune espèce, et qu'il sache même de quoi traitent les miens. Quand je commençai d'herboriser, il me suivit dans mes courses de botanique, sans goût pour cet amusement, sans avoir rien à me dire, ni moi à lui. Il eut même le courage de passer avec moi trois jours entiers tête à tête dans un cabaret à Goumoins [1], d'où j'avais cru le chasser à force de l'ennuyer et de lui faire sentir combien il m'ennuyait. »

Voilà un personnage bien arrangé, on en conviendra, et cependant Rousseau lui écrit souvent, du ton le plus affectueux, l'invite, lui donne rendez-vous, le remercie de ses visites.

« Si je ne puis, monsieur, avoir le plaisir de vous suivre, j'attends du moins avec empressement celui de vous embrasser; ce serait un bien de plus dans ma vie d'en pouvoir jouir plus souvent. » (Lettre du 21 avril 1764.)

Ce séjour de Goumoins, il l'a provoqué :

« Je me propose d'aller coucher à Goumoins et après-demain à Morges. Je vous marque ma marche un peu en détail, afin que si vous vouliez me joindre à Morges, vous puissiez savoir quand m'y trouver.... Je serai charmé de vous voir et nos amis.... »

Ceci est du 1er Août 1764. Le 20, après ce voyage, nouvelle lettre, qui commence ainsi :

[1] La véritable orthographe est *Goumoëns*, nom d'une ancienne famille qui existe encore. Le château a conservé ses tours antiques autour d'un corps de logis reconstruit en 1614.

« En arrivant ici avant-hier, monsieur, en médiocre état, je reçus avec des centaines de lettres la vôtre pour m'en consoler.... »

Il lui donne des commissions de toutes sortes :

« Il semble à votre activité que vous ne pouvez être occupé que de moi. Vos soins obligeants peuvent m'être aussi utiles que votre amitié me sera précieuse. » (7 janvier 1765.)

Même il accepte ses présents : truites du lac, vacherins, vins de Lavaux et de Lunel, manchettes tricotées par Mlle d'Ivernois, non sans murmure et sans gronderie. « Vous êtes un donneur insupportable; il n'y a pas moyen de vivre avec vous. » Enfin, chose plus sérieuse, il lui parle avec abandon de toutes ses affaires, le mêle à tous ses différents, à toutes ses inquiétudes, et s'intéresse lui-même à tout ce qui touche M. d'Ivernois et sa famille. Lorsqu'il veut renoncer à tout commerce avec le public et cesser toute correspondance, il lui propose de faire une exception pour lui. (Lettre du 22 février 1765.)

En somme, Rousseau n'a écrit à personne avec plus de confiance; il n'y a pas un nuage dans cette intimité, elle reste entière lorsque troublé et malheureux, en Angleterre et à Trye, Rousseau

soupçonnait ses meilleurs amis de trahison. « Je ne connais que vous en qui je me fie ; » il le sollicite de venir le voir en Angleterre ; c'est à lui qu'il adresse l'expression de ses angoisses de citoyen sur les troubles survenus à Genève ; et enfin sa quarante-quatrième et dernière lettre, datée de Trye le 28 mars 1768, contient ces mots touchants :

Ce que je sais bien certainement c'est que, quelque altération qui survienne à ma tête, mon cœur restera toujours le même et qu'il vous aimera toujours. J'espère que vous commencez à goûter les doux fruits de la paix. Que vous êtes heureux ! Ne cessez jamais de l'être. »

Tout cela est bien loin du croquis morose et railleur que les *Confessions* nous donnent ! Le peintre était changé et le modèle loin de ses yeux. De Rousseau triste, hypocondre, malade, il faut souvent en appeler à Rousseau des bons jours et des heureux moments. Et celui-là, le vrai, le meilleur, c'est dans sa correspondance qu'on le trouve. Parmi les visiteurs, je citerai encore « l'ami Roustan » et Mouchon [1], « qui le vaut

[1] Il faut lire dans l'ouvrage de M. Gaberel : *Rousseau et les Genevois,* le récit que M. Mouchon a fait de son séjour à Motiers. En voici quelques traits.... : « Nos journées se passent avec une singulière variété ; j'ai prêché le dimanche matin et Roustan l'après-

presque », tous deux ministres du Saint-Évangile, ce dernier cousin de Rousseau; M. Beau-Château — « le bon et aimable Beau-Château » — un simple horloger genevois, admirateur passionné de Jean-Jacques, auquel celui-ci a quelquefois écrit; le professeur Hess de Zurich, « homme très-estimable et qui sent ce que vous valez, » écrivait Moultou.

« Il ne fait le voyage que pour vous voir.... Il n'a point dissimulé à Genève tout le cas que l'on fait de vous à Zurich, et vous a défendu contre vos ennemis comme j'aurais pu le faire. »

Cette visite fut en effet agréable à Rousseau. Il répondait à Moultou le 1er octobre 1762 :

« J'ai eu le plaisir de passer vendredi dernier la journée avec le professeur Hess, lequel m'a appris bien des choses plus nouvelles que surprenantes, entr'autres l'histoire de

midi; notre grand penseur nous a donné une leçon de l'art de la chaire que nous n'oublierons jamais.... Dans la maison Rousseau est un fort aimable homme; tu n'as pas d'idée combien son commerce est charmant, quelle politesse bien entendue dans ses manières, quel fonds de gaîté et de sérénité dans sa conversation. Ne te figurais-tu pas un homme bizarre, toujours grave, même parfois brusque? Ah! quelle distance de là à son vrai caractère, quand il n'est pas tourmenté par des idées noires! A une physionomie douce il joint un regard plein de feu; quand on traite une matière à laquelle il prend intérêt, ses yeux, sa bouche, ses mains, tout parle chez lui; il rit avec ceux qui rient, il badine avec les enfants..., etç., etc. »

deux lettres que vous a écrites le Jongleur [1] à mon sujet et votre réponse. »

Toujours aux aguets de ce qui pouvait intéresser son ami, Moultou prévenait encore Rousseau le 15 octobre.

« Je dois vous avertir que trois Genevois voyagent dans votre voisinage; ils iront peut-être à Motiers, défiez-vous-en. Ces trois hommes sont : Claparède, qui a prêché le premier contre votre *Contrat social;* Perdriau, le professeur que vous connaissez mais qui n'a que l'esprit qu'il faut pour faire des prônes; Mallet, l'historien du Danemark, qui est entièrement dévoué au Jongleur. Si vous recevez ces trois hôtes, ne leur accordez que les droits rigoureux de l'hospitalité; il suffit qu'ils n'aient pas à se plaindre. »

Moultou vint à son tour, vers la fin de mai 1763. Quels transports, quelle exaltation dans son amitié, dans son admiration! Au moment de partir pour cette rencontre tant désirée, il lui écrit :

« O mon ami! vous êtes bien grand; je le suis assez pour sentir la hauteur de votre âme. .

Et après, le 1er juin :

« J'admirais vos écrits, je voyais votre cœur dans toutes vos lettres, mais j'ai vécu avec vous et j'ai senti que votre âme était faite pour mon âme, que vous étiez le seul auteur peut-être qui ne perdît rien à être vu de près. Je vous

[1] Le docteur Tronchin.

ai aimé dans votre maison, dans votre cabinet, dans votre robe de chambre, et il m'est permis à présent de dire que je vous aimerai toujours, etc.... »

Rousseau, de son côté, apprécia Moultou. Il dit dans ses *Confessions* en parlant de ses visiteurs :

« Le seul qui me fit plaisir fut Moultou qui vint passer trois ou quatre jours avec moi, et que j'y aurais bien voulu retenir davantage. »

Une autre visite eut le privilége de plaire à Rousseau et de toucher son cœur. Ce fut celle d'un Hongrois nommé Sauttersheim et qui se faisait appeler le baron de Sauttern. Le bon et naïf Jean-Jacques se laissa prendre aux manières agréables, à l'air doux, sérieux et surtout aux protestations de vertu de ce jeune homme; au fond, ce n'était qu'un aventurier, d'inclinations assez basses et de mœurs grossières, comme la suite le prouva trop bien. On ne comprend pas ce qui l'avait attiré à Motiers, et les motifs de la comédie qu'il joua auprès du philosophe pendant plusieurs mois. Rousseau l'aima même après avoir reconnu combien il avait été trompé; lorsqu'il apprit sa mort en 1778, toute son affection se réveilla; il se souvint avec attendrissement de leurs voyages pédestres, de leurs herborisations,

de leurs entretiens, et regretta que cet homme selon son cœur ne pût lui fermer les yeux! Les sentiments ne se raisonnent pas.

Je pourrais aisément prolonger cette liste des visiteurs de Jean-Jacques à Motiers. Le 27 août 1765, un mois avant son départ pour l'île de Saint-Pierre, Rousseau écrivait encore : « Il me vient du monde des quatre coins de l'Europe. » Mais l'intérêt n'est pas pour nous dans les noms, presque tous inconnus et oubliés, de ces pèlerins; il est dans la continuité de la procession, dans le nombre de ces étrangers, arrachés à leurs demeures, à leurs affaires, à leurs plaisirs pour voir et connaître celui qui avait écrit la *Nouvelle Héloïse*, le *Contrat social*, l'*Émile*. Rien ne fait mieux comprendre l'immense retentissement de ces ouvrages, la secousse qu'ils produisirent sur une société frivole, légère, sans croyances et sans mœurs. Ce fut comme une étincelle électrique. Chaque homme voulait devenir Saint-Preux, Volmar, Mylord Édouard, et toutes les femmes se crurent Claire ou Julie. Nourrir ses enfants devint à la mode chez les grandes dames; elles se firent nourrices et abandonnèrent l'emmaillotage : « Nous avions dit tout cela,

écrivait Buffon, mais M. Rousseau seul le commande et se fait obéir. » La résolution subite de ce M. Claude-François Du Bois, que nous avons vu, après la lecture de l'*Émile*, abandonner le dessein de devenir riche, et rentrer dans son pays, n'est point une exception.

Cent autres conversions du même genre prouvent l'influence énorme, incroyable, l'effet prodigieux des doctrines prêchées par ce pauvre rêveur sans fortune et sans crédit. On prenait à la lettre même ses paradoxes les plus évidents, et lui-même était obligé de prémunir ses admirateurs contre le danger de vouloir faire un Émile de tous les garçons et une Sophie de toutes les filles. « Je n'ai point voulu, a-t-il dit quelque part, donner un exemple absolu, mais écrire un livre de philosophie sur l'éducation. »

Ce qui se passe de nos jours ne peut donner l'idée d'un succès pareil. Sans doute la lumière a toujours attiré et attirera toujours les moucherons et les phalènes; sans doute tous les auteurs célèbres sont entourés de flatteurs et d'indiscrets; les importuns pleuvent encore chez eux et les lettres aussi, mais non pas, j'imagine, avec la même furie et le même acharnement. Nous ne

sommes plus en un temps d'équinoxe et de haute marée; nos flots moins retirés, s'élèvent moins aussi.

X

Le pauvre Rousseau, accablé de visites indiscrètes, poursuivi par tous les curieux nomades de l'Europe, pouvait encore moins se défendre contre les importunités écrites. Il est plus facile d'écrire que de parler, plus commode de jeter à la poste une feuille de papier que de faire un long voyage. Les lettres arrivaient à Motiers par « ballots. » A la fin, Rousseau avait pris le parti, ne pouvant y suffire, de laisser à la poste celles qu'il ne connaissait pas.

« Il me faudrait, disait-il, pour répondre à tout, dix mains, dix secrétaires, une santé robuste et beaucoup de loisirs....

» Pardonnez l'humeur qui me ronge; j'ai onze lettres sur la table, la plupart très désagréables et qui veulent toutes la plus prompte réponse, Mon sang est calciné; la fièvre me consume. »

Il serait aisé de multiplier à l'infini les citations de ce genre; en tous cas il faut y ajouter celle-ci :

« Ma paresse commence toujours par se dépiter, mais à la fin mon cœur cède. »

En effet, malgré tout, Jean-Jacques finit toujours par ouvrir sa porte aux étrangers et par répondre à toutes les épîtres. Si le premier mouvement le porte d'abord à se taire, ou à renvoyer les importuns par une répartie bourrue, comme il fit à plusieurs et entr'autres à M. Samuel Bourgeois de Neuchâtel, à qui il écrivait :

« Je vois, monsieur, que vous avez de la santé, du loisir et du goût pour la dispute ; je vous en fais mon compliment ; et pour moi, qui n'ai rien de tout cela, je vous salue de tout mon cœur. »

la bonté naturelle reprenait bientôt le dessus, et pour peu qu'il crût à un sentiment sérieux de la part de ses contradicteurs, ou de ceux qui se disaient ses disciples, il se donnait la peine de discuter avec eux les sujets qui lui étaient proposés.

Du 11 juillet 1762 au 8 septembre 1763, Rousseau a écrit trois ou quatre cents lettres. L'édition que j'ai sous les yeux en contient deux cent quatre-vingt-huit. Ce n'est peut-être pas la moitié. Combien sont perdues ou égarées ! celles de la famille Boy de la Tour entr'autres, une liasse énorme, plus d'une centaine, et combien d'inédites, soit qu'elles soient inconnues, en-

fouies, soit que leurs propriétaires, par des raisons que je ne veux pas juger, en refusent l'impression. Peu à peu la plupart viendront au jour, et je sais des publications qui se préparent.

Assurément, le plus sera le mieux. Les moindres lignes tracées par un grand homme peuvent avoir de l'importance dans un sens ou dans un autre; ce sont des rayons nouveaux qui viennent s'ajouter à la lumière déjà connue et en augmentent ou en modifient l'éclat. On n'a jamais tout vu, ou assez bien vu dans ces esprits d'élite, profonds et mobiles comme les mers. Cependant, ce que nous possédons de la correspondance de Rousseau suffit pour mesurer l'étendue de cette âme ardente et forte; à côté de l'auteur, qui pourtant domine tout, on trouve l'homme, et si j'ose le dire, il vaut mieux encore que ses livres, malgré ses faiblesses et ses fautes. C'était vraiment une nature amicale, bienveillante, débonnaire, quoique rude, bizarre par moment et par accès; aimant le bien, la vertu, la sagesse, aimant ses amis, aimant son prochain, tendre aux pauvres et aux malheureux.

La correspondance de Jean-Jacques n'a pas le charme imprévu, ni la grâce piquante et facile

de celle de Voltaire. Semblable aux harangues de Démosthènes, elle sent l'huile, l'effort, le travail. Néanmoins elle attire, elle retient; on y retourne malgré soi, et chaque retour procure un plaisir inattendu, fait faire une découverte nouvelle dans la pensée ou dans l'expression. C'est un pays varié, sévère d'aspect et pourtant tout rempli de fraîches retraites et de coins délicieux. S'il se plaint souvent, souvent aussi sa bonne humeur native prend le dessus; il est gai, enjoué, railleur parfois, et galant non sans délicatesse. On est moins surpris en lisant ses lettres de l'entendre appelé : « le plus aimable de tous les hommes et le plus aimé. » Avec le don de remuer les esprits sérieux, il possédait celui qui touche le cœur des femmes et les captive. Les amitiés féminines, amitiés d'esprit, mais vives, ferventes, durables, qu'il inspira, sont nombreuses. Ni l'absence, ni le temps ne les purent refroidir. Elles se voilent sans s'éteindre dans les ombres qui enveloppent si tristement les dernières années du malheureux Jean-Jacques. Tout au moins en trouvons-nous deux, fidèles jusqu'au bout, et qui ne s'éloignent point tout à fait, comme les Luxembourg, les Boufflers, les

d'Houdetot, les d'Épinay; je veux parler de Mme Latour-Franqueville et de Mme de Verdelin. Rousseau leur a écrit de Motiers bien souvent [1]. Elles ont été pour lui, à ce moment, au plus fort de la bataille, sinon le repos, du moins la diversion heureuse, piquante, secrète, à la fois du cœur et de l'esprit, un demi-rêve d'amour et de tendresse, à l'heure où ces frileux, repoussés par la saison froide, se glissent traîtreusement sous les fourrures de la vieille amitié. L'une douce, sensible, attendrie et blessée, anxieuse, attentive comme une sœur, comme une mère. L'autre plus vive, plus exigeante, presque jalouse, et sans cesse se plaignant.

M. Sainte-Beuve de sa touche délicate et juste a retracé les rapports de Rousseau avec ces deux aimables femmes, acquittant ainsi une dette de Rousseau que lui seul pouvait payer [2]. On ne peut rien dire après lui sur « ces intimités d'in-

[1] La correspondance ne contient que six lettres à Mme de Verdelin, mais dans le cours de l'année 1840, le journal l'*Artiste* en a publié une soixantaine. — Mme de Verdelin vint à Motiers. Encore une visite que je n'ai pas notée. J'y reviendrai.

[2] « Il m'est doux de penser qu'un jour le nom de ma chère Marianne recevra les honneurs qui lui sont dus, à la tête du petit nombre de ceux qui ont eu le courage de me défendre de mon vivant. » — Lettre de Rousseau du 20 janvier 1768.

telligence et de sentiment où il y a le plus souvent un sous-entendu d'amour qui ne sort jamais, où il se mêle du moins de femme à auteur une affection plus tendre que d'homme à homme; » ni rien à ajouter au portrait de cette aimable femme, « pétrie de tendresse, de finesse, de douce malice et de bonté. »

Les relations de Mme Latour commencèrent à peu près en même temps que celles de Mme de Verdelin, c'est-à-dire en 1761, la dernière année que Rousseau passa à Montmorency. Elle n'était pas, elle, une voisine, elle n'habitait pas la vallée, et vit son ami, pour la première fois, lorsqu'il traversa Paris, se rendant à Londres, vers la fin de l'année 1765. Cet incognito ne fut point un réfrigérant perpétuel de leur commerce épistolaire; il ne fit que stimuler au contraire et tenir en haleine l'imagination et la curiosité de l'inflammable Jean-Jacques, et Mme Latour, qui pourtant était jolie, j'aime à le croire, et sincère, je n'en doute pas, sut en tirer parti avec un art féminin consommé.

La première lettre, provoquée par la lecture de la *Nouvelle Héloïse*, est écrite au nom d'une amie qu'elle nomme *Julie*, et dont elle se dit la

Claire. Puis elle veut faire passer cette amie pour un *monsieur Julie.* Le pauvre Rousseau ne s'y reconnaît plus. Il est certain qu'il y a eu deux écritures, et Jean-Jacques écrit d'abord à *Julie* et à *Claire.* Quatre ans plus tard, revenant à cette dualité mystérieuse, il dit « aimons-nous bien tous trois. Ce dernier mot servira de réponse à votre amie. » Dans l'intervalle cependant, Mme Latour seule reste en scène, et continue jusqu'en 1772 une correspondance très-suivie, très-amicale, et toute pleine de reproches, de bouderies et de raccommodements, comme une vraie correspondance d'amants. Si la réponse tarde trop, l'impatiente inconnue gronde, se fâche, et Rousseau s'excuse de son mieux :

« Vous exigez toujours de promptes réponses, cela fait que je ne puis vous écrire que des billets fort mal digérés, et fort raturés. »

« J'ai reçu toutes vos lettres, chère Marianne ; je sens tous mes torts, pourtant j'ai raison. »

Malgré tout, le farouche solitaire se laisse prendre.

« Votre esprit est net et lumineux, et tout ce qui vient de vous m'attache et m'attire. »

L'humeur noire l'emporta cependant à la fin,

et, comme Mme de Verdelin, Mme Latour dut contraindre son amitié à se taire. Il est vrai que cette amitié, toujours un peu despote, prétendait imposer ses caprices plutôt que d'accepter avec indulgence ceux de Rousseau, malade et tourmenté. Elle énumère et classe ainsi les lettres de Rousseau, au nombre de cinquante-cinq :

« De ces cinquante-cinq, il y en a trente-quatre, dit-elle, où vous êtes à mes pieds; six où vous me mettez sous les vôtres, neuf où vous me traitez en simple connaissance et six où vous vous livrez aux épanchements de la plus intime amitié. »

C'était piquant et spirituel, mais Rousseau en fut blessé, et dès lors il n'écrit plus que trois fois, d'un ton triste qui aboutit à ce douloureux et solennel adieu :

« J'ai eu l'honneur, madame, de vous voir hier pour la troisième fois de ma vie; j'ai réfléchi sur l'entretien où vous m'avez engagé, et sur les choses que vous m'y avez dites; le résultat de ces réflexions est de me confirmer pleinement dans la résolution dont je vous ai fait part ci-devant, et à laquelle vous devez, selon moi, de ne plus porter d'obstacle, à moins que vous n'ayez pour cela des raisons particulières que je ne sais pas, et auxquelles, par cette raison, je suis dispensé de céder. » (Ce mercredi 24 juin 1772.)

Ce n'est pas seulement par tempérament et caractère que Rousseau mêle dans ses lettres, et

surtout lorsqu'il écrit à des dames, la brusquerie à la politesse et la raideur à la déférence. Il veut mettre à l'abri de tout pouvoir étranger, et de toute considération de personne, ses principes d'égalité et d'indépendance. C'est une réaction; plus il a versé d'un côté, plus il se redresse de l'autre. Il n'est vraiment lui que lorsque, bien à son aise, dégagé de toute préoccupation de rang, d'autorité, d'influence, il laisse parler librement son cœur et son esprit. Il est parfait de ton, de mesure, s'il s'agit de donner un bon conseil et de traiter quelque point délicat de morale et de conduite. M. Sainte-Beuve cite comme un modèle sa lettre du 13 mai 1764 à Mme de Verdelin.

« Quelle mesure parfaite, dit-il, quelle justesse de balance et quelle précision! quelle délicatesse de tour et quelle propriété de termes pour marquer les moindres degrés! La morale de Nicole est dépassée; celle de Rousseau est plus vraie en ce qu'elle est plus conforme à la nature. »

Rousseau moraliste-consultant et directeur de conscience ne laisse rien à désirer. On pourrait indiquer vingt lettres de ce genre, également excellentes. Ce n'étaient pas seulement des amis qui demandaient des conseils; des inconnus et des inconnues s'adressaient à lui : Mme A.,

Mme B., Mme P., Mlle D. M., et beaucoup d'autres anonymes. Celles-là l'ont-elles mieux écouté que Mme de Verdelin, qui ne suivit point son avis? J'en doute. On cherche volontiers des directions, on s'y conforme rarement.

Parmi les *correspondantes* de Rousseau à Motiers, il en est une encore que je veux rappeler non pas à cause du nombre de lettres qu'elle a reçues de Jean-Jacques, la correspondance n'en contient qu'une [1], mais pour la manière particulièrement affectueuse et bienveillante dont les *Confessions* en parlent et qui fait exception au milieu des souvenirs assombris et moroses. Voici le passage :

« Cela me faisait (son coussin et ses lacets) supporter l'inanité du babillage et passer mon temps sans ennui chez mes voisines, dont plusieurs étaient assez aimables et ne manquaient pas d'esprit. Une entre autres, appelée Isabelle d'Ivernois [2], fille du procureur général de Neuchâtel, me

[1] 6 février 1765. Les descendants de Mlle d'Ivernois devenue Mme Guyenet en conservent plusieurs. Elles viennent d'être publiées par M. Alph. Petitpierre, son arrière-petit-fils par alliance. Sans compter celle que je viens de citer, il y en a treize, plus deux lettres adressées à M. Guyenet au sujet d'un sieur Thévenin, qui à Grenoble réclamait de Rousseau une somme de neuf francs qu'il prétendait lui avoir prêtée au Val de Travers. — (Broch. de 53 pages. Paris, Sandoz et Fischbacher. — Neuchâtel, J. Sandoz. — Genève, Desrogis, 1878.

[2] Ce nom, autrefois roturier, s'écrivait Dyvernois. Celui qui le

parut assez estimable pour me lier avec elle d'une amitié particulière dont elle ne s'est pas mal trouvée par les conseils utiles que je lui ai donnés et par les soins que je lui ai rendus dans des occasions essentielles; de sorte que maintenant, digne et vertueuse mère de famille, elle me doit peut-être sa raison, son mari, sa vie et son bonheur. De son côté, je lui dois des consolations très douces, et surtout durant un bien triste hiver, où, dans le fort de mes maux et de mes peines, elle venait passer avec Thérèse et moi, de longues soirées qu'elle savait nous rendre bien courtes par l'agrément de son esprit et par les mutuels épanchements de nos cœurs. Elle m'appelait son papa, je l'appelais ma fille, et ces noms que nous nous donnons encore ne cesseront point, je l'espère, de lui être aussi chers qu'à moi. »

Il ajoute :

« Pour rendre mes lacets bons à quelque chose, j'en faisais présent à mes jeunes amies à leur mariage, à condition qu'elles nourriraient leurs enfants. Sa sœur aînée en eut un à ce titre, et l'a mérité; Isabelle en eut un de même et ne l'a pas moins mérité par l'intention; mais elle n'a pas eu le bonheur de pouvoir faire sa volonté. En leur envoyant ces lacets, j'écrivis à l'une et à l'autre des lettres dont la première a couru le monde; mais tant d'éclat n'allait pas à la seconde : l'amitié ne marche pas avec si grand bruit. »

portait en 1722, après avoir fait fortune avec les actions de Law — probablement le bâtisseur de la belle maison dont nous avons parlé — obtint du roi Frédéric-Guillaume I des lettres de noblesse dans lesquelles il fit déclarer nobles son père et, quoique décédés, ses aïeul, bisaïeul et trisaïeul. (Jeanneret et Bonhôte, *Biographie neuchâteloise.*)

Malgré cette remarque, on a fait souvent confusion; M. Petitpierre lui-même, qui avait les originaux à sa disposition, attribue à la sœur aînée la lettre écrite pour M[lle] Isabelle, et à celle-ci le billet étudié, composé, « qui a couru le monde ». Il suffit pour décider la question de mettre en regard ces deux lettres. Si l'une est très-connue, l'autre l'est fort peu; il ne faut pas d'ailleurs les séparer, ce sera mon excuse pour les remettre sous les yeux du lecteur. Voici la première :

« A Mademoiselle d'Ivernois, fille de M. le Procureur-Général de Neufchâtel en lui envoyant le premier lacet de ma façon, qu'elle m'avait demandé pour présent de noces.

» Le voilà, mademoiselle, ce beau présent de noces que vous avez désiré; s'il s'y trouve du superflu, faites, en bonne ménagère, qu'il ait bientôt son emploi. Portez sous d'heureux auspices cet emblème des liens de douceur et d'amour dont vous tiendrez enlacé votre heureux époux, et songez que porter un lacet tissu par la main qui traça les devoirs des mères, c'est s'engager à les remplir. »

Cette lettre n'a point de date, mais on en trouve la copie, ou la minute, avec ratures et corrections, dans un recueil déposé à la bibliothèque de Neuchâtel, et intitulé par Rousseau :

Lettres écrites depuis le 15 juin 1762 inclusivement, entre une lettre à M. de Montmollin, du 24 août 1762, et une autre à Mylord Maréchal du 1er novembre 1762. C'est donc entre ces deux dates qu'il faut placer cette cérémonieuse petite épître dédicatoire.

Observons avant d'aller plus loin que Mlle Isabelle d'Ivernois s'étant mariée le 14 mai 1764, il est peu croyable que deux ans avant un mariage auquel on ne pensait pas sans doute encore, Rousseau ait envoyé ce présent de noces à « sa bonne amie [1] », ou qu'il ait gardé si longtemps « son premier lacet de sa façon », puis étourdiment intercalé la copie de sa lettre dans la correspondance de 1762. La seconde lettre porte aussi la date 1762, mais c'est là certainement une erreur : à ce moment Rousseau était à Montmorency; il ne songeait ni à Motiers, ni à faire des lacets, il ne connaissait pas la famille d'Ivernois.

Un bien petit changement va tout éclaircir. Au lieu d'un 2 mettons un 4 et Jean-Jacques aura écrit à « sa chère fille » justement quatre

[1] On retrouve ce titre affectueux dans plusieurs lettres de Rousseau à Mlle Isabelle d'Ivernois.

jours avant son mariage, et la sollicitude toute paternelle de cette lettre, se justifiera, aussi bien que la politesse un peu apprêtée avec laquelle il offrit deux ans auparavant « son premier lacet », à cette sœur aînée dont il rappelle l'exemple à Isabelle [1].

Maintenant voici la lettre avec la date rectifiée :

« Ce 14 mai 1764.

Ce présent, ma bonne amie, vous fut destiné du moment que j'eus le bien de vous connaître, et quoi qu'en pût dire votre modestie, j'étais sûr qu'il aurait bientôt son emploi. La récompense suit de près la bonne œuvre; vous étiez cet hiver garde-malade, et ce printemps, Dieu vous donne un mari, et Dieu vous donnera des enfants. Vous les éléverez en sage mère, et ils vous rendront heureuse un jour. D'avance vous devez l'être par les soins d'un époux aimable et aimé qui saura vous rendre le bonheur qu'il attend de vous. Tout ce qui promet un bon choix a marqué le vôtre; des liens d'amitié formés dès l'enfance, éprouvés par le temps, éclairés par l'étude des caractères; l'union des cœurs que le mariage affermit et ne produit pas, l'accord des esprits où des deux parts la bonté domine, où la gaîté, la solidité se tempèrent mutuellement, feront succéder sans austérité des soins plus touchants aux jeux de l'adolescence. Ces convenances ne sont pas les seules,

[1] Voir sur ce sujet APPENDICE I.

mais elles sont les plus importantes et les vrais garants du bonheur commun pour toute la vie dans l'état où vous entrez. Du reste la connaissance que j'ai de vos principes et l'exemple de Madame votre sœur me dispensent de faire avec vous des conditions. Si vous n'aimez pas les enfants vous aimerez vos devoirs. Cet amour me répond de l'autre et votre mari dont vous fixerez les goûts sur tant d'articles saura changer le vôtre sur celui-là.

» En prenant la plume, j'étais plein de ces idées. Les voilà pour tout compliment. Ce langage m'a paru le seul convenable entre vous et moi. Vous attendiez peut-être une lettre faite pour être montrée ; mais vous auriez dû me la pardonner et reconnaîtriez-vous l'amitié que vous m'avez inspirée dans une épître où je songerais au public en parlant à vous [1] ? »

La correspondance donne deux autres billets à Mlle d'Ivernois, qui ne sont ni pour Mlle Isabelle, ni pour sa sœur. L'un, du 1er août 1765, est adressé à la fille de M. d'Ivernois de Genève, qui avait envoyé à Rousseau une paire de manchettes. L'autre, du 9 avril de la même année, à une demoiselle Marianne Guyenet, petite cou-

[1] Le lacet de Mlle Isabelle, gardé précieusement dans la famille, mesure encore 1^m40 malgré les nombreuses coupures qui y ont été faites pour des amis et même des personnes royales — de la maison de Prusse, ci-devant souveraine de Neuchâtel. — On offrit aussi au prince royal à son passage au pays, en 1819, l'autographe d'une lettre de Jean-Jacques à Mlle Isabelle. (Brochure Petitpierre, p. 7 et 9.)

sine de Mlle Isabelle. Il n'a que cinq lignes et mérite d'être relu en passant.

« Au moins, mademoiselle, n'allez pas m'accuser aussi de croire que les femmes n'ont point d'âme; car, au contraire, je suis persuadé que toutes celles qui vous ressemblent en ont au moins deux à leur disposition. Quel dommage que la vôtre vous suffise! J'en connais une qui se plairait fort à loger en même lieu. »

A ce billet subtil et galant la jeune fille ainsi provoquée répond aussitôt par une lettre ingénue et vive où se trahit à la fois le plaisir et l'embarras qu'elle éprouve de cette correspondance sur un sujet si délicat, avec le célèbre, et tant redouté, tant admiré M. Rousseau. Cette lettre est à la bibliothèque de Neuchâtel et pour clore ce chapitre des relations féminines de l'hôte de Motiers, je ne puis mieux faire que de la reproduire ici tout entière :

« Vous n'avez pas besoin, monsieur, de détruire auprès de moi la ridicule idée que nos commères du village se sont faite sur votre manière de penser des femmes. Vous n'auriez pas pu, même avec toute votre éloquence, me persuader que je n'ai point d'âme. Jamais je n'ai mieux senti la mienne que depuis que j'ai le bonheur de vous connaître; mais une âme faite pour admirer, pour chérir ce qu'il y a de plus aimable et de meilleur a.... Je suis sûre que je m'explique mal, mais je compte beaucoup sur

votre indulgence. En vérité, monsieur, vous auriez pitié de moi si vous voyiez mon trouble; le cœur me bat prodigieusement; jamais je n'ai plus souhaité de bien dire, dans aucune occasion je n'ai mieux pensé. Vous vous expliquerez aisément tout cela, Je consens, monsieur, que vous me refusiez de l'esprit, mais il faut mettre beaucoup de sentiment pour remplir ce vide. Je garde chèrement vos deux lettres; vos ordres même ne m'obligeraient pas à rendre l'une ou l'autre.

» J'ai l'honneur d'être

Votre très-humble servante,

MARIANNE GUYENET.

» *P. S.* Je vous supplie, monsieur, de ne montrer ce billet à personne. »

XI

On a beau être misanthrope, on ne veut pas faire peur, on n'écrit pas à une dame comme au premier venu. Rousseau, qui ne faisait rien de jet et de prime-saut, devait consacrer beaucoup de temps à ces joutes d'esprit et de sentiment, et ce n'était là pourtant qu'une faible part, le sixième à peu près, de sa correspondance générale. Les hommes n'étaient pas moins avides que les femmes d'avoir de lui des directions et des conseils.

Une foule de ses lettres sont des mémoires,

des traités, tantôt sur des points de morale, d'éducation, de religion, de philosophie, tantôt sur les cas particuliers que lui soumettaient ses correspondants.

Un prince de Wirtemberg, épris de l'*Émile,* s'installe exprès à Lausanne, afin d'élever ses petites filles, à peine nées, suivant les préceptes et pour ainsi dire sous les yeux du maître, et Rousseau se prête à ce rôle de gouvernante, comme s'il n'avait rien de plus important à penser et à faire. Un tout jeune homme, qui vient de se marier, le consulte sur ses devoirs d'époux et de père; un autre voudrait savoir quelles familiarités il peut se permettre avec sa maîtresse, « pour rester vertueux; » un abbé gentilhomme, à demi incrédule, ne sait comment concilier sa noblesse, ses incertitudes et sa carrière, et il demande à Rousseau de le tirer d'embarras. Un officier, que les livres de Jean-Jacques ont dégoûté du métier de la guerre, veut se faire auteur et il lui soumet des pastorales. Un mari le prie de faire comprendre à sa femme, dont il est trop aimé pour son repos, qu'elle doit se résigner à une séparation exigée par ses affaires. Un enfant prodigue réclame ses bons offices pour obtenir

le pardon de son père; un maître de danse lui reproche d'avoir parlé trop légèrement de cet art sérieux. Enfin plusieurs, acceptant les doctrines et les principes du philosophe, sollicitent des explications et des preuves, tandis que d'autres, touchés de ses erreurs, le veulent convertir et lui envoient de volumineuses dissertations, irrésistibles sans aucun doute. On se fera une idée du nombre de ces zélés convertisseurs par la réponse que Rousseau adresse à l'un deux : « J'ai actuellement, lui écrit-il, *vingt-trois* autres réfutations qui m'ont été adressées avant la vôtre,..... quand votre tour sera venu, je vous dirai volontiers, puisque vous le désirez, mon sentiment sur votre écrit [1].

Parmi ces correspondants et contradicteurs bienveillants il en est un qui mérite une mention particulière. Lorsque Jean-Jacques commença à fréquenter Mon-Lesi, il y rencontra souvent un respectable vieillard, oncle du colonel, M. Daniel de Pury, docteur ès-lois et ancien officier au service de France. Cet excellent homme avait alors 73 ans. Fermement attaché à la religion chrétienne, il voyait avec douleur les attaques

[1] Lettre à M. Bitaubé, ministre, à Berlin, 3 mars 1762.

dirigées contre elle par les Encyclopédistes, et avait contribué à les combattre selon ses forces en publiant un livre devenu fort rare : *Pensées pour et contre les écrivains mécréants*, Neuchâtel, 1752. Daniel de Pury, malgré la ferveur de sa foi, ne résista pas plus qu'un autre à l'ascendant que l'auteur de l'*Émile* avait sur tous ceux qui pouvaient le voir et l'entendre; il lui voua un respect et un attachement profonds, et ces sentiments, mêlés au zèle religieux et au désir d'être utile, le poussèrent à écrire à Rousseau trois lettres, ou plutôt trois mémoires, ou encore, si l'on veut, trois sermons, un peu longs, un peu diffus, mais dictés par les plus louables intentions. Le premier et le dernier s'occupaient des intérêts spirituels; ils voulaient guérir Rousseau de ses erreurs et de ses fausses opinions. Le second, de beaucoup le plus considérable, prétendait le guérir de ses maux physiques, et lui indiquer en vingt-quatre points les moyens de se bien porter. Touché de cette sollicitude, Rousseau le remercie par la lettre que voici [1] :

[1] Publiée dans *le Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, de G. A. Malile, t. II.

« Il faudrait, monsieur, que je fusse le plus ingrat des hommes pour n'être pas sensible et à l'intérêt que mes maux vous inspirent et à la peine que le désir de mon soulagement vous a fait prendre en ma faveur. Il est vrai qu'ayant épüisé vainement toutes les ressources de l'art, et toutes les lumières des plus célèbres artistes, sans qu'on ait pu parvenir à connaître même le genre de mon mal, j'ai renoncé depuis longtemps à tout raisonnement sur cette matière; et il est vrai encore qu'étant conformé par le corps ainsi que par la tête si différemment des autres hommes, que tout ce qui les soulage me nuit, je ne puis tirer de vos instructions, monsieur, d'autre bien que la preuve de vos bontés pour moi. Mais cela même est un très grand bien, sinon pour mon corps, au moins pour mon cœur, et si ce n'est pas soulager mes maux, c'est m'en consoler du moins en partie, que de m'apprendre qu'ils sont plaints par des personnes de votre mérite.

» Recevez, Monsieur, je vous supplie, avec les témoignages de ma vive reconnaissance, mes salutations et mon respect. »

La première lettre de ce bon Monsieur Daniel Pury était anonyme; il l'avait fait remettre à Rousseau, en décembre 1762, par M. Jonas Jequier, de Fleurier, justicier [1], en même temps qu'un ouvrage à ses yeux décisif, et sur lequel il comptait pour convertir le philosophe : *La vérité de la Religion Chrétienne,* par M. Denyse, professeur à l'Université de Paris. 1719.

[1] Membre de la Cour de justice.

Rousseau n'eut pas de peine à deviner un de ses commensaux de l'été à Mon-Lesi, et il répondit en se servant du même intermédiaire par la belle lettre suivante, dont je dois la communication à un petit-fils du colonel Pury.

A Monsieur Jonas Jequier, justicier, pour faire tenir, s'il lui plait, à l'anonyme, de la part de J.-J. R., à Fleurier.

« A Motiers ce 30 décembre 1762.

» Je n'ai point, monsieur, de satisfaction à faire au christianisme, parce que je ne l'ai point offensé. Aussi je n'ai que faire du livre de M. Denyse.

» Toutes les preuves de la vérité de la religion chrétienne sont contenues dans la Bible. Ceux qui se mêlent d'écrire ces preuves ne font que les tirer de là, et les retourner à leur mode. Il vaut mieux méditer l'original et les en tirer soi-même que de les chercher dans le fatras de ces auteurs. Ainsi, monsieur, je n'ai que faire encore pour cela du livre de M. Denyse.

» Cependant puisque vous m'assurez qu'il est bon, je veux bien le garder sur votre parole, pour le lire quand j'en aurai le loisir, à condition que vous aurez la bonté de me faire dire ce que vous a coûté l'exemplaire que vous m'avez envoyé et de trouver bon que j'en remette le prix à votre commissionnaire, faute de quoi le livre lui sera rendu sous quinze jours pour vous être renvoyé.

» Je passe, monsieur, à la réponse à vos deux questions. Le vrai christianisme n'est que la religion naturelle mieux expliquée, comme vous le dites fort bien dans la lettre

dont vous m'avez honoré. Par conséquent, professer la religion naturelle n'est point se déclarer contre le christianisme.

» Toutes les connaissances humaines ont leurs objections, leurs difficultés souvent insolubles; le christianisme a les siennes que l'ami de la vérité, l'homme de bonne foi, le vrai chrétien ne doivent point dissimuler. Rien ne me scandalise davantage que de voir qu'au lieu de résoudre ces difficultés, on me reproche de les avoir dites.

» Où prenez-vous, monsieur, que j'aie dit que mon motif à professer la religion est le pouvoir qu'ont les esprits de ma sorte d'édifier et de scandaliser? Quiconque connaît un peu mes manières de penser et de dire, ne me soupçonnera sûrement jamais d'avoir écrit, ni dit, ni pensé pareille sottise.

» Je n'aime ni n'estime les lettres anonymes et je n'y réponds jamais, mais j'ai cru, monsieur, vous devoir une exception par respect pour votre âge et pour votre zèle. Quant à la formule que vous avez voulu m'éviter en omettant votre signature, c'était un soin superflu; car je n'écris ni ne dis jamais rien que je ne veuille avouer hautement et je n'emploie jamais de formule.

» Je vous salue, monsieur, de tout mon cœur.

Daniel de Pury paraît être resté en bons termes avec le philosophe récalcitrant à ses remèdes et à ses conseils. Sa dernière lettre du 4 avril 1765, infructueuse comme les précédentes, est encore une preuve de respectueuse sympathie; elle engageait Jean-Jacques à ne pas quitter le pays de Neuchâtel.

En somme, Rousseau a beau se cabrer, se révolter, dire non d'abord et prendre la résolution de se taire, il finit par se laisser attendrir. Tous ces gens que je viens de nommer et beaucoup d'autres de même acabit, *ejusdem farinæ,* obtiennent ce qu'ils veulent, des lettres, et souvent des lettres très-étendues et très-développées.

A côté de ces questions personnelles, un sujet plus grand, plus général, occupa longtemps et vivement Rousseau. Il ne s'agissait plus de diriger les premiers pas d'un enfant au maillot, d'instruire des nourrices, d'apaiser des ménages, de remettre en équilibre des cerveaux détraqués; l'occasion se présentait pour l'auteur du *Contrat social,* de mettre ses théories à l'épreuve des faits, et de devenir le Solon et le Lycurgue d'un peuple libre. On comprend de quel enthousiasme Jean-Jacques fut saisi à cette pensée. Elle s'empara de lui tout entier, et il a tenu à peu qu'elle n'ait été réalisée.

La Corse venait de secouer le joug de Gênes. Paoli, le patriote illustre, chef de cette insurrection, fit faire des ouvertures au solitaire de Motiers, afin d'obtenir de lui un plan de législ-

lation pour la Corse. A cette invitation, Rousseau répond aussitôt (22 septembre 1764) :

« Il est superflu, monsieur, de chercher à exciter mon zèle pour l'entreprise que vous me proposez. La seule idée m'élève l'âme et me transporte. Je croirais le reste de mes jours bien noblement, bien vertueusement, bien heureusement employés; je croirais même avoir bien racheté l'inutilité des autres, si je pouvais rendre ce triste reste bon en quelque chose à vos compatriotes. Si je, etc., etc.... Mais le zèle ne donne pas les moyens.... »

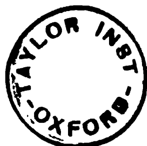
Rousseau voit bien, en effet, du premier coup d'œil, la difficulté et les obstacles d'un semblable travail; son cœur bout, sa tête fermente, mais son jugement demeure sain et froid. Dans un mémoire précis, net, bref, il indique les documents dont il a besoin, les renseignements qui lui sont nécessaires; il songe à s'entourer d'avis et de conseils. Il écrit à lord Keith :

« Que les infortunés Corses ne peuvent-ils, par mon entremise, profiter de vos longues et profondes observations sur les gouvernements et sur les hommes. »

Au prince de Wirtemberg :

« C'est une entreprise à méditer longtemps, qui demande bien des préliminaires, et avant d'y songer, il faut voir d'abord ce que la France veut faire de ces pauvres gens. »

8.



Sur ses sollicitations, un jeune Écossais qui était venu le voir se rend en Corse, afin d'en étudier les habitants, leurs mœurs et leurs lois. Lui-même songe à s'y rendre [1]. En attendant, il prend des notes, il examine, il réfléchit et jette sur le papier toutes les idées que ce sujet lui inspire. C'est là tout ce que produisit ce grand dessein [2]. Plusieurs causes contribuèrent à ce résultat. D'abord, ainsi que Rousseau l'avait prévu, les vues du ministre de France, qui n'étaient point celles d'un législateur républicain; puis, même avant que l'annexion eût lieu, et dans la chaleur du premier mouvement, il fut tout à coup refroidi par certaines rumeurs parties de Ferney, et qui tendaient à donner à toute cette affaire le tour d'une mystification. Voltaire, qu'on ne rencontre jamais dans l'histoire de Jean-

[1] Au mois de mars suivant, Rousseau forme le plan d'aller s'établir en Corse, mais il abandonne en même temps toute espérance de contribuer à la régénération politique de ce pays : « Sitôt que je serai parmi vous, n'attendez rien de moi sur le projet qui vous occupe. » Cette idée n'eut pas plus de suite que l'autre.

[2] Le projet de constitution pour la Corse et la correspondance avec M. de Buttofuoco sont à la Bibliothèque de Neuchâtel. Ces pièces ont été publiées par M. Streckeisen-Moultou, ainsi que le récit de toute cette négociation, extrait de l'histoire de J.-J Rousseau, par Musset-Pathay. Voir le volume intitulé: *Œuvres et Correspondances inédites de J.-J. Rousseau.*

Jacques que comme un adversaire, et, si on l'ose dire d'un si grand génie, comme un envieux, répandit ou laissa courir le bruit que tout cela n'était qu'un piége de sa façon. Sans y croire, Rousseau en fut affecté plus qu'il ne l'avoue. Il reçut avec défiance un chevalier de Malte envoyé par Paoli [1], et ne porta plus dès lors la même ardeur à cette mission, que ne lui auraient pas d'ailleurs permis de remplir en ce moment les embarras dont il était accablé. On s'étonne même qu'il ait pu s'y appliquer avec tant de liberté d'esprit, et y consacrer tant de méditations et de temps.

[1] Rousseau écrivait à M. d'Ivernois, le 22 avril 1765 : « Je ne peux rien vous dire du chevalier de Malte; il est encore à Neuchâtel. Il m'a apporté une lettre de M. Paoli qui n'est certainement pas supposée ; cependant la conduite de cet homme-là est en tout si extraordinaire, que je ne puis prendre sur moi de m'y fier ; et je lui ai remis pour M. Paoli une réponse qui ne signifie rien... »

Les allures de ce personnage ne justifiaient que trop la réserve du philosophe. M. S. Meuron, procureur-général, lui avait donné cet avis peu encourageant (10 mars) :

« Le soi-disant chevalier de Malte serait ignoré ici sans des sottises qui lui ont attiré des disgrâces humiliantes, se donnant des airs d'Excellence, avec des jeunes gens qui mangeaient dans son auberge (d'où il ne sort pas, ne fréquentant aucune compagnie) requérant d'eux des égards et des respects et parlant inconsidérément des compagnies de la ville ; ils le chassèrent de sa chambre à coups de pied, il fit ses excuses et s'humilia ; j'ai mis des gens sur pied pour le suivre à la piste, et j'appris hier à mon retour de ma campagne qu'il pourrait être question d'un honnête compliment que la ville lui ferait de la vider. »

Pour ne rien omettre dans cette revue épistolaire, faut-il rappeler encore les deux épîtres dans lesquelles il peignit au maréchal de Luxembourg le Val de Travers et ses habitants, pages excellentes, bien que parfois trop sévères et injustes? Faut-il faire l'énumération de toutes les lettres d'amitié, de politesse, de circonstance que Rousseau écrivait presque journellement, des lettres d'affaires surtout, qui tiennent une si grande place dans cette correspondance énorme et variée?

Rousseau avait pris son parti de la condamnation de l'*Émile* par le Parlement français, la Sorbonne, et Mgr de Beaumont. En revanche, jamais il n'accepta le jugement des autorités de son pays; il le regardait comme contraire aux lois, à la constitution de Genève, et il y allait de ses devoirs de citoyen, autant que de ses droits, d'en poursuivre la réparation. Se résigner eût été à ses yeux une faute; abandonner le parti, une désertion. Il se serait cru le dernier des hommes s'il avait écouté un sentiment qui dans une telle occasion n'est plus douceur et patience, mais faiblesse et lâcheté.

Rien n'a autant occupé Rousseau. Il était

pour cela infatigable. Le courrier de Genève ne partait et ne revenait jamais à vide. Une grande part de cette correspondance si active, plus d'un tiers, roule sur cet unique sujet. Il se défend, il attaque; il presse, excite, conseille, dirige ses partisans, car il en a de nombreux même dans les rangs des magistrats et parmi les pasteurs. Au sein du Conseil, le syndic Mussard et M. Jallabert soutiennent chaudement ses ouvrages. M. Pictet écrit une brochure en leur faveur. Le respectable Abausit les défend « avec une vivacité qui n'est pas de son âge; » enfin, dans la bourgeoisie, dans le peuple, se forme à cette occasion le parti des Représentants, qui amène, après bien des luttes et des vicissitudes, une modification importante dans l'état politique de Genève. Le plus dévoué, le plus ardent des amis de Rousseau dans cette lutte, et son correspondant le plus assidu, ce fut, sans contredit, Moultou.

M. Sainte-Beuve, à propos de Deleyre, un autre admirateur et fidèle disciple de Jean-Jacques, remarque qu'un grand homme, si singulier et si original qu'il soit, n'est jamais seul de son espèce, mais au contraire qu'il naît

toujours entouré d'esprits de même famille, comme une fleur plus épanouie et plus parfaite au milieu de ses sœurs. Cette observation s'applique à Moultou autant qu'à Deleyre. Dès qu'il a lu une ligne de Rousseau, Moultou se reconnaît et se sent lui-même; il croit s'entendre parler. C'était bien cela qu'il pensait, qu'il désirait, qu'il rêvait. Ses plus intimes et vagues sensations, des idées à peine entrevues, il les retrouve chez son maître nettes, claires, grandies peut-être un peu trop, et à ses yeux de proportions et de conséquences inattendues. Il ne les renie pas pour cela; il voudrait seulement les retenir, les contenir aux limites et aux dimensions de son esprit et de ses désirs, rien de plus. Mais l'aigle ne se laisse pas arrêter, et Moultou le suit, quoiqu'en tremblant, dans des sphères où sans doute il eût mieux aimé ne pas s'aventurer, Moultou était ministre, et la *Profession de foi* lui arrache cet aveu :

« Je l'ai lue vingt fois : Non, on n'a rien écrit d'aussi fort, d'aussi lumineux, d'aussi vrai sur la religion naturelle.... N'y changez rien; j'en juge par l'effet; elle persuade, monsieur, et si je n'avais déjà cru avant que de la lire, j'aurais cru sûrement après l'avoir lue. »

Une seule chose l'effraie : l'effet de ce livre

sur le peuple, qui a besoin de miracles pour croire. Quant à lui, s'il accepte les preuves surnaturelles, il n'y tient pas. La raison suffit à un chrétien éclairé. « Celui qui pense comme Jésus-Christ, dit-il, est son disciple. »

Les *Lettres de la montagne* ne le troubleront pas davantage. Ses sentiments pour le philosophe, montés dès le début au diapason le plus élevé, n'en peuvent redescendre, même après une longue et pénible solution de continuité dans leurs relations.

Moultou avait vu Rousseau à Genève en 1754, mais il ne lui écrit pour la première fois que quatre ans plus tard, à l'occasion de la *Lettre sur les spectacles*. On jugera du ton de sa lettre par la réponse :

« J'y trouve des traits dignes du sens de Tacite et du zèle de Caton. Il ne faut pas deux lettres comme cela pour faire connaître un homme, et c'est d'après cette connaissance que je m'honore de votre suffrage. O cher Moultou! nouveau Genevois, etc.... »

Dans cette correspondance, d'abord très-intermittente, on est surpris de rencontrer, presque à chaque page, les plus violentes attaques contre Voltaire. Le jeune théologien, qui

doit devenir aussi l'ami du patriarche de Ferney, ne peut s'empêcher de témoigner la répulsion que lui inspire « cet homme. »

Voici un exemple du ton dont il en parle :

« Sans mentir, monsieur, cet homme nous fait beaucoup de mal; plût à Dieu qu'on eût suivi à son égard le conseil de Platon....

» A soixante ans, monsieur, il se donne en spectacle avec des écervelés de quinze pour amuser des radoteurs et des enfants. Voilà la misère des grands talents qui ne sont pas étayés par un grand fonds de raison; ils ne font qu'un bouffon de Voltaire. »

Une autre fois : « J'abhorre Voltaire et ceux qui lui ressemblent. »

Tout cela n'était qu'une écume passagère, l'exagération, en sens opposé, de son enthousiasme pour le caractère et pour les livres de Jean-Jacques. Moultou, chassé de son pays par le fanatisme, exècre tout ce qui ressemble à de l'intolérance. Il s'attache à Rousseau parce que Rousseau proclame et défend la liberté de penser, et il se rapprochera de Voltaire, quand Voltaire prendra en main la même cause. Tout est excessif en Moultou; l'éducation huguenote et l'influence du climat alpestre, celle de mœurs rigides n'ont qu'à demi tempéré le sang méri-

dional qui bouillonne en lui. Quand la *Nouvelle Héloïse* lui parvient, aussitôt ravi, subjugué, il écrit à Jean-Jacques (7 mars 1761) :

« Non, monsieur, il ne m'est plus possible de garder le silence ; vous avez mis mon âme à la gêne, elle est oppressée, elle a besoin de s'épancher avec vous..., ô Julie ! ô Saint-Preux ! ô Claire ! ô Édouard ! Quel globe habitent vos âmes et comment pourrais-je m'unir à vous ! Monsieur, ce sont là les enfants de votre cœur, votre esprit ne les eût point faits tels ; ouvrez-le-moi donc, ce cœur, que j'y contemple vivantes des vertus dont la seule image m'a fait répandre de si douces larmes. »

A partir de ce moment, la glace est rompue, l'intimité s'établit, les lettres se succèdent, Moultou entre en quelque sorte dans la vie de Jean-Jacques, et, comme Dupeyrou, par son dévouement actif et persévérant, il s'attire un reflet de renommée. Son nom accompagne celui du grand écrivain. M. Streckeisen, un arrière-petit-fils de Moultou, a publié ses lettres. La forme en est parfois un peu déclamatoire et sent trop l'élève de Saint-Preux, mais elles ont un accent de sincérité chaleureuse et d'ardente affection qui émeut. Ce n'est pas un ami qui parle, c'est un fils tendre et respectueux. Il va au-devant de toutes les objections et de toutes les critiques ;

il voudrait lui éviter tous les ennuis. S'il risque directement un avis, un conseil, parfois un blâme, le seul rôle qu'il accepte vis-à-vis des étrangers et des ennemis surtout, est celui de défenseur, d'apologiste quand même. Cette publication met en relief le mouvement si vif que provoquèrent à Genève le *Contrat Social*, l'*Émile* et les *Lettres de la montagne;* on peut avec elle le reconstruire dans tous ses détails et se convaincre que la passion n'était pas toute, comme on l'a dit souvent, du côté de Rousseau.

Moultou se multiplie et fait face à tout; il oublie sa carrière et ses propres intérêts pour mieux servir son ami, et lorsque Rousseau se plaint « qu'il ne se trouve pas dans son pays un ami de la justice et de la vérité qui daigne prendre la plume pour répondre au réquisitoire du procureur-général Tronchin », Moultou s'écrie : « Et moi donc! me voici! »

Cette défense l'a beaucoup occupé; il la voulait accablante, irréfutable, digne de son client, mais pour cela même elle n'a pas été achevée et je crois qu'il n'en reste rien. Au milieu de cette lutte de tous les jours, le pauvre Moultou, souvent froissé et trahi, ne peut cacher à Rous-

seau ses tristesses et ses découragements; il prend en haine les hommes, sa patrie d'adoption, les ministres et presque sa carrière :

« Cher ami, ce pays m'est devenu tout à fait insupportable; les seules gens avec qui je pourrais vivre m'estiment et m'abhorrent; il faut donc en changer. Je me rapprocherai de vous, je cherche à acquérir une terre en Suisse [1]; je ne veux pas qu'elle soit plus près de Genève que Morges, ni plus loin. »

Auparavant il lui avait écrit :

« Je suis à peu près brouillé avec mon corps, que j'aurais déjà quitté, entre nous, si mon père n'était pas en vie. »

A ces confidences Rousseau répond brusquement (15 octobre 1763) :

« Vous songez à changer de pays, c'est fort bien fait à mon avis; mais il eût été mieux encore de commencer par changer de robe, puisque celle que vous portez ne peut plus que vous déshonorer. Je vous aimerai toujours et je n'ai point cessé de vous estimer; mais je veux que mes amis sentent ce qu'ils se doivent et qu'ils fassent leur devoir pour eux-mêmes aussi bien qu'ils le font pour moi [2]. Adieu, cher Moultou, je vous embrasse de tout mon cœur. »

[1] Genève ne devint canton suisse qu'en 1815.

[2] Il faudrait rapprocher de cette lettre celle que Jean-Jacques écrivit à Moultou le 14 février 1769, dans laquelle il l'engage à rester ferme dans la foi. La fin approche, sa croyance de l'immortalité de l'âme et de la vie future s'affermit, et il en parle avec éloquence et avec autorité. Cette lettre est fort belle. Ceux qui veulent juger les sentiments religieux de Rousseau doivent en tenir compte.

Blessé au cœur par cette apostrophe soudaine, le pauvre Moultou prit le parti de se taire. Jean-Jacques de son côté, qui sans doute n'avait point voulu offenser son ami, se piqua du silence de Moultou; mais des relations aussi chères à l'un et à l'autre ne pouvaient se rompre, et après une année qui sans doute leur parut bien longue, Moultou le premier, cela devait être, reprit la plume :

« Mon cœur souhaita longtemps votre amitié, et ma raison me fit toujours ambitionner votre estime. Je crus avoir obtenu l'une et l'autre et j'étais heureux de vos dons. Un moment m'ôta tout, et sans perdre l'estime de moi-même.... Mais sachez qui je suis! et par un seul trait, jugez de ma vie; on savait notre refroidissement à Genève et j'ai pris ce moment de fermentation terrible, pour dire que jamais, non jamais, vous ne m'aviez été plus cher. »

Rousseau ne fut pas insensible à ce retour, mais loin de se reconnaître le moindre tort, il prétend au rôle généreux, celui du pardon, et en cela il est inférieur au brave Moultou.

« Il était bien cruel que chacun de nous désirant si fort conserver l'amitié de l'autre crût également l'avoir perdue. Je me souviens très bien, moi qui suis si peu exact à écrire, de vous avoir écrit le dernier. Votre silence obstiné me navra l'âme.... Je plaignais votre faiblesse sans accuser votre cœur.... Si vous revenez sincèrement, votre retour

me rendra la vie. Malheureusement, je trouve dans votre lettre plus d'éloges que de sentiments. Je n'ai que faire de vos louanges, et je donnerais mon sang pour votre amitié. »

Tout cela est bien froid, et la lettre attendrie de Moultou, quoique fière pourtant, méritait peut-être plus d'élan. L'auteur étouffait l'homme [1] : on le sent bien à ce passage sur les *Lettres de la montagne :*

« Quant à mon dernier écrit, loin de l'avoir fait par animosité, je ne l'ai fait qu'avec la plus grande répugnance, et vivement sollicité ; c'est un devoir que j'ai rempli sans m'y complaire : mais je n'ai qu'un ton ; tant pis pour ceux qui me forcent de le prendre, car je n'en changerai sûrement pas pour eux. Du reste, ne craignez rien de l'effet de mon livre, il ne fera du mal qu'à moi. »

Quoi qu'il en soit, le raccommodement, désiré des deux parts, fut durable, et Moultou

[1] Pour être juste, il faut dire que la lettre suivante est d'un ton tout différent. Cette fois l'ami reprend le dessus, le cœur parle : « Comptons donc désormais l'un sur l'autre, et que notre confiance soit à l'épreuve de l'éloignement, du silence et de la froideur d'une lettre ; car quoiqu'on ait toujours le même cœur, on n'est pas toujours de la même humeur... » (7 février 1765.)

Plus tard, il écrivit encore :

« Je sens le prix de ce que vous avez fait pendant que nous ne nous écrivions plus. Je me plaignais de vous et vous vous occupiez de ma défense. On ne remercie pas de ces choses-là, on les sent. On ne fait point d'excuses, on se corrige. » (9 mars.)

A la bonne heure ! Voilà le bon Rousseau !

se donna de nouveau tout entier à la défense de son ami. Il continua à le tenir au courant de tout ce qui se passait à Genève, pour ou contre lui, et rien ne vint plus attiédir et troubler une sollicitude qui se prolongea même après la mort de celui qui en était l'objet [1].

En dépit de la vive antipathie que Moultou éprouvait pour Voltaire, et qu'il a exprimée dans le passage cité plus haut et dans beaucoup d'autres de ses lettres à Rousseau, il finit par se lier avec le patriarche de Ferney. L'affaire de Calas en fut l'occasion, et Voltaire mit de la coquetterie à attirer à lui cet ami de son rival. En même temps et sans cesser de répandre contre Jean-Jacques force épigrammes et perfides insinuations, il témoignait un vif désir de se réconcilier avec lui. Rousseau, prévenu par Moultou, ne se fia pas à la sincérité de ces déclara-

[1] La correspondance néanmoins se ralentit beaucoup, et à partir de 1765, il y a de grandes lacunes. On ne possède pas de lettres de Moultou après celles du 12 mars et du 15 août de la même année au 7 mars 1768, la *Correspondance* de Rousseau n'en contient point adressée à Moultou. Celui-ci, dégoûté de tout ce qui se passait à Genève, paraît être retourné à Montpellier, son pays natal. Il revint mourir à *Coinsins* *, en 1785, après avoir toutefois revu son ami à Ermenonville en 1778.

* Village du canton de Vaud, près de Genève.

tions; cependant il n'aurait pas demandé mieux que d'y croire, et montra une fois de plus combien, au fond, un grand sentiment de justice et de bienveillance l'emportait chez lui sur toute rancune. Il écrivit à Moultou (21 mars 1763) :

« M. de Voltaire vous a paru m'aimer parce qu'il sait que vous m'aimez; soyez persuadé qu'avec les gens de son parti, il tient un autre langage. Cet habile comédien, *dolis instructus et arte pelasgd,* sait changer de ton selon les gens à qui il a affaire. Quoi qu'il en soit, si jamais il arrive qu'il revienne sincèrement, j'ai déjà les bras ouverts; car de toutes les vertus chrétiennes, l'oubli des injures est, je vous jure, celle qui me coûte le moins. Point d'avances, ce serait une lâcheté; mais comptez que je serai toujours prêt à répondre aux siennes d'une manière dont il sera content. Partez de là si jamais il vous en reparle. »

La réconciliation n'eut jamais lieu, et Voltaire, loin de s'adoucir, couronna sa longue guerre contre Rousseau par l'abominable libellé intitulé *Sentiment des citoyens,* tissu d'injures et de grossièretés fort indignes d'un tel homme et de tout homme qui se respecte. Il est vrai qu'il ne l'avoua pas, mais on a la certitude qu'il en était l'auteur, et les éditeurs n'hésitent plus à le joindre à ses œuvres. Rousseau l'attribua au ministre Vernes, et, pour toute réponse, la fit imprimer et répandre à profusion.

Je m'arrête : il en est des lettres comme des visites, on ne finirait pas de les compter, et moins encore d'en relever tous les traits curieux et intéressants. C'est là que l'homme et l'écrivain se montrent sous toutes leurs faces, ou plutôt sous leurs facettes ; on les entend, on les voit, on les surprend ; mais ils ne se livrent pas d'emblée ; il faut entrer dans leur intimité, et y passer chaque jour quelques heures, se faire en un mot leur hôte et leur ami. Tout le monde a ce droit et peut en profiter, à la condition d'y aller soi-même. On ne s'amuse, ni ne s'instruit par chargé de procuration.

XII

Mais pour connaître Rousseau, il ne suffit pas de le chercher dans son logis, devant un bureau ; c'est là qu'il est le moins. En tout temps, même lorsqu'il copie de la musique pour gagner sa vie, il consacre une partie de ses journées, la meilleure à son gré, en promenades et en rêveries vagabondes. Ce goût, inné chez lui, devint de bonne heure un besoin impérieux. Sa jeunesse entière se passe à errer par monts et par vaux, en Savoie,

en Suisse, en France. Aux Charmettes, où son esprit s'ouvre et se forme, il se lève avant l'aube, il étudie sous la tonnelle du jardin, et la contemplation des œuvres de Dieu exalte son âme et la remplit d'une pieuse admiration. C'est sur le chemin de Vincennes, au pied d'un ormeau, qu'il tombe, saisi par la muse, et devient auteur sans l'avoir voulu. Tous ses grands ouvrages, il les médite, il les compose en parcourant les agrestes paysages des environs de Montmorency.

Jean-Jacques, condamné à vivre dans une chambre, n'eût été peut-être qu'un homme ordinaire [1]. Au dehors, en plein air, devant les vastes horizons, ou dans le calme profond des solitudes, son génie fermente; la marche avive ses idées, les mille spectacles que la campagne offre à chaque pas charment son ima-

[1] « Jugez de ce que deviendrait cloué dans sa chambre un pauvre malheureux qui n'a d'autre soulagement ni d'autre plaisir dans la vie que la promenade et qui n'est plus qu'une machine ambulante? (Lettre à lord Maréchal, 24 août 1764.)

» A force d'habitude, les déplacements sont devenus pour moi des besoins. » Lettre à Dupeyrou, 24 janvier 1765. « Je n'ai pas besoin de société pour me garantir de l'ennui, mais j'en ai besoin pour me détourner de rêver et d'écrire. Tant que je vivrai seul, ma tête ira malgré moi. » (Ibid., 6 avril 1765.)

gination et l'excitent; la nature l'inspire, elle lui parle, il l'écoute, et les belles pages que nous admirons ne sont, il l'affirme, qu'un faible écho de tout ce qu'elle a murmuré à son oreille et fait entendre à son cœur.

L'âge, comme toujours, ne fit que renforcer cette habitude, si toutefois on peut donner ce nom à ce qui semble avoir été la condition de l'existence et du talent de Rousseau. Bien plus, à ce penchant originel vient s'ajouter l'attrait puissant de la science. Le philosophe ne se contente plus de jouir en spectateur ému des beautés du monde extérieur et d'en admirer l'ordre général, il en veut pénétrer les détails; il examine, il analyse, il se fait botaniste, et il eût été géologue, à coup sûr, si la géologie, qui a pris dès lors la première place dans les études d'histoire naturelle, avait existé à cette époque.

A Motiers, ainsi que partout où il a vécu, Rousseau sortait tous les jours, même en hiver, pour peu que le temps et sa santé le permissent, et la belle saison se passait pour lui en excursions de tous les côtés. Outre celles dont nous allons parler, et de fréquents voyages au canton de Vaud, il visitait souvent lord Maréchal, au

château de Colombier, Mme de Luze, au Bied [1], Dupeyrou, à Neuchâtel, le colonel de Pury, à Mon-Lesi. Nous savons qu'il a poussé plusieurs fois jusqu'aux extrémités du pays, à la Ferrière, chez le docteur Gagnebin, qu'il allait de son pied léger à Pontarlier, — sept lieues, — et la tradition qui a laissé son nom à plusieurs chemins et sentiers de la vallée, prouve assez qu'il l'a parcourue assidûment.

Cependant lui-même ne s'arrête jamais à ces souvenirs. Avait-il oublié, en écrivant ses confessions les journées heureuses employées à recueillir des plantes alpestres au Chasseron, au Creux du Van, sur les bords du Doubs, ou ces lieux qui nous semblent si pittoresques, si grandioses et qui attirent à la fois les savants et les ignorants, les curieux et les botanistes, lui avaient-ils paru vulgaires et indifférents? Une chose est sûre, il les a connus et étudiés, non par de rapides excursions, mais par des séjours, par des établissements prolongés, expéditions de science, de plaisir, d'amitié, auxquelles aucun agrément ne manquait; et il n'en a rien dit. On comprend moins encore ce silence, ce *lapsus*

[1] Belle habitation au bord du lac de Neuchâtel.

memoriæ, lorsqu'on sait d'un témoin oculaire l'entrain, la gaîté que Jean-Jacques apportait à ces explorations; il en était l'âme, il y mettait tout son cœur et tout son esprit, ayant laissé au logis, près de Thérèse, ses soucis, sa misanthropie, même tout sentiment d'amour-propre et de supériorité. Bonnes gens, aimables et gais étaient ses compagnons; bon homme il était lui-même avec eux: l'auteur avait disparu, il ne restait que le fils de l'horloger, se livrant avec abandon aux libres allures que permet la montagne et au bien-être enfantin qu'elle inspire. Ces entr'actes à son rôle officiel, ces intermèdes champêtres au milieu de la tragédie, valaient bien, ce me semble, la peine d'être rappelés. Ils auraient jeté quelques notes claires et reconfortantes dans la symphonie lugubre de ses plaintes, et par cela n'eussent fait qu'en accentuer le ton grave et pathétique. La vie n'est jamais si simple et toute tournée d'un seul côté; les nuances s'y mêlent et s'y confondent perpétuellement : le blanc compense le noir, le rire perce les pleurs, l'arc-en-ciel traverse l'orage. L'homme ne supporterait pas la douleur si le sourire et l'espérance n'en venaient par moments tempérer l'amertume, ni la joie,

entièrement dépouillée d'inquiétude ou de regret. Cette loi ressort tellement de notre nature, et de l'ordre des choses, que, malgré soi, on se prend à douter de la parfaite exactitude d'une histoire qui n'en tient pas compte. Si nous sommes parfois trop peu touchés du chagrin de Rousseau, si nous cherchons à expliquer ses tristesses par l'influence d'une idée fixe et d'une aberration d'esprit, peut-être ne faut-il pas l'attribuer à une autre cause. Croire à un complot universel, à une persécution générale, est aussi difficile qu'à une bienveillance absolue et à un bonheur sans intermittences.

Cette réflexion s'adresse également, je ne puis le cacher, au récit qu'un ami de Jean-Jacques nous a laissé de leurs courses dans la vallée et aux environs. Il y manque des ombres. Au milieu de ce pastel tout frais et tout bleu, on voudrait quelques touches, au moins, grises et ternes. Mais le prenant tel qu'il est, et le plaçant à côté du tableau sombre peint par Rousseau, l'un complète l'autre; nous avons l'image vraie. Les contrastes et les oppositions s'expliquent d'ailleurs. Celui-ci, malade, vieilli, persécuté, ne voyait plus le monde, les hommes et lui-même

que dans le reflet crépusculaire d'un soir d'hiver. Celui-là était resté sous le charme des heures passées dans l'intimité d'un grand homme.

Ce narrateur couleur de rose se nommait d'Escherny : il était né à Neuchâtel, d'une famille noble et riche, naturalisée à la révocation de l'Édit de Nantes. Sans être un grand écrivain, un grand penseur, un grand artiste, il avait de l'instruction, de l'esprit et le goût des choses distinguées. Musicien, auteur, épicurien, philanthrope et philosophe, ce fut un amateur en tout et parfait gentilhomme par dessus le marché. Au commencement de l'année 1762, il s'était lié à Paris avec la plupart des littérateurs et des encyclopédistes, et chez l'un d'eux il avait rencontré Rousseau, mais sans lui parler. Lorsqu'il le sut établi dans son pays, lui-même revint s'y fixer.

« J'avais loué, dit-il, une petite maison à Motiers pour jouir des charmes d'un vallon délicieux, pour y être seul, pour y vivre avec moi-même entre la culture des lettres, la promenade et la chasse. Le petit établissement que j'y avais formé n'avait aucun rapport avec l'homme illustre qui habitait le même village. J'ai été près de trois mois sans l'apercevoir ou le rencontrer. C'est à travers la joie bruyante d'une fête et d'un bal que je devais pénétrer

jusqu'à lui, et ce qui peut surprendre, c'était dans les montagnes de la Suisse, dans les gorges du Jura, qu'en hiver quatre-vingts personnes des deux sexes, toutes bien mises, et dans le nombre vingt croix de Saint-Louis, se trouvaient rassemblées pour cette fête. Mlle Levasseur vint à moi : « Comment, monsieur, vous êtes ici depuis plu-
» sieurs mois et vous n'êtes point venu voir M. Rousseau !
» — Je sais, mademoiselle, que M. Rousseau n'aime pas
» les visites, que ce qu'il redoute le plus ce sont les im-
» portuns, et je n'ai pas voulu en augmenter le nombre.
» — Vous n'avez rien à redouter de ce côté-là, me dit-
» elle, et je vous réponds que M. Rousseau vous verra
» avec le plus grand plaisir. »

» Deux jours après, je me rendis à cette invitation. Je trouvai Jean-Jacques assis sur un petit banc de pierre, au-devant de sa maison rustique, exposé aux rayons d'un beau soleil qu'on ne fuit pas en février. Le premier regard fut pour moi, le second sur son vêtement, et le premier mot qu'il me dit en le désignant fut : il est fou, mais commode. La connaissance fut bientôt faite. »

Malgré la déclaration de d'Escherny, il est permis de croire que sa venue à Motiers n'était pas aussi indépendante de la présence de Rousseau qu'il l'affirme. Mais feinte ou réelle, cette indifférence était la meilleure recommandation qu'il pût avoir auprès du philosophe. On voit bien en effet que celui-ci, piqué de cette réserve froide, lui dépêcha Thérèse à la première occasion, tandis qu'il eût peut-être éconduit ce visiteur,

comme beaucoup d'autres, si d'Escherny se fût montré trop empressé et trop obséquieux.

Il n'est pas besoin de s'appeler Rousseau pour agir ainsi. Tous tant que nous sommes, nous voulons ce qui nous fuit et nous dédaignons ce qui vient naturellement de notre côté.

Je ne puis taire d'ailleurs que la mémoire de d'Escherny ne semble pas très-fidèle sur ce point. Il a dû nécessairement faire quelques avances à son voisin, car Rousseau, le 2 février 1764, lui envoie un billet qui est une réponse, et dans lequel on lit ce passage peu encourageant :

« Au reste, si notre goût commun pour la retraite ne nous rapproche pas l'un de l'autre, ayez-y peu de regret ; j'y perds plus que vous peut-être : on dit votre commerce fort agréable, et moi je suis un pauvre malade fort ennuyeux ; ainsi, pour l'amour de vous, demeurons comme nous sommes »

Ceci ne détruit pas le récit du bal ; il se peut qu'après avoir écrit et reçu la lettre de Rousseau d'Escherny se tint à l'écart jusqu'à sa rencontre avec Mlle Levasseur. Ce qui est moins explicable, une fois la glace rompue et l'intimité formée, une intimité de tous les jours pendant plus d'une année, c'est le silence absolu que Rousseau garde

sur cette relation, et le ton cérémonieux, avec un froid : monsieur, tout court, qui règne dans les deux seules lettres à l'adresse de d'Escherny que contient la correspondance. Ces deux lettres toutefois, loin de compromettre la véracité de d'Escherny témoignent en sa faveur.

Elles confirment deux faits racontés par lui; la mission dont il avait été chargé par Diderot de faire sa paix avec Jean-Jacques, et la recherche qu'ils firent ensemble d'une installation dans le bas du pays vers Cressier : deux choses qui exigent au moins des rapports fréquents et une certaine confiance réciproque.

Avec Rousseau, il faut toujours faire une part à l'inattendu, compter sur quelque crochet hors des routes battues. S'il nomme à peine une fois et en passant son voisin dans les *Confessions*, tandis qu'il cite d'autres personnages avec lesquels il n'eut que des relations moins suivies et plus courtes, les récits de d'Escherny ne sont pas moins pour nous une source de renseignements très-sûrs et du plus vif intérêt : il a pu broder, — on brode toujours quand on raconte, — mettre un peu de fard à ces bons souvenirs de la jeunesse, mais le canevas en est réel, le

fond en est vrai, on n'invente pas tant de petits détails précis, pris sur le vif et que vingt témoins pouvaient contredire, s'ils eussent été faux. Tout au contraire, la tradition, çà et là un mot de Dupeyrou, du colonel de Pury, de Jean-Jacques lui-même, attestant une date, un fait, une rencontre, tout les appuie, rien ne les dément. Tenons donc pour exactes, dans leurs traits essentiels les peintures que d'Escherny nous donne de la vie de Rousseau à Motiers et opposons-les, ou pour mieux dire, ajoutons-les à celles du philosophe.

XIII

Rousseau n'était pas riche; il avait devant lui à son arrivée au vallon quelques centaines de louis, produit de l'*Héloïse* et de l'*Émile*, somme qu'il se hâta d'augmenter en publiant, quoique encore informe à son gré, le *Dictionnaire de musique*. Ce livre lui valut cent cinquante louis comptant et cent écus de rente viagère, revenu qui était « comme rien pour un homme sur qui les quidams et les gueux venaient incessamment fondre comme les étourneaux, » et dans un pays

où déjà alors on se plaignait du prix des choses nécessaires à la vie [1].

« Les denrées sont chères, écrit Jean-Jacques, parce que le pays en produit peu et qu'il est fort peuplé [2], surtout depuis qu'on y a établi des manufactures de toile peinte et que les travaux d'horlogerie et de dentelles s'y multiplient. Pour y avoir du pain mangeable, il faut le faire chez soi, et c'est le parti que j'ai pris à l'aide de Mlle Levasseur; la viande y est mauvaise, non que le pays n'en produise de bonne, mais tout le bœuf va à Genève ou à Neuchâtel, et l'on ne tue ici que de la vache. La rivière fournit d'excellente truite, mais si délicate qu'il faut la manger sortant de l'eau. Le vin vient de Neuchâtel et il est très bon, surtout le rouge; pour moi je m'en tiens au blanc, bien moins violent, à meilleur marché et selon moi beaucoup plus sain. Point de volaille, peu de gibier, point de fruit, pas même des pommes, seulement des fraises bien parfumées en abondance. »

Écoutons maintenant d'Escherny :

« ..... Il doit m'être permis de dire un mot des excellents dîners que j'ai faits à Motiers chez Jean-Jacques en tête-à-tête avec lui. La cuisine était simple, telle qu'il l'aimait, et je partageais bien son goût; apprêtée supérieurement, et dans ce genre simple il n'est pas possible de faire mieux que Mlle Levasseur; c'étaient de succulents légumes, des gigots de moutons, nourris dans le vallon

[1] Rousseau dépensait soixante louis par année. Il écrivait à M. Marteau : « Ne songez pas à venir ici avec une femme et 1200 livres de rente. »

[2] La population a plus que doublé dès lors et le prix des denrées a suivi la même progression.

de thym, de serpolet, et d'un fumet admirable et parfaitement rôtis. L'Areuse nous fournissait des truites saumonées dont elle abonde, et, dans la saison, je n'ai mangé à aucune table de Paris des cailles et des bécasses comparables à celles qu'on nous apportait; c'étaient des pelotons de graisse! Nous ne buvions que des vins du pays, mais ceux de Cortaillod, dans les bonnes années, sont aussi bons que les meilleurs vins de Bourgogne. »

Allons! les solitaires n'étaient pas bien à plaindre. Si l'on vit bien en Suisse aujourd'hui, on n'y vivait pas trop mal autrefois. Poursuivons:

« La conversation était vive, animée; elle roulait sur toutes sortes de sujets; rien de suivi. L'air des montagnes est vif, nous mettions plus de suite dans notre appétit que dans nos entretiens, et nous mangions avec toute la réflexion dont nous les dispensions [1]; souvent des dissertations sur les plats qu'on nous servait et sur les qualités de chaque mets, dignes de figurer dans la gastronomie ou d'être inscrites au Rocher de Cancale.

» Mlle Levasseur paraissait de temps en temps et rompait le tête-à-tête. Rousseau s'égayait à ses dépens, quelquefois aux miens, mais je le lui rendais. Je faisais compliment à Mlle Levasseur sur son dîner; ce qui m'étonne, c'est que, malgré mes invitations, jamais Rousseau ne voulut permettre qu'elle se mît à table avec nous. Il était à son aise et fort gai, et sans la gaîté, la liberté et l'appétit, point de plaisir à table. Nous prenions le café. Point de liqueur. Quelquefois après dîné, Jean-Jacques se mettait à son épinette, m'accompagnait quelques airs italiens ou en

[1] On s'aperçoit que ce n'est plus Rousseau qui écrit!...

chantait lui-même. Quand c'était chez moi, je lui chantais des romances de sa composition ou de la mienne, accompagné de ma harpe; car c'était à qui ferait la meilleure musique sur les mêmes paroles.... Le soir, dans l'été, c'étaient des promenades dans les bois des environs. Dans les beaux clairs de lune, il se plaisait sur les bords de l'Areuse à chanter des duos; nous avions toujours bon nombre d'auditeurs, surtout les jeunes filles du village qui ne manquaient pas de venir nous écouter. »

Parmi ces jeunes filles, dans les petites, se glissait parfois une bonne grand'-mère que j'ai connue; elle avait conservé de Rousseau le souvenir le plus frais, le plus riant, le plus attendri, celui d'un homme simple et bon avec les enfants; presque centenaire, elle en parlait encore avec vivacité, peignait sa tournure, son bonnet fourré, sa robe à grands ramages, et revoyait des yeux de la mémoire, savourait, respirait les beaux bouquets de fleurs et de fraises qu'il lui rapportait de ses promenades.

A ce propos, et par avance, je ne puis m'empêcher de placer ici une réflexion. Cette dame, par sa famille, appartenait au groupe le plus rigidement huguenot et orthodoxe du village; elle aurait dû ne recueillir autour d'elle et n'entendre que des discours et des impressions hostiles à l'auteur impie et révolutionnaire; cependant

jamais un mot de sa part n'a trahi rien de semblable; l'image restée dans son esprit était toute bienveillante et favorable. N'est-ce pas là une présomption de plus que l'animosité dont parle Rousseau n'était point si générale qu'il l'a cru et qu'il l'a dit? En tous cas, nous y voyons un nouvel exemple de la séduction que le bourru, le misanthrope Rousseau exerçait partout, même sans le vouloir et contre sa volonté. Ses succès dans le monde parisien ont devancé de beaucoup sa réputation; il ne lui a manqué que de savoir en jouir simplement.

Revenons à d'Escherny. Il a fait, dit-il, près d'un millier de lieues avec Rousseau, toujours à pied et sans sortir du canton. Leur première course fut une excursion au Saut du Doubs. Deux comtes polonais étaient venus à Motiers « faire une visite à celui que tout le monde voulait voir. » On les avait adressés à d'Escherny, afin qu'il les présentât à Rousseau, car il était devenu, à ce qu'il assure, « son grand-maître des cérémonies. » Mais Rousseau était absent, — à Yverdon, — et d'Escherny seul reçoit ces étrangers. Ceux-ci arrivaient des montagnes; tout en parcourant le vallon, ils racontent la

beauté des sites romantiques qui bordent le Doubs, et d'Escherny, grand voyageur, forme aussitôt la résolution d'y monter. Rousseau, qui ne refusait jamais de semblables courses, tout à fait de son goût, accepte la partie, et tous les deux se mettent en route de Colombier par une belle matinée du mois de juin. Ils grimpent à la Tourne, passent Plamboz, traversent la Sagne, le Locle, puis redescendent aux Brenets. Ce qui frappe le plus les touristes, ce sont les bassins de la rivière et les rochers gigantesques, semblables à des fortifications, dont ils sont environnés. Ils ne se lassent point de contempler ces masses superbes et d'en parcourir les environs, surtout Rousseau, si amateur de la nature inculte et sauvage. De retour au Locle, ils poussent jusqu'à la Chaux-de-Fonds qu'ils ne connaissaient pas. Tout ce que dit d'Escherny sur ce coin de notre pays est encore vrai. Il s'étonne du nombre et de la propreté des maisons sur des sommets si élevés, de l'air de bien-être qui règne partout, de l'industrie des habitants. Rien ne les a découragés, ni la rudesse du climat, ni l'avarice du sol, « ni les hauts, ni les bas. »

« On est surtout frappé, ajoute-il, de voir dans ces sites

sauvages de jolies personnes, élégamment vêtues, parcourir ces inégalités, sauter d'un rocher à l'autre, gravir une colline, en descendre avec rapidité, errer dans ces forêts et y arborer des plumes, des guirlandes et des chapeaux anglais [1]. On m'assure que depuis quarante ans ce luxe a fait encore de grands progrès. »

Rousseau et son ami voyagent ou plutôt se promènent en flâneurs; ils mettent trois jours à regagner Motiers, regardant, observant tantôt les points de vue et les curiosités du paysage, tantôt le contraste, reproduit à chaque pas et qui n'existe peut-être nulle part ailleurs, « de lieux agrestes, stériles, hérissés de rochers, semés de précipices, avec la politesse, l'aisance et l'industrie des habitants. »

« En général, poursuit le narrateur, je regarde cette petite portion du Jura, renfermée dans les limites du pays de Neuchâtel, comme l'une des contrées du monde les plus curieuses à observer pour le philosophe, le physicien, le naturaliste, le géologue, l'artiste et le mécanicien. »

Rentrés au logis, les deux voisins reprirent leur genre de vie ordinaire. Mais bientôt le besoin de locomotion qui tourmentait Rousseau recommença à l'agiter. Il est des hommes, remarque

[1] Aujourd'hui il faudrait dire *français;* c'est le seul mot qu'il y aurait à changer dans ce passage.

justement d'Escherny à l'occasion de nos horlogers, qui pour produire ont besoin d'une vie solitaire, calme, égale et tranquille. Il en est d'autres qui s'affaissent à la vue des mêmes objets et qui, pour se remonter, ont besoin de mouvement et de changer de place. Rousseau était dans ce cas. Six semaines environ après la course aux montagnes, il va chez d'Escherny, lui dit que l'air trop vif du vallon nuit à sa santé et le prie de l'aider à trouver une installation près du lac, dans un climat plus doux. Ils partent. Leur première étape est au *Bied,* chez M. de Luze. M. de Luze, banneret[1] de Neuchâtel, personnage important, se trouvait en voyage. Mme de Luze, grande dame de ton, de manières distinguées, obligée de s'absenter aussi, chargea ses filles[2], de faire les honneurs de la maison. Il y avait grand monde au Bied. Instruit du projet de Rousseau, Dupeyrou, par l'intermédiaire du colonel de Pury, arrange avec d'Escherny un petit complot qui faillit tourner au tragique. Voici l'histoire, tout au long, telle que nous l'offre d'Escherny :

[1] Magistrat de la ville.

[2] L'une de ces demoiselles devint Mme de Montmollin, l'autre épousa M. Pourtalès, le riche négociant de Neuchâtel.

« Dupeyrou, qui avait une grande envie de se lier avec Rousseau, — il ne l'avait vu qu'une seule fois en passant au Val de Travers, — me fit prier de diriger nos courses vers une maison de campagne qu'il possédait à Cressier, entre les lacs de Neuchâtel et de Bienne et dans une situation assez agréable. Il fut convenu qu'après avoir visité quelques maisons le long du lac, je le conduirais insensiblement à celle de Cressier et lui conseillerais de la choisir; qu'on nous y préparerait à dîner et qu'on nous y attendrait. Nous arrivâmes en effet sur les deux heures; je lui fis voir les avantages et les commodités de cette nouvelle demeure; elle paraissait assez lui plaire. Nous entrons dans la salle à manger; nous nous y promenons; il examinait tout avec un air de complaisance, lorsqu'un objet vint frapper sa vue et obscurcit tout à coup son visage, auparavant riant; c'était dans un coin du buffet un grand pot d'argent et la jatte. — « Qu'est-ce, me dit-il, que cette argenterie-là? à qui appartient-elle? — Je l'ignore. — Quoi! dans une maison à louer, dans une maison vacante, des pièces de vaisselle abandonnées! — On nous a laissés entrer sur notre bonne mine et nous ne ressemblons pas trop à des voleurs. — Il y a du mystère ici et je n'aime pas les mystères. A qui est cette maison que vous me proposez?... » Les questions se succédaient et je commençais à m'embarrasser dans mes réponses. Alors, à un signal convenu au Bied avec M. de Pury, lui et M. Dupeyrou, qui étaient dans une pièce voisine, entrèrent, avouèrent la petite supercherie, en demandèrent pardon et cherchèrent à m'excuser. Mais Rousseau, pour le moment inexorable, se retourna vers moi et me dit avec humeur : — « Monsieur, je n'aime pas qu'on me trompe, même pour mon bien. » On se mit à table; le dîner ne fut pas gai, la conversation languissait; Rousseau était soucieux et ne

parlait que par monosyllabes. On fit un tour de promenade après le café; il ne fut plus question de la maison ni à louer, ni à offrir. Ces messieurs partirent en voiture, et je restai seul avec Rousseau toujours sombre et de mauvaise humeur, — mais je puis aussi bien attester que pendant quinze ans qu'ont duré mes relations avec lui, plus ou moins intimes, c'est le seul reproche dans ce genre que je puisse lui faire.

» Nous reprîmes le chemin du Bied; nous avions quatre lieues à faire; la première ne fut pas agréable, car il me tournait le dos dans le chemin et me boudait comme un enfant. Il m'avait parlé ci-devant à Motiers de l'inquiétude que lui donnaient tous ses papiers et un grand nombre de manuscrits, il avait eu l'intention de me les confier; j'alternais beaucoup alors entre la Suisse et Paris, et il sentit que je ne pourrais répondre d'un pareil dépôt. Ce fut en lui rappelant nos conversations à ce sujet que je commençai à me faire écouter. Je lui dis, ce qui était vrai, qu'en lui proposant la maison de Cressier, je le rapprochais d'un homme de mérite qui pouvait lui être fort utile; que M. Dupeyrou, fixé à Neuchâtel, était précisément l'homme qu'il lui fallait pour devenir dépositaire de ses papiers; qu'il était mon ami intime, d'une probité à toute épreuve, et que j'en répondais. Après m'avoir grondé, il fut sur le point de me remercier; sa bonne humeur revint et nous allâmes faire au Bied un souper plus gai que n'avait été le dîner.

» Telle a été l'origine des liaisons de M. Dupeyrou avec Rousseau. De retour à Motiers, j'écrivis à mon ami que son vœu et le mien étaient remplis, que nous irions le voir dans quelques jours. Rousseau n'accepta point la maison de Cressier, mais il s'accommoda de celle de M. Dupeyrou à Neuchâtel. C'est depuis ce temps qu'ex-

cepté l'hiver, il passait son temps entre Motiers et Neuchâtel; je m'y rencontrais le plus souvent que je pouvais, et, dans mes séjours à la ville, je n'avais alors, à cause de Rousseau, d'autre table que celle de mon ami. »

Je n'ai rien voulu retrancher de cet épisode si caractéristique et si amusant; tout y est vrai, pris sur nature; on reconnaît le susceptible Rousseau à chaque mot, il semble le voir et l'entendre. Cependant lui-même raconte l'origine de ses relations avec Dupeyrou tout autrement; ce serait à Mon-Lesi chez le colonel de Pury qu'elles auraient commencé, comme je l'ai dit plus haut d'après son assertion. Il ne parle ni de Cressier, ni de complot, ni de dîner, ni de mauvaise humeur. Lequel croire des deux récits? Tous les deux je pense; ils ne se contredisent point absolument. L'un et l'autre reconnaissent une première rencontre au Val de Travers, et le colonel de Pury comme cause principale et véritable intermédiaire de la liaison de Dupeyrou et de Jean-Jacques. Que celui-ci ait oublié, ou omis, le voyage de Cressier, cela ne peut surprendre; ce n'était pas pour lui une de ces journées favorables qui restent dans la mémoire et dont on aime à renouveler l'image. Il en a pour-

tant retenu un détail, un trait, une impression, que d'Escherny passe sous silence. On ne se souvient que de ce qui touche le cœur. Trente ans auparavant, en allant aux Charmettes, Mme de Warens fit remarquer à Rousseau de la pervenche en fleurs; il n'en avait jamais vu et ne se baissa même pas pour examiner ou cueillir cette plante. Tout à coup à Cressier, en regardant parmi les buissons, il pousse un cri de joie : « Ah, voilà de la pervenche ! » Et dès lors cette humble fleur des bois et des haies sera la fleur favorite de Rousseau, et elle lui rappellera en même temps Mme de Warens et Dupeyrou, les Charmettes et Cressier [1].

[1] *Confessions*, liv. VI. Un bibliophile, M. Tenant de Latour, raconte qu'il acheta sur le quai du Louvre, en 1839, une petite édition latine de l'*Imitation* (Paris, Lemercier, 1751), portant au frontispice le nom de J.-J. Rousseau, écrit de sa main, ainsi que deux notes dans l'intérieur du livre. L'état de ce précieux bouquin attestait qu'il avait été beaucoup lu et feuilleté. Un grand nombre de lignes étaient soulignées, et quelques fleurs sèches restaient entre les pages, une pervenche entre autres, celle précisément qui fut cueillie à Cressier, conclut M. de Latour sans hésiter. Rousseau ne fait mention nulle part de l'*Imitation;* on sait seulement qu'il la demanda au libraire Duchesne en janvier 1763, en même temps que les *Pensées* de Pascal et que les Œuvres de Labruyère, dont je ne me souviens pas non plus qu'il ait parlé. Néanmoins, l'*Imitation* devint dès lors son *vade mecum;* il l'avait dans sa poche à Cressier, l'heureux possesseur de cette relique n'en doute pas, et c'est dans ce livre, croit-il avec la même assurance, que le philosophe a placé la pâle étoile bleue subite-

Il est vrai qu'il place cette rencontre inopinée, cette *reconnaissance*, en 1764, tandis que d'Escherny fixe la visite à Cressier à l'automne de 1763. Nous savons aussi, et par Rousseau lui-même, que plus tard, en 1765, d'Escherny s'occupa pour lui de la location d'une maison de Cornaux, village très-voisin de Cressier. Mais rien de tout cela n'infirme, pour le fond, ces souvenirs mêlés, entre-croisés. Chacun des narrateurs, écrivant longtemps après, n'a rapporté

ment apparue à ses yeux et qui dès lors aura pour lui tant de charmes. Dieu me garde de troubler la joie d'un bibliophile, et de rien objecter à des arguments si péremptoires. Après tout c'est possible. Chose plus certaine encore; Rousseau rapporta des boutures de cette chère plante et en peupla un petit bois de sapins, situé tout près de sa maison au pied du château de Motiers. Les jeunes filles de la vallée allaient jadis au printemps — et peut-être vont encore — y chercher la *pervenche de Rousseau.*

Voici les annotations de Rousseau citées par M. de la Tour.

Au livre Ier, chap. x, la traduction d'une phrase :

Puisqu'il nous est si rare de nous taire avant d'avoir blessé notre conscience....

Au bas d'une page, livre II, ch. IX, les quatre derniers mots de cette phrase : *Nec caro adhuc mortua est,* effacés au crayon, sont remplacés par Rousseau comme suit :

Nec homines mali mortui sunt.

Et M. Tenant de la Tour de s'écrier :

« Là se révélait le misanthrope tout entier; c'était assurément » une grande preuve morale de plus, c'était un nouveau sujet » d'enchantement.... »

(*Mémoires d'un Bibliophile,* par M. Tenant de Latour, ancien bibliothécaire du roi au palais de Compiègne. Paris, Dentu, 1861.)

que les choses pour lui intéressantes. Rousseau a été à Cressier avec Dupeyrou, il y a été d'abord avec d'Escherny, celui-ci lui a cherché ensuite une autre maison à Cornaux; tout cela peut être également vrai; ce sont les mêmes faits vus de loin sous des angles et par des yeux différents.

S'il fallait une preuve de plus en faveur de d'Escherny, je la trouverais dans les résultats de cette entrevue de Cressier et qui furent pour lui un mécompte. A dater de ce moment, il passa en seconde ligne, bien après Dupeyrou, dans l'amitié de Jean-Jacques. S'il avait pu exagérer, par amour-propre, son intimité avec cet homme célèbre, le même sentiment lui aurait interdit l'aveu modeste et naïf qu'il fait en ces termes :

« Je n'eus pas lieu d'abord de m'applaudir de mon succès, car aussitôt que la connaissance fut faite, il ne fut plus question que de botanique, Rousseau pour suivre son goût, M. Dupeyrou pour s'y conformer et lui complaire. Pour moi, qui n'avais aucune vocation pour cette science, j'avoue que pendant tout le reste de l'été ces messieurs m'ennuyèrent et m'impatientèrent fort. L'hiver suivant, Rousseau me convertit un peu. Las, surtout, d'être en tiers personnage muet, réduit à écouter ce que je n'entendais pas, je me résignai à ouvrir un herbier et à le parcourir. Je ne fus pas entraîné par ce cri que la nature arrachait au Corrége :

Anch' io son pittore, car, en vérité, je me fis botaniste presque malgré moi. »

Et quel botaniste! on va le voir.

XIV

Ce goût de la botanique [1], qui occupa tant Rousseau vers la fin de sa vie, sa dernière étude et son dernier plaisir, devint le prétexte de beaucoup d'excursions, et le motif de deux séjours dans ces stations de plantes rares, si connues et si renommées aujourd'hui, le *Chasseron* et le *Creux du Van.* D'Escherny en était, non sans maudire mille fois cette nomenclature latine qu'il ne pouvait se fourrer dans la tête, et sans bâiller tout le long du jour aux savantes dissertations de ses amis. Et pourtant lui seul a gardé le souvenir de ces expéditions scientifiques, si originales, si animées, si pittoresques et qui jettent une si vive lumière sur tout le côté aimable, bon homme, bon compagnon, du grave Rousseau.

[1] Il était sans doute inné chez Rousseau comme celui de la nature, mais il n'est pas superflu de rappeler que le Dr d'Ivernois de Neuchâtel fut le premier qui lui révéla l'intérêt de la science végétale, et de ce goût fit une passion. (V. *Rêveries.* Cinquième promenade.)

On ne le connaît pas si on ne l'a pas vu ainsi prendre ses ébats sur les sommets, léger de corps, léger d'âme, comme s'il avait laissé au bas de la montagne sa gloire, son génie, ses ambitions et ses chagrins. Cette petite troupe *herborisante* se composait de six personnes dont notre auteur fait ainsi le portrait :

« Rousseau, d'abord, qui en était le capitaine, chargé de la discipline du corps, et d'y maintenir l'ordre et la discipline.

» Le colonel de Pury, loyal et ancien militaire ; de l'esprit, des principes sévères, de l'imagination, l'humeur chagrine, des mœurs austères, un peu caustique, de la bonhomie avec toutes les apparences de la hauteur, en sorte que son ton tranchant et protecteur ne repoussait que ceux qui ne le connaissaient pas.

» Dupeyrou, homme réfléchi, tête froide à calcul et à combinaisons ; fort instruit, du commerce le plus sûr et le plus aimable ; ami chaud, philosophe, épicurien, et le plus honnête homme que j'aie jamais connu ; sa bourse était ouverte aux malheureux émigrés, et il est mort à table en 1794, en versant à boire à des prêtres persécutés et fugitifs.

» Gagnebin, à nos gages à douze livres par jour, un grand botaniste, de la Ferrière, le plus intrépide nomenclateur de plantes qui ait peut-être jamais existé. Il avait dans la tête et présents à la mémoire douze à quinze mille noms de végétaux.... Son extrême modestie, une certaine simplicité de caractère donnaient un nouveau prix à son immense érudition. Il dominait le règne végétal ; je dirais

presque, il régnait sur ce règne, mais il s'ignorait lui-même, et pendant que tant de pygmées se croient des géants, lui se rapetissait au point d'être extrêmement flatté que des hommes célèbres eussent seulement, en passant, articulé son nom. C'est en baissant les yeux et rougissant qu'il nous disait avec une naïveté piquante : « On trouve mon nom dans tels livres de Haller, de Réaumur, » il craignait d'en paraître trop glorieux [1].

» On admettait aussi dans les courses un justicier du Val de Travers, nommé Leclerc [2], chirurgien qui faisait fort bien sa petite médecine de campagne; un peu botaniste par état, un peu hâbleur aussi et d'un tour d'esprit assez original. »

Enfin lui, d'Escherny, qui par un héroïque effort, et pour ne pas être trop déplacé en si docte compagnie, apprit en une semaine à reconnaître et à retenir les noms de plus de trois cents plantes avec leurs synonymes. Rousseau en deux endroits de ses ouvrages fait mention de ce tour de force. C'est d'Escherny qui l'assure; je n'ai pas vérifié.

Lorsque la troupe se mettait en campagne,

[1] Cet éloge n'est point exagéré. Gagnebin fut un vrai savant, et la science lui doit beaucoup, non-seulement en botanique, mais en géologie et en météorologie. Voir la *Biographie neuchâteloise*.

[2] Probablement Clerc, nom de famille ancien à Motiers et qui y est encore très-commun. Rousseau parle d'un justicier Clerc; c'est sans doute le même personnage. Justicier, membre du tribunal.

Dupeyrou prenait soin des herbiers; le colonel Pury gardait la boussole et marchait en éclaireur, d'Escherny était fourrier, avec la garde du café et l'emploi de le faire, comme le plus adroit à allumer le feu et à donner au café sa juste cuisson. Leclerc avait la charge de pourvoyeur, et il s'en acquittait bien, comme on le verra. Une mule portait les provisions : couvertures pour la nuit, pâtés, volailles, gibier rôti, cantine bien fournie.

Des courses, nombreuses paraît-il, qu'ils firent ainsi, toutes fort agréables mais uniformes, d'Escherny ne raconte que celles de Brot et de Chasseron, les plus importantes. Nous le suivrons dans l'une et dans l'autre, et d'aussi près que possible, ce qui n'est pas toujours commode ni facile. Son récit est un fourré épais où tout se mêle et s'entrelace; sans cesse il s'égare en disgressions, en parenthèses, en réflexions de toutes sortes. Il le reconnaît et s'en excuse sur son âge; les vieillards sont bavards. N'ayant pris note de rien, il ne se souvient que des masses, des faits principaux et de ceux qui ont un rapport direct avec Rousseau. C'est l'essentiel pour nous, surtout avec l'assurance que ceux qui aiment la

vérité toute nue, sans ornement, la trouveront dans son récit.

La course est longue de Motiers au Chasseron, le chemin parfois escarpé et rude. Rousseau et d'Escherny les premiers atteignirent le sommet, et pour narguer leurs compagnons, encore au bas de la dernière pente, se mirent à cabrioler et sauter comme de jeunes chevreaux. Dupeyrou excédé, rendu, n'en pouvant plus, de dépit et de découragement s'étendit sur le sol en déclarant qu'il n'irait pas plus loin.

« Et c'est dans ce temps-là même que Rousseau entretenait l'Europe de ses souffrances et de ses infirmités. Je ne l'ai jamais vu incommodé; il jouissait de la meilleure santé, il cheminait, gambadait comme on vient de le voir, et mangeait de fort bon appétit. Voltaire à Ferney voulait toujours être mourant. Se dire malade est la maladie des grands hommes; c'est la coquetterie du génie et des jolies femmes.

» .... Sur ces lieux élevés la nature paraît expirante; des buissons maigres et clair-semés, des arbustes chétifs, des sapins de petite venue, rabougris et usés par le temps; nous nous amusions à les secouer, à les ébranler, les renverser, et lorsque nous les avions étendus à nos pieds, nous, comme des enfants et des sauvages, nous formions des rondes, nous dansions autour d'eux en signe de victoire.

» La montagne se termine dans son point le plus élevé par un rocher large et plat, et qui paraît comme lancé dans les airs; ce rocher appelé *Bec de Chasseron* est le lieu

que nous avions choisi pour nous reposer et prendre nos repas. Bientôt on soulage la mule d'un fardeau que nous brûlions de nous partager. Le jeune conducteur étale à nos yeux des richesses plus précieuses pour nous que tout l'or du Pérou : pâtés, jambons, volailles; nous tressaillons à cette vue, car nous mourions de faim....

» Jamais dîner ne fut plus gai, plus bruyant, plus animé et plus sensuel en même temps.

» Le Bec de Chasseron est, comme nous l'avons dit, une espèce de jetée ou de môle qui se prolonge dans les airs. Au-dessous sont des abîmes dont l'œil à peine peut sonder la profondeur. La montagne, à une grande distance de droite et de gauche, est coupée à pic et présente à vol d'oiseau les mêmes profondeurs. Dans le gros de l'été, on laisse les vaches paître sur ces hauteurs, et il arrive quelquefois qu'attirées par les herbes savoureuses qui croissent sur les bords de l'abîme (comme la coquelourde, dont elles sont très friandes), le pied leur glisse, elles tombent, et dans le fond du précipice nous en découvrions deux ou trois tombées récemment qui ne nous paraissaient que de la grosseur d'un levreau; on peut juger de son énorme profondeur. Ces vaches, qu'il est impossible d'en retirer, sont perdues pour le propriétaire; elles deviennent la proie des vers, du temps qui les consume et des oiseaux de proie. Les vachers des environs prétendent qu'aucun mortel n'est descendu dans ces abîmes et ne les a sondés. »

Et voilà comme on écrit l'histoire! L'imagination du narrateur ici l'emporte ou sa mémoire l'égare. Qu'il ait été au Chasseron, cela ne se peut contester; la description est exacte. Je sais

aussi que des vaches imprudentes et même des hommes — un jeune botaniste de Grandson entre autres tout récemment — sont tombés de la paroi perpendiculaire des rochers et se sont tués, mais les vaches grosses comme des levreaux que d'Escherny a vues étaient, je le parierais, vivantes et non mortes, paisiblement couchées ou paissant dans de gras pâturages. Cet abîme insondable est une gorge profonde sans doute, mais très-accessible, où cinq ou six vacheries ou fruiteries sont installées pendant cinq mois de l'année. Continuez maintenant, M. d'Escherny :

« Nous arpentions avec délices ces hauteurs d'où nous découvrions de tous côtés une vaste étendue de pays; nous ne laissions pas de rencontrer çà et là quelques plantes qui ne croissent que sur le sommet des plus hautes montagnes; nous respirions un air très pur, très vif, présage heureux de l'appétit du lendemain. Rousseau était de la meilleure humeur du monde, excepté quand il voyait que nous avancions de trop près du précipice; il nous priait en grâce de nous retirer. Je l'ai vu nous donner une preuve de son excessive sensibilité; comme le plus jeune de la troupe, j'étais aussi le plus étourdi et je poussais l'imprudence jusqu'à pirouetter sur cette lisière scabreuse. Je l'ai vu se jeter à genoux et me supplier de ne pas récidiver, que je lui faisais un mal affreux....

» .... Nous descendîmes près d'une heure, tout en nous

promenant, jasant, herborisant; le jour baissait. En ma qualité de fourrier, je fus envoyé à la recherche d'un gîte pour y passer la nuit. Suivi de la mule, j'arrivai à un chalet d'assez bonne apparence. Il appartenait à des vachers de Fribourg qui fabriquent les fromages de Gruyère. Je leur demandai l'hospitalité, qui me fut aussitôt accordée. Je n'ai jamais vu de meilleures gens sous un extérieur plus sombre et plus farouche, ce qui dérange un peu les inductions tirées de la physionomie. C'étaient des hommes silencieux, taille gigantesque, longs cheveux plats, barbe noire, costume hétéroclite et enfumé, l'œil hagard sous des feutres énormes [1]. Je détachai le jeune berger qui conduisait la mule et l'envoyai à nos botanistes pour leur servir de guide; ils arrivèrent. La mule fut conduite à l'étable, les vivres au cellier. Nous avions dîné tard, nous étions harassés, chacun prit sa couverture et nous escaladâmes, au moyen d'une échelle, d'énormes tas de foin rassemblés dans la grange. Là, côte à côte, chacun s'endormit comme il put. La chose n'était pas aisée, car ce foin nouvellement fauché et très chaud fermentait au-dessous de nous; nous étions presque sur un volcan.

» Le lendemain matin, comme on se demandait suivant l'usage : « Avez-vous bien dormi? — Pour moi, dit » Rousseau, je ne dors jamais. » Le colonel de Pury l'arrête et d'un ton leste et militaire : « Par Dieu, monsieur Rousseau, vous m'étonnez, je vous ai entendu ronfler toute la nuit; c'est moi qui n'ai pas fermé l'œil. Ce diable de foin qui ressue! » — Ainsi Rousseau, par une faiblesse humaine, bien innocente, prétendait à une insomnie per-

[1] Encore de l'exagération; diminuez les proportions, adoucissez les couleurs, et le portrait sera ressemblant.

manente, comme à un état habituel d'infirmité et de souffrance.

» On se leva; la toilette fut bientôt faite, on ne s'était point déshabillé. J'allai préparer le café et pourvoir au déjeuner. Réunis dans la pièce contiguë à la grange où mangeaient ces bonnes gens, l'un d'eux nous apporta de la crème dans un baquet de bois très propre. Mais quelle crème! Nous convînmes tous que nous n'en avions jamais mangé de si délicieuse; elle était fraîche, de la veille, et si épaisse que la cuiller s'y tenait. Nous étions tous amateurs du café à la crème, mais surtout Rousseau qui ne pouvait se lasser d'exalter et de savourer cette crème. Je lui fis remarquer qu'il mettait la moitié plus de sucre que moi. — « C'est vrai, dit-il, je n'ai jamais pu me sucrer également; chaque jour j'ajoute à la dose de la » veille, mais aussi quand je suis parvenu à une certaine » hauteur, tout à coup, je me retranche des trois quarts; » puis j'augmente insensiblement; c'est le flux et le reflux. » Vous verrez que dans quelques jours je commencerai » par un très petit morceau de sucre : il n'y a que le premier jour qui me coûte; le lendemain je trouve déjà » mon café très bon, parce qu'il est plus sucré que le jour » précédent. »

» Il était cinq heures du matin lorsque, délassés et refaits par un bon déjeuner, nous sortîmes du chalet pour nous répandre dans les belles prairies et les bois qui couvrent les flancs et une partie des sommets de ces montagnes. Nous fîmes une assez ample moisson de plantes et de fleurs tout en nous promenant, allant et revenant, mais toujours nous élevant pour nous trouver à deux heures sur le plateau de Chasseron où la mule et le dîner nous attendaient.

» .... Après le dîner on se promena, on causa, on her-

borisa, on s'enfonça dans le bois et j'y cherchais toujours une place propice et abondante en feuilles sèches pour faire le café. Le briquet, l'allumette et quelques branches mortes nous donnaient tout de suite le plus beau feu du monde; rangés autour de ce feu et couchés mollement, nous humions, nous respirions, nous avalions à petits traits et avec délice du café de Moka aussi bien fait que bien choisi et bien grillé; j'en avais tout l'honneur; on m'en faisait compliment et je m'en pavanais.

» .... Comme je ne me souviens ensuite de rien d'intéressant et que je ne veux rien inventer, je passe tout de suite à notre retour au chalet, à son rustique réfectoire et au souper que nous y fîmes. Il me semble que je m'y vois encore, tous assis sur des bancs autour d'une table et au-devant de chacun de nous une écuelle de bois remplie de la crème du matin, nous, y trempant de fort bon appétit du pain bis à la lueur d'une lampe suspendue au plancher; lampe qui réveillait plutôt l'idée d'obscurité que celle de lumière.

» Mais que ne donnerais-je point pour me souvenir de la conversation qui s'engagea entre Rousseau et moi sur le chapitre de la gloire et qui dura plus de deux heures? Elle était d'un grand intérêt; j'aurais dû l'écrire le lendemain; mais, je l'ai dit, je ne prenais note de rien. Le dialogue est sorti de ma mémoire, mais le tableau est encore sous mes yeux. Je me rappelle seulement que l'idée de gloire me transportait, et que je soutenais contre Rousseau, qu'il n'y avait rien dans le monde au-dessus du bonheur de porter un nom célèbre. Il me serait d'autant plus difficile de me souvenir de mon plaidoyer, que je pense aujourd'hui et sens, sur ce sujet, précisément le contraire de ce que je sentais et pensais alors.

» .... J'ai une idée confuse que tous les moyens de

Rousseau, dans ses déclamations contre la gloire et la célébrité, roulaient sur les tourments qu'éprouve celui qui aspire à se faire un nom, surtout dans la carrière des lettres, sur les amertumes dont on l'abreuve, sur les obstacles qu'on lui suscite et qu'il rencontre à chaque pas dans l'amour-propre et l'ambition de ses rivaux; sur l'envie qui s'attache à l'homme de génie, qui le poursuit, le persécutè! Point de passion, disait-il, plus opposée à la tranquillité et au bonheur de la vie [1]. »

Combien de jours ces aimables et joyeux compagnons demeurèrent-ils au Chasseron? M. d'Escherny ne le dit pas; il laisse entendre seulement que leur séjour fut de quelque durée et qu'un temps très-beau et très-doux les favorisa constamment. Ils eurent même le spectacle assez rare et magnifique d'un orage terrible au-dessous d'eux, tandis qu'ils jouissaient d'un beau soleil et d'un ciel pur. Rousseau était en extase. Jamais

[1] On pourrait rapprocher de cette discussion curieuse, le passage suivant de la *Bibliothèque de Neuchâtel,* intitulé *Mon portrait :*

« Jamais Homère ni Virgile ne furent appelés de grands hommes, quoi qu'ils soient de très-grands poëtes. Quelques auteurs se tuent d'appeler le poëte Rousseau, le grand Rousseau durant ma vie. Quand je serai mort, le poëte Rousseau sera un grand poëte, mais il ne sera plus le grand Rousseau. Il n'est pas impossible qu'un auteur soit un grand homme. Ce n'est pas en faisant des livres, ni en vers ni en prose, qu'il deviendra tel. »

« Je ne me soucie point d'être remarqué, mais quand on me remarque, je ne suis pas fâché que ce soit d'une manière un peu distinguée, et j'aimerais mieux être oublié de tout le genre humain que d'être regardé comme un homme ordinaire. »

ses amis ne l'avaient entendu parler avec tant de véhémence; il parlait alors comme il a écrit, mais avec un accent, s'il est possible, plus pathétique et plus solennel, tant cette scène l'inspirait!

XV

Le plaisir que Rousseau et ses amis éprouvaient au Chasseron, peut-être la beauté, la délicatesse des fleurs des Alpes qu'ils y cueillirent, et le désir de compléter leur collection, firent naître la pensée d'une excursion botanique dans l'Oberland. Des circonstances imprévues renversèrent ce projet; d'Escherny y alla seul, mais à son retour, toute la société s'installa à Brot, village voisin des gorges de l'Areuse et du Creux du Van, fertiles en plantes rares. Ce fut la plus longue de ces réunions champêtres. Laissons encore la parole à notre auteur. Il nous fera retrouver le Rousseau des bons jours et des épanchements familiers :

« Là, nous étions logés dans l'auberge d'un méchant petit village, tenue par un nommé Sandoz, laboureur et boucher. Lui et sa femme, assez bonne cuisinière, et les plus braves gens du monde, firent tous leurs efforts pour nous bien traiter. Là, nous avions des lits au lieu de foin,

table, nappe, serviettes, siéges commodes, usage nouveau pour nous, presqu'un luxe, et après avoir vécu à Chasseron et dans nos autres caravanes comme des Spartiates, au brouet près, nous menions ici une vie de Sybarites. Nous étions au mois de septembre. Après le déjeuner, nous nous répandions dans la campagne à une ou deux lieues de distance et nous rentrions à Brot sur les cinq heures. Nos herbiers grossissaient. Plus commodément logés, ils étaient mieux tenus : les plantes ont alors une autre physionomie que dans le mois de juin. Nous avions souvent occasion de rire des naïvetés et des simplicités de notre botaniste, qui n'en était pas moins un prodige de science... Nous dînions entre cinq et six heures, c'était notre seul repas, et nous restions près de deux heures à table. Avant et après le dîner, comme on ne peut pas toujours causer, nous nous occupions de divers petits jeux, des jeux d'enfants; ils délassent, et ne sont pas ceux qui intéressent le moins; ils portent avec eux un caractère de candeur et d'innocence. Celui auquel nous revenions le plus souvent, qui le croirait? c'était le jeu de l'oie!

» Nos lectures étaient assorties à nos jeux: nous nous amusions à lire les amours de *Pierre Lelong* et de *Blanche Bazu*. Rousseau aimait ce petit roman, qui a bien son mérite. Dans son vieux langage, il a quelque chose de doux, de naïf, de tendre, de dévot et en même temps de pathétique. Nos jeux et nos lectures étaient entremêlés de gaieté, de rires et de plaisanteries. Nos entretiens roulaient quelquefois sur les gens et les philosophes de Paris. Rousseau rendait justice à tous, ne les présentait que sous le côté le plus avantageux, jusqu'à Voltaire, dont il oubliait les injures, pour ne se souvenir que de ses talents et de son génie; il ne prononçait son nom qu'avec respect.

« Quoique brouillé avec Diderot depuis longtemps, il en

faisait le plus grand éloge. Ce qu'il admirait surtout, c'était la profondeur de ses vues et la clarté avec laquelle il traitait les matières les plus abstraites; il appuyait beaucoup sur l'heureux choix de ses expressions et sur le don qu'il lui reconnaissait du mot propre.

» De Grimm, dit Rousseau, nous n'en parlerons pas, tout ce que j'en dirais serait suspect, parce que c'est le seul homme que j'aie pu haïr. »

« .... Qui le croirait, cet homme, ce Jean-Jacques, si connu par sa misanthropie, ses brusques incartades, ses paradoxes, ses sophismes, ses explosions d'amour-propre, quand il se croyait blessé, où il ne parlait plus que de statues et d'autels qu'il s'élevait à lui-même, était avec nous, à Brot, et dans toutes nos courses, le plus simple, le plus doux et le plus modeste des hommes. Il est vrai qu'il était dans son élément, dans des contrées un peu sauvages, mais extrêmement variées, pittoresques et romantiques; que nous étions tous de bonnes gens, qu'il se plaisait avec nous, qu'il y était libre et à son aise, que nous respirions un air pur, vif, que nous jouissions tous de la meilleure santé, que nous avions grand appétit, et qu'il avait pour la botanique un goût beaucoup plus vrai que le mien, quoique je lui aie entendu dire assez souvent : chaque printemps je suis obligé de recommencer, parce que tout s'échappe de ma mémoire pendant l'hiver.

» .... J'ai déjà dit que nous étions longtemps à table; nous vidions volontiers quelques bouteilles des plus excellents vins de Cortaillod [1], mais la plus légère pointe était les colonnes d'Hercule de notre ivresse; nous n'allions pas au delà. La conversation roulait sur toute sorte de sujets. Rousseau ne soutenait jamais ses opinions avec aigreur ou

[1] Très-bon vin rouge du canton de Neuchâtel.

ténacité, son ton n'était jamais tranchant, et je me souviens que sur l'histoire de France, deux ou trois fois le colonel Pury le releva avec dureté, et que Rousseau baissa la tête et ne répondit rien. On peut juger par là combien il était bon convive. »

Ces épisodes heureux, semblables en quelque sorte aux intermèdes de musique ou de danse que l'on plaçait autrefois entre les actes d'une tragédie, Rousseau, je l'ai dit, ne les a point rappelés dans les *Confessions*. La mémoire ne lui en est revenue que plus tard, en parcourant les Alpes du Dauphiné ou dans ses rêveries de la rue de la Plâtrière.

Dans une lettre qu'il écrivait à Dupeyrou, de Monquin, le 16 septembre 1769, on lit ces lignes, qui confirment bien, dans son caractère essentiel, le récit de d'Escherny :

« Vous aviez grande raison, mon cher hôte, d'attendre la relation de mon herborisation de Pila, car parmi les plaisirs de la faire, je comptais pour beaucoup celui de vous la décrire; mais les premiers ayant manqué, me laissent peu de quoi fournir à l'autre. Je partis à pied avec trois messieurs, dont un médecin, qui faisaient semblant d'aimer la botanique, et qui, désirant me cajoler, je ne sais pourquoi, s'imaginèrent qu'il n'y avait rien de mieux pour cela que de me faire bien des façons : jugez comme cela s'assortit, non-seulement avec mon humeur, mais avec l'aisance et la gaieté des voyages pédestres. Ils m'ont trouvé très

maussade; je le crois bien : ils ne disent pas que c'est eux qui m'ont rendu tel. Il me semble que, malgré la pluie, nous n'étions point maussades à Brot, ni les uns ni les autres.... »

Il ajoute plus loin :

« La montagne est fort triste, inculte, déserte et n'a rien de l'admirable variété des montagnes de la Suisse. Si vous n'étiez pas redevenu un profane, je vous ferais ici l'énumération de notre maigre collection : je vous parlerais de *meum*, de l'*oreille d'ours*, du *doronic*, de la *bistorte*, du *napel*, du *thymelæa*, etc. Mais j'espère que quand M. d'Escherny, qui a appris la botanique en trois jours, sera près de vous, il vous expliquera tout cela....

» .... Je vous ennuie avec mon pédant étalage, mais si votre Henriette prenait du goût pour les plantes, comme mon foin se transformerait bien vite en fleurs! Il faudrait bien alors, malgré vous et vos dents, que vous devinssiez botaniste. »

Ne croit-on pas, dans ces réminiscences aimables, pleines de bonne humeur et de malice, voir et entendre le bon Rousseau de Brot et du Chasseron que nous peint d'Escherny? On le retrouve encore au plus fort de sa mélancolie et dans les tristes années de son dernier séjour à Paris. Dans sa septième promenade, revenant toujours à la botanique et aux jouissances qu'elle lui procure, le souvenir d'une excursion qu'il a faite seul, autrefois, dans le Val de Travers, re-

monte à son esprit; il revoit les lieux, les choses, et ressent, avec une vivacité étonnante, les impressions qu'il en avait éprouvées, jusque-là endormies en un coin obscur de son âme. Quoique ce passage soit un peu plus long et que chacun puisse le rechercher dans les *Rêveries*, je ne résiste pas au plaisir de le transcrire ici, afin d'achever et compléter par Rousseau lui-même et sa plume magistrale, le tableau de ses pérégrinations dans nos montagnes.

« Je me rappellerai toute ma vie une herborisation que je fis un jour du côté de la *Robaila*, montagne du justicier Clerc. J'étais seul, je m'enfonçai dans les anfractuosités de la montagne, et, de bois en bois, de roche en roche, je parvins à un endroit si caché que je n'ai vu de ma vie un aspect plus sauvage. De noirs sapins entremêlés de hêtres prodigieux, dont plusieurs, tombés de vieillesse et entrelacés les uns dans les autres, fermaient ce réduit de barrières impénétrables; quelques intervalles que laissait cette sombre enceinte n'offraient au delà que des roches coupées à pic et d'horribles précipices, que je n'osais regarder qu'en me couchant sur le ventre. Le duc, la chevêche et l'orfraie faisaient entendre leurs cris dans les fentes de la montagne; quelques petits oiseaux rares, mais familiers, tempéraient cependant l'horreur de cette solitude; là je trouvais la dentaire *heptaphyllos*, le *cyclamen*, le *nidus avis*, le grand *laserpitium* et quelques autres plantes qui me charmèrent et m'amusèrent longtemps; mais insensiblement dominé par la forte impression des objets, j'oubliai la

botanique et les plantes, je m'assis sur des oreillers de *lycopodium* et de mousses, et je me mis à rêver plus à mon aise en pensant que j'étais là dans un refuge ignoré de tout l'univers, où les persécuteurs ne me déterreraient pas. Un mouvement d'orgueil se mêla bientôt à cette rêverie. Je me comparais à ces grands voyageurs qui découvrent une île déserte, et je me disais avec complaisance : Sans doute, je suis le premier mortel qui ait pénétré jusqu'ici. Je me regardais presque comme un autre Colomb. Tandis que je me pavanais dans cette idée, j'entendis peu loin de moi un certain cliquetis que je crus reconnaître ; j'écoute : le même bruit se répète et se multiplie. Surpris et curieux, je me lève, je perce à travers un fourré de broussailles du côté d'où venait le bruit, et dans une combe, à vingt pas du lieu même où je croyais être parvenu le premier, j'aperçois une manufacture de bas.

» Je ne saurais exprimer l'agitation confuse et contradictoire que je sentis dans mon cœur à cette découverte. Mon premier mouvement fut un sentiment de joie de me retrouver parmi des humains où je m'étais cru totalement seul, mais ce mouvement, plus rapide que l'éclair, fit bientôt place à un sentiment douloureux plus durable, comme ne pouvant dans les antres mêmes des Alpes [1] échapper aux cruelles mains des hommes acharnés à me tourmenter. Car j'étais bien sûr qu'il n'y avait peut-être pas deux hommes dans cette fabrique qui ne fussent initiés dans le complot dont le prédicant Montmollin s'était fait le chef et qui tirait de plus loin ses premiers mobiles. Je me hâtai d'écarter cette triste idée, et je finis par rire en moi-même et de ma vanité puérile et de la manière comique dont j'en avais été puni.

[1] Du Jura !

» Mais, en effet, qui jamais eût dû s'attendre à trouver une manufacture dans un précipice ! Il n'y a que la Suisse au monde qui présente ce mélange de la nature sauvage et de l'industrie humaine. La Suisse entière n'est pour ainsi dire qu'une grande ville dont les rues larges et longues plus que celle de Saint-Antoine sont semées de forêts, coupées de montagnes et dont les maisons éparses et isolées ne communiquent entre elles que par des jardins anglais.

» Je me rappelai à ce sujet une autre herborisation que Dupeyrou, d'Escherny, le colonel de Pury, le justicier Clerc et moi [1] avions faite il y avait quelque temps sur la montagne de Chasseron, du sommet de laquelle on découvre sept lacs [2]. On nous dit qu'il n'y avait qu'une seule maison sur cette montagne, et nous n'eussions pas certainement deviné la profession de celui qui l'habitait, si l'on n'eût ajouté que c'était un libraire et qui même faisait fort bien ses affaires dans le pays. Il me semble qu'un seul fait de cette espèce fait mieux connaître la Suisse que toutes les descriptions des voyageurs. »

Oui, mais il faudrait qu'il fût vrai. Or celui-ci me paraît fabuleux, même en admettant, comme le veulent les éditeurs de Genève, qu'il s'applique au Chasseral et non au Chasseron. Le Chasseron et le Chasseral sont deux des sommets les plus élevés du Jura, 1611 mètres et 1609 suivant la

[1] Et M. Gagnebin ?...

[2] Un peu exagéré. On ne voit du Chasseron que le lac de Neuchâtel, celui de Genève, une très-petite portion de celui de Morat ; les autres lacs, de Bienne, de Saint-Point, de Sainte-Marie, des Taillères, se devinent tout au plus dans leurs bassins.

carte de M. Dufour. Tout à l'entour il n'y a et ne peut y avoir que des chalets habités pendant quatre à cinq mois de l'année. Il n'est pas téméraire d'affirmer qu'un libraire n'y a jamais fait ses affaires, ou nous serions bien dégénérés, car ceux de nos villes ne font pas fortune en général. Évidemment Rousseau a fait confusion; sa mémoire l'a trompé [1]. Je n'oserai pas non plus garantir la parfaite exactitude de sa description ni l'existence de la manufacture de bas qui pouvait bien n'être que le métier d'un artisan comme il y en avait alors beaucoup dans les demeures isolées des montagnes. Toutefois en faisant la part de la distance, de l'imagination et de l'art, ce portrait n'est point une image de fantaisie. La Robaila et ses environs, lieux sauvages, accidentés, bordés de rochers à pic, couverts de forêts, peuvent très-bien avoir produit sur Jean-

[1] Ne pourrait-on pas rattacher cette singulière assertion au succès qu'eut à cette époque une entreprise d'imprimerie et de librairie fondée à Yverdon par un Napolitain, M. de Félice. Yverdon est situé au pied du Chasseron, dans la plaine il est vrai et sur le lac de Neuchâtel, et Rousseau connaissait bien cette petite ville; mais à l'époque où il écrivait ses *Rêveries,* tout était par moment bien confus dans sa tête. Je ne veux que hasarder une supposition et rappeler une chose presque aussi étonnante qu'un libraire au Chasseron : l'importance européenne que M. de Candolle et M. de Félice donnèrent à une si petite place par leurs livres et leurs impressions.

Jacques l'impression profonde qu'il ressent et peint si vivement après quinze années.

En ce temps-là, les bois ne valaient pas la peine d'être coupés; hêtres et sapins tombaient de vétusté les uns sur les autres et formaient d'impénétrables retraites [1]. La présence d'une manufacture n'est pas non plus impossible. Dans des gorges très-voisines, sur le ruisseau de Noirvaux, il y avait autrefois une forge et une verrerie. Aujourd'hui on y rencontre des scieries et une fabrique de boîtes à musique. Mais une très-bonne route traverse maintenant ce défilé, tandis qu'on n'y parvenait jadis que par des sentiers de chèvre... ou de philosophe, ce qui devait rendre en effet bien extraordinaire un établissement industriel en de semblables lieux.

On est étonné de ne pas trouver dans ces réminiscences de Jean-Jacques le nom du Creux du Van [2]. Sous le rapport pittoresque, comme

[1] Un acte de vente, de cette époque à peu près, porte cette mention : « Un pâturage empoisonné de bois. » Aujourd'hui tout au rebours la valeur d'une propriété de montagne est en proportion du bois qu'elle produit.

[2] On écrivait autrefois, on écrit encore fréquemment Creux du Vent — par figure et poétique étymologie ; — celle de Van s'explique mieux. Van, Vanel, Vanil, en vieux dialecte roman, signifie roc, rocher à pic. Quelques-uns veulent aussi que ce nom vienne de la forme du cirque qui est celle d'un gigantesque van à vanner.

pour la botanique, aucun site du Jura n'est supérieur à celui-là, ni peut-être égal; il réunit le grandiose et le charmant, le gracieux et le terrible. C'est un cirque immense, ouvert à l'est, d'une lieue de tour et de plus de 300 mètres de profondeur. Une paroi de rochers perpendiculaires en forme l'enceinte, et la plus admirable collection de fleurs alpines et de plantes rares couvre leur pied et leur sommet. D'en haut, on jouit d'une vue lointaine ravissante, en bas, du coup d'œil le plus étrange et le plus saisissant. Il semble impossible l'ayant vu qu'on l'oublie. Aussi le silence de Rousseau et celui de d'Escherny sur cet endroit si curieux sont-ils vraiment inexplicables. Qu'ils y aient été pourtant, je le répète, on ne peut en douter. Brot est à deux pas du Creux du Van. Réunis pour récolter des plantes, ils ne pouvaient négliger précisément le lieu le plus favorable à leurs recherches, lieu déjà célèbre parmi les botanistes et que connaissait le Dr Gagnebin [1], le chef de l'expédition. J'ose même

[1] Le nom de M. Gagnebin avec celui d'autres savants qui ont exploré cet endroit avant lui et depuis est inscrit sur un rocher d'assez difficile accès et qu'on a baptisé : *la roche aux noms.* Le nom de Rousseau ne s'y trouve pas.

En relisant la correspondance je rencontre ce passage dans une

assurer que c'était là le point central de leurs explorations. Une bonne et aimable dame m'a répété souvent que sa mère, fille de ce M. Sandoz chez qui logeaient Rousseau et ses amis, avait dans sa jeunesse bien des fois porté le café aux hôtes de son père au fond du Creux du Van, près de la Fontaine-froide; ils y faisaient halte et se donnaient rendez-vous pour mettre en commun leurs trouvailles. Dans cette famille Sandoz, on conservait comme de précieuses traditions de famille les moindres souvenirs de ce séjour et des fréquentes étapes que Jean-Jacques faisait à l'auberge [1] dans ses allées et venues de Neuchâtel à Motiers et de Motiers à Neuchâtel. Voyageant toujours à pied, il coupait volontiers le trajet en couchant à Brot. Rousseau rappelle avec satisfaction le plaisir qu'il eut de pouvoir un

lettre que Jean-Jacques adressait le 1[er] août 1767 à Dupeyrou, qui était alors à Amsterdam :

« Il vaut encore mieux s'aller promener au Creux du Vent par » la pluie, qu'en Hollande par le beau temps. »

Ma conjecture est donc justifiée, mais le Creux du Van méritait mieux que ce mot jeté en passant. Du reste, il se peut qu'il soit encore rappelé ailleurs. On n'a jamais tout vu, ni tout lu.

[1] L'auberge existe encore, mais rebâtie. La maison dans laquelle Rousseau a séjourné tant de fois a été détruite par un incendie. Elle est restée légendaire. Un poëte neuchâtelois, M. de Sandoz-Travers, en a consacré le souvenir dans un morceau très-populaire intitulé : *Le Cabaret de Brot.*

jour rendre un service important à ce M. Sandoz.

Ce séjour suggère encore une observation. Ni d'Escherny ni Rousseau ne parlent du Champ du Moulin, petit hameau situé immédiatement au-dessous du village de Brot, au fond des gorges profondes où coule l'Areuse et sur les bords mêmes de cette rivière. C'était là cependant un des *coins* de prédilection de Rousseau. Il aimait cette retraite à la fois riante et sauvage, espèce d'oasis au milieu des bois et des rochers, jadis invisible et comme perdue loin du monde, mais que maintenant le chemin de fer frôle en passant.

La tradition qui a laissé le titre de maison de Rousseau, à l'un des plus pauvres chalets de ce hameau n'est point fausse. — Entre deux lettres écrites de Motiers le 3 et le 12 septembre 1764, la correspondance donne un billet à Mme Latour, daté du Champ du Moulin le 9. On retrouve aussi ce nom dans deux lettres du comte Zinzendorf qui, adressé au philosophe par le ministre H.-D. Petitpierre, avait rencontré Jean-Jacques à Brot. « Je me souviens, lui écrivait-il le 11 octobre, de vous avoir dit quelques mots de ce dernier (le prince de Wirtemberg) dans *votre maison du Champ du Moulin.*

Une seconde lettre du mois de novembre contient ces mots : « Je suppose que vous n'aviez guère de papiers au Champ du Moulin ; » de sorte que si l'installation reste incontestable, on peut assurer quelle était peu complète,' et que Rousseau ne s'y arrêta jamais longtemps.

Ce comte de Zinzendorf n'est pas, comme le dit M. Streckeisen-Moultou en publiant ses deux lettres, le fondateur de la secte des Moraves, mort en 1760 — les lettres sont de 1764. — C'est son neveu, un grand voyageur, économiste et philanthrope ; il parcourut toute l'Europe et consigna ses observations, dans un manuscrit, en français, de plus de soixante volumes déposés aux archives de Vienne. La *Gazette d'Augsbourg* en a extrait récemment (janvier 1869) le récit de son entrevue avec Rousseau, et cet article retraduit en français a été publié par le *Musée neuchâtelois*.

XVI

Si, du point où nous sommes, on jette un regard en arrière sur ces trois années de Motiers, si l'on suit ce flot incessant de visiteurs, si l'on

accompagne Jean-Jacques chez ses voisins, chez ses amis, dans ses courses, si l'on additionne la somme de travail que représente une correspondance égale à plusieurs in-folio, sans oublier d'y joindre la lettre à Mgr de Beaumont, — une brochure, — les *Lettres de la Montagne,* — un ouvrage capital, — l'achèvement du Dictionnaire de musique, puis les affaires, les soins courants et journaliers de la vie auxquels personne n'échappe, enfin les démêlés et les tourments, inévitable récompense de ceux qui veulent instruire leurs semblables et les corriger, on reste étonné, confondu d'un labeur pareil. Un homme robuste, actif, infatigable n'y aurait pas suffi, et l'infirme, le paresseux Rousseau en vient à bout [1] !

La surprise redouble lorsqu'on se souvient de la difficulté que l'auteur de tant de volumes éprouvait à composer, à écrire, et du soin qu'il apportait aux moindres détails de forme et de

[1] Rousseau à Motiers écrivait debout sur une planche fixée à la paroi, dans une chambre mal éclairée. Ce pupître de sapin, grossièrement raboté et muni à sa partie inférieure d'un très-haut rebord a été vendu à un étranger (vers 1820) pour la somme de 8 liv. 8 s. Jusqu'alors, un très-grand nombre de visiteurs s'étaient estimés heureux d'en détacher de petits copeaux. (Allamand, *Statistique du Val de Travers*. 1836.)

style. Il n'est pas une page, pas une phrase, pas un billet peut-être, qu'il n'ait refait et remanié plusieurs fois. Aucun écrivain n'a pris mieux à la lettre le fameux conseil de Boileau :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.

Tous ses manuscrits, chargés de corrections, en font foi, et lui-même nous peint *sa manière* d'un trait vif et charmant :

« Je ne fais jamais rien qu'à la promenade ; la campagne est mon cabinet ; l'aspect d'une table, du papier et des livres me donne de l'ennui ; l'appareil du travail me décourage. Si je m'asseois pour écrire, je ne trouve rien et la nécessité d'avoir de l'esprit me l'ôte. Je jette mes pensées éparses et sans suite sur des chiffons de papier. J'ajuste ensuite tout cela, tant bien que mal, et c'est ainsi que je fais un livre. Jugez quel livre ! J'ai du plaisir à méditer, chercher, inventer. Le dégoût est de mettre en ordre, et la preuve que j'ai moins de raisonnement que d'esprit, c'est que les transitions sont toujours ce qui me coûte le plus. Cela ne m'arriverait point si les idées se liaient dans ma tête. »

Le dépôt de la bibliothèque de Neuchâtel qui contient ce portrait [1] fournit en même temps la preuve de sa ressemblance. On y trouve en grand nombre des brouillons et des variantes de mor-

[1] Publié par M. Streckeisen-Moultou. Œuvres inédites.

ceaux connus ou inédits. Je n'en veux citer qu'un exemple et je l'emprunte à M. Félix Bovet. Son introduction au *Discours sur les richesses*, publiée par lui pour la première fois en 1853, peut s'appliquer à tous les manuscrits de Rousseau :

« L'ouvrage n'est malheureusement qu'ébauché, le commencement seul a été mis au net : il est copié dans un petit cahier in-4°. Quant aux pensées que l'auteur voulait employer dans la suite de son ouvrage, elles sont griffonnées sur un grand nombre de petits morceaux de papier de formes diverses. Tandis que les premières pages copiées sans beaucoup de ratures paraissent avoir reçu leur rédaction définitive, les fragments placés à la suite ne sont encore que des brouillons. Ce n'est pas toutefois le premier jet de la pensée de Rousseau, car la plupart sont chargés de corrections. Je les ai tous transcrits, quoique quelques-uns ne présentent que peu d'intérêt. On verra que Rousseau notait à mesure qu'elles lui venaient à l'esprit, non-seulement les pensées dont il voulait faire usage, mais les phrases et les expressions qui lui paraissaient heureuses et qu'il pensait pouvoir une fois ou une autre placer dans ses écrits. Quoique le soin extrême avec lequel l'illustre écrivain polissait son style soit devenu presque proverbial, celui qui n'a pas vu ses manuscrits ne peut encore s'en faire une idée. Telle expression, telle image, telle alliance de mots qui nous paraît toute simple et que nous lisons sans y prendre garde, a été changée et corrigée jusqu'à dix fois; souvent même la phrase a précédé la pensée. Rousseau prépare d'avance à ses idées des ornements qu'il trouvera tout prêts pour les embellir une fois écloses. Ainsi l'on voit une

jeune femme travailler avec un tendre zèle aux vêtements d'un enfant qui n'a pas encore vu le jour. »

Ut pictura poesis. C'est la méthode des peintres. Ils dessinent ce que la nature leur offre à l'improviste de beau, de curieux ou de rare, et ces traits recueillis en passant donnent plus tard à des tableaux non encore soupçonnés et entrevus, ces détails pittoresques et vrais, cette forme juste et parfaite par lesquels vivent les œuvres d'art. Rien de complet ne s'improvise. La matière rebelle ne cède qu'à l'effort persévérant, il faut l'attaquer et la vaincre sans cesse ; lutte acharnée, éternelle, où l'artiste se consume. La mer est sans fond, le ciel sans limites, l'idéal plus vaste, plus resplendissant encore ; et boue et terre et cailloux sont les mots et les couleurs qui doivent représenter les mobiles aspects du monde et de la pensée. L'homme ne crée rien. Rousseau n'a fait que reproduire les sentiments et les idées de son époque, mais il a su les exprimer avec clarté, avec précision, et dans un langage plein d'harmonie, de grâce et de force. Et s'il l'a pu faire, si ses écrits sont immortels, ce n'est pas seulement l'effet d'une éloquence naturelle et d'un don particulier, c'est aussi le résultat d'un

travail opiniâtre et d'une indomptable volonté. La rhétorique de Jean-Jacques était d'ailleurs fort simple : l'accord exact de l'idée et de l'expression, rien de plus, et cela semble bien facile. Il la donnait à Dupeyrou en ces termes [1] :

« Qu'une expression soit ou ne soit pas ce qu'on appelle française ou du bel usage, ce n'est pas de cela qu'il s'agit : on ne parle et l'on n'écrit que pour se faire entendre ; pourvu qu'on soit intelligible, on va à son but ; quand on est clair on y va encore mieux ; parlez donc clairement pour quiconque entend le français. Voilà la règle, et soyez sûr que, fissiez-vous au surplus cinq cents barbarismes, vous n'en aurez pas moins bien écrit. Je vais plus loin et je soutiens qu'il faut quelquefois faire des fautes de grammaire pour être plus lumineux. C'est en cela, et non dans toutes les pédanteries du purisme, que consiste le véritable art d'écrire. Ceci posé, j'examine, sur cette règle, le *conclave inquisitorial,* et je me demande si ces deux mots réunis présentent à l'esprit une idée bien une et bien nette, et il me paraît que non. Le mot *conclave* en latin ne signifie qu'une chambre retirée, mais en français il signifie l'assemblée des cardinaux pour l'élection du pape. Cette idée n'a nul rapport à la vôtre, et elle exclut même celle de l'inquisition. Voyez si, peut-être en changeant le premier mot, et mettant, par exemple, celui de *synode inquisitorial,* vous n'iriez pas mieux à votre but ? Il semble même que le mot *synode,* pris pour une assemblée de ministres, contrastant avec celui d'*inquisitorial,* ferait mieux sentir l'incon-

[1] Lettre du 12 avril 1765. Dupeyrou l'avait consulté à l'occasion de ses lettres de Goa.

séquence de ces messieurs. L'union seule de ces deux mots serait à mon sens un argument sans réplique; et voilà en quoi consiste la finesse de l'emploi des mots. Pardon, monsieur, de mes longueries; mais comme vous pouvez avoir quelquefois, dans l'honnêteté de votre âme, l'occasion de parler au public pour le bien de la vérité, j'ai cru que vous seriez peut-être bien aise de connaître la règle générale qui me paraît toujours bonne à suivre dans l'emploi des mots. »

Rousseau avait adressé (13 novembre 1763) des conseils dans le même sens à M. Séguier de Saint-Brisson, cet officier qui voulut, après la lecture de l'*Émile*, quitter l'épée pour la plume, et se faire auteur. Cette lettre est fort intéressante [1]; elle montre bien le goût sûr et délicat de Jean-Jacques, son exquis sentiment des nuances, et l'attention extrême qu'il apportait à mettre en parfaite harmonie le style et le sujet.

Parmi les travaux de Rousseau, il ne faut pas omettre deux projets qui l'occupèrent beaucoup : une édition générale de ses ouvrages et la préparation de ses mémoires. Le premier après de longues négociations échoua; le second aboutit aux *Confessions*. Il n'en commença pas la rédaction à Motiers, mais il consacra un temps consi-

[1] Publiée dans les *Œuvres et correspondances inédites de J.-J. Rousseau.*

dérable à faire le triage de ses papiers et à transcrire dans un recueil les lettres qui pouvaient lui être utiles pour l'accomplissement de ce projet. Ce fut sans doute l'emploi des mauvais jours, où la neige et la tempête le retenaient auprès du poële. Il y pensait d'ailleurs constamment et en parlait à tout le monde, « très imprudemment, » dit-il, et il ajoute :

« Cette entreprise connue fut, autant que j'en puis juger, la véritable cause de l'orage qu'on excita pour m'expulser de la Suisse et me livrer entre des mains qui m'empêchassent de l'exécuter. »

Rien n'est moins prouvé. Personne à Neuchâtel et au Val de Travers ne pouvait se croire assez mêlé et d'une manière assez importante à la vie du grand penseur exilé pour craindre de lui en voir raconter l'histoire. Personne non plus n'ignorait qu'il avait auprès du grand Frédéric et chez lord Keith un refuge tout prêt où ne lui manquerait pas la liberté d'écrire.

La persécution de Rousseau et son départ de Motiers eurent des causes plus directes et plus prochaines. La plus évidente et la plus avouée fut la publication des *Lettres écrites de la montagne*. Mais d'autres, d'un ordre inférieur, per-

sonnelles, locales, difficiles à préciser, vinrent se joindre à celle-là. Dans le nombre les amis et les défenseurs du philosophe n'ont pas hésité à placer comme point de départ et premier foyer le mécontentement de ceux qui n'avaient pu être admis dans la société formée pour la publication de ses œuvres.

La première lettre, dite de *Goa*, et sur laquelle nous reviendrons, débute ainsi :

« Il faut d'abord vous rappeler que dans les derniers mois de l'année précédente, quelques particuliers de ce pays, ayant proposé à M. Rousseau, sous des conditions acceptées par lui, d'entreprendre une édition générale de ses ouvrages, tant manuscrits que déjà publiés, en avaient, sur leur première requête, obtenu la permission du gouvernement. Cette entreprise très lucrative tenta la cupidité et fit des mécontents de ceux qui ne purent y avoir part. C'est dans ces circonstances que parurent les *Lettres écrites de la montagne,* ouvrage qui a servi de fondement ou de prétexte à la tracasserie dont je dois vous rendre compte. Vous savez que ces lettres, dévorées avec avidité, reçues avec fureur, furent proscrites ou brûlées dans quelques États. Pour nous, nous demeurâmes tranquilles spectateurs de ces feux de joie jusqu'à la fin de février, que le zèle de notre clergé si longtemps assoupi, eut reçu tous les aliments nécessaires pour produire un embrasement. Alors la vénérable Classe (c'est le corps des pasteurs de ce pays) dénonça au gouvernement et au magistrat municipal les *Lettres écrites de la montagne* comme un ouvrage impie,

abominable, etc., etc., en sollicita la proscription, ainsi que la suppression du consentement accordé pour l'édition projetée. »

On sent bien aussi dans les rapports que le Conseil d'État adresse à Berlin sur cette affaire, et malgré le soin qu'il prend de signaler le poison caché dans les *Lettres de la montagne,* qu'il y a autre chose, un dessous, qu'on ne dit pas et qui perce néanmoins.

Lorsque le libraire Fauche sollicite la permission de réimprimer un recueil des ouvrages de Rousseau, les prudentissimes conseillers n'osent répondre ni oui, ni non; ils n'autorisent pas, ils tolèrent, quitte à retirer cette concession dès qu'il leur plaira de le faire.

Sur ces entrefaites, les *Lettres* paraissent, le clergé s'émeut, le Conseil d'État prend peur; il oublie son opposition ordinaire à l'autorité ecclésiastique et dans une lettre datée du 4 mars 1765, il communique au roi, en les appuyant, les représentations de la Classe.

Cette pièce jette un jour trop curieux sur la situation et tient trop à notre sujet pour n'être pas reproduite ici :

« Sire, le sieur J.-J. Rousseau, connu par divers ouvrages répandus dans le public, forma il y a quelques années le dessein de venir s'établir dans cette souveraineté, et obtint à cet effet des lettres de naturalité de milord maréchal d'Écosse qui les lui accorda avec la protection de Votre Majesté.

» Le sieur Rousseau, dès lors à l'abri de cette protection, s'est retiré dans le Val de Travers, où la commune de Couvet l'a admis au nombre de ses communiers, en sorte qu'il est aujourd'hui sujet et habitant de cette souveraineté et qu'il en a fait sa nouvelle patrie. Il y a vécu tranquillement d'une manière simple et sans reproche, ce qui lui a mérité tout l'accueil et tout l'agrément qu'un homme à talent peut attendre d'un peuple civilisé, et tout concourait à lui en assurer la continuation, lorsqu'en reprenant la pente de son génie, il s'est occupé à mettre au jour un nouvel ouvrage sous le nom de *Lettres écrites de la montagne,* ouvrage qui a été interdit à Berne et à Genève.

» Avant la production de ce dernier ouvrage, un libraire de cette ville, nommé Fauche, nous vint demander la permission de réimprimer un recueil des ouvrages du sieur Rousseau, sous les yeux et la correction de l'auteur lui-même, à l'effet de quoi il y avait une entreprise de plusieurs souscrivants pour établir une imprimerie au Val de Travers. Cette demande nous parut dans le cas de celles qu'on ne peut refuser absolument ni refuser pleinement, ce qui nous détermina à faire dire au libraire Fauche que le Conseil d'État ne pouvait pas lui accorder la permission qu'il demandait, mais cependant qu'il n'apportait aucune opposition formelle à son dessein, le Conseil se restreignant à une simple tolérance. Cette tolérance ne pouvait

naturellement avoir en vue que les ouvrages du sieur Rousseau qui avaient paru jusqu'alors.

Cependant la Compagnie des Pasteurs, craignant que le libraire Fauche n'y donnât plus d'extension et ne s'en prévalût pour enrichir sa réimpression en y ajoutant les *Lettres écrites de la montagne* qui ont paru depuis peu, a pris l'alarme et insiste particulièrement sur la suppression de cette pièce, qui est caractérisée, ainsi que Votre Majesté pourra le voir dans la représentation ci-jointe à la Compagnie des Pasteurs, comme ce qu'il peut y avoir de plus pernicieux contre les principes fondamentaux de la foi chrétienne.

» Nous ne doutons pas que cet écrit n'ait déjà fait du bruit à Berlin et qu'il n'y ait été répandu comme il l'a été en Hollande et dans les états de notre voisinage, où il a été condamné et proscrit; ainsi sans nous attacher à en extraire et à en relever les maximes, nous ne parlerons que relativement à ce qui peut être de quelque influence dans notre pays.

« Nous craignons, sire, que la publicité de ces écrits dans lesquels n'est pas observée la modération nécessaire sur les dogmes de la foi, ne produise des effets dangereux parmi nous, où le laboureur qui semble n'être né que pour les ouvrages grossiers de la campagne, est naturellement spéculatif et occupe son loisir à la lecture de toutes sortes de livres, comme nous l'avons éprouvé, il n'y a pas longtemps, à l'occasion du dogme de la non éternité des peines. En sorte que le conseil n'a pu se dispenser de suspendre l'effet de la tolérance accordée au libraire Fauche, en attendant que les lumières supérieures de Sa Majesté aient démêlé les divers intérêts que présente la remontrance de la compagnie des pasteurs relativement

à la tranquillité intérieure de l'état, aux ménagements que l'on doit garder avec ses voisins, et à l'honneur de la religion [1]. »

Ainsi, pour le Conseil d'État, les *Lettres* et l'*Édition* sont encore les éléments inséparables de ce qu'on appellerait aujourd'hui « la question Rousseau. » Au fond cependant ce n'est pas là ce qui l'inquiète et le tourmente.

L'orthodoxie du Grand Frédéric ne devait pas être très-alarmée des *Lettres de la montagne,* et à vrai dire, celle de la plupart des conseillers d'État n'avait pas de raisons de s'en formaliser non plus, mais le maître et les serviteurs, à peine échappés aux ennuis soulevés par les doctrines de Ferdinand-Olivier Petitpierre [2], éprouvent une terreur égale d'y retomber. Le souvenir encore aigu et tout frémissant de ce long accès de fièvre théologique ne leur laisse pas la sage impartialité qui eût été de leur goût, et le mo-

[1] M. le Dr Guillaume, à l'occasion de l'anniversaire séculaire de la fuite de Motiers, a publié dans le *Musée Neuchâtelois,* numéro de septembre 1865, le récit de cet événement et les documents officiels qui s'y rapportent. C'est là que j'ai repris la pièce ci-dessus et j'y puiserai encore.

[2] Voir pages 48 et 49.

narque libre penseur entrant dans les vues du Conseil d'État veut bien

« Lui permettre de prendre par rapport à la réimpression des susdites *Lettres de la montagne* et de leur débit les arrangements qu'il croira devoir au bien public, après un examen réfléchi de ce que la prudence et une sage attention à éloigner tout ce qui pourrait devenir une nouvelle source de désordre ou de division doivent lui faire observer. »

Mais il ajoute :

« Notre intention n'est cependant pas qu'on sévisse contre l'ouvrage en question par aucune de ces flétrissures publiques qui, indépendamment qu'elles sont opposées à l'esprit de modération qui doit toujours être celui des défenseurs de la vérité, donnent d'ordinaire aux écrits qu'elles proscrivent plus de publicité qu'ils n'en auraient eue sans une condamnation aussi éclatante, et font ainsi manquer le but de cette suppression. Nous ne doutons pas au reste que, comme vous êtes les premiers à rendre justice à la conduite réglée et aux bonnes mœurs du sieur Rousseau, vous ne soyiez de vous-mêmes portés à le laisser jouir paisiblement de la protection des lois, dans l'asile qu'il s'est choisi, et où notre volonté est qu'il ne soit en rien inquiété. »

De son côté, Rousseau attribue l'animosité que M. de Montmollin déploya contre lui, et par contre-coup le zèle subit que mit la Classe à empêcher la publication des *Lettres* et l'*Édition générale*, au dépit qu'éprouva le pasteur de Mo-

tiers de n'avoir pu obtenir un intérêt dans cette affaire [1]. Cette assertion est peut-être injuste; elle n'est pas absolument invraisemblable. Une foule de petites raisons inavouables et quelque fois inconscientes se mêlent souvent aux résolutions en apparence les plus désintéressées, et l'on ne peut douter avec Dupeyrou que l'influence des mécontents, des *refusés*, n'ait été pour quelque chose dans l'échec d'une entreprise excellente en soi et que tout semblait favoriser. Un petit fait raconté plus tard par d'Escherny montre l'impression profonde que Jean-Jacques conserva de ce mécompte. Pendant son dernier séjour à Paris, beaucoup de personnes réclamaient les bons offices de d'Escherny pour parvenir jusqu'au solitaire, et ses protégés trouvaient toujours un bon accueil. Mais ayant voulu rendre ce service à M. Osterwald de Neuchâtel, Rousseau les reçut fort mal et dès ce moment sa porte fut fermée même à l'introducteur, qui n'y comprenait rien. Dupeyrou lui expliqua l'énigme en lui rappelant que ce M. Osterwald, chef de la société typographique de Neuchâtel, et qui désirait maintenant deve-

[1] Lettre à Dupeyrou, 8 avril 1765.

nir l'imprimeur des œuvres de Rousseau, avait quelques années auparavant fait par son crédit manquer cette entreprise parce qu'on avait refusé de l'y associer. D'Escherny n'y pensait plus; Rousseau s'en souvenait tant cette histoire lui était restée sur le cœur.

On le comprend. Jean-Jacques avait fondé sur cette édition de Motiers la paix de ses dernières années et l'honneur de son nom; elle l'occupa longtemps. Il voulait en faire un chef-d'œuvre de typographie et s'assurer pas ce dernier effort le modeste revenu qui lui était nécessaire[1]. C'est le 29 novembre 1764 qu'il en parle pour la première fois à Dupeyrou :

« Vous savez que je médite depuis longtemps de prendre le dernier congé du public par une édition générale de mes écrits pour passer dans la retraite et le repos le reste des jours qu'il plaira à la Providence de me départir. Cette entreprise doit m'assurer du pain sans lequel il n'y a ni repos, ni liberté parmi les hommes : le recueil sera d'ailleurs le monument sur lequel je compte obtenir

[1] Les ouvrages de Rousseau donnaient lieu à beaucoup de spéculations dont il ne profitait pas. Je n'ai vu nulle part dans la *Correspondance* et dans les *Confessions* l'indication d'un volume que j'ai sous les yeux et qui est intitulé : *Esprit, maximes et principes de M. Jean-Jacques Rousseau, de Genève,* à Neuchâtel, et en Europe, chez les Libraires Associés, MDCCLXIV. L'auteur de cette compilation se flatte qu'elle sera agréable à M. Rousseau.

de la postérité le redressement des jugements iniques de mes contemporains.

» L'édition que je propose de faire étant destinée aux grandes bibliothèques, doit être un chef-d'œuvre de typographie, et je n'épargnerai point ma peine pour que c'en soit un de correction [1].

» Le libraire Fauche, aidé d'un associé, jugeant que cette affaire lui peut être avantageuse, désire de s'en charger ; et pressentant l'obstacle que la pédanterie de vos ministraux [2] peut mettre à son exécution à Neuchâtel, il projette, en supposant l'agrément du Conseil d'État, dont pourtant je doute, d'établir son imprimerie à Motiers, ce qui me serait très commode. »

Un libraire ou imprimeur de Lyon, nommé Reguillat, ayant eu vent de l'affaire, accourut et réussit à s'y fourrer à titre de directeur. Rousseau en estimait le produit net à cent mille francs, mais allant tout de suite au rabais il réduisait d'abord cette somme de moitié, puis ses préten-

[1] Rousseau aimait les estampes dans les livres ; il s'est beaucoup occupé de toutes celles qu'on a faites pour ses ouvrages. Il écrivait à Dupeyrou le 1er janvier 1766 : « M. Watelet a ranimé ici mon goût pour les estampes, par celles dont il m'a fait cadeau. Je veux vous faire faire connaissance avec lui. Lorsque vous ferez imprimer mes écrits, il se chargera volontiers de la direction des planches et c'est un grand point que cet article soit bien exécuté. » En général et pour toutes choses Rousseau était minutieux, exact, attentif aux moindres détails ; il voulait que tout fût fait avec art, avec goût. On sait le soin qu'il mettait à recopier ses manuscrits et à l'arrangement de son herbier.

[2] Magistrats communaux, souvent en hostilité avec le Conseil d'État.

tions d'auteur au quart de cette moitié, appuyant sa demande, encore bien haute à ses yeux, du travail qu'allait lui coûter cette impression : « Travail assidu de trois ou quatre ans, qui sans doute achèvera de m'épuiser et me coûtera plus de peine à préparer et revoir mes feuilles que je n'en eus à les composer. » Et encore, dans la crainte qu'une telle somme en argent comptant ne gênât les entrepreneurs, il se contentait d'en recevoir la rente viagère.

Dupeyrou, chargé des pleins pouvoirs de Rousseau, s'occupa de cette négociation avec beaucoup de zèle et d'activité. Il obtint plus que Jean-Jacques ne demandait. Les droits d'auteur furent fixés à une pension viagère de seize cents livres de France et un présent de mille écus une fois payés.

Le traité était conclu mais non encore signé, lorsque les *Lettres de la montagne* venant s'ajouter à toutes les autres difficultés, la compagnie, n'osant plus même compter sur la tolérance du gouvernement [1] fut obligée de se dissoudre et l'entreprise s'évanouit.

[1] Le procureur-général S. Meuron écrivait encore à Rousseau le 14 avril : « Mylord m'apprend que le roi veut accorder la réim-

Cet échec mettait le pauvre écrivain dans un cruel embarras. Dupeyrou toujours dévoué l'en sortit. Il prit la place de la société. C'est à cette occasion que Rousseau lui remit les matériaux de l'édition générale (de quoi fournir six volumes in-quarto) et la promesse des mémoires de sa vie. Cette rente de 1600 liv. s'augmentait d'une pension de 600 francs que Jean-Jacques accepta de lord Maréchal, dont le capital fut déposé entre les mains de Dupeyrou, et de deux autres petites rentes dues, l'une par le libraire Duchesne de Paris et l'autre par Rey, d'Amsterdam. Rousseau avait ainsi de quoi vivre honnêtement; il était tranquille aussi sur l'avenir de Thérèse Levasseur, à qui une pension de sept cents livres devait revenir après lui.

L'agitation toujours croissante qui troubla les dernières années du malheureux philosophe ne permit pas que cet arrangement fût complétement exécuté. Malgré les avantages qu'il y trouvait, Rousseau le résilia en 1768. La correspondance n'explique pas clairement les causes de

pression de vos ouvrages quelles que soient les remontrances de notre conseil et des ministres. » Mais les rois ne sont pas toujours obéis.

cette résolution. Dupeyrou fait ce qu'il peut pour la combattre, Jean-Jacques persiste avec une fermeté assez raide. Ni l'un ni l'autre ne disent le mot de la situation. On en est réduit à le chercher dans cette disposition noire et soupçonneuse, naturelle à Rousseau, si fort augmentée pendant le séjour d'Angleterre et sur le compte de laquelle on a jeté pêle-mêle, sans y regarder de plus près, tous les chagrins du pauvre philosophe et tous les torts de ses ennemis. Il avait pourtant raison cette fois, et sa susceptibilité n'est que trop justifiée.

C'est ici que se place l'histoire singulière découverte par M. Bonhôte, cette grande et sérieuse querelle, la seule qui assombrit un instant les longues relations de Rousseau avec Dupeyrou et menaça de les rompre.

C'était pendant l'été de 1767. Rousseau revenait d'Angleterre, triste, malade, découragé, et toujours sous l'empire de cette persécution réelle ou imaginaire dont il se croyait poursuivi. Dupeyrou voyageait en Hollande. Ils ne s'étaient pas rencontrés depuis la séparation de Neuchâtel, et tous deux éprouvaient le désir de se revoir. Chez le pauvre fugitif surtout ce désir avait l'in-

tensité passionnée que son imagination surexcitée donnait à tous ses sentiments. Du 1er août au 17 octobre il écrit dix lettres à son ami toutes pleines d'amitié, d'impatience affectueuse et des plus pressantes instances d'accourir près de lui et d'y rester longtemps. Un amant n'a pas plus de tendresse, un père plus de sollicitude; il prévoit tout, il pense à tout, au bien-être, au régime, aux plaisirs de « son cher hôte ».

Dupeyrou sujet à la goutte en avait beaucoup souffert pendant son odyssée néerlandaise. De retour à Paris, il en est repris, et enfin, vers les derniers jours d'octobre ou les premiers de novembre, il arrive à Trye, fatigué, affaibli de ces attaques successives et en assez mauvais état.

Pour comble de malheur, à peine installé, le mal revient plus aigu, plus violent que jamais. La fièvre s'empare du malade; il a des accès de délire. Rousseau éperdu le soigne, le veille, comme une mère son enfant; il ne le quitte ni de jour ni de nuit; il le presse de suivre ses avis très-judicieux, et chose étrange, le malheureux goutteux ne cède qu'avee une répugnance marquée; il se défie des conseils et des soins de son ami, une pensée horrible « commence à l'inquié-

ter extrêmement et d'une façon extraordinaire. »

Il parlait sans cesse des mauvais levains qu'il avait dans l'estomac. Ses regards, son air, ses mots entrecoupés avaient quelque chose de si étrange que Rousseau, s'en alarmant enfin tout de bon, résolut d'en pénétrer le mystère : « Que » devins-je, dit-il, quand, à force de l'examiner, » de le presser, de le conjurer d'expliquer son » silence obstiné, je parvins à comprendre qu'il » se croyait empoisonné, et par qui, mon » Dieu ! »

Persuadé qu'une semblable idée, aussi absurde qu'atroce, ne pouvait surgir dans la tête d'un honnête homme, fût-il devenu fou, Rousseau soupçonna le domestique de Dupeyrou d'en être l'instigateur ; il observa, interrogea ce garçon « dont le patelinage lui avait toujours déplu, » et n'en put rien tirer ; il tenta également sans succès de faire revenir Dupeyrou de ses noires et folles idées :

« Je ne vis que ses dangers ; j'oubliai toute la fierté de l'amour-propre si justement indigné. Je fis parler le sentiment, la vérité, la vertu dans leur ton le plus énergique. Je le conjurai dans les plus tendres effusions de mon âme d'épancher la sienne avec moi. Tout fut inutile. Sourd à la plus touchante voix du sentiment et de l'amitié, il ne

me fit que des réponses obscures, équivoques, trompeuses, faussement négatives et que démentaient ses regards et son air. Dupeyrou est froid et concentré; je le savais et ne l'en estimais pas moins; je le croyais au fond très sensible. Je me trompais; puisqu'il ne fut point ému de mes angoisses, il ne le sera jamais de rien. »

Rousseau fait appeler un médecin; celui-ci ordonne une potion cordiale et antispasmodique :

« J'étais alors seul avec le malade, ayant envoyé coucher son domestique, qui avait passé la nuit auprès de lui. La potion devait être distribuée en plusieurs prises, je voulus moi-même les lui donner. La couleur en était grise, un peu noirâtre, et le blanc de la tasse faisant paraître la liqueur encore plus noire, cette couleur le frappa extrêmement. Il me dit en me fixant et prenant la tasse : « Je la prends avec bien de la confiance. » Je vis à son air combien il mentait. Ce regard me déchira : mon âme à la fois navrée, indignée et élevée était prête à s'enflammer. Je me contins; mais sentant l'horreur de mon sort et la noblesse de mon rôle, je me vis à la place du médecin Philippe, et je lui dis d'un ton qui seul l'eût désabusé, s'il avait su lire : « Oui, mon excellent ami, ayez la confiance d'Alexandre » et je vous promets que vous en aurez le succès. » Il but; malheureusement il se trouva de la poudre précipitée au fond de la tasse; l'aspect de cette poudre acheva de l'effaroucher. Je le pressai de tout boire, il le fit, se laissa tomber sur son chevet et s'endormit à l'instant.

» Daignez, monseigneur, vous mettre un moment à ma place et juger mon état. Assis à son chevet, plus mourant que lui, je n'ôtais pas les yeux de dessus son visage.

Je comptais les battements de son pouls, les reprises de sa respiration, les secondes que durait son sommeil. Il dormit ou parut dormir longtemps et c'était la première fois depuis son insomnie. Je ne savais si je devais me féliciter ou m'effrayer de ce long somme. Je saisis des moments de réveil pour lui faire prendre les autres prises à leur heure; il les prenait et s'assoupissait de nouveau.... Le médecin vint le soir et le trouva beaucoup mieux; j'en jugeais de même. Il s'obstina à se trouver beaucoup plus mal, et son domestique parlait comme lui. Enfin l'air de désespoir que je vis autour de moi, les mots cruels et entrecoupés du maître, les accablantes exclamations du valet me troublèrent et l'emportèrent sur la certitude que me donnaient son visage et son pouls de son meilleur état. L'effroi, le frémissement, la douleur de perdre en lui tout ce qui m'attachait encore à la vie, les terribles circonstances de cette perte, tout cela me tourna la tête et me mit tout-à-fait hors de moi. Je me précipitai sur mon ami, collant mon visage sur le sien, l'inondant de mes pleurs et poussant des cris à demi étouffés. Je ne sais ce que je lui dis dans mon transport, mais je sais très certainement que le plus ardent de mes vœux était de pouvoir expirer à l'instant même. Quel effet, monseigneur, croiriez-vous que fit tout cela sur son esprit rampant et préoccupé? Le barbare m'osa reprocher que je choisissais l'instant de sa plus grande faiblesse pour lui donner une commotion qui l'achevât. Cette indignité fit enfin l'effet que tout le reste n'avait pu faire. En ce moment je sentis toute mon estime, tout mon attachement, toute ma tendresse pour lui s'éteindre jusqu'à la dernière étincelle....

» J'ai fait depuis tout par devoir, par humanité, par vertu, rien par amitié et sans me relâcher en rien; j'ai vu cet homme injuste et dur, insensible à mes infatigables

soins, à ceux de ma sœur [1], aux alarmes, aux angoisses, aux embarras de toute espèce dont deux personnes seules sont surchargées par le maître et par le valet, s'exempter de toute sensibilité, de toute attention, de toute reconnaissance par une opinion non moins extravagante qu'horrible, qui ne saurait même être sincère, et que l'ingratitude seule a pu nourrir en lui, pour se dispenser de sentir qu'il me doit la vie.

Des scènes pareilles auraient suffi pour troubler une âme plus calme que celle de Jean-Jacques, si facile à émouvoir. Après avoir échoué par les effusions de sa tendresse, il essaya de la plus simple raison pour ramener son ami à un jugement plus équitable, et lui fit voir qu'il avait tout à perdre par sa mort, rien à gagner. Ce moyen ne réussit pas mieux. La guérison même, qui s'avançait à grands pas, ne pouvait détromper le malade. A mesure qu'un symptôme fâcheux disparaissait, il reportait à un autre la certitude de sa mort inévitable et prochaine. Cette page serait une excellente scène de comédie, si le fond n'en était pas si triste. A la fin, Rousseau se demande « ce que fera désormais Dupeyrou, se sentant totalement guéri, cherchant du poison partout et n'en trouvant nulle part ».

[1] Rousseau avait pris le nom de Renou, et appelait Thérèse, Mlle Renou, sa sœur.

Après tout cela, Rousseau ne pouvait rester l'obligé de son hôte. Pendant la crise même il lui rendit le papier que Dupeyrou lui avait envoyé en Angleterre pour sûreté de leurs engagements, papier encore cacheté et sur le dos duquel il se borna à signer une renonciation absolue, à quel titre que ce fût, dans les biens de Dupeyrou, se déclarant le dernier des infâmes, s'il en acceptait jamais rien. Il tint parole, nous l'avons vu, malgré les instances de son ami, revenu à de meilleurs sentiments. Deux lettres, non moins curieuses que le mémoire adressé au prince de Conti, complètent et terminent cet épisode singulier. Le jeudi 26 novembre 1767, Dupeyrou étant encore à Trye, chez Jean-Jacques, lui écrit. Il reconnaît la folie des soupçons extravagants qu'il avait conçus, mais loin de s'en excuser, il se plaint amèrement de la sévérité de Rousseau, et lui reproche sa conduite en cette circonstance, et surtout la remise de son engagement.

Rousseau, le lendemain, lui répond sur le même ton. Qu'on en juge par ce début :

« Je vois, monsieur, par ce qui s'est passé ici depuis votre arrivée, et par ce que vous venez de m'écrire, que vous donnez une fort grande attention aux mots, et une fort petite aux choses.

» Je vous avoue que la chose à laquelle je me serais le moins attendu de votre part, dans ces circonstances, eût été des reproches et des plaintes, et je croyais avoir assez bien mérité de vous pour que vous fussiez plus sensible à mes soins qu'à mes torts. J'ai pu, dans l'indignation d'une âme fière, user avec vous de quelques mots durs et peu mesurés. En cela j'ai fort mal fait. Mais tout ce que vous m'avez dit et fait, tandis que je vous sauvais la vie, n'était pas dur, il était atroce et n'a ni ralenti mes soins, ni changé ma conduite envers vous. Vous étiez, dites-vous, dans le délire de la fièvre ; il est vrai. Mais si vous m'eussiez poignardé dans ce délire, n'en auriez-vous eu nul regret après cela ? Vous avez fait pis que de me poignarder, etc. »

Cependant la lettre finit par ces paroles conciliantes :

« Croyez-moi, Dupeyrou, passons-nous nos défauts et soyons amis. Ne cherchons ni dans l'amitié, ni dans l'humanité une perfection que nous n'y pouvons pas mettre, et croyons qu'en triant parmi les autres hommes, il serait difficile à chacun des deux de mieux choisir. »

Ce bon conseil, chose rare, fut suivi, Rousseau et Dupeyrou demeurèrent amis, et cette querelle, en changeant leurs rapports d'intérêts à l'honneur de Rousseau, ce me semble, ne refroidit point leurs relations d'amitié.

Tout le détail de cette aventure si curieuse et si peu connue, tracé de la main de Jean-Jacques, de sa plus belle écriture, se trouve à la biblio-

thèque de Neuchâtel. Dupeyrou le connaissait donc; il aurait pu le détruire; il se contenta de le passer sous silence. Mais on ne comprend pas qu'avant M. Bonhôte, personne n'ait eu l'idée de publier une pièce aussi intéressante [1]. Rousseau n'a rien écrit de plus vif, de plus touchant, de plus ému. On assiste à ce drame fantastique, on en suit avec anxiété toutes les scènes. Sous le coup des soupçons inexplicables de son ami, frémissant d'indignation, tourmenté du parti que ses ennemis pourront tirer de cette accusation pour le perdre, il s'adresse au prince de Conti, son protecteur, son hôte de Trye, et lui expose la situation affreuse dans laquelle il est tombé. La lettre est datée du 19 novembre; elle n'a pas été envoyée et Jean-Jacques, avec sa bonté de cœur habituelle, l'eut bientôt oubliée.

Sa première lettre à Dupeyrou, après le séjour de Trye, ne laisse pas même entrevoir qu'il y ait eu entre eux le moindre nuage. Qu'on en juge par le début :

[1] Nous la donnons tout entière à la fin de ce volume, ainsi que les lettres qui en sont le complément indispensable. Désormais ces pièces ne peuvent plus être omises dans l'œuvre de Rousseau. APPENDICE n° 3.

« Ce 6 janvier 1768.

» J'étais, mon cher hôte, dans un tel souci de votre voyage que... j'envoyai trois fois de suite à Gisors : enfin je la reçois cette lettre si impatiemment attendue, et après l'avoir déchirée pour l'ouvrir plus vite, au lieu du détail que j'y cherchais, j'y vois pour début celui du départ de mes lettres. Mon Dieu, qu'en le lisant vous me paraissiez haïssable! Ma foi, si c'est là de la politesse, je la donne au diable de bon cœur.

» Enfin vous voilà heureusement arrivé, malgré ce premier accident dont l'histoire m'eût fait trembler si votre lettre n'eût été datée de Paris. Convenez qu'en ce moment-là vous dûtes sentir qu'il n'est pas inutile à un convalescent d'avoir avec soi un ami en route et qu'au fond du cœur vous m'avez su gré de ma tricherie. Voilà les seules que je sais faire, mais je ne m'en corrigerai pas [1]. »

Or cet ami, ce compagnon dont Rousseau avait eu soin de pourvoir son malade n'était rien moins que le colonel Pury, venu sur ses instances tout exprès de Neuchâtel [2].

[1] On lit dans le discours préliminaire que Dupeyrou mit en tête du sixième livre des *Confessions,* dans l'édition de 1793, faite sous sa direction :

« J'aimai Rousseau et le plaignis quand il m'a méconnu, je n'ai vu dans son erreur qu'une raison de plus de le plaindre, et mon cœur n'a point justifié, en changeant pour lui, sa triste défiance si injuste à mon égard, mais que ses longs chagrins rendaient bien excusable. »

[2] Il lui avait écrit pour cela le 13 décembre. Je reproduirai dans le même Appendice cette lettre si honorable pour Jean-Jacques, surtout après ce qui venait de se passer, ainsi que

Je reviens à mon sujet. L'épisode que je viens de raconter ne fut pas sans influence probablement sur le parti que prit Jean-Jacques, à la même époque à peu près, de refuser aussi la pension de lord Maréchal. Dupeyrou en était l'intermédiaire. Rousseau traite ce sujet dans ses lettres du 24 mars et du 10 juin 1768. Je ne sais s'ils parvinrent à s'entendre et comment ces questions furent réglées définitivement. Quoi qu'il en soit, Rousseau ne laissa pas moins « à son cher hôte » ses papiers et ses manuscrits — parmi lesquels il y avait le commencement des mémoires — avec l'autorisation « d'en tirer parti après sa mort ou de les livrer aux flammes. » Ce témoignage de confiance efface tout.

Dix ans plus tard, à Ermenonville, quelques mois avant la mort de Rousseau, Moultou étant allé visiter son vieux maître, reçut de ses mains les *Confessions*, et tous les écrits qu'il possédait encore.

d'autres qui n'ont encore été imprimées que dans un recueil peu connu : le *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, de M. G.-A. Matile.

XVII

Quoique pauvre, ou peut-être à cause de cela, Rousseau était généreux. Le témoignage qu'il se rend à cet égard dans les *Confessions* est confirmé par tous ceux qui l'ont connu :

« Je devais, j'ose le dire, être aimé du peuple dans ce pays-là comme je l'ai été dans tous ceux où j'ai vécu, versant les aumônes à pleines mains, ne laissant sans assistance aucun indigent autour de moi, ne refusant à personne aucun service que je pusse rendre et qui fût dans la justice, me familiarisant trop peut-être avec tout le monde et me dérobant de tout mon pouvoir à toute distinction qui pût exciter la jalousie. »

Dupeyrou ne manque pas de relever ce trait de caractère dans sa défense de Rousseau, et il cite à l'appui le passage suivant d'une lettre écrite de Paris « par un artiste neuchâtelois distingué par ses talents, ses connaissances et son mérite personnel, M. F. B. » (probablement le célèbre horloger Ferdinand Berthoud, dont les descendants sont encore établis à Argenteuil non loin de Montmorency) :

« Je vais souvent visiter l'ancienne demeure de M. Rousseau, appelée l'Hermitage ; c'est à deux pas d'une campagne

à moi. La mémoire de notre estimable philosophe y est dans la plus grande vénération. Je suis toujours dans l'enchantement lorsque je puis en parler avec les habitants de ce canton, qui le regardaient comme leur père et l'arbitre de leurs différents. C'était Rousseau qui aidait à les soulager et qui rétablissait la paix dans les familles. C'est pourtant là l'homme que l'on a persécuté [1]. »

Un homme distingué qui a connu Jean-Jacques plus tard et qui ne l'a point flatté, M. de Saint-Germain, écrit de lui :

« Je l'ai vu malade du mal d'autrui et se privant du nécessaire pour soulager les malheureux. »

Au plus fort de leur querelle, M. de Montmollin lui rend le même témoignage; on lit dans sa *réfutation* :

« .... M. Rousseau s'est fait aimer et estimer dans ces cantons par sa douceur, son affabilité, sa modération, son silence et ses aumônes qu'il fait sans ostentation, car quoiqu'il ne soit pas riche, ni près de là à ce que je crois, il

[1] Il y a quelques années, étant à Montmorency, je demandai à un jardinier la maison de Rousseau? — Ma foi! me répondit-il, je n'en sais rien, et je crois qu'elle n'existe plus, car tout est bien changé par ici; il paraît que c'était un brave homme, ce Rousseau! chacun veut voir sa maison, mais qu'est-ce qu'il a donc fait pour qu'on en parle tant? Est-ce qu'il était riche? — Non, il était pauvre, et il a fait des livres. — Ah! — Sans rien ajouter à cette exclamation, l'honnête ouvrier s'éloigna tout pensif. Pendant les misères du triste hiver de 1766-67, Rousseau envoya de Londres à ses compatriotes la somme de 350 fr., plus du quart de son revenu!

se rend recommandable par ce dernier endroit et s'élargit beaucoup, sans éclat, le jour qu'il communia. »

De tous les souvenirs conservés de Jean-Jacques au Val de Travers, les plus précis, les plus répandus sont ceux de sa bienfaisance, de sa bonhomie et de ses promenades. On a fort oublié le reste et pour cause. Chacun sait encore, sans pouvoir dire ni d'où ni comment, qu'il donnait beaucoup, se montrait familier en toute rencontre et courait sans cesse.

Dans son opuscule intitulé *Rousseau et les Genevois*, M. Gaberel raconte qu'une vieille femme, originaire de Motiers, lui a mainte fois parlé du philosophe :

« Ah ! nous étions, disait cette femme, de vilains polissons dans le village pour tourmenter ainsi ce bon monsieur Rousseau ; on le disait un peu timbré, il se croyait toujours poursuivi par ses ennemis, et pour lui faire peur les filles et les garçons se cachaient derrière les sapins et lui criaient : « Prenez garde, monsieur Rousseau, demain ils viendront » vous prendre », et c'était d'autant plus mal à nous que ce bon monsieur Rousseau se dépouillait de tout pour les pauvres ; il partageait son dîner avec les plus misérables, et bien souvent ayant faim à la maison, c'est lui qui nous a nourris. Quant à l'affaire des pierres, c'est Thérèse qui nous les a fait porter sur la galerie dans nos tabliers ; c'est nous qui en avons jeté deux ou trois petites contre les vitres, et

nous avons bien ri quand nous avons vu le lendemain M. le châtelain qui mesurait les gros cailloux posés dans la galerie croyant qu'ils avaient brisé les fenêtres, comme si des pierres grosses comme le poing pouvaient passer par des trous de noix [1]. Et puis M. Rousseau avait l'air si épouvanté qu'on s'étouffait de rire.... Mais quand il est parti quelques jours après et que nous n'avons plus rien reçu à manger, on a eu pour longtemps à se repentir de nos sottises. »

On verra le peu de valeur de ces déclarations pour ce qui regarde la fameuse histoire des pierres. En ce qui concerne la bienfaisance, leur exactitude ne peut être contestée, et la tradition, je le répète, les confirme absolument. Elles s'accordent aussi avec les *Confessions* sur l'habitude bourgeoise, familière que Rousseau avait d'aborder tout le monde, d'entrer dans les maisons, de causer avec le premier venu, et plus volontiers avec les humbles et les petits. On indique encore de modestes demeures isolées où il aimait à s'arrêter, et plusieurs familles de paysans et d'ouvriers mettent à rappeler la bienveillance du célèbre écrivain pour leurs grands-pères un orgueil semblable à celui des

[1] La galerie étant extérieure et ouverte, les pierres qu'on y jetait du dehors ne pouvaient casser aucune vitre, à moins de pénétrer dans l'appartement.

gentilshommes qui exaltent les hauts faits de leurs aïeux. Et, de fait, cette préférence de Jean-Jacques vaut bien un blason; elle prouve tout au moins de l'intelligence et de l'honnêteté.

Rousseau s'intéressait à tous et à tout. De temps immémorial, chacun des villages du Val de Travers possède une société de tir; société bien modeste, — les prix se comptent par centimes, — mais dont le jour de réunion est encore aujourd'hui une fête de famille pleine d'entrain et de gaîté. Rousseau y fut invité sans doute, et s'y associa, car on conserve à Motiers comme une relique curieuse deux grands et beaux plats d'étain, de plus d'un pied de diamètre, sur le rebord desquels est gravée l'inscription suivante :

« Donné par J.-J. Rousseau au prix des mousquetaires de Motiers, l'année 1764. »

Au mois d'avril 1763, neuf mois environ après que le fugitif d'Yverdon se fut mis sous la protection du grand Frédéric, dans sa souveraineté de Neuchâtel et Valangin, le maréchal Keith accorda à son ami le philosophe la *naturalité* de l'État, mais Jean-Jacques ne devint

point pour cela bourgeois, ou, comme on dit en Suisse, *communier* [1] de Motiers.

C'est Couvet, village voisin, qui a eu la généreuse pensée d'offrir au grand exilé le titre et les droits de membre de la commune. L'acte est du 1er janvier 1765 [2]. J'en donne le texte à la fin

[1] Le mot est vieux, mais de bonne souche française. Voltaire l'a employé dans ce sens.

Au temps de Rousseau la naturalisation devait précéder l'entrée dans une commune. On pouvait être Neuchâtelois sans posséder aucun droit de bourgeoisie. Aujourd'hui la nationalité suisse a pour base la commune. Elle n'existe ou ne s'accorde qu'à la condition d'avoir ou d'acquérir une commune. Les communes s'achètent et leur prix est en proportion de leur fortune. On peut en avoir plusieurs — c'est le cas de la plupart des anciennes familles — non-seulement dans un canton, mais dans deux, ou trois, ou plus. Cela n'ajoute rien aux droits civils et politiques du citoyen suisse; mais, suivant les lieux et les circonstances, il en peut résulter certains avantages particuliers. Quelques communes riches accordent à leurs membres domiciliés la jouissance des terres et des pâturages communs, des répartitions de bois, parfois d'argent. Toutes ont l'obligation de secourir et d'entretenir leurs ressortissants pauvres, selon leurs ressources toutefois, sans égard au lieu qu'ils habitent. Si Rousseau avait eu des enfants reconnus, leurs descendants dans l'indigence, pourraient s'adresser à la commune de Couvet. Une nouvelle loi, en organisant les municipalités dans le canton de Neuchâtel, a réduit les communes à ce rôle hospitalier. Elles administrent leurs biens, sous le contrôle de l'État, et tout ce qui, de leurs revenus, n'est pas absorbé par la *Chambre de charité,* rentre dans la caisse municipale.

[2] MM. Mouchon et Beauchâteau n'étaient donc pas à Motiers, comme le dit M. Gaberel, quand Rousseau en reçut l'avis; leur visite est du mois de septembre 1762. Rousseau écrivait à M. d'Ivernois le 7 janvier 1765 : « J'oubliais de vous dire que

de ce volume, ainsi que celui de la lettre de naturalisation. Ces pièces, essentielles dans l'histoire du séjour de Rousseau au Val de Travers, peignent au vif les idées et les mœurs, les gens et les coutumes du pays à cette époque [1].

Rousseau fut très-sensible à ce témoignage d'estime et de respect.

De son côté, le gouverneur chargea le châtelain du Val de Travers de se rendre à Couvet et d'exprimer à cette communauté « le plaisir et la

le premier de ce mois, messieurs de Couvet me firent prier, par une députation, de vouloir bien agréer la bourgeoisie de leur communauté; ce que je fis avec reconnaissance; et le lendemain, un des gouverneurs avec le secrétaire m'apportèrent des lettres conçues en termes très obligeants et très honorables, et dans le cartouche desquelles, dessiné en miniature, ils avaient eu l'attention de mettre ma devise. Je leur dis, car je ne veux rien vous taire, que je me tenais plus libre, sujet d'un roi juste, et plus honoré d'être membre d'une communauté, où régnaient l'égalité et la concorde, que citoyen d'une république où les lois n'étaient qu'un mot et la liberté qu'un leurre. Il est dit dans les lettres que la délibération a été unanime aux suffrages de cent vingt-cinq voix.

» Hier l'abbaye de l'arquebuse de Couvet me fit offrir le même honneur et je l'acceptai de même. Vous savez que je suis déjà de celle de Motiers. Je vous avoue que je suis plus flatté de ces marques de bienveillance, après un assez long séjour dans le pays pour que ma conduite et mes mœurs y fussent connues, que si elles m'eussent été prodiguées d'abord en arrivant. »

Les abbayes étaient aussi et sont encore des sociétés de tir. Voilà donc Rousseau mousquetaire et arquebusier!

[1] APPENDICE n° 4.

» satisfaction qu'il avait reçue de la réception » de monsieur Rousseau à communier de ce » lieu.... »

Le secrétaire communal ajoute à cette mention (le 20 février 1765) :

« Cette démarche sensible à la Communauté, autant qu'elle peut l'être, elle m'a ordonné d'en faire note sur ce registre pour servir de monument, et elle a supplié mon dit sieur le capitaine et châtelain d'en rendre nos très-humbles actions de grâces à milord et de nous recommander à sa haute protection. »

On s'étonne que les gens de Motiers n'aient pas tenu à honneur aussi d'inscrire le nom glorieux de leur hôte parmi ceux de leurs concitoyens, surtout en se souvenant des bonnes relations qu'ils soutenaient avec lui à ce moment-là. Peut-être y a-t-il eu un peu de rivalité de voisinage ; peut-être, blessés d'avoir été prévenus, n'ont-ils pas voulu du rôle d'imitateurs qui ôtait à une offre de ce genre son principal mérite [1] ?

[1] Dupeyrou écrivait à Rousseau le 20 janvier : « On dit que ceux de Motiers enragent de n'avoir pas eu les gants de cette idée et ils ont raison d'enrager. »

La réception officielle eut lieu à Couvet en grande cérémonie, et l'on peut croire que musique, drapeaux, discours et banquet n'y manquèrent pas. On avait envoyé au nouveau communier le plus beau char-à-banc de l'endroit, conduit par le fils de l'un des notables. Ce jeune garçon fut toute sa vie très-fier de cette mission; cependant il racontait avec un certain dépit que Jean-Jacques ne lui adressa pas une fois la parole, tout absorbé qu'il était à lire et relire à demi-voix, comme un écolier qui apprend sa leçon, un petit papier tout griffonné. C'était un compliment de remercîments. Malgré cela, dès qu'il fut en présence de l'auguste assemblée des communiers de Couvet, l'orateur troublé ne put prononcer que quelques mots à peine intelligibles, de sorte qu'au retour, maussade et préoccupé, il n'en marmotta que mieux un monologue aussi ennuyeux, et aussi peu flatteur pour son jeune automédon, que celui du matin.

Lorsque, l'année suivante, le séjour de Motiers sembla impossible à Jean-Jacques, messieurs de Couvet le pressèrent vivement « de venir occuper au milieu d'eux, un logement tout meublé qu'on

lui tenait prêt et où ils sauraient bien le défendre contre quiconque oserait attenter à sa sûreté, lui offrant en même temps les voitures pour transporter ses effets et tous les soins nécessaires pour qu'il pût déménager au moment même [1]. »
Ses amis de Neuchâtel l'avaient déjà précédemment engagé à prendre ce parti. Le colonel Pury lui écrivait le 3 avril :

« Il nous tarde que vous sortiez d'un lieu où l'air que vous respirez doit vous paraître empoisonné. S'il n'y a pas de raisons supérieures qui s'y opposent, je serais à l'aise de vous savoir à Couvet, chez vous, en compagnie d'un vrai pasteur, point théologien, point ministre, avec un consistoire qui vous respecte, et au milieu d'un peuple qui vous tend les bras. Dupeyrou m'a dit qu'il vous avait écrit là-dessus, en vous proposant notre secours corporel pour le déménagement. Nous sommes à vos ordres et au moindre signe nous volerons à vous. »

Le pasteur de Couvet que vantait M. de Pury s'appelait Simon Petitpierre; il était d'une famille sacerdotale qui comptait à cette époque quatre frères ministres, également distingués par le talent et par le caractère. Henri-David, l'aîné, fut en correspondance avec Rousseau et l'on voit par plusieurs de ses lettres combien il

[1] Lettre de Dupeyrou à lord Keith.

était éloigné d'approuver la conduite de son collègue de Motiers. Voici de quelle manière il adressait et recommandait à Jean-Jacques un M. Bugnon, natif de Lausanne et ministre de l'église helvétique à Londres :

« Ce ne sera pas un petit relief pour lui de pouvoir dire *je l'ai vu;* fallut-il pour cela passer deux montagnes au lieu d'une, je suis sûr qu'il n'en regretterait point la peine. Je suis sûr aussi, monsieur, que vous y trouverez votre compte et que vous gagnerez pour le moins autant à connaître M. Bugnon que si c'était une nouvelle plante de botanique. Son caractère d'homme d'église ne le rend ni persécuteur, ni bigot, bien loin de là; vous pouvez en juger sur l'*étiquette,* en ce qu'il est très digne collègue de M. Roustan et qu'il entretient des liaisons très intimes d'amitié avec mon pauvre frère le *défroqué,* dont l'histoire ne vous est pas inconnue. »

Ce frère défroqué était Ferdinand-Olivier, l'apôtre de la non-éternité des peines. Obligé de renoncer à cette doctrine ou de quitter sa paroisse et son pays, il passa en Angleterre et se voua avec succès à l'enseignement, puis revint à Neuchâtel où il composa un ouvrage intitulé *Le plan de Dieu,* « afin, dit-il, de finir ma carrière comme je l'ai commencée, en maintenant la parole de Dieu. » Le quatrième frère, littérateur et prédicateur remarquable, traduisit la

Messiade de Klopstock et laissa deux volumes de sermons qu'on lit encore [1].

L'éloge de M. de Pury semble donc tout à fait justifié et Rousseau pouvait en toute confiance se réfugier sous la houlette pastorale de M. Simon Petitpierre. Néanmoins, il refusa l'offre qui lui était faite. Couvet était trop près de Motiers et le Val de Travers était trop près de Genève. Il l'explique dans la lettre qu'il écrivit de l'île de Saint-Pierre le 15 septembre avec cette suscription :

« *A Messieurs,*

» *Messieurs de la Communauté de Couvet, à Couvet.*

» Si je disposais de moi selon mes désirs, c'est au milieu de vous que je voudrais vivre; et si la sûreté parmi d'honnêtes gens pouvait me suffire, je ne la chercherais pas ailleurs. Mais, messieurs, j'ai besoin aussi de la paix et vous avez des voisins qui, malgré vous, ne m'en laisseraient pas jouir. La conduite la plus irréprochable, le désir d'être utile à tous, la protection des lois, du prince, du gouvernement, du magistrat, qui n'ont pu me garantir chez eux de leurs mains ne me garantiraient pas chez vous de leurs langues. Il faut vivre loin d'eux comme de ces

[1] Voir sur ces hommes distingués l'excellent travail de M. Ch. Berthoud : *Les quatre Petitpierre*. Neuchâtel, Wolfrath et Metzner. 1875.

serpents venimeux qui portent le poison de leur souffle où ne peut atteindre celui de leurs dents.

» Agréez donc, messieurs, avec mes très humbles remerciements de vos offres, mes regrets de n'en pouvoir profiter. Je ne m'éloigne pas de vous en entier, puisque l'honneur d'être par votre choix membre de votre communauté m'impose des devoirs d'attachement et de reconnaissance qui me seront toujours chers et qui me rapprocheront de vous sans cesse. »

A cette lettre, la commune répondit le 25 octobre :

« La communauté de Couvet, très sensible à l'honneur que vous lui avez fait par la vôtre du 15 du mois passé et qui lui a été remise par M. le capitaine Châtelain du Val de Travers, m'a ordonné de vous en remercier, et de vous dire qu'autant elle est sensible à vos bontés et à votre amitié, autant elle est mortifiée que, par les circonstances actuelles, nous ne puissions jouir du bonheur de vous avoir au milieu de nous.

» Agréez, je vous en prie, les vœux sincères que tous les membres font et ne cesseront de faire en votre faveur et continuez-nous l'honneur de votre souvenir et de votre protection.

» J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

» J. H. Berthoud. »

Cette correspondance m'a fait devancer les temps. Retournons un peu en arrière afin de reprendre à son commencement l'histoire lamen-

table des derniers mois que Rousseau passa au Val de Travers.

Nous avons vu Jean-Jacques perpétuellement agité de projets de déménagement. Une fois ou l'autre il serait parti. Thérèse partageait l'humeur inconstante et vagabonde de son compagnon. Soit influence de vie commune, soit aussi penchant naturel ou encore résultat de la fausse position de cette malheureuse femme, elle ne se trouvait bien nulle part. Loin d'aider Rousseau à se fixer, elle excitait son besoin de changement et le poussait à chercher sans cesse de nouvelles installations.

Avec une disposition différente et autant de goût pour rester qu'ils en avaient de s'éloigner, ils pouvaient l'un et l'autre achever en paix leurs jours dans l'hospitalière maison de Mme Boy de la Tour. Thérèse n'était mal vue de personne; Rousseau, citoyen de l'État, protégé des autorités, entouré d'amis ardents, n'avait qu'à laisser passer la bourrasque ecclésiastique. Les émotions populaires sont aussi courtes que vives : le sentiment public bientôt retourné n'aurait pas manqué de lui payer un peu de patience et de fermeté par un redoublement de considération et d'égards.

Mais cette réserve dite, il faut le reconnaître, les faits expliquent suffisamment son brusque départ et l'amertume qu'il emportait en quittant le pays de Neuchâtel.

XVIII

Le Val de Travers n'est pas un vaste pays. En y suivant le philosophe nous sommes obligés, comme lui, de repasser souvent dans les mêmes lieux et par les mêmes sentiers. Déjà plusieurs fois nous avons rencontré et salué les *Lettres de la montagne*, sans nous arrêter, sachant bien que notre course devait nous y ramener et s'achever avec elles. Notre sujet ne nous oblige pas, heureusement, de les étudier sous leur double caractère religieux et politique. Il nous suffit de rappeler quel a été leur but et l'effet qu'elles ont eu dans la vie de leur auteur. Rousseau, en les écrivant, voulut faire deux choses : d'abord, prouver qu'en exprimant avec respect les objections et les difficultés que le christianisme offrait à ses yeux, il n'en avait point ébranlé la base, et l'eût-il fait, qu'on ne peut opposer à un raisonnement sincère, qu'un raisonnement et non un arrêt de justice; brûler

n'est pas répondre. En second lieu, que dans la poursuite et dans la condamnation de l'*Émile* à Genève on avait violé les lois de la république et ses droits de citoyen.

Cette démonstration ne mit les esprits d'accord que sur deux points, qui n'étaient pas contestés : la bonne foi de Rousseau, et son incomparable talent d'écrire. D'un consentement unanime, les *Lettres de la montagne* ont été reconnues dès leur apparition, comme elles le sont encore, pour un chef-d'œuvre. Du reste, chacun garda sa manière de voir, en y ajoutant la chaleur que provoque la lutte et la passion que Rousseau lui-même avait jetée à pleines mains, j'allais dire à pleines flammes, dans son livre. Des deux côtés la rage redouble. Les magistrats s'entêtent, les bourgeois s'exaltent; l'opposition va jusqu'à la haine, et l'admiration se hausse à l'enthousiasme. Il fallut trois années d'épreuves et de misères pour apaiser cette effervescence. La France et Berne intervinrent. Jamais Genève ne courut un plus grand péril.

Mais les écrits de Jean-Jacques n'en étaient que l'occasion. La crise tenait à l'essence même des choses; la machine avait besoin d'être réparée

et perfectionnée, et la transaction qui termina la crise fut en définitive un progrès, un pas en avant dans le développement politique de la cité de Calvin. Les magistrats d'alors ne pensaient pas ainsi; toute discussion leur semblait odieuse et criminelle. Le salut de l'État et le salut de la religion se confondaient à leurs yeux dans le maintien absolu de leurs prérogatives: on ne pouvait y toucher sans détruire l'ordre social et l'ordre divin. Les hommes aiment à se faire la douce illusion qu'ils représentent Dieu et la vérité. Seulement, par une contradiction bien humaine, cette pensée, qui devrait leur donner une force calme, patiente, une confiance parfaite, les rend d'ordinaire durs et injustes. Le gouvernement et son parti, retranché derrière le dogme, comme en une forteresse sainte, firent payer cher à Rousseau le crime d'avoir trouvé que le conseil de Genève avait condamné son livre à tort.

Moultou, avec une sagacité justifiée par l'événement, pressentit l'implacable guerre que les *Lettres de la montagne* allaient exciter. Aussitôt après avoir lu ce livre, dans cette lettre de réconciliation si émue et si tendre dont j'ai déjà parlé, il écrit à son ami ce passage remarquable :

» J'ai lu votre livre : ce sont les gémissements d'un héros, ils ont brisé mon âme. Mais que dirai-je? ai-je pu vous juger un seul instant de sang-froid. C'est à l'Europe à prononcer à présent; si elle vous absout, que répondront-ils? Mais, monsieur, quel sera parmi nous l'effet de cet ouvrage? Dieu seul sait si vous l'effacerez un jour avec vos larmes, ou si votre patrie vous devra des autels. — Homme illustre, vous êtes persécuté; mais n'avez-vous pas dû vous y attendre? Tout novateur, Socrate même, ne l'a-t-il pas été? vous avez plus de droit de l'être, monsieur! L'honneur d'annoncer la vérité vaut bien peu, s'il ne vaut pas qu'on souffre pour elle; mon tour viendra peut-être; je l'attends, je m'y prépare, je suis prêt.... Un siècle encore, monsieur et vos mâles écrits brisent tous les fers de l'Europe et la religion mieux entendue ne fait plus de victimes et ne consacre plus de persécuteurs; souffrez donc les outrages de vos contemporains.... Genève qui vous rejette, Genève un jour s'honorera de vous, et nos descendants la verront pleurer sur votre mausolée.... Cette prophétie est aussi sûre que votre gloire [1]. »

Moultou revient sur ces idées et y appuie dans la lettre suivante :

[1] Sur ce dernier point au moins la prédiction de Moultou s'est accomplie. Le 2 juillet 1878, Genève a célébré avec un grand éclat le centenaire de la mort de son concitoyen. La fête a duré trois jours et a donné lieu à beaucoup de discours et de publications, parmi lesquels je citerai l'excellente conférence de M. Eugène Pelletan, sénateur, qui représentait la France à cette solennité, et les études des professeurs de l'Université, réunies en un volume, sous ce titre : *J.-J. Rousseau, jugé par les Genevois d'aujourd'hui*. Quelques semaines auparavant Paris rendait le même hommage à Voltaire.

« J'ai relu votre livre avec un très grand plaisir ; quand je vous ai dit qu'il ferait un très grand mal ou un très grand bien, je pensais aux dangers d'une médiation ; des Français, des Bernois avec leurs principes sont toujours à craindre, et les ennemis de la bourgeoisie ont des amis bien puissants parmi eux. Car du reste votre livre doit à l'avenir être notre code, et si le gouvernement de Genève se perfectionne une fois, ce sera en suivant le plan que vous aurez tracé....

» Comment ceci finira-t-il ! Dieu le sait, mais ce sera l'époque de notre vraie liberté, ou de notre asservissement. »

Quant au côté religieux, le théologien n'a pas une observation à faire.

« Si j'avais su, dit-il, que vous travailliez sur les miracles, je vous aurais donné quelques petits passages des pères qui auraient bien fait à votre cause ; un entr'autres de saint Chrysostôme, qui pensait en philosophe à cet égard. Un tel passage rachète bien des sottises. »

M. Moultou se fait aussi l'interprète des sentiments de M. Abauzit, homme estimé de tous et qui a laissé la réputation d'un vrai sage.

« Quelqu'un disant l'autre jour devant moi au respectable Abauzit que vous traitiez durement les magistrats, il répondit : « Pensaient-ils qu'il leur devait des compli-
» ments. »

» Au reste M. Abauzit me chargea de vous faire un million de compliments et de vous dire qu'il avait lu le livre avec un si grand plaisir qu'il le lisait encore ; il pense

sur tous ces objets comme vous et dit que cet ouvrage doit intéresser en tout pays les hommes libres. »

Le fait est certain, les *Lettres de la montagne* n'émurent point d'abord ceux qui ne se sentaient pas directement atteints par leur côté politique. On ne persécutait pas Voltaire à Genève, ni ailleurs. Les gouvernements, en tous pays, en tous temps, se sont montrés indulgents pour les doctrines qui laissaient en paix leur existence, impitoyables pour celles qui en menaçaient, de loin ou de près, les priviléges. Le souffle rénovateur qui anime le *Contrat social*, l'*Émile* et les *Lettres* était le crime irrémissible. Après avoir brûlé les deux premiers, on ne pouvait faire moins pour le troisième, qui renouvelait et aggravait la faute, et visait plus droit à de certaines personnalités, à de certaines positions, à de certains abus, de la république genevoise. Cette brûlure eut lieu dans le mois de février. Aussitôt le peuple plus irrité que jamais se lève en tumulte et proteste de nouveau.

« O mon ami! s'écrie Moultou, avec quel attendrissement j'allais appuyer des représentations qui n'étaient qu'un hommage que mille citoyens rendaient à votre patriotisme. Vous aviez eu la couronne des martyrs, la couronne civique vous était due, et chaque cœur vous la donnait; joignez-y

à présent celle des triomphateurs; onze cents citoyens l'ont posée jeudi sur votre tête. — Qu'ils brûlent à présent, c'est trop tard....

» Il n'y a pas dans nos annales une journée aussi mémorable que celle de jeudi. C'est un chef-d'œuvre de politique et une chose sublime. Que votre nom va grand à la postérité!

Ce triomphe ne fut pas de longue durée. Trois jours après, Moultou écrivait :

« Bon Dieu! où en sommes-nous! mon sang bout dans mes veines, mon cœur se soulève, et je n'ai pas d'expressions pour peindre ma douleur et mon désespoir. Voilà donc cette paix sur laquelle nous avions compté. Mais que faire? Nous en avons conféré avec cet ami et nous avons conclu qu'il fallait plier et se taire. Quel parti! En effet, si nous répondions, les choses seraient poussées à l'extrême; dire peu, serait ne rien dire; tout dire, serait gâter tout. Il faut donc attendre. Qu'il en coûte! car comment êtes-vous traité! on juge bien mal de tout cela en France; on prétend que c'est votre livre qui nous divise, on croit que les griefs des citoyens sont des sujets frivoles, on ne voit pas leurs conséquences avec le système entier de la liberté. »

Moultou avait mis le doigt sur la plaie. La question politique dominait tout. On le vit bien à l'impression différente que firent les *Lettres de la montagne* à Berne et à Neuchâtel. L'aristocratie bernoise, toujours sur le qui-vive, toujours inquiète de ce qui pouvait ébranler son autorité,

s'émut immédiatement; elle fit défendre le livre en « termes insultants, » et le dénonça comme hérétique et corrupteur du peuple. Neuchâtel, qui n'avait point à redouter le souffle libéral et si l'on veut révolutionnaire du nouvel écrit de Jean-Jacques, l'accueillit avec la plus universelle admiration. Ce fut un concert d'applaudissements. Les âmes simples n'y voyaient qu'un sujet d'édification.

« Ah! qu'elles sont bien touchées, s'écriait cette bonne dame Boy de la Tour, que je me délecte à cette admirable lecture; la vérité, la candeur y sont si bien peintes, j'en verse des larmes de joie; elles feront cet effet sur tous les cœurs pensants et donneront bien des remords à tous vos ennemis. »

Dupeyrou en est transporté :

« Ah! monsieur! toujours Rousseau, toujours le même! Je viens de dévorer vos *Lettres de la montagne*, je veux les relire, les étudier et les regarder comme l'antidote de l'incrédulité et le vrai commentaire de l'Évangile. Quelque rassasié que vous puissiez être d'éloges, je ne puis m'empêcher de m'écrier encore : Toujours Rousseau! quel ordre, quel style toujours propre au sujet! C'est toujours ou plus que jamais l'évidence même, la clarté, la force dans le raisonnement. Ah! monsieur, je vous demande pardon si autrefois j'ai pu vous trouver des contradictions. Je le vois aujourd'hui, elles étaient chez moi et non point dans vos livres. Que tout incrédule qui fait usage de la raison vous

lise de bonne foi et il est chrétien, précisément parce qu'il ne le sera pas à la façon de Rome ou de Genève. — C'est une obligation. — (30 décembre 1764 [1].)

L'anonyme auteur des *Remarques* écrivait de son côté :

« Avez-vous aperçu de la fermentation à Neuchâtel, au sujet des *Lettres de la montagne?* M. le pasteur de Motiers y en trouva beaucoup; il le dit, on ne peut pas en douter; cependant nous attesterons, vous et moi avec tous nos amis qu'il n'y en eut pas même l'apparence parmi la bonne compagnie. Nous avons vu ce livre recherché, dévoré et faisant le sujet des entretiens ordinaires; on remarqua même à cette occasion, que si quelques personnes s'échauffèrent contre ce livre, ce furent précisément celles qui ne l'avaient pas lu: la même chose arriva lors de l'*Émile.*

M. de Montmollin lui-même, toujours sous le charme, ne s'aperçoit point d'abord du poison contenu dans cet ouvrage. Rousseau le lui envoie cependant avec un billet qui doit être rapporté ici :

« Le 23 décembre 1764.

» Plaignez-moi, monsieur, d'aimer tant la paix et d'avoir toujours la guerre. Je n'ai pu refuser à mes anciens compa-

[1] Duclos écrivait de Paris à Rousseau le 14 décembre 1764 :
« J'ai lu la première partie de vos *Lettres de la Montagne;* je crois que l'archevêque en solliciterait la publication, s'il les connaissait, et je ne doute pas qu'on ne les permette; j'en ai parlé très publiquement. »

triotes de prendre leur défense comme ils avaient pris la mienne. C'est ce que je ne pouvais faire sans repousser les outrages dont, par la plus noire ingratitude, les ministres de Genève ont eu la bassesse de m'accabler dans mes malheurs et qu'ils ont osé porter jusque dans la chaire sacrée. Puisqu'ils aiment si fort la guerre, ils l'auront, et après mille agressions de leur part, voici mon premier acte d'hostilité, dans lequel toutefois je défends une de leurs plus grandes prérogatives qu'ils se laissent lâchement enlever, car pour insulter à leur aise un malheureux, ils rampent volontiers sous la tyrannie. La querelle, au reste, est tout à fait personnelle entre eux et moi ; ou si j'y fais entrer la religion protestante pour quelque chose, c'est comme son défenseur contre ceux qui veulent la renverser. Voyez mes raisons, monsieur, et soyez persuadé que, plus on me mettra dans la nécessité d'expliquer mes sentiments, plus il en résultera d'honneur de votre conduite envers moi, et pour la justice que vous m'avez rendue.

» Recevez, monsieur, je vous prie, mes salutations et mon respect. »

Ni cette lettre, ni le livre ne modifièrent, deux mois durant, la manière d'être du pasteur vis-à-vis de son paroissien. Rousseau l'affirme et rien ne permet de suspecter son témoignage. Leurs relations demeurèrent sur le meilleur pied. M. de Montmollin lut les *Lettres* avec plaisir, en parla avec éloge; jamais la moindre plainte, pas un mot qui sentît l'objection. La bonne intelligence était si parfaite que, longtemps après cette publi-

cation, M. de Montmollin demanda à Rousseau d'apostiller une demande d'augmentation de traitement qu'il voulait adresser à lord Maréchal. Vers la fin de février, tout était changé; il y avait des points noirs à l'horizon, de lointaines rumeurs annonçaient un orage. Le regret que M. de Montmollin put éprouver de n'être pas actionnaire dans l'édition générale ne suffit pas à expliquer des dispositions si différentes. Il faut chercher, et en tout cas y ajouter, des raisons plus décisives, et je n'en trouve aucune, si ce n'est l'exemple venu de Genève, et des sollicitations directes et pressantes à cet égard.

La communion de Rousseau avait fort scandalisé ses adversaires, et le pasteur de Motiers fut vivement blâmé d'y avoir donné les mains. On lit dans une lettre de Moultou du 22 novembre 1762 :

« Je suis indigné contre le ministre qui a écrit à M. de Montmollin; vous auriez bien dû me dire son nom; nous avons des espèces d'hommes qui font pitié; ils ne savent pas de quel esprit ils sont animés. Je l'éprouve chaque jour; ce qui est bien certain, c'est qu'eux ou moi ne sommes pas chrétiens; il me semble pourtant que je le suis.

Le pasteur de Motiers répondit, et pour se justifier, soutint vivement l'orthodoxie de Rous-

seau. Moultou essaya de tous les moyens pour se procurer cette lettre, mais à sa grande indignation M. Sarasin, qui l'avait reçue, ne voulut la montrer « qu'à ceux de ses collègues qui avaient l'honneur de penser comme lui. » Il n'est pas téméraire de supposer que malgré cela messieurs les ministres de Genève n'abandonnèrent point leur opinion, ne se tinrent point pour battus et qu'ils revinrent à la charge avec une nouvelle vigueur auprès de leur collègue neuchâtelois, dès que les *Lettres de la montagne* leur en fournirent l'occasion. M. de Montmollin a dû recevoir plus d'une épître amère et véhémente à ce sujet, et non-seulement lui, mais d'autres membres encore de la vénérable classe de Neuchâtel. Le zèle religieux sait rarement se contenir dans de justes bornes. Lorsque les hommes croient défendre la suprême vérité, ils y mettent toujours quelque passion, et il faut le leur pardonner, même s'ils se trompent.

Quelque vain et présomptueux que fût le pasteur de Motiers, on ne saurait croire que, malgré le sentiment public, la volonté du roi, l'autorité du Conseil d'État, le blâme de plusieurs de ses confrères, la tiédeur manifeste de tous les autres, il ait entrepris cette campagne contre son parois-

sien, son ancien ami, sans y être poussé par des influences étrangères. Or, d'où seraient-elles venues, si ce n'est de Genève?

Un Genevois, qui s'est beaucoup occupé de Rousseau, prétend à la vérité qu'il va renverser cette conjecture par la publication d'une pièce authentique dont il est possesseur. Il s'agit d'une épître de M. de Montmollin réclamant à grands cris aide et soutien des pasteurs genevois. La communication de cette lettre m'ayant été refusée, je n'en puis rien dire. Toutefois je ne reste pas désarmé sous la menace de cette épée de Damoclès invisible et mystérieuse. J'y opposerai d'abord une observation générale, mille fois vérifiée dans l'histoire petite ou grande des humains. Serait-il inouï, extraordinaire, improbable que Messieurs de Genève, après avoir lancé le pauvre théologien du Val de Travers dans une affaire pleine d'ennuis, l'eussent ensuite un peu abandonné et laissé seul se débattre comme il pourrait avec ses redoutables adversaires? Cela même n'est-il pas nécessaire pour expliquer la demande de M. de Montmollin. De quel droit aurait-il sollicité, dans une querelle locale et neuchâteloise, le concours des pasteurs d'un état

voisin si ceux-ci, en s'y mêlant précédemment de leur propre mouvement, n'avaient autorisé cette démarche ?

Au reste quelque valeur qu'aient dans l'explication des choses les considérations morales et l'inéxorable logique, je puis ajouter, sinon une preuve directe et matérielle, du moins un témoignage contemporain.

Dans un petit livre publié à Neuchâtel en 1767[1], je lis le passage suivant :

« La querelle devint plus sérieuse par des lettres que plusieurs ministres du saint Évangile de Genève écrivirent

[1] Collection des *Lettres sur les Miracles* écrites à Genève et à Neuchâtel par M. le Proposant Théro, M. Covelle, M. Needham, M. Beaudinet et M. de Montmollin, etc.,

A NEUCHATEL
MDCCLXVII

(Point de nom d'imprimeur ni de libraire.)

Ma citation est tirée de la XIVe de ces lettres intitulée : *A M. Covelle, citoyen de Genève, par M. Beaudinet, citoyen de Neuchâtel.* La suivante porte le même titre et toutes deux ont été publiées à part ; elles existent sous cette forme à la bibliothèque de Neuchâtel.

Je n'ignore pas que ces lettres sont ou passent pour être de Voltaire (quoique je ne les trouve pas dans ses œuvres). Mais cela n'infirme en rien, à mon point de vue particulier, l'autorité du passage que je cite. A l'époque même de la dispute Montmollin-Rousseau, la participation directe, effective, prépondérante que les ministres genevois y ont prise par leur influence sur leur confrère de Motiers, était un fait admis, et, sauf démonstration contraire, il n'est pas permis de le mettre en doute.

au ministre du saint Évangile de Moutier-Travers contre M. J.-J. Rousseau. Ils lui envoyèrent quelques brochures qu'ils avaient lâchées charitablement contre leur ancien concitoyen, et ils reprochaient au pasteur d'avoir donné la communion à un homme qui, dans sa jeunesse, avait eu des entretiens avec un vicaire savoyard.

» Vous savez comment M. Montmolin, encouragé et illuminé par les prédicants de Genève voulut excommunier M. Rousseau, etc., etc. »

Voilà ce que l'on disait et ce que l'on pensait au moment même où se déroulait devant le public étonné ce petit drame politico-religieux. Pour en mettre à nu tous les ressorts, pour faire la juste part de responsabilité qui revient à chacun des acteurs ou des témoins, il ne suffira pas, on le voit, de publier les lettres écrites par M. de Montmollin à ses amis de Genève (y compris l'apologie de Rousseau adressée à M. Sarasin) celles qu'il en a reçues ne seront pas moins indispensables, et malheureusement toutes mes recherches pour les découvrir ont été jusqu'ici infructueuses.

Le chef actuel de cette ancienne et illustre famille du pays de Neuchâtel m'assure « qu'aucun document quelconque relatif aux démêlés de Jean-Jacques Rousseau avec le pasteur de

Motiers, n'existe dans leurs archives. » Frédéric-Guillaume, ministre et professeur, n'était point un descendant du grand chancelier, mais petit-fils d'un de ses frères nommé Jean. On ne sait où chercher maintenant ces pièces intéressantes. La branche que représentait M. le pasteur de Motiers est dispersée ou éteinte; il avait eu plusieurs enfants. L'une de ses filles, après un joli roman épistolaire, épousa un M. Espérandieu, du midi de la France, ancien pensionnaire de son père; une autre, un M. Girardier de Motiers, famille qui n'a plus qu'un représentant, sourd et aveugle; enfin une troisième sœur devint Mme d'Ivernois; personne n'a pu me dire ce que sont devenues les autres. Le temps seul et le hasard pourront ramener au jour les lettres qui nous manquent aujourd'hui pour juger avec impartialité le président du consistoire de Motiers.

J'imagine qu'il dut être bien embarrassé. Les persécuteurs de l'*Émile* étaient logiques en attaquant les *Lettres;* mais celui qui avait admis à la communion l'auteur du premier de ces livres, ne pouvait la refuser à l'auteur du second sans se déjuger. Ce sont les mêmes doctrines; les contemporains ont même appelé les *Lettres,* « une

explication adoucie et justificative de la *Profession de foi.* » Rousseau allait plus loin; il croyait avoir mérité un titre de plus au nom glorieux de défenseur du christianisme.

« Il peut errer sans doute puisqu'il est homme, mais dans ce dernier livre au moins, il erre en chrétien, puisqu'il ne cesse de s'appuyer pas à pas sur l'autorité de l'Évangile. »

On lit cette déclaration dans sa lettre au consistoire, et elle se termine par ces mots :

« C'était alors (après l'*Émile*) qu'on pouvait m'ôter la communion, mais c'est à présent qu'on devrait me la rendre. Si vous faites le contraire, messieurs, pensez à vos consciences; pour moi, quoi qu'il arrive, la mienne est en paix. »

On a accusé Rousseau de contradiction et d'hypocrisie. Je crois qu'on a eu tort. Les objections que son esprit rigoureux lui suggérait sur les mystères inexplicables de la révélation ne diminuaient pas, elles augmentaient plutôt la force du sentiment religieux dont il était pénétré. Se réunir à ses semblables pour adorer et prier le Maître souverain de la terre et des cieux, faire acte de fraternité humaine par la communion, et d'humble soumission aux dogmes qu'il ne parvenait pas à expliquer, furent bien certai-

nement et réellement pour Jean-Jacques la source d'une émotion douce et d'une profonde joie : une force et une consolation. Le soupçonner d'en avoir fait un jeu et une moquerie, c'est méconnaître toute sa vie : aucun homme n'a été moins capable que lui d'une si odieuse comédie. Qui l'y forçait ? Et qu'avait-il à y gagner ? Des ennuis, comme il advint, c'est tout ce qu'il pouvait en attendre. Rien, ni personne n'est ici-bas rigoureusement et absolument conséquent. Nous sommes si bien dans le domaine de l'attente, du provisoire et de l'incomplet, que l'âme et le cœur font sans cesse opposition au raisonnement, que l'instinct résiste à l'intelligence, que l'être qui sent domine l'être qui réfléchit, et que les principes les plus justes mènent à l'absurde, s'ils dépassent la zone très-étroite de notre brumeuse atmosphère. Tout est problème. L'intolérance subite de M. de Montmollin et ses scrupules tardifs ne sont pas moins étranges que la prétention de Rousseau à passer pour orthodoxe. En outre, M. le ministre avait le tort de blesser à la fois par sa conduite l'esprit de l'Évangile, le libre examen, base du protestantisme et les lois de son pays.

XIX

Le Conseil d'État reçut avec beaucoup de froideur les remontrances de la Classe au sujet des *Lettres de la montagne*, tandis que les magistrats municipaux, toujours heureux de faire acte d'indépendance vis-à-vis du gouvernement, se hâtèrent de mettre à l'index cet ouvrage par une publication publique. Mais le héraut chargé de cette fonction fit tourner à mal leur charitable intention; il annonça que « ces *Lettres* étaient prohibées, parce qu'elles attaquaient tout ce qu'il y a de plus *répréhensible* dans notre sainte religion. » — « La méprise, dit Dupeyrou ne pouvait être plus heureusement bête. »

En arrivant à Motiers, et lors de sa première communion, Rousseau avait ouvertement exprimé sa résolution de ne plus écrire. Dès qu'il connut les dispositions de la Compagnie des Pasteurs, il renouvela cette déclaration dans l'espoir d'étouffer à sa naissance l'orage qui le menaçait, et il offrit de prendre « par un écrit signé de sa main, l'engagement de ne jamais publier aucun nouvel ouvrage sur aucune matière de reli-

gion, même de n'en jamais traiter incidemment dans aucun nouvel ouvrage qu'il pourrait publier, et de plus de continuer à témoigner par ses sentiments et par sa conduite tout le prix qu'il mettait au bonheur d'être uni à l'Église. » La Classe ne tint pas compte de cette proposition. Sous l'empire du premier mouvement, qui n'est pas toujours le bon, elle ne parlait de rien moins que d'une sentence solennelle d'excommunication. Mieux avisée, grâce à une lettre anonyme et aux conseils de quelques-uns de ses membres, qui « méritèrent l'honneur d'être suspects à leur corps, » elle se contenta de donner ses instructions à M. de Montmollin. Celui-ci, de retour à Motiers, s'empressa d'assembler son consistoire et de citer Rousseau à comparaître devant ce tribunal afin d'y rendre compte de sa foi. En cela le pasteur de Motiers outrepassait et ses droits et les attributions du consistoire, dont la compétence se bornait aux « désunions, mauvaises mœurs et scandales de la paroisse, sans aucune autorité pour se faire rendre compte de la croyance et de la foi d'une personne, moins encore pour sévir en pareille cause. » Ainsi s'exprime le Conseil d'État en réponse à quatre

anciens, très-embarrassés de résoudre le cas de conscience que leur soumettait M. de Montmollin. Le Conseil d'État déclare de plus « que lesdits quatre anciens [1] seront fondés à refuser d'en connaître et juger, même en étant requis par le pasteur, ne devant se prêter en aucune manière aux entreprises contraires aux constitutions de l'État dans lesquelles on pourrait chercher à les faire entrer. »

La passion du ministre était si forte qu'il essaya pour emporter une condamnation de s'attribuer deux voix, une comme pasteur et une comme président, et de faire voter avec lui le *diacre* du Val de Travers, qui n'avait pas le droit de présence dans le consistoire.

Rousseau n'eut pas même la pensée de décliner la compétence de cette inquisition, si contraire aux principes du protestantisme. Il résolut de comparaître et de se défendre. Laissons-le nous raconter lui-même cet épisode.

« Quelle circonstance heureuse et quel triomphe pour moi si j'avais su parler et que j'eusse eu pour ainsi dire ma plume dans ma bouche! Avec quelle supériorité, avec

[1] *Ancien*, titre des membres du Conseil de l'Église appelé Consistoire.

quelle facilité j'aurais terrassé ce pauvre ministre au milieu de ses six paysans!... Je n'avais qu'à commenter mes six premières *Lettres de la montagne.* Mon texte était tout fait; je n'avais qu'à l'étendre et mon homme était confondu. Je n'aurais pas été assez sot pour me tenir sur la défensive; il m'était aisé de devenir agresseur, sans même qu'il s'en aperçût ou qu'il pût s'en garantir.... Mais quoi! il fallait parler et parler sur-le-champ, trouver les idées, les tours, les mots au moment du besoin, avoir toujours l'esprit présent, être toujours de sang-froid, ne jamais me troubler un moment. Que pouvais-je espérer de moi, qui sentais si bien mon inaptitude à m'exprimer impromptu?... J'imaginai un autre expédient. Je méditai un discours.... je l'écrivis et me mis à l'étudier avec une ardeur sans égale.... La veille du jour marqué, je savais mon discours par cœur; je le récitai sans faute. Je le remémorai toute la nuit dans ma tête; le matin je ne le savais plus; j'hésite à chaque mot, je me crois déjà devant l'illustre assemblée; je me trouble, je balbutie, ma tête se perd; enfin, presque au moment d'aller, le courage me manque totalement; je reste chez moi et je prends le parti d'écrire au consistoire, en disant mes raisons à la hâte et prétextant mes incommodités qui véritablement dans l'état où j'étais alors m'auraient difficilement laissé soutenir la séance entière. »

Cette lettre n'a pas le ton écrasant que Rousseau prête à son discours; elle se borne à récuser avec beaucoup de déférence les droits du consistoire en matière de foi et confirme d'ailleurs, en la reproduisant, la déclaration de

principes sur laquelle il avait été admis à la communion en 1762.

On ne possède pas, que je sache, le texte de la philippique si bien méditée, écrite et apprise pour « terrasser le pauvre ministre au milieu de ses six paysans. » Un livre de notes [1] sur lequel Jean-Jacques copiait quelques-unes des lettres qu'il recevait, et griffonnait les brouillons de ses réponses ou seulement des pensées et des phrases qu'il voulait y mettre, contient plusieurs fragments très-raturés, presque illisibles, où se trahit l'irritation de son esprit. La plupart sont des invectives amères contre ses ennemis, contre le clergé surtout, et même contre le Conseil d'État, ce qui ferait croire que cet allié si chaud eut des instants de faiblesse et d'hésitation. Il ne faut pas sans doute y attacher beaucoup d'importance : le condamné a huit jours pour maudire ses juges. Toutefois, ces premiers cris du blessé sont si caractéristiques de la situation et de l'état d'esprit, à ce moment, du paroissien de M. de Montmollin, qu'il n'est pas permis de passer sans les recueillir.

« Que vos idiots de prêtres viennent seulement avec

[1] Voir à l'Appendice des morceaux tirés de ce livre.

leur excommunication, je vous promets de la leur fourrer si bien dans la gorge qu'elle rabattra pour longtemps leur caquet. Ils devraient trembler qu'on apprenne[1].... qu'ils existent, car quelle prise ne donnent-ils pas de tous les côtés pour les.... et pour la.... A trois ou quatre près que j'excepte et que j'honore, y a-t-il, dans le monde.... un clergé plus scandaleux et plus ignorant. Je ne suis pas un homme bien redoutable, mais je les ai vus assez pour les connaître.... si je les touche, ils sont morts; quant au Conseil d'État, c'est une autre affaire; tant qu'on vit sous un gouvernement on doit le respecter. Quand on n'y vit plus on ne lui doit que la vérité comme aux autres (hommes?). Je n'en dirai rien de plus. Mais vous m'avouerez que j'emporterai de ce pays de beaux mémoires; reste à savoir si je saurai m'en servir. »

A qui s'adressait cette apostrophe? à personne peut-être; la machine trop chauffée jetait sa vapeur au vent. En tous cas, l'exagération se réfute d'elle-même.

Voici deux pensées qui paraissent se rattacher à la harangue :

« Cela me rappelle un mot de Tibère à des ambassadeurs de Troie, qui deux ans après la mort d'Auguste venaient lui en faire leur condoléance. Agréez la mienne aussi, leur dit-il, sur la mort d'Hector.

» Sur un livre déjà jugé, déjà oublié, sur une vieille affaire.... personne ne parle déjà plus. Les voilà, eux, qui

[1] Je remplace par des points des mots biffés, surchargés, raturés d'une manière indéchiffrable.

s'animent et qui commencent et qui se mettent comme des singes.... d'une mascarade déjà passée. »

Après cela Rousseau se calme et sur la page suivante il trace en termes simples et modérés le principal argument de sa défense qui fait le fond de sa lettre au consistoire.

M. de Montmollin eut beau faire. En dépit de son influence pastorale, de ses remontrances particulières et publiques, — car son zèle alla jusqu'à prêcher assez ouvertement contre Rousseau et contre ceux qui le soutenaient, — en dépit même des « arguments tirés de sa cave, » il ne parvint pas à obtenir l'excommunication de Rousseau. Quatre anciens tinrent bon jusqu'au bout contre lui. Ils étaient, il est vrai, fortement encouragés par le Conseil d'État et par le châtelain, qui eux-mêmes ne faisaient que répondre aux volontés du roi. En outre, le colonel de Pury ne s'épargna pas.

« Ce fut lui, Rousseau le reconnaît, qui trouva moyen de faire bouquer Montmollin dans son consistoire, en retenant les anciens dans leur devoir. »

La bataille fut chaude. On en a le détail au vif et par le menu dans un *Recueil* publié la même année et devenu assez rare. Cette collection se

compose d'une lettre de Dupeyrou, de la réponse de M. de Montmollin, d'une réplique appuyée d'une lettre de Jean-Jacques, de *Remarques* non signées, et de pièces justificatives, rescripts du roi, arrêts du gouvernement, etc.

Le premier morceau, anonyme d'abord, plus tard avoué par Dupeyrou, s'appelle la *Lettre de Goa* à cause de la mention qu'elle porte : « Imprimée à Goa aux dépens du Saint-Office. » L'auteur n'y ménage pas la Classe et moins encore M. le professeur et pasteur de Montmollin. Celui-ci, indigné, s'empressa de rédiger une *Réfutation du libelle*, en dix petites lettres adressées à un personnage, peut-être imaginaire, peut-être un collègue, un ami de Neuchâtel ou de Genève, peut-être seulement le public dont il réclamait hautement l'approbation. Par malheur pour M. le ministre, il n'est pas maître de lui, il s'emporte. S'il est vrai de dire : Tu te fâches, donc tu as tort, sa réponse le condamne. La Classe refusa d'en prendre la responsabilité et de paraître dans sa publication. En somme, M. de Montmollin plaide, ou plutôt proclame sa charité, sa modération, sa justice, ses vertus ; il présente les faits à ce point de vue d'apo-

théose, mais les faits et les documents sont contre lui; ils ne permettent pas cette interprétation, et Dupeyrou n'a pas de peine à l'établir. Sa réplique, adressée à mylord, comte de Wemyss, baron d'Elcho, pair d'Écosse [1], etc., etc., etc., reprend tous les incidents, met les points sur les *i* et ne réserve pas même dans ses attaques impitoyables les intentions pastorales et le caractère apostolique de son adversaire. L'auteur des *Remarques,* probablement le colonel de Pury, vient à la rescousse et coupe la retraite de tous les côtés; il sait tout, il a tout vu, tout entendu; il dit l'heure, le temps, les circonstances, les témoins; il raille, il se moque, il blesse, il frappe. Et ce n'est pas tout, Hercule entre en lice à son tour; Jean-Jacques prend la plume et arrange à sa façon le malheureux M. de Montmollin. Sa lettre du 8 avril à Dupeyrou fait le pendant de celle à l'archevêque de Paris; c'est un coup de massue.

« Non, monsieur, jamais quoi que l'on dise, je ne me repentirai d'avoir loué M. de Montmollin. J'ai loué de lui ce que j'en connaissais, sa conduite vraiment pastorale envers moi; je n'ai point loué sa véracité, sa droiture.

[1] Ce comte de Wemyss habitait alors le canton de Neuchâtel.

J'avouerai même que son extérieur, qui ne lui est pas favorable, son ton, son air, son regard sinistre me repoussaient malgré moi. J'étais étonné de voir tant de douceur, d'humanité, de vertus se cacher sous une aussi sombre physionomie. Mais j'étouffais ce penchant injuste.... Aujourd'hui, M. de Montmollin lève le masque, et se montre vraiment tel qu'il est.... Il est clair que la prétendue tolérance qui le quitte au moment qu'elle eût été le plus juste, vient de la même source que ce cruel zèle qui l'a pris subitement.... Vous voulez savoir au vrai ce qui s'est passé entre nous dans cette affaire. M. de Montmollin a fait au public sa relation en homme d'église, et trempant sa plume dans ce miel empoisonné qui tue, il s'est ménagé tous les avantages de son état. Pour moi, monsieur, je vous ferai la mienne du ton simple dont les gens d'honneur se parlent entr'eux, etc. »

Dans cette guerre sans merci, Dupeyrou représentait l'avant-garde, Rousseau le corps d'armée, et le colonel de Pury la cavalerie légère. Pauvre ministre !

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois?

Ce n'était pas un Horace; il ne pouvait tenir tête à si forte partie, n'ayant d'ailleurs pour lui pas plus la loi civile que les juges, pas plus la lettre que l'esprit de l'Évangile. Soyons justes toutefois. La modération ne manque pas seulement à M. de Montmollin : ses contradicteurs l'imitent; ils ne se privent d'aucun argument et

ne reculent devant aucune expression, fût-elle rude, et violente. Les *Remarques* commencent ainsi :

« Mon ami Dupeyrou, faiseur de libelles, lui trompette de calomnies, de faits faux et controuvés, un menteur, un téméraire qui a la lâcheté, l'âme assez noire pour outrager et persécuter injustement et calomnieusement un homme de bien, attaché à Dieu, à la religion !... De grâce, qu'avez-vous fait ? de quoi s'agit-il ? Le libelle est la lettre de Goa, et l'accusateur est M. le pasteur de Motiers : Ah ! je respire, le mal n'est pas si grand que je l'avais craint. »

Il y aurait, dans cette polémique, beaucoup de traits à relever : traits de satire, traits de mœurs, traits de caractères. On est surpris de la liberté de croyance et de parole qui régnait dans la bonne société et parmi les plus honnêtes gens, à côté d'une dose équivalente d'intolérance et de fanatisme dans certains esprits. Nous avons fait ce progrès de mettre au moins plus de formes et de courtoisie dans nos discussions religieuses ; c'est toujours cela, en attendant le reste. Je renvoie au *Recueil* les curieux et les chercheurs ; il vaut la peine d'être lu dans son entier.

Rousseau avait d'autres alliés. La protection déclarée du roi et de lord Maréchal lui assurait naturellement celle des magistrats et de leurs

amis. Sa Majesté se montrait beaucoup plus ferme et plus pressante en faveur de Jean-Jacques dans ses lettres que dans les arrêts officiels. Elle veut que la réimpression des ouvrages de Rousseau ait lieu, « quelles que soient les remontrances des ministres et du Conseil d'État. » Lord Maréchal ne faisait que renchérir, et parfois donnant carrière à son humeur sceptique et railleuse, il s'amusait à décocher de Postdam quelques flèches aux persécuteurs de son ami. C'est ainsi qu'il écrivait :

« J'ai étudié l'Apocalypse ; je ne trouve pas absolument clair que Jean-Jacques est l'antechrist ; il faut le croire sur la parole du sacrogorgon, confirmée par son compère le maréchal-ferrant. Voici cependant mes découvertes, que je soumets toujours au sacrogorgon. L'antechrist était à cheval sur une grande bête laquelle était assise sur sept montagnes. La bête est visiblement le colonel de Pury, les sept montagnes sont visiblement Meuron, Martinet, les quatre anciens et Dupeyrou. Je suis fâché de n'y pas trouver Chaillet, mais je ne veux pas faire des interprétations forcées. Bonsoir. »

Ce bon gouverneur avait l'esprit changeant et craignait par-dessus tout les ennuis. De même qu'il avait quitté Neuchâtel pour les fuir, il engageait Rousseau à le rejoindre, ce qui indignait les adversaires de la Classe, qui ne voulaient à

aucun prix, pas même à celui du repos de leur protégé, avoir l'air d'être battus et de céder. Il y allait de leur honneur et des droits du gouvernement. Le bon Rousseau se croyait l'unique objet de tant de sollicitude, et ne se douta jamais du rôle que joua dans cette affaire le vieil antagonisme du temporel et du spirituel, du Conseil d'État et de la Compagnie des Pasteurs.

Je relève dans une lettre du colonel de Pury un passage assez clair à cet égard et qui ajoute en même temps un coup de pinceau très-vif au portrait de lord Keith :

« Vous avez reçu, monsieur, une lettre de Milord, consonnante à celle qu'il a écrite à M. Chaillet et dans laquelle il souhaite votre retraite hors de ce pays-ci pour l'amour de votre repos. Au nom de tout ce que vous avez de plus cher, ne pensez à rien de semblable. Nous vous en conjurons tous avec attendrissement. Milord marque que le roi s'est irrité en apprenant les tracasseries auxquelles vous êtes si indécemment, si injustement exposé. Votre retraite les révolterait (?) et vous savez qu'on ne cherche précisément que cela. Dans le moment que Milord a pensé et écrit cela il ne songeait qu'à votre tranquillité; il oubliait en faveur de cet intéressant objet présent, la matière d'une de ses précédentes lettres dont l'important sujet le remuait vivement il y a huit jours. Tel est le caractère connu de Milord que son aversion pour les chamailleries, les tracasseries, lui fait toujours jeter le manche après la cognée,

sans penser dans l'instant de son impatience, sans jeter le plus léger coup d'œil sur le présent et sur l'avenir.... Vous le savez, monsieur, ne serait-ce pas faire le jeu de certaines gens, permettez le terme à ma détresse, ne serait-ce pas tramer notre perte avec eux? Non; jamais le bon, le tendre ami des hommes ne s'exposera à de pareils reproches de la part de ses amis. Le maître est indisposé, il l'est très fort de ce qu'on vous inquiète. Que dira-t-il, que fera-t-il, lorsqu'il apprendra qu'au mépris de sa protection, et de votre qualité de citoyen et de citoyen précieux, vous êtes obligé d'émigrer? Ce gain de cause fera triompher nos gens d'église; encouragés par ce trait, vous contribuerez à leur insolence, dont les progrès enhardis et assurés désormais, saperont notre liberté et notre bonheur. »

Le procureur-général Meuron, un grave magistrat, rassis et froid, ne s'exprime pas avec moins de netteté sur ce point que le brusque et partial colonel. Le 28 février, au moment où l'agitation commence, il s'empresse d'écrire à Rousseau pour l'assurer que :

« Sa manière de penser sympathise parfaitement avec les ordres autant agréables que respectables qui l'obligent de lui procurer toute la sûreté et les agréments qui peuvent dépendre de ses fonctions. Je hais, ajoute-t-il, de tout mon cœur l'intolérance et la persécution; et je n'estime pas les intolérants et les persécuteurs, surtout ceux qui devraient par état être les imitateurs de la charité et du support de leur divin maître.... Race dangereuse, surtout dans ce pays, où on leur a donné une certaine autorité,

sous le prétexte de laquelle ils ont joué un rôle, dans nos dernières misères, peu assorti à leur caractère.

Toutes les lettres de M. Meuron témoignent des mêmes dispositions et d'une infatigable activité; il correspond avec le cabinet de Berlin, avec lord Maréchal; il écrit lettre sur lettre au châtelain du Val de Travers et à Rousseau, pressant, excitant, encourageant. On voit bien qu'en remplissant le devoir de sa charge, il suit l'impulsion de son cœur. Ce fut l'Agamemnon de cette Iliade, et le colonel Chaillet, — un conseiller d'État, — en était le bouillant Achille. Tous les autres semblent tièdes près de lui; il gourmande même Rousseau et le pousse en avant avec une ardeur égale à celle qu'il déploie contre ses ennemis.

« Défendez-vous vigoureusement, bourrez votre ministre, la Classe, en homme libre qui sent, et sent vivement, tout l'odieux de cette trame.... Je suis au désespoir de la folie de mes concitoyens, qui ne se repentiront que trop par après, de ne vous avoir pas laissé tranquille. Il me semble qu'ils avaient déjà assez fait de sottises, sans les accumuler encore en s'en prenant à vous.... Laissez-les, je vous en conjure, fouetter leur excommunication, qui ne doit que glisser sur une âme comme la vôtre. (Lettre du 21 mars.) »

Tant d'efforts ne pouvaient rester vains.

M. de Montmollin fut vaincu, légalement, et la Classe obligée de battre en retraite : dans le courant du mois d'avril, la Compagnie des Pasteurs, après délibération, reconnut : « Qu'il n'y avait pas lieu de se montrer contre les arrêts du Conseil d'État rendus en faveur de Rousseau. » C'est ainsi que s'exprime le procureur-général, le 14 avril, et le 28 il écrit au philosophe :

« Faisant consister mon bonheur, monsieur, à contribuer à celui des autres et au vôtre en particulier, je souhaite et j'espère n'avoir désormais que des choses agréables et flatteuses à vous annoncer. »

Sa vigilance ne se relâcha pas pour cela; on lit dans sa lettre du 26 mai :

« Bien que je sois persuadé que les sacrogorgons soient épuisés et terrassés, cependant la prudence veut qu'on surveille aux actions de gens qui sont toujours en fièvre par état et par accoutumance. »

Le colonel Chaillet ne se réjouit pas moins bruyamment de la très-heureuse tournure que prenait l'affaire. Sa lettre du 2 avril est un chant de triomphe :

« Qu'il m'est doux de vous voir au port; cette infernale trame assommée et retombée à plein sur la Classe, et cet indigne et infâme professeur, qui en voulant vous perdre, s'est noyé lui-même. Sa conduite a révolté ses

propres parents, qui firent chorus hier, en Conseil d'État, avec tous les autres. Voilà le Conseil lié de sa propre main, de façon que je ne vois pas aujourd'hui ce qui pourrait troubler votre repos et votre tranquillité, encore moins ce qui pourrait vous engager à quitter ce pays et à vous éloigner de vos amis qui vous honorent, qui vous chérissent et qui vous ont servi avec un zèle tout particulier.... Qu'il ne soit plus question, je vous en conjure, monsieur, de vous éloigner de nous. Ce pays sera pour vous une terre de paix; vous y serez honoré et chéri pendant votre vie et vénéré après votre mort. C'est moi qui vous le dis.

« ..... Je comptais, mon cher monsieur, aller là-haut pour vous embrasser, mais je suis après à soutirer mon vin et je pars vendredi avec mon épouse pour Berne. Je renvoie ce plaisir à mon retour. Mais si vous agréez mon idée [1], mandez-moi deux mots à Berne afin que je les tranquillise absolument. Ils redoutent plus ce que vous dites sur les gouvernements que ce qui touche aux miracles, dont je crois qu'ils s'embarrassent peu.... »

On remarquera ce dernier passage, ainsi que le conseil qui le précède. Le colonel, pour s'excuser de cet avis, ajoute : « Je connais bien le terrain et vous ne le connaissez pas. »

Le colonel de Pury ne demeure pas en arrière

[1] Celle de renouveler la promesse de ne plus écrire rien qui touche à la religion et au gouvernement. Rousseau suivit ce conseil, et adressa le 9 avril au procureur-général une lettre dans laquelle, allant au-delà de ce qu'on lui demandait, il dit : « Je ferai plus, je rentre avec plaisir dans l'obscurité où j'aurais dû toujours vivre, et j'espère, sur aucun sujet, ne plus occuper le public de moi. »

en cette occasion. on le pense bien. Il écrivit, un lundi, le billet suivant :

« Ma joie, monsieur, est bien par delà l'expression. Votre repos et notre bonheur sont les deux intéressants objets que le gouvernement vient d'assurer dans sa sagesse. Votre tranquillité spirituelle et temporelle va être désormais à l'abri de tout accident ; ce courrier de la Seigneurie vous en porte les préliminaires, en attendant que les membres nommés pour travailler à cette affaire, et qui ont demandé deux jours pour cela, aient présenté le projet d'ordonnance. Une circonstance a fait épanouir mon cœur ; la délibération a été unanime ce matin : c'était à qui vous arracherait le plus tôt et le mieux à la noire violence, à la criante injustice, à la tyrannie usurpée. La requête des anciens a fait merveille ; votre affaire personnelle s'est amalgamée, on ne peut mieux, à la cause de ces estimables anciens ; cette requête était bien faite ; la conduite de ces bonnes gens est généralement approuvée, et vos opposants les plus opiniâtres se déclarent hautement aujourd'hui contre la scandaleuse entreprise de vendredi passé. Le Pâtre est traîné ici dans la boue. »

XX

Malgré toutes ces affirmations et tous ces dévouements, ce ne sont pas les amis de Rousseau ni même le Conseil d'État, ni lord Maréchal, ni le roi, qui l'emportèrent à la fin. Dans les pays d'essence, d'habitude, de mœurs républi-

caines, comme était le pays de Neuchâtel, même avec le titre de principauté, et sous la protection de ses anciens comtes ou des rois de Prusse, il y a un pouvoir qui domine le pouvoir, et un tribunal d'appel pour toutes les causes. Ce juge n'est pas toujours impartial, ni calme, ni bienveillant; il a ses caprices, ses heures d'indulgence coupable et d'excessive sévérité; les arrêts qu'il rend, il les exécute lui-même; rien, ni personne ne peut se soustraire à sa juridiction : ce redoutable justicier se nomme l'opinion publique. M. de Montmollin évoqua la cause devant lui, et ne négligea ni démarches, ni discours, ni prédications pour l'émouvoir. Dupeyrou et le colonel de Pury l'en accusent nettement et lui reprochent de l'avoir fait, « après la promesse, ainsi que messieurs ses parents en firent rapport au Conseil, qu'il se contiendrait dans la suite, et que, ni en public, ni en particulier, il ne dirait plus rien qui pût animer le peuple [1] ».

[1] Outre le volume des *Lettres de Goa* et des *Remarques*, très-explicite à cet égard, voici une lettre curieuse et nouvelle où Dupeyrou donne carrière à son indignation et ne ménage pas les termes; elle est du 30 avril :

« Je rentre chez moi pour vous dire un mot, mon cher citoyen. Hier, il fut question au Conseil d'État du loup de Motiers, et tous vos amis regrettent qu'il n'y fût en personne pour entendre

Une lettre, du 2 mai, du fougueux colonel Chaillet renferme cet engagement et prouve bien que la conduite de M. de Montmollin avait des désapprobateurs dans sa famille et même parmi ses collègues.

« J'ai été indigné de voir la conduite plus qu'infâme du professeur. Il y eut Conseil d'État hier à ce sujet. On voulait le dénoncer à la Classe pour être puni comme un perturbateur du repos public et un séditieux. Mais ses parents ayant prié le Conseil d'État de différer cette dénonciation, le Conseil y souscrivit. Mais il y a un arrêt qui lui sera lu demain en justice et en communauté, de nature à lui en imposer et à lui et à tous ses satellites.

» Ce n'est que ce matin que l'on traitera en Classe son affaire; il a l'oreille basse et n'a osé se trouver à aucun repas. Le pasteur de la Brévine, appelé à faire hier le sermon de la générale, blâme la conduite de la Classe, et, tout en traitant la matière, foudroie le pasteur de la façon du monde la plus forte. Ce discours fut extrêmement loué et applaudi en Classe, et, ce qu'il y a de comique, par M. le professeur lui-même. Cela n'est-il pas comique? Mais

toutes ses vérités. C'était à l'occasion de sa requête, et l'on dit que ses parents furent les plus vifs à le condamner. Demain matin, il y aura une autre scène. Le Procureur général assemble à l'extraordinaire le Conseil d'État pour faire ses plaintes sur la conduite et les sermons de cet enragé qui veut se faire donner sur les oreilles à tout prix. Il fait si bien qu'il réveille l'attention du public sur ses faits et gestes et vous comprenez que cette attention ne lui est pas favorable. Menteur, yvrogne, paillard, tracassier, que ne se tient-il dans une heureuse obscurité. Mais abandonnons-le à son mauvais sort. »

ce qui vous le paraîtra encore plus, c'est que Bertrand [1], qui s'était fait fort de vous chasser d'ici, a été lui-même obligé de quitter son poste, pour prévenir la bordée que je lui avais ménagée. Il demanda lundi, au Sénat, son congé, qui lui fut tout de suite accordé. Il avait déjà reçu, de ma façon, deux fortes bourrades, et il n'a pas voulu essuyer la troisième, très prudemment, je vous l'assure. N'eussent été les justes égards que nous devions pour les parents du professeur, nous l'aurions aussi bourré d'im-

[1] Il y avait deux Bertrand : Jean-Élie Bertrand, professeur et ministre, associé et gendre de M. Osterwald dans la société typographique, homme d'initiative et de talent, mais, paraît-il, peu scrupuleux. Il fut destitué de sa charge de ministre, et son beau-père de celle de banneret de la ville, pour impression de mauvais livres.

M. Charles Berthoud, dans un très-intéressant article du *Musée neuchâtelois* (mars 1870) assure que le Bertrand dont il est ici question n'est point Jean-Élie, mais son oncle Élie, pasteur à Berne qui, en effet, quitta cette ville en juillet 1765 pour se rendre à Varsovie. Les détails que donne M. Ch. Berthoud sur l'un et l'autre de ces Bertrand semblent justifier son opinion, et je m'y range volontiers. Seulement on ne comprend plus quelle raison poussait ce pasteur de Berne, bien qu'il fût collaborateur de *l'Encyclopédie* et correspondant de Voltaire, à faire chasser Rousseau du pays de Neuchâtel, et encore moins l'influence qu'il y pouvait avoir non plus que celle du colonel Chaillet à Berne. Jean-Élie, établi à Neuchâtel, ministre, professeur, gendre de M. Osterwald, se trouvait naturellement mêlé à toute cette affaire, et devait, comme tout le monde, y prendre part avec une certaine passion pour ou contre Jean-Jacques. Élie à Berne, n'avait rien à y voir. Si néanmoins c'est à lui que s'adressent les bourrades du colonel et les sarcasmes de Dupeyrou, serait-il téméraire d'en conclure que le pauvre Rousseau n'avait pas tant la berlue qu'on veut bien le dire lorsqu'il se croyait partout poursuivi et traqué. Élie Bertrand n'eut jamais de rapports directs avec Jean-Jacques; il était l'ami de ses ennemis; pourquoi pas l'agent?

portance. La dénonciation à la Classe aurait soudé son compte, mais ils se sont si bien conduits dans tout le cours de cette affaire, qu'il a fallu se refuser le doux plaisir de mortifier de plus en plus fort le plus méchant des hommes. »

Dupeyrou parle aussi à plusieurs reprises de ce terrible M. Bertrand. Le 14 avril :

« M. le procureur-général vous aura dit combien ce diable de Bertrand avait noirci notre bon ami commun et la prévention où l'on était contre lui. »

Et le 5 mai :

« Il est fort plaisant que ce soit l'ami Bertrand qui déserte le pays. Je crois qu'en effet le séjour de M. Chaillet à Berne a servi à dévoiler bien des petites menées jésuitiques, et crainte de pis, il a sagement demandé sa démission. Il ira vraisemblablement dire la messe à Varsovie et ce ne sera pas ce qu'il aura fait de plus *réprébensible dans notre sainte religion.* »

Mais quoi, il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Jamais les ecclésiastiques d'aucun pays et d'aucun temps n'ont admis l'autorité civile en matière de discipline professionnelle et de foi.

C'était certainement un très-honnête homme que M. Imer, le jeune diacre du Val de Travers de cette époque, cependant il voulait siéger et voter au consistoire, malgré la loi, et il répondit

à l'arrêt qui l'obligeait, selon sa charge, à faire régulièrement un catéchisme hebdomadaire dans la chapelle de Boveresse : « J'honore infiniment le Conseil d'État, mais je n'obéis qu'à la Classe. »

On ne peut mettre en doute non plus la bonne foi de M. de Montmollin; il se croyait tenu par conscience à poursuivre l'hérésie et à préserver sa paroisse de la contagion. Seulement il avait un petit esprit et un caractère faible; une fois dans la voie de la persécution, il devint violent dans la peur de ne pas paraître assez ferme. Surtout il était d'une vanité extrême et se prenait, ou voulait se faire prendre pour un personnage important. A tout venant il parlait de ses relations avec les princes et les princesses de la maison de Prusse, se disait consulté par le roi, et laissait entendre volontiers que lui, M. le professeur, — on ne sait de quoi, ni comment, — était pour la bonne moitié dans la curiosité de cette foule d'étrangers qui venaient de toutes parts à Motiers témoigner leur estime à Rousseau [1]. La communion de l'auteur de l'*Émile* l'avait beaucoup flatté; c'était une conquête dont

[1] *Remarques*, pages 365 et 366 du recueil.

il s'attribuait l'honneur, et son dépit se proportionnait au mécompte. Néanmoins, à l'entendre, « il a la consolation d'avoir été approuvé et loué par son troupeau, qui lui donne plus que jamais des preuves d'affection, de confiance et de respect. »

Tout le troupeau? je ne sais; une partie, cela n'est que trop assuré, et j'aime à croire qu'il se trouva lui-même trop bien écouté et trop bien compris. Le colonel Chaillet s'était bien trompé lorsqu'il écrivait à Rousseau le 5 avril :

« Il n'y a rien de si vrai, monsieur, que nos têtes neuchâteloises sont d'une légèreté extrême, se portant aux deux extrêmes avec une rapidité qui ne peut qu'étonner une personne qui se meut par la raison. Mais heureusement que les personnes qui vous sont attachées ont des principes et sont pétries avec un limon plus solide, plus ferme que leurs compatriotes, et vous ne verrez jamais chez eux la plus légère variation, et je suis si sûr que la façon dont cette infâme tracasserie va finir, fixera pour toujours nos têtes légères, que je ne craindrais pas de répondre sur ma tête que celle-ci sera la dernière qu'on osera entreprendre de vous susciter. »

Dès le mois de mai, l'agitation recommence, et va croissant pendant tout l'été. En vain, les ordres les plus précis du gouvernement « de pourvoir au repos et à la sûreté de M. Rousseau »,

sont lus devant l'assemblée de justice, à la communauté de Motiers et à celles des autres villages du Val de Travers. On sentait venir une catastrophe; le ton des *Lettres de Goa* fait assez voir à quel point les esprits étaient montés dans les deux camps, et l'on comprend que ces publications, au lieu d'apaiser la querelle, durent l'envenimer. Mme de Verdelin, qui visita Rousseau au mois d'avril, fut témoin des insultes que la populace adressait à son ami, « quoique sa présence contint un peu les insolents dans leurs promenades. »

« Ce fut même pendant son séjour chez moi, dit Rousseau dans les *Confessions,* que je commençai d'être attaqué de nuit dans ma propre habitation. Sa femme de chambre trouva ma fenêtre couverte un matin des pierres qu'on y avait jetées pendant la nuit. Un banc très massif, qui était dans la rue à côté de ma porte, et fortement attaché, fut détaché, enlevé et posé debout contre la porte, de sorte que, si l'on ne s'en fût aperçu, le premier qui, pour sortir, aurait ouvert la porte d'entrée, devait naturellement être assommé. »

Je suis heureux de rencontrer encore une fois cette aimable femme. Sa visite fut douce à Rousseau en de telles circonstances, et vaincu enfin, il lui rendit toute l'amitié qu'elle lui avait si long-

temps témoignée. Et pourtant une ombre de soupçon se mêle à ce souvenir et en affaiblit le charme. Rousseau s'étonne que Mme de Verdelin n'ignorant rien de ce qui se passait et par elle-même et par ses domestiques, — « on vit même son homme de confiance en conférence avec Montmollin! » — ne lui parla de rien, ni de personne, et répondit peu de chose à ce qu'il lui en dit quelquefois. Mais il faut toujours rappeler le temps où Rousseau écrivait; la réflexion seule vint gâter l'image d'un plaisir dont il avait, sans doute, joui pleinement et sans arrière-pensée. Cette goutte de fiel n'avait d'autre cause que l'insistance avec laquelle Mme de Verdelin lui conseilla de se retirer en Angleterre auprès de Hume.

C'est un peu avant le séjour de Mme de Verdelin qu'il faut placer, je suppose, la composition de ce petit pamphlet biblique dont Rousseau indique ainsi l'occasion et le but :

« Une des choses qui m'affectèrent le plus, fut de voir les familles de mes amis, ou des gens qui portaient ce nom, entrer assez ouvertement dans la ligue de mes persécuteurs, comme les d'Ivernois, sans en excepter même le père et le frère de mon Isabelle; Boy de la Tour, parent de l'ami chez qui j'étais logé, et Mme Girardier, sa belle-sœur. Ce

Pierre Boy était si butor, si bête et se comportait si brutalement, que, pour ne pas me mettre en colère, je me permis de le plaisanter; et je fis, dans le goût du petit prophète, une petite brochure de quelques pages, intitulée : *La vision de Pierre de la montagne,* dit *le Voyant,* dans laquelle je trouvai le moyen de tirer assez plaisamment sur les miracles qui faisaient alors le grand prétexte de ma persécution. Dupeyrou fit imprimer à Genève ce chiffon, qui n'eut dans le pays qu'un succès médiocre : les Neuchâtelois, avec tout leur esprit, ne sentant guère le sel attique, ni la plaisanterie, sitôt qu'elle est un peu fine. »

Les détracteurs de Rousseau n'ont pas manqué de prendre acte de cet aveu et de retourner ce passage contre lui. « Vous voyez bien, disent-ils, c'est aux miracles qu'il en voulait, et non pas pour en parler avec respect, mais pour s'en moquer. Son prétendu christianisme n'était qu'une comédie. » Eh! non, messieurs, il se vengeait des sots et des méchants, et pour cela, comme il arrive toujours, excité par la contradiction, il dépassait ou dénaturait son propre sentiment. Les Neuchâtelois le comprirent mieux qu'il ne veut le dire. Je lis dans une lettre de ce M. Henri-David Petitpierre, pasteur de Neuchâtel, que j'ai déjà nommé, le passage suivant [1] :

[1] La lettre est datée du 25 septembre.

« Je vous prie de croire que personne au monde n'est plus choqué que moi des mauvais procédés qu'on vous fait essuyer si indignement, non pas que je vous admire et vous applaudisse en tout ; au contraire, je vous dirai franchement que vous m'avez paru plus d'une fois avoir tort dans certains endroits de vos écrits. J'én étais très-fâché. Mais ce n'est pas le tout d'être fâché, il faut être poli. Et puis, se servir des armes de Satan pour venger la cause de Dieu, cela est toujours détestable. Ah! *La Vision!...* elle est charmante. Je n'ai guère lu de meilleur badinage; je crois l'entendre, et je parierais cent contre un que j'en sais l'auteur, parce que je ne connais qu'un homme dans ces quartiers qui en soit capable. J'enrage seulement de voir qu'on ne l'entende pas, surtout au Val de Travers, où l'on s'obstine, dit-on, à soutenir que *Pierrot des dames* est un paysan!...

» Vous trouverez peut-être que je devrais avoir le ton plus dolent en écrivant à un pauvre fugitif qui a risqué d'être assommé dans son lit, malgré toute la protection du roi et du gouvernement. Voulez-vous que je vous le dise? ce n'est pas vous que je trouve le plus à plaindre. J'aimerais cent fois mieux être à votre place qu'à celle de ceux qui prétendent servir Dieu en vous faisant du mal. »

Que M. de Montmollin était loin de cette tolérance et de cette largeur d'esprit! L'opposition si ouverte de tant d'hommes distingués, de sa famille et d'une partie de ses collègues ne faisait qu'irriter sa fureur. Le premier dimanche de septembre, il prêcha si directement et avec tant de violence contre Rousseau, que M. le châtelain

Martinet crut devoir s'en plaindre au pasteur lui-même et en faire un rapport au Conseil d'État.

Ces pièces jettent un jour si vif sur cette lamentable histoire, que je ne puis mieux faire que de les reproduire, malgré leur longueur. Aucun récit ne les pourrait suppléer. Voici d'abord la lettre du châtelain[1] :

« Je ne dois pas vous dissimuler que le sermon, aussi bien que le catéchisme que vous fîtes dimanche dernier m'ont paru à plusieurs égards si opposés aux engagements que vous avez pris en mai dernier entre les mains de M. le châtelain du Landeron, que je n'ai pu qu'en être infiniment surpris. Aussi, monsieur, veux-je aujourd'hui en témoigner mon étonnement, qui même devient extrême, à mesure que j'apprends, par un bruit qui se répand dans ce lieu, que vous vous proposez de faire un sermon dans lequel vous voulez prendre congé de votre troupeau, ce qui ne pourrait de moins que d'augmenter la fermentation et l'aigreur de certains esprits, et les exciter à de nouveaux désordres à l'égard de M. Rousseau, qui est cependant sous la protection de S. M., et par cela même sous celle du gouvernement, désordres qui n'avaient point eu lieu avant le mois de mai; sous quel prétexte donc en veut-on à M. Rousseau? Son affaire n'a-t-elle pas été terminée aux fêtes de Pentecôte, par une délibération du consistoire, passée à la pluralité des suffrages et dans un

[1] Châtelain, premier magistrat du district, à la fois administrateur et chef de la justice.

jour solennel? Si vous pesez, monsieur, ces considérations et diverses autres qui se présentent naturellement et méritent toutes une très sérieuse attention de votre part, ce que je viens de vous représenter vous engagera sans doute à ne rien dire publiquement ou en particulier qui ait quelque analogie, soit directe soit indirecte, avec le cas de M. Rousseau. Le gouvernement, à qui je ne puis me dispenser de faire mon rapport de ce qui est arrivé, de même que des enquêtes que je vais ouvrir dès aujourd'hui pour découvrir les auteurs des menaces et voies de fait commises à l'occasion de M. Rousseau, aura certainement les yeux ouverts sur tout ce qui sera arrivé, afin d'y pourvoir suivant sa sagesse ordinaire et l'autorité qu'il a en main. »

Lisons maintenant la réponse très-aigre de monsieur le pasteur :

« Monsieur,

» Il est assurément bien fâcheux pour moi que tout ce que je puis dire ou faire soit mal interprété et ce n'est pas dès à présent que je m'en aperçois, mais j'ai par devers moi le témoignage de ma conscience qui me tranquillise, et je ne sache pas que j'aie rien à me reprocher sur ce qui fait les divers objets de la lettre que vous m'avez adressée. Je vous avoue que je suis à ignorer encore ce qui aura pu vous faire peine dans mon sermon et dans mon catéchisme de dimanche. Je n'ai rien dit que je n'aie dit en vingt occasions, il y a six, dix, quinze, vingt ans, et si l'on croit que j'aie en vue ou celui-ci ou celui-là l'on me fait certainement bien tort. Je dois connaître les règles du zèle, de la prudence et de la charité, et je sais aussi les pratiquer comme je l'ai fait dernièrement dans ma réponse à la lettre calomnieuse de Goa, mais enfin je suis obligé de prêcher

l'évangile et d'édifier mon troupeau par mon état, par mon devoir et par mon serment, et si chacun de mes sermons doit passer par la censure autant vaut-il que je me taise désormais, et je ne pense pas qu'un homme d'honneur et qu'un ministre de la religion veuille et puisse s'astreindre à une pareille gêne, puisqu'un véritable pasteur ne doit prêcher que la Parole de Dieu et ne doit avoir d'autre but que l'instruction et l'édification de son troupeau, et si malheureusement l'on interprète mal ce qu'il dit, c'est un scandale pris et non donné.

» Quand monsieur le châtelain du Landeron, mon bon parent et mon bon ami, me parla en mai dernier de quelques sermons que l'on avait rapporté au Conseil que j'avais faits, à l'occasion desquels l'on m'attribuait bien des choses que je n'avais point dites ou des vues que je n'avais point, il prit de là occasion d'ajouter que l'on s'attendait que je ne personnaliserais point : « J'en suis incapable, lui dis-je, » et vous pouvez le déclarer de ma part, cependant, l'on » ne m'empêchera pas, je pense, de prêcher l'Évangile. »

» Que si l'on trouve dans mes sermons ce que je ne veux point dire, il faut avouer que je suis bien à plaindre et je vous proteste en toute vérité et en rondeur de conscience que je n'ai aucun dessein particulier. Je traite mes matières comme elles se présentent. Il y a longtemps que vous êtes à Motiers, vous savez ma façon de prêcher.

» Je m'occupe si peu de M. Rousseau que je désirerais voir de toute mon âme que tout le monde le laissât aussi tranquille que moi ; je suis si charmé que son affaire soit finie qu'il me semble que je suis déchargé d'un pesant fardeau. Je ne communique et sors si peu que je ne me mets absolument point en peine de tout ce qui passe dans le public et mon plus grand désir sera toujours que l'on ne me parle jamais ni de M. Rousseau ni de ce qui le con-

cerne; j'ai tant d'autres affaires plus utiles et plus intéressantes pour moi que celles de M. Rousseau que je ne veux ni ne puis perdre mon temps à y penser. Si le peuple manque à son égard, j'en suis mortifié, ce pourrait bien être l'effet du libelle calomnieux de Goa contre son pasteur, mais je ne pense pas que personne fût assez téméraire pour me rien supputer à ce sujet, l'on doit laisser chacun en repos, vous connaissez votre devoir et rien de mieux que de réprimer ceux qui, par pétulance, troublent la société. Il est aisé de comprendre que comme ministre de paix, je dois désirer et procurer la paix, si les partisans de M. Rousseau se taisaient, je ne doute pas que le peuple ne se tût aussi; quant à moi, je n'ai rompu le silence que pour défendre mon honneur outragé dans la lettre de Goa. L'on se plaît si fort à débiter mille choses que je ne suis surpris que l'on m'ait prêté le dessein de faire *un sermon dans lequel je dois prendre congé de mon troupeau.* Il est vrai que j'ai dit et je vous le dis à vous-même, monsieur, que si les troubles continuent et si je ne puis exercer mon ministère tranquillement, sans amertume et en la crainte du Seigneur, je serai contraint, malgré l'attachement que j'ai pour mon église et celui qu'elle me porte, de la quitter, parti qui serait alors le seul qui convînt à mon repos et que sans doute je puis prendre par ma qualité d'homme libre et de citoyen. Je vous abandonne ma lettre, monsieur, vous en ferez l'usage qu'il vous plaira. »

M. le châtelain, comme il l'annonçait et comme c'était son devoir, ne manqua pas de communiquer cette correspondance au Conseil d'État, et de lui adresser le rapport suivant, daté du 7 septembre :

« Le Conseil sera sans doute surpris d'apprendre que M. le pasteur de Motiers, au mépris de l'engagement qu'il avait pris en mai dernier entre les mains de M. le châtelain du Landeron, ait dès lors, de temps à autre et notamment dans le sermon et catéchisme de dimanche dernier, affecté de s'exhaler et de s'évaporer en invectives, relativement à l'affaire de Rousseau, et cela d'une manière si vive et si marquée, que nombre de personnes en ont été véritablement scandalisées et que ses prédications de ce jour-là, loin d'être telles que la fête l'exigeait, furent, à les bien prendre, des déclamations continuelles, remplies de traits si frappants et si caractérisés que ses auditeurs les plus idiots s'aperçurent aisément qu'il avait envie de rendre odieux à son troupeau, non-seulement M. Rousseau, mais aussi tous ceux qu'il envisageait comme ses protecteurs. Faut-il être étonné dès là, si la nuit du dimanche l'on eut la témérité de jeter, à minuit, des pierres contre les fenêtres d'un appartement de M. Rousseau, où couchait pour lors la marquise de Verdelin, si, la nuit du lundi, l'on arracha de vive force et l'on enleva le banc qui est devant la maison et que l'on a porté dans une possession voisine, si enfin mardi après midi, M. Rousseau, traversant le pré de Chaux, fut insulté par plusieurs faucheurs, dont l'un d'eux cria même qu'on allât chercher un fusil pour tirer dessus, ce qui heureusement ne fut pas exécuté. Aussitôt que j'ai été informé de tous ces désordres, je crus devoir écrire à monsieur le professeur la lettre ci-incluse en copie Sub. Litt. A., à laquelle il me répondit par celle-ci jointe en copie Sub. Litt. B.; on remarquera dans celle-ci le peu de cas qu'il fait de mes avertissements, et j'ai tout lieu de croire par le ton et quelques réflexions indécentes dont elle est parsemée, qu'il est dans l'intention de continuer de prêcher dans le même goût et plus aigre-

ment peut-être encore, surtout le jour du Jeûne, à moins que le gouvernement ne l'en empêche par des moyens assez efficaces, pour le contraindre à n'annoncer que le pur et seul évangile, et à se contenir dans les bornes de son pastorat, uniquement destiné à édifier son église et tous les membres qui la composent.

» J'observerai ensuite que les enquêtes que j'ouvris avant-hier pour découvrir les auteurs des violences et tumultes faits à l'égard de M. Rousseau jusqu'à ce jour-là, n'ont produit aucun effet, les témoins qui y ont déposé n'ayant pas jugé à propos de rien dire, quelque effort que j'aie fait pour les engager à parler vrai.

» Enfin, depuis que j'ai eu écrit mon rapport, il est arrivé cette nuit un désordre et des violences dont peut-être il y a peu d'exemples dans ce pays, surtout au centre du village; on a voulu forcer les portes de M. Rousseau, on a, pour ainsi dire, enfoncé les fenêtres de sa cuisine, et il y a toute apparence que si dans ce moment il s'était laissé voir aux scélérats qui ont commis ces voies de fait, sa personne eût été en très grand danger; c'est ce que l'on verra dans le détail par les enquêtes aussi bien que par ma relation dont elles sont précédées [1]. »

[1] Les rapports du châtelain du Val de Travers, M. Martinet, ont d'autant plus d'autorité que ce magistrat ne paraît pas avoir témoigné beaucoup de sympathie à Rousseau, comme le prouve la lettre que ce dernier lui adressait en 1765 (probablement à l'occasion de son départ ou dans un de ces moments où il se croyait prêt à mourir).

« Vous ne m'aimez point, monsieur, je le sais; mais moi je vous estime; je sais que vous êtes un homme juste et raisonnable, cela me suffit pour laisser en toute confiance Mlle Levasseur sous votre protection. Elle en est digne; elle est connue et bien voulue de ce qu'il y a de plus grand en France; tout le monde approuvera ce

Immédiatement le Conseil d'État réclama de M. de Montmolin le texte de son sermon, et donna de nouveaux ordres pour assurer la tranquillité de M. Rousseau, promettant 50 écus à qui dénoncerait les coupables. Mais il ne fut pas plus obéi d'un côté que de l'autre. Le ministre prétendit avoir improvisé son discours, et il en remit le canevas, avec un certificat du diacre Imer, déclarant que c'était lui qui devait prêcher ce jour-là, et qu'il n'avait pu avertir M. le pasteur de l'impossibilité où il se trouvait de monter en chaire que le samedi soir à 8 heures. Et quant aux ordres de protéger sérieusement Rousseau, ils arrivaient trop tard. Poussé à bout, menacé, poursuivi, presque lapidé, le malheureux Jean-Jacques était parti.

Chacun a lu dans les *Confessions* le récit dra-

que vous aurez fait pour elle et mylord Mareschal, en particulier, vous en saura gré. Voilà bien des raisons qui me rassurent contre l'effet d'un peu de froideur entre nous. Je vous fais remettre un testament qui peut n'avoir pas toutes les formalités requises; mais s'il ne contient rien que de raisonnable et de juste, pourquoi le casserait-on? Je me fie bien encore à votre intégrité dans ce point. Adieu, monsieur, je pars pour la patrie des âmes justes. J'espère y trouver peu d'évêques et de gens d'église, mais beaucoup d'hommes comme vous et moi. Quand vous y viendrez à votre tour, vous arriverez en pays de connaissance. Adieu donc de rechef, monsieur, au revoir. »

matique de ce dénouement. Je ne puis cependant me dispenser de le copier ici.

« Depuis le départ de Mme de Verdelin, la fermentation devenait plus vive; et malgré les rescrits réitérés du roi, malgré les ordres fréquents du Conseil d'État, malgré les soins du châtelain et des magistrats du lieu, le peuple me regardant tout de bon comme l'antechrist, et voyant toutes les clameurs inutiles, parut enfin vouloir en venir aux voies de fait; déjà dans les chemins les cailloux commençaient à rouler auprès de moi, lancés cependant encore d'un peu trop loin pour pouvoir m'atteindre. Enfin, la nuit de la foire de Motiers, qui est au commencement de septembre, je fus attaqué dans ma demeure, de manière à mettre en danger la vie de ceux qui l'habitaient.

» A minuit j'entendis un grand bruit dans la galerie qui régnait sur le devant de la maison. Une grêle de cailloux lancés contre la fenêtre et la porte qui donnaient sur cette galerie, y tombèrent avec tant de fracas que mon chien, qui couchait dans la galerie et qui avait commencé par aboyer, se tut de frayeur et se sauva dans un recoin, rongeant et grattant les planches pour tâcher de fuir. Je me lève au bruit; j'allais sortir de ma chambre pour passer dans la cuisine, quand un caillou lancé d'une main vigoureuse traversa la cuisine après en avoir cassé la fenêtre, vint ouvrir la porte de ma chambre et tomber au pied de mon lit; de sorte que si je m'étais pressé d'une seconde, j'avais le caillou dans l'estomac. Je jugeai que le bruit avait été fait pour m'attirer et le caillou lancé pour m'accueillir à ma sortie. Je saute dans la cuisine. Je trouve Thérèse qui s'était aussi levée et qui, toute tremblante, accourait à moi. Nous nous rangeons contre un mur, hors de la direction de la fenêtre, pour éviter l'atteinte des pierres

et délibérer sur ce que nous avions à faire, car sortir pour appeler du secours était le moyen de nous faire assommer. Heureusement la servante d'un vieux bonhomme qui logeait au-dessous de moi se leva au bruit et courut appeler M. le châtelain, dont nous étions porte à porte. Il saute de son lit, prend sa robe de chambre à la hâte et vient à l'instant avec la garde, qui, à cause de la foire, faisait la ronde cette nuit-là, et se trouva tout à portée. Le châtelain vit le dégât avec un tel effroi qu'il en pâlit, et à la vue des cailloux dont la galerie était pleine, il s'écria : « Mon Dieu ! c'est une carrière ! » En visitant le bas, on trouva que la porte d'une petite cour avait été forcée et qu'on avait tenté de pénétrer dans la maison par la galerie....

» Le lendemain, le colonel de Pury, le procureur-général Meuron, le châtelain Martinet, le receveur Guyenet, le trésorier d'Yvernois et son père, en un mot, tout ce qu'il y avait de gens distingués dans le pays, vinrent me voir, et réunir leurs sollicitations pour m'engager à céder à l'orage et à sortir, au moins pour un temps, d'une paroisse où je ne pouvais plus vivre en sûreté, ni avec honneur. »

Une relation si précise ne semble permettre ni objection, ni doute. On l'a contestée cependant. Il y a même à ce sujet une espèce de tradition. Rousseau a été la victime d'une comédie assez médiocre, transformée ensuite par son imagination en une lapidation en règle, et à laquelle rien n'a manqué, qu'un peu de hasard, pour réussir. Thérèse était l'âme du complot;

ne sachant comment s'y prendre pour quitter Motiers, où elle s'ennuyait, elle n'avait rien trouvé de mieux que de tromper Rousseau et d'arranger cette mise en scène de cailloux avec les petites filles du voisinage. Cette version s'établit de bonne heure et obtint un crédit universel. Elle arrangeait tout. Rousseau avait été cette fois, comme en mainte occasion, dupe de lui-même et des artifices de sa gouvernante. Celle-ci était le « pelé, le galeux, d'où venait tout le mal. » L'odieuse persécution se changeait en une simple plaisanterie rustique. M. de Montmollin et ses partisans étaient des agneaux, et le gouvernement lui-même sortait d'une méchante affaire, sinon avec éclat, du moins sans la honte d'une défaite. L'histoire se fait de conventions bien plus que de réalités. Il y a des gens qui, après avoir inventé le matin quelque roman, le débitent le soir pour un fait certain dont ils ont été les témoins. Je suis persuadé que les gens de Motiers auraient juré leurs grands dieux, trois mois après, que les choses s'étaient passées comme l'a raconté cette Catherine Mecsner dont M. Gaberel a reproduit le témoignage. Chacun y trouvait son compte, Rousseau lui-

même, puisqu'il rêvait sans cesse une nouvelle demeure, et Thérèse aussi, mais, la malheureuse ! à ses dépens ; elle payait pour tout le monde.

On a beaucoup dit de mal de cette femme ; les meilleurs amis de Rousseau l'accablent encore de reproches et de malédictions ; elle a été, dit-on, l'opprobre et le mauvais génie du grand homme. Ce jugement me semble bien sévère, et, si j'ose le dire, bien injuste. Sans nier ni ses défauts, ni ses fautes, trop visibles, et, si l'on veut, trop inexcusables, il faut faire la part de son éducation et de sa triste et équivoque position : ni servante, ni femme ; nul rapport de goûts et d'idées. Pense-t-on à toutes les blessures et à toutes les humiliations qu'elle devait subir, et qui étaient à peine déguisées sous les égards qu'on croyait devoir à la compagne d'un si illustre écrivain ; attachée à un homme de sa taille, de son rang, de ses habitudes, elle eût été peut-être une mère heureuse et respectable, et sa vie obscure se fût passée tout entière dans les humbles mais paisibles occupations d'une ménagère laborieuse. Il n'en fut pas ainsi. Le destin par un caprice cruel, réservait à cette fille ignorante une immortelle célébrité, et puisque son nom

doit accompagner celui de Jean-Jacques, respectons-le. En accusant Thérèse, on ne défend pas Rousseau ; on le condamne.

D'Escherny n'a pas été plus indulgent qu'un autre pour cette femme, qui lui avait servi de si bons dîners et qui savait cuire si à point les gigots « nourris de thym et de serpolet. » Toutefois, il semble attribuer au philosophe lui-même le plan ou le désir de l'attaque nocturne.

« Il y avait longtemps, dit-il, que Rousseau voulait quitter Motiers.... Les grands hommes ne font rien comme le commun des mortels ; ils aiment à occuper d'eux le public, à exciter la curiosité, à devenir le sujet des conversations, à donner matière aux discours, aux conjectures, aux réflexions de toute espèce. Il s'agissait donc de faire du départ de Rousseau *un événement,* de lui donner l'apparence d'une fuite pour le soustraire à la persécution, fuite qui pût devenir célèbre, faire époque et à laquelle on pût donner un nom, comme par exemple : *Fuite du philosophe de Motiers-Travers à l'île de Saint-Pierre,* ce qui rappellerait celle du *prophète de la Mecque à Médine.* Comment s'y prendre ? Attendrons-nous du hasard l'événement ou l'obligerons-nous d'arriver ? Dans l'un et l'autre cas cet événement s'est réduit à une vitre cassée pendant la nuit. Le jour suivant on sonne le tocsin : « On a voulu assassiner » Jean-Jacques, le lapider ; la chambre où il couche était » remplie de pierres. C'est le ministre fanatique du village » qui avait ameuté ses paroissiens ; le philosophe, par grand » bonheur, est parvenu à s'échapper. » C'est ainsi qu'un

petit trou fait à un carreau de vitre par une pierre lancée à dessein, ou sans dessein, est aussitôt converti en une véritable lapidation. »

Et le sceptique d'Escherny ajoute :

« Ceci n'est point une satire, car je vous jure que si j'étais grand homme, j'en ferais tout autant. Chaque état a son charlatanisme, et l'état de grand homme n'affranchit point de son obligation. »

Ainsi les pierres ont été apportées sur la galerie par les instructions de Thérèse ; on a placé les plus grosses dans la cuisine et dans la chambre de Rousseau ; puis on a fait un trou gros comme une noisette à un carreau, et le crédule Jean-Jacques a cru que des pierres de trois livres avaient passé par là, ce qui devait bien étonner de la part d'un philosophe poursuivi précisément pour avoir nié le surnaturel. Telle est la version légendaire généralement admise comme l'expression de la vérité vraie au sujet du départ de Rousseau. Mais les actes protestent contre cette version. Le récit des *Confessions* n'est que rigoureusement exact ; les pièces et les documents dans lesquels j'ai tant puisé le prouvent assez, et ceux qu'il me reste à citer achèvent de le démontrer. Voici d'abord une délibération

copiée dans les registres de l'honorable communauté de Motiers, et que je transcris mot à mot avec son orthographe à la vieille mode :

« Du 10 septembre 1765.

» La General Communeauté assemblée pour vaquer à ses affaires, après avoir entendu M. le Capitaine et Châtelin Martinet sur les plaintes que le Gouvernement fait touchant les insultes qui ont été fait à M. Rousseau, après avoir délibéré l'on a arrêté que l'on irait auprès de M. le Châtelin pour luy témoigner la peine que sa a fait à la General Communeauté et que l'on ferait tout ce qui dépendrait de la dite commune pour prévenir à l'avenir que semblable désordre narive, et même on a déjà renouvellé le serment au guet pour veiller à la surtés publique, et on luy a donné pour lencourager; accordés au guet Abram Clerc pour langager a redoubler ses soins dans les temps cretiques et facheux six piécettes. »

Que ceux qui doutent encore lisent le long et curieux rapport du châtelain en date du 12 octobre 1765. C'est le récit de Théramène au cinquième acte de la tragédie.

Je n'ose pas le reproduire ici de peur de fatiguer mes lecteurs; il est long et d'un style fort lourd. Il me suffira d'en détacher quelques passages [1] :

« La nuit du 6 au 7 du dît septembre, il se commit de

[1] Voir, à l'Appendice n° 5, la pièce entière.

nouvelles violences contre la maison de M. Rousseau;... on l'assaillit à coups de pierres; une de ces pierres, de la pesanteur d'environ trois à quatre livres, était proche de la chambre de M. Rousseau, et la galerie attenante à la maison en était remplie d'une manière à faire frémir, ainsi que je l'ai déclaré en tête des enquêtes que je fis le lendemain.... Éveillé comme je le fus par les cris que j'entendis à la rue, je courus sur-le-champ chez M. Rousseau, que je trouvai de même que sa gouvernante dans un état de frayeur inexprimable, et c'est aussi ce qui m'engagea pour les mettre en sûreté à mettre des gardes devant sa maison pendant le reste de la nuit; le lendemain j'ouvris comme je l'ai dit de nouvelles enquêtes que le Conseil m'a ordonné de laisser dormir, etc. »

Remarquons ce dernier trait. L'irritation devait être grande et la position difficile, puisque le Conseil d'État, si haut et si fier quelques jours auparavant, crut sage de baisser le ton et de fermer un peu les yeux.

Rousseau s'éloigna dès le lendemain; néanmoins, ce jour-là, un dimanche, de nouveaux désordres occupèrent M. le châtelain. Après le drame, le vaudeville. Sur la principale fontaine du village, vers sept heures du matin, on aperçut perchée une figure grotesque de Polichinelle qui tenait en main un papier écrit et en portait un autre dans sa gibecière. Le premier de ces papiers contenait ces mots : « Je vous prie de

regarder dans mon carnassier, vous trouverez les vers que vous devez publier. » On les trouva en effet, mais l'auteur se faisait une douce illusion en les croyant dignes de l'impression. Ce n'est qu'une rapsodie sans esprit. Jugez-en par cet échantillon.

Polichinel
Me voicy trouvant tout réjouis
En voyant Mostier délivré de l'Impie
Qui s'est évadé sa servante encore icy, etc.

Est-il possible encore de croire que Rousseau et ses amis, le châtelain et ses agents, aient été les jouets d'une machination de Thérèse, exécutée par des écoliers et des petites filles, et à laquelle se serait prêtée bénévolement toute la population? Pour amnistier quelques mauvaises têtes crédules, ignorantes, et pour cela si faciles à émouvoir, faut-il accuser de folie ou de stupidité les hommes les plus recommandables du pays, magistrats, pasteurs, citoyens? que chacun examine et décide.

Ne voulant rien omettre, ni pour ni contre, je transcris à ce sujet l'opinion d'un bon juge, M. le Dr Allàmand [1] qui a laissé au Val de Travers,

[1] Déjà cité p. 201 note.

les souvenirs d'un homme de sens et d'esprit, il écrivait ceci sur le caractère des habitants du pays :

« La population de la principauté, enclavée entre deux nations entièrement différentes, a dû nécessairement se ressentir de ce double contact, et elle semble avoir reçu également l'empreinte du caractère allemand et de celui des Français. Ce singulier alliage se retrouve d'une manière assez marquée au Val de Travers, dont les habitants nous semblent tenir davantage du caractère des Français plus rapprochés d'eux et avec lesquels ils ont aussi plus de relations. Ainsi que ces derniers, ils sont prompts à s'enthousiasmer comme à se désenchanter, faciles à s'irriter comme à se calmer. L'histoire du Val de Travers offre plus d'un exemple de ces *émotions*, comme on disait dans l'ancien style, qui naissaient quelquefois pour de légers motifs, grossissaient, éclataient comme un orage, puis s'apaisaient en aussi peu de temps sans laisser même de fortes impressions, comme une onde soulevée par un coup de vent passager rentre dans le repos quand il a passé et l'on ne peut deviner en voyant sa surface unie que les flots étaient agités peu de temps auparavant. »

Rousseau parti, l'agitation se calma peu à peu et lentement; elle était si vive, les couches profondes avaient été si fortement remuées, que le châtelain eut de la peine à protéger Thérèse jusqu'à son départ et jugea prudent de se réfugier à Couvet pour échapper lui-même aux vengeances

populaires. Puis, le Conseil d'État annonça au roi que l'ordre et la paix étaient rétablis !

Mais personne n'était content. La Classe elle-même, malgré son triomphe de fait, avait sur le cœur les arrêts du Conseil d'État qui condamnaient ses prétentions, et ce qu'elle appelait ses droits en matière de discipline ecclésiastique et de doctrine. En 1766 elle adressa sous le titre de : *Information,* un long mémoire à S. E. M. de Derschau, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté. Dans cette pièce elle rappelle toutes les réclamations qu'elle a présentées au Conseil d'État et directement au roi à Berlin, et demande que son autorité en matière de foi lui soit rendue « afin qu'elle puisse maintenir la pureté et la sainteté de la religion. »

Mal lui prit de revenir sur toute cette affaire. Le roi encore irrité de n'avoir pu empêcher la persécution de Rousseau fit adresser à la Classe le rude *rescript responsif* que voici :

« Le roy, sur le très-humble mémoire de la Compagnie des Pasteurs de la souveraineté de Neuchâtel et Valangin, concernant les prétendues atteintes que le Conseil d'État aurait données depuis quelque temps aux droits dont elle, ainsi que ses membres, devaient jouir, ordonne d'y répondre : que Sa Majesté, bien loin d'acquiescer à la très-

humble demande de ladite Compagnie à ce sujet, ne peut s'empêcher de lui témoigner d'être très-mal satisfaite des procédés inquiets, turbulents et tendant à sédition que lesdits pasteurs avaient tenus relativement au sieur Rousseau, que Sa Majesté daignait honorer de sa protection. Fait à Postdam, ce 26 février 1766. »

Et ce Post-scriptum terrible, écrit ou dicté par le roi :

« Vous ne méritez pas qu'on vous protége, à moins que vous ne mettiez autant de douceur évangélique dans votre conduite qu'il y règne à présent d'esprit de vertige, d'inquiétude et de sédition.

» *Signé* FRÉDÉRIC. »

A la suite de la copie de cette pièce envoyée par milord Maréchal à Rousseau en Angleterre, le 8 mai 1766, on lit ces lignes guillemetées :

« Ces deux pièces essentielles étant tombées en nos mains, nous les rendons publiques, afin qu'elles servent à jamais d'exemple à tous les princes, d'instruction à tous les magistrats de l'Europe et de sauvegarde à tous les citoyens.

» Fait dans notre résidence, ce 10 mars 1766. »

Et maintenant j'ai fini. Je n'ai apporté à ce travail aucune intention d'apologie ou de réquisitoire. Chercher la vérité et la dire simplement, exactement, avec ses nuances et ses incertitudes, a été mon seul souci. Ce n'est pas le moyen de

contenter les opinions préconçues et de satisfaire les partis-pris. Mais qu'y faire? Les hommes ne sont pas parfaits. Il faut toujours s'attendre à rencontrer chez les meilleurs beaucoup de faiblesses et de bons sentiments, même des vertus dans le cœur des plus mauvais; on ne doit pas non plus les juger sans se reporter à leur époque, au milieu dans lequel ils ont vécu, aux influences multiples qui ont pesé sur leurs résolutions. Nous ne pouvons certainement absoudre nos compatriotes de Genève et nos compatriotes de Neuchâtel de leur acharnement contre un citoyen paisible, dont le seul crime était de ne pas penser comme eux en de certaines matières difficiles, et de le dire avec franchise. Mais on peut plaider les circonstances atténuantes, comme l'a très-bien observé M. le Dr Guillaume dans la publication que j'ai déjà rappelée. On ne connaissait au XVIIIe siècle, ni la douceur des mœurs, ni la tolérance des opinions dont nous jouissons. On croyait, même des gens éclairés, même des ecclésiastiques, que pour maintenir la foi, et garantir la société, il fallait réduire au silence tous les hardis penseurs qui se permettaient les moindres objections. M. de Mont-

mollin était peut-être, à beaucoup d'égards, un homme modéré. Les habitants de Motiers pour la plupart étaient sans doute d'excellentes gens; mais imprégnés de la rudesse de leur temps et sous l'empire d'une excitation longuement préparée ils se laissèrent emporter à des excès regrettables, tristes restes de la grossièreté et de la dureté des périodes précédentes. M. Guillaume rappelle qu'il existait encore en 1765 des confréries de garçons qui étaient une cause perpétuelle de désordres et parfois de luttes sanglantes entre des villages voisins. Les membres de ces sociétés se faisaient une espèce de devoir de rançonner tout habitant d'une autre localité qui venait prendre femme dans la leur et de jouer de mauvais tours à ceux qui avaient encouru leur disgrâce. Les mésaventures que la crédulité attribuait aux Nitons, ou démons familiers, avaient toutes pour auteurs les garnements du village.

« Voler dans les cheminées les saucisses ou les jambons pour aller faire bombance dans le cabaret voisin, faire sortir le bétail des étables pendant la nuit et le conduire dans des endroits écartés, démonter les chariots du paysan et aller les remonter sur le faîte d'un toit, tirer à poudre sur les passants attardés et les asperger de sang pour leur faire croire qu'ils étaient blessés, etc., tels étaient les

amusements favoris de ce bon vieux temps de nos grands-pères. »

Des hommes accoutumés à ces aimables plaisanteries devaient être terribles, on le comprend si l'on parvenait à exciter en eux la furie des passions politiques ou religieuses. Il ne faut pas jouer avec le feu. N'oublions pas non plus de faire la part de l'entraînement mutuel, de cette contagion de l'exemple et de l'émulation qui peut, à un moment donné, rendre folle et furieuse une foule dont tous les membres pris individuellement seraient les plus débonnaires des mortels.

Sommes-nous meilleurs et plus tolérants? je l'entends affirmer de tous les côtés. Dieu me garde d'y contredire. Mais le proscrit de Motiers y est bien peut-être pour quelque chose.

XXI

Une idylle douce et charmante a suivi la tragédie, et lui fait une opposition si heureuse, un épilogue si naturel qu'on ne saurait l'en séparer sans laisser inachevé le tableau du séjour de Rousseau à Motiers. Elle y tient d'ailleurs par

beaucoup de points et ne pas l'esquisser serait une injustice envers les nombreux Neuchâtelois dont la sollicitude a accompagné le fugitif par delà nos frontières et jusqu'à la fin de sa vie.

En s'éloignant du Val de Travers le pauvre Jean-Jacques ne quittait pas la Suisse. Il l'aimait trop, dit-il, pour n'y pas rester tant qu'il lui serait possible d'y vivre.

L'été précédent, en compagnie de Dupeyrou, il avait visité l'île de Saint-Pierre dans le lac de Bienne, très-voisin de Neuchâtel, et il lui en était resté un immense désir de revoir ces rivages paisibles et d'y attacher sa barque pour toujours. Et qui sait si ce rêve longtemps caressé n'a pas été pour quelque chose dans sa brusque résolution de départ et s'il n'a pas, au fond de son cœur, su bon gré aux tapageurs de lui donner une si belle occasion de le réaliser!

Cette retraite avait un autre attrait : celui du fruit défendu. Il ne lui déplaisait pas, je suppose, et ce sentiment est bien dans sa tournure d'esprit, d'aller de nouveau, comme il l'avait fait en venant à Motiers, se mettre à la merci d'un adversaire puissant. L'île de Saint-Pierre était bernoise; elle appartenait, elle appartient en-

core au plus riche hôpital de Berne, qui en a pris le nom d'hôpital de l'île. Or, Rousseau ne savait que trop quelles étaient à son égard les dispositions de ce Sénat qui l'avait chassé d'Yverdon, et qui défendait la vente des *Lettres de la montagne* dans tous les pays soumis à son autorité.

Cependant cette fois il ne prit pas ce hasardeux parti tout à fait à l'aventure. Dès que l'idée de se retirer un jour dans cette oasis perdue au sein des flots bleus se fut emparée de lui, il s'en ouvrit à milord Maréchal et au colonel Chaillet, tous deux liés avec plusieurs membres influents de l'aristocratie bernoise. Ceux-ci, informations prises, promesses reçues, crurent pouvoir l'assurer que le Sénat fermerait les yeux sur sa présence à l'île de Saint-Pierre, pourvu qu'il y fût bien sage et qu'il ne fît plus parler de lui.

Rousseau ne demandait pas autre chose. Toute son ambition consistait alors à vivre solitaire, oublié, sans écrire et sans penser, s'il le pouvait. Loin de l'effrayer la condition que « Messieurs de Berne » mettaient à leur tolérance augmenta son impatience de toucher enfin cette terre du sommeil et de l'oisiveté, cette bien-

heureuse Papimanie, où il se promettait bien « de ne faire nulle chose ».

Il s'y installa avec une confiance absolue et la certitude qu'il avait enfin trouvé un abri sûr qu'il ne quitterait plus. Cette pensée fut pour beaucoup dans l'enchantement qu'il éprouva dès son arrivée et qui se prolongea sans autre nuage que sa plénitude même. Ce ciel constamment pur lui faisait peur ; il sentait bien qu'un bonheur si complet n'est pas dans l'ordre naturel des destinées humaines, de la sienne surtout, si agitée, si troublée, si remplie de vicissitudes de toutes sortes.

Mais de quel côté se lèverait le vent, et d'où viendrait l'orage qui le rejetterait à la merci des flots ? N'avait-il pas la parole des autorités du pays ? Ne se cachait-il pas avec un soin scrupuleux , ne disant mot, ne recevant personne [1], et répondant à peine aux lettres de ses amis ? Malgré tout cependant une inquiétude vague le tourmentait et pour s'y soustraire il en vint à souhaiter ardemment que son île enchantée fût

[1] Le plancher de la chambre qu'il occupait dans l'unique maison de l'île avait une trappe par laquelle il s'échappait pour fuir les visiteurs. Elle existe encore.

transformée en prison d'État et qu'une condamnation en forme l'y enfermât à perpétuité ; il osa même, à ce qu'il assure, en faire la proposition et en adresser la demande formelle à leurs Excellences. Si étrange que paraisse cette idée, elle ne surprend point quand on lit les *Confessions* et les *Rêveries*. Les Champs-Élysées des poëtes antiques n'offrent pas de la félicité céleste une image plus séduisante que le tableau tracé par Rousseau de son existence à Saint-Pierre.

Jamais le pauvre fils de l'horloger, ni en vérité aucun homme sur la terre, n'avait joui d'un calme et d'un bien-être aussi profonds. Les souvenirs des luttes et des épreuves passées ne lui revenaient que comme des bruits lointains adoucis par la distance. Toute amertume avait disparu de son cœur apaisé. Ses journées se passaient à se promener, à herboriser, à rêver, et toujours elles lui semblaient trop courtes. C'étaient, à chaque heure, à chaque pas des jouissances nouvelles, des extases infinies. Les mêmes objets, revus sans cesse et sans cesse changés, transformés, embellis par son imagination, lui causaient des plaisirs inattendus, des surprises délicieuses, des joies d'enfant dans une prairie couverte de

fleurs. Cette existence d'archange et d'habitant des étoiles a tellement charmé Rousseau, elle lui a laissé une impression si douce et si forte qu'après l'avoir décrite, on pourrait dire chantée, dans les dernières pages des *Confessions* il a trouvé pour la peindre encore, alors qu'autour de lui et en lui tout était redevenu sombre et triste, des couleurs aussi fraîches, aussi brillantes que la première fois [1].

Un tel bonheur pouvait-il durer, et s'il avait duré, le philosophe ne s'en serait-il point lassé? Ces questions sont superflues. « Messieurs de Berne » ne laissèrent pas à leur hôte le temps d'en faire l'expérience.

Deux mois après son établissement à l'île de Saint-Pierre, sans motif, sans prétexte aucun, sans explication non plus, Rousseau reçut l'ordre de quitter les États de Berne en vingt-quatre heures.

Il crut d'abord à un malentendu, et en écrivit dans ce sens au bailli de Nidau, mais celui-ci ne put que lui confirmer la décision du Sénat, tout en exprimant le chagrin qu'il éprouvait d'être chargé de la lui transmettre. Ce renvoi brutal,

[1] V. 5e Promenade.

inhumain autant qu'inexplicable, était-il dû à l'inspiration naturelle d'une aristocratie ombrageuse et dure, ou faut-il en accuser l'influence occulte de quelque ennemi du dehors?

Les deux causes ne s'excluent pas et l'on peut croire, sans faire tort à personne, que l'une et l'autre ont pu se liguer contre le malheureux Jean-Jacques. Toutefois aucun document, à notre connaissance, n'a jusqu'à présent éclairci le mystère et fait la part des responsabilités dans cette injustifiable persécution.

Rousseau, éperdu, terrifié, quitta son paradis en toute hâte. Bienne, jolie petite ville, indépendante alors des terres de Berne, était à deux pas, sur la rive orientale du lac; il s'y rendit sans bien savoir où il irait ensuite. Mille projets se croisaient dans sa tête. On l'invitait à Berlin, on le pressait de se rendre en Angleterre, et j'avoue que je n'ai jamais bien compris les motifs qu'avaient plusieurs de ses amis de le pousser dans un pays éloigné dont il ne parlait pas la langue. Rousseau lui-même semble avoir éprouvé jusqu'à la fin, et même en cédant, une certaine répugnance à ce lointain exil.

Berlin, malgré l'amitié de milord Keith et les

bontés du roi, ne paraissait pas l'attirer davantage. Il craignait la cour, l'esclavage des cérémonies, le caractère du monarque; peut-être aussi ne voulait-il pas recommencer à Postdam l'histoire de Voltaire.

Au milieu de ces incertitudes, le projet naguère abandonné d'une excursion en Corse reparut. Il songea sérieusement à s'y rendre, non plus cependant en Lycurgue, en Solon, mais pour y vivre à l'abri, dans la retraite, hors de l'atteinte de ses ennemis. La longueur et les difficultés du voyage l'arrêtèrent....

Dans cet embarras cruel, ne sachant quel parti choisir, il fut sur le point de rester à Bienne. On l'en sollicitait vivement; un secrétaire de l'ambassade française, établie à Soleure, l'y engageait. Déjà il s'était laissé installer dans un triste logis; mais aussitôt les amis empressés à le retenir s'éloignent, disparaissent, le vide se fait autour de lui, il y a des rumeurs dans la ville. Il sent l'effet du voisinage de l'ours. Bienne est libre, mais Berne la touche, l'entoure, la domine.

L'infortuné banni ne sait que devenir : il n'ose même plus se mettre en route, puisqu'il ne peut

quitter la ville sans se retrouver sur le sol bernois qui lui est interdit.

Soit charité et bonté d'âme, soit afin de mieux assurer les ordres de ses maîtres et d'éloigner plus sûrement celui dont ils ne peuvent supporter la présence, le bailli de Nidau arrive comme un dieu sauveur, et donne au fugitif un passe-port qui lui permettra au moins de gagner la frontière helvétique sans encombre.

Sur les dernières heures que Rousseau passa dans cette Suisse, si fière aujourd'hui de son nom et qu'il ne devait plus revoir, nous avons la relation d'un témoin qui par occasion, ou peut-être venu à Bienne dans ce dessein, représentait en ce moment les Neuchâtelois, qui n'oubliaient point leur ancien hôte, on va le voir. Ce témoin, un M. Perregaux, beau-frère du procureur-général Meuron, écrivit à celui-ci le 1er novembre 1765 la lettre suivante :

« Samedi dernier 27 octobre, je me promenai par occasion et pendant une bonne demi-heure avec M. Rousseau, qui soupa à la Croix-blanche ; dimanche de grand matin, il prit chambre chez un nommé Mazel, perruquier, bourgeois de cette ville, se proposant d'y passer cet hiver prochain. Mardi 30, je reçois votre gracieuse lettre à 9 h. du matin ; je m'habille avec empressement et je me rends chez

M. Mazel, où j'appris que dès la veille M. Rousseau était chez M. Vauxtravers, où je fus; là on me dit que dès le grand matin M. Vauxtravers était parti pour Berne avec un Anglais et que dans le même temps M. Rousseau avait pris la route de Bâle pour se rendre à Berlin. J'ai marqué ci-dessus que M. Rousseau s'était proposé de passer cet hiver prochain à Bienne, et voici ce qui l'en a détourné.

« Un M. Kirchberger qui a un vignoble à Gleresse, fort attaché à M. Rousseau, en vûe de sonder le terrain, a visité nos principaux magistrats et rapporta lundi soir à M. Rousseau que plusieurs étaient bien portés en sa faveur, mais que d'autres n'avaient pas dissimulé que fermer les yeux sur un long séjour de M. Rousseau à Bienne serait indisposer Berne et le prince (?); sur ce M. Kirchberger et surtout l'Anglais dont j'ai fait mention, comprenant que M. Rousseau ne pourrait passer ici l'hiver sans s'exposer au risque de quelque désagrément, lui conseillèrent de se prévaloir des beaux jours qu'il faisait encore pour se rendre à Berlin; l'Anglais insista surtout sur ce qu'il était très-expressément chargé et prié par milord Keith d'employer tous ses efforts pour le porter à prendre enfin ce parti, en l'assurant que non-seulement il serait protégé du roi, mais qu'il en serait accueilli. Sur ce, M. Rousseau, sans plus hésiter, prit le parti de partir le lendemain de grand matin, et c'est ce qu'il avait exécuté une couple d'heures avant l'arrivée à Bienne de votre lettre l'ayant pour objet; et comme votre dite lettre exprime dans les termes les plus expressifs, les plus forts et les plus parfaits, votre dévouement à milord, votre attachement à M. Rousseau, et le cas que vous faites de la supériorité de son mérite, je me fais un devoir de la remettre aujourd'hui à M. Vauxtravers qui sera de retour pour le dîner et de le prier de l'inclure dans la première qu'il lui adressera, étant pré-

venu que le dit M. Vauxtravers doit lui écrire au plus tôt; ce dernier a fait tous ses efforts pour retenir M. Rousseau chez lui, mais il n'a pu parvenir à y réussir. »

Voilà donc Rousseau sur le chemin de Berlin. Il va revoir l'aimable gouverneur, et goûter enfin près de lui, sous le sceptre du redouté Grand-Frédéric, les charmes de la sécurité et d'une amitié partagée. Tout le monde en est persuadé et s'en réjouit. Lui-même le dit et le croit. Et pouvait-il mieux faire? Mais les humains savent-ils jamais où le destin les mène?

A Strasbourg notre voyageur fait halte : il est fatigué, il se repose.... Bientôt le bruit de son arrivée se répand dans la ville; on assiége l'hôtel où il est descendu, il se cache, tremblant d'être connu; on l'acclame, on le fête, on joue le *Devin du village*, personne ne se souvient, pas même les magistrats, de l'arrêt du Parlement qui condamne l'*Émile* et son coupable auteur; c'est un enthousiasme universel.

Et bien, là encore, dans la bonne fortune comme dans la mauvaise, les amis de Neuchâtel sont auprès de l'exilé et l'entourent de soins et d'attentions.

Rousseau ne l'ignore pas. S'il peut écrire au

colonel Pury d'une manière trop générale pour être juste :

« Je commence à sentir que je suis hors de la Suisse par les prévenances et honnêtetés de tout le monde. »

Il est obligé d'ajouter :

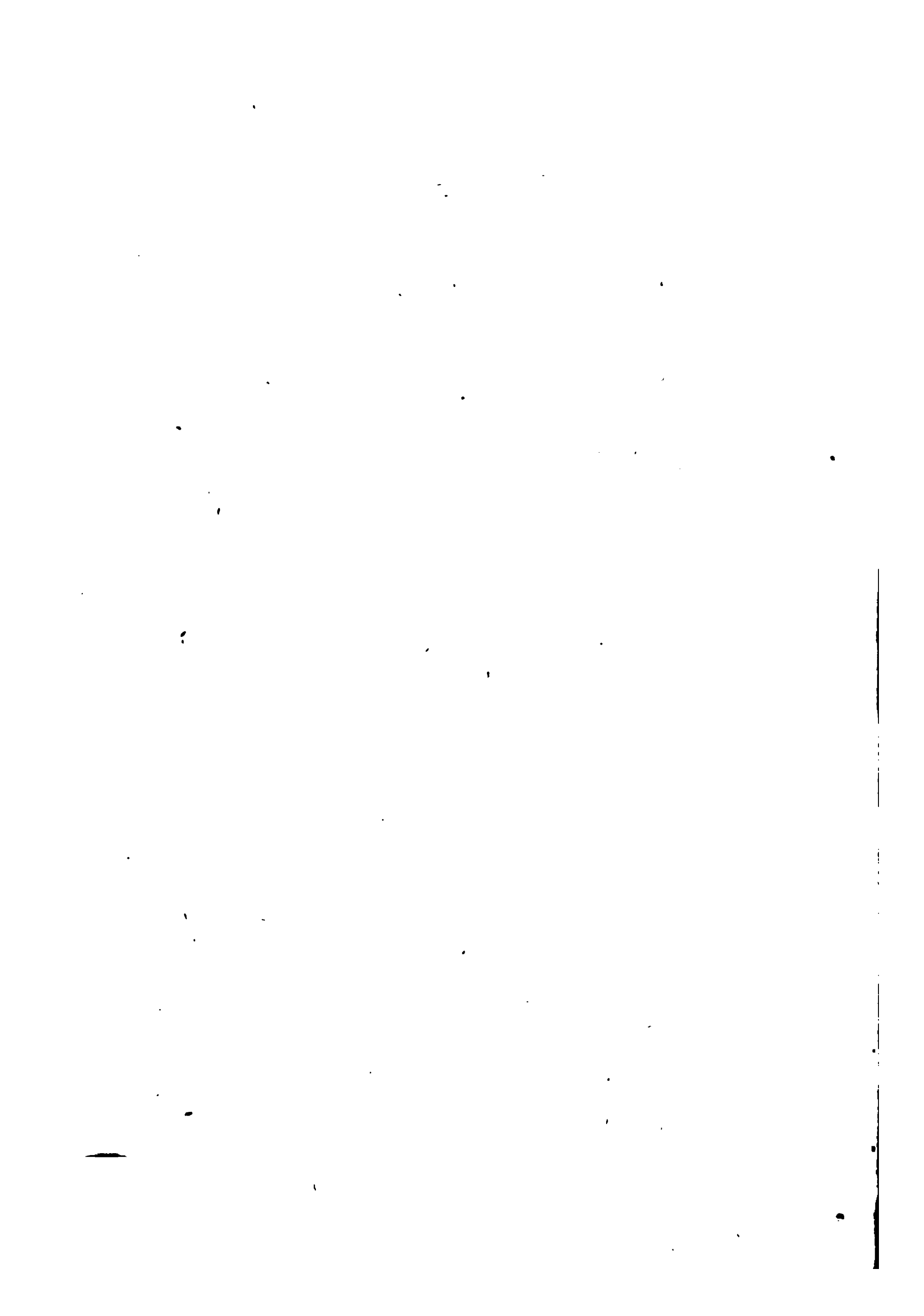
« Votre ami M. Fischer a beaucoup contribué à cette heureuse disposition ; je lui ai vraiment d'essentielles obligations et j'aime à croire que je les tiens en partie de votre recommandation. »

Je m'arrête à ce témoignage et je quitte ici le voyageur, non toutefois sans regrets. On ne s'occupe pas d'un si grand esprit, on ne vit pas, en quelque sorte, avec un tel homme sans s'y attacher fortement et sans l'aimer comme le pêcheur aime la mer mobile et profonde. Volontiers l'aurais-je accompagné d'étape en étape jusqu'à ce riant et champêtre Ermenonville où il trouva le grand, le seul repos d'ici-bas, le repos de la tombe, non pas qu'il l'ait arraché d'une main violente à la nature qui le lui refusait ; la mort l'attendait là et elle le surprit, elle le frappa d'un de ses coups les plus ordinaires et les plus doux, bien que leur soudaineté étonne toujours. Mais que parlé-je de repos ? Le tombeau du phi-

losophe a été deux fois ouvert, ses cendres ont été jetées au vent, et, malgré les actes les plus authentiques, on discute encore la question de savoir si le pistolet, ou le poison, ou tous les deux ont mis fin à ses jours [1]. Je laisse à d'autres la tâche intéressante de raconter cette longue et mélancolique odyssée. Citoyen d'un pays dont Rousseau a beaucoup parlé en bien et en mal, fils de la vallée où il a longtemps vécu, j'ai voulu seulement ranimer les traces pâlissantes de son passage au milieu de nous, et, sans dissimuler les torts de nos pères envers leur hôte illustre, rappeler aussi les preuves plus nombreuses encore de leur affection pour sa personne et de leur respect pour son génie.

[1] M. le Dr A. Chereau, membre de l'Académie de Médecine et bibliothécaire de l'École a publié sur ce sujet un travail qui me paraît décisif. Paris, 1866. Je sais qu'il en prépare une seconde édition avec de nouvelles pièces à l'appui et j'espère que ce livre effacera à tout jamais de l'histoire de Rousseau le roman si invraisemblable de son suicide.

FIN.



APPENDICE.

N° 1, p. 126.

Quoique la question de savoir à qui ces deux lettres ont été adressées ne soit pas d'une grande importance, je ne veux pas me dispenser de donner l'opinion contraire à la mienne. M. Petitpierre m'écrit à ce sujet :

« Après une inutile revue de mes papiers j'ai dû avoir recours à l'obligeance de M. J.-H. Bonhôte, qui a bien voulu rentrer dans sa bibliothèque (celle de la ville de Neuchâtel) pour y rechercher les documents nécessaires. Nous avons donc repris ensemble la question des deux lettres-lacets de Jean-Jacques.

» D'entrée je dois vous dire que pour la seconde il y a eu erreur d'impression dans la date : c'est bien 1764 et non 1762 qu'il fallait.

» Quant au premier billet, si je l'ai attribué à Mlle Isabelle, c'est que mon grand-père Vaucher (M. Vaucher avait épousé la fille de Mme Guyenet) l'a toujours entendu ainsi. En me parlant des lacets, il m'y renvoyait, et je me

souviens bien que mon Rousseau en main, il me le répéta sans hésitation.

» Persuadé sur cela que cette lettre était destinée à Isabelle, j'ai supposé que la seconde l'était à sa sœur, puisqu'il y avait deux envois aux deux sœurs, d'après les *Confessions*. J'ai dans mes papiers la copie de cette seconde lettre sans aucun nom, et je l'ai retrouvée dans les œuvres de J.-J. R., tome XIX. Paris, 1819, mais avec des variantes. D'abord elle est adressée *à Mademoiselle Galley*, 14 mai 1764. Puis elle renferme un *chère Isabelle*, qui n'est pas dans ma version. Enfin elle me semble avoir été arrangée par l'éditeur. »

M. Petitpierre me donne ici les variantes : mais comme cette lettre est reproduite dans toutes les éditions, chacun pourra comparer les deux versions. Puis il reprend :

« Après avoir lu et relu, cherché, discuté, nous sommes disposés à croire, M. Bonhôte et moi, que les deux lettres ont été adressées à la seule Isabelle.

» M. Bonhôte trouve entr'elles une sorte de lien, une suite, et il se représente d'abord le billet, puis une réponse de Mlle Isabelle, et une lettre de Rousseau suivant de près avec plus de développements.

» Pour moi, j'approuverais d'autant plus cette manière de voir qu'elle me permet de rester fidèle à la tradition Vaucher sur le billet.

» M. Bonhôte dit qu'il serait bon de rechercher à Motiers ou à Neuchâtel l'époque du mariage de la sœur d'Isabelle [1]

[1] Cette recherche a été faite, mais sans succès. Les registres de l'État civil étaient fort irrégulièrement tenus au XVIIIe siècle,

dont je ne sais à peu près rien si ce n'est qu'elle a été baptisée à Neuchâtel le 5 décembre 1730 sous le nom de Anne-Marie, tandis que Marie-Isabelle l'avait été le 20 décembre 1729. Isabelle était donc l'aînée, malgré l'assertion de J.-J., mais cette erreur pouvait provenir de ce fait que le mariage d'Anne-Marie fut antérieur à celui d'Isabelle.

» On verrait aussi si l'on peut faire remonter les lacets plus haut que le mariage d'Isabelle. J'en doute fort, surtout après ce renseignement que je trouve dans des notes de Mme Vaucher-Guyenet :

« Elle (Mlle Isabelle), reçut en cadeau, le jour de sa noce
» ses *premiers lacets*, l'*Héloïse*, superbe reliure, et une lettre
» charmante. »

» Hélas! qu'est devenue cette superbe Héloïse?

» La seconde lettre, telle qu'elle a été publiée en 1819, a-t-elle aussi une valeur absolue en faveur de votre opinion, c'est-à-dire sa destination à Mlle Isabelle ?

» Ce nom n'a-t-il pas été introduit par l'éditeur sur la foi des *Confessions* qui n'en indiquent pas d'autre? En présence de la lettre originale ou de la copie exacte, n'aurait-il pas, avec ses autres fatales corrections, illustré le tout, dans la partie de la lettre la plus modifiée, par ce doux : *chère Isabelle*, qui donnait plus d'intimité et de vérité?

» Quant à l'attribution de la lettre faite à Mlle Galley, c'est une de ces nombreuses inadvertances, bévues ou inventions qui se rencontrent si souvent dans les éditions de Rousseau et dans Rousseau lui-même.

» Qui sait si Rousseau, en écrivant son paragraphe sur

surtout à Motiers. On y lit, par exemple, des mentions comme celles-ci : Claudy Jeanrenaud, de Motiers, âgé de 100 et quelques années, a été inhumé le dimanche 17 novembre 1754. — Le 17 mars 1795, on a enterré un enfant du granger (fermier) de Pierrenod, etc., etc.

les deux demoiselles d'Ivernois, avec les deux lettres sous les yeux, ses souvenirs lointains, ses images flottantes, n'a pas écrit en toute bonne et belle intention, mais sans qu'il faille aujourd'hui trop accentuer les détails?

» Et pourquoi dites-vous que la première lettre ne peut être que de 1762? Sa place dans la *Correspondance* entre août et novembre de cette année est-elle bien la bonne?

» Les lacets étaient-ils déjà sur le métier? Peut-on les croire si vite entrepris, appris et présentables? »

Telles sont les raisons et les objections de M. Petitpierre. Sans essayer d'y répondre, je ferai observer que Rousseau, suivant les *Confessions*, s'avisa de faire des lacets très peu de temps après son arrivée à Motiers et qu'il ne faut pas sans doute deux ou trois ans d'apprentissage pour réussir à ce métier, ou à cet art, si l'on veut. En tout cas, supposer que Rousseau ait pu offrir *son premier lacet* au bout de deux ou trois mois de travail, ne semble pas plus invraisemblable que de penser qu'il lui ait fallu deux ans entiers pour mener à bonne fin ce grand ouvrage. Ce n'est pas d'ailleurs sur ce point seulement que M. Petitpierre se trouve en contradiction avec Rousseau. Dans son opinion, ce pauvre Jean-Jacques se serait trompé deux fois : la première en copiant le billet « qui a couru le monde » dans ses lettres de 1762; la seconde en déclarant l'avoir

adressé à la sœur de Mlle Isabelle, qui n'aurait ainsi reçu de lui ni lettre ni lacet, et dans ce cas encore, l'appréciation si juste qu'il fait de l'une et l'autre lettre n'aurait plus de sens et ne s'appliquerait à rien, les deux lettres étant pour la même personne.

Le lecteur en pensera ce qu'il voudra, nous lui présentons le pour et le contre, il peut juger ce petit problème, s'il le trouve digne de son attention.

N° 2, p. 227.

Voici dans son entier le mémoire que Rousseau avait écrit pour le prince de Conti sur la maladie de Dupeyrou à Trye, et qu'il ne paraît pas avoir envoyé. Le manuscrit recopié de sa main, avec beaucoup de soin et sans ratures, se trouve à la bibliothèque de Neuchâtel, avec tous les papiers que lui a laissés Dupeyrou.

Cette pièce devait être accompagnée de la lettre suivante :

A Trye, le 26 novembre 1767.

Monseigneur de Conti,

Tandis que je transcrivais la lettre ci-jointe d'un original trop barbouillé pour être envoyé à V. A. S., M. du

Peyrou, à présent grâce au ciel, parfaitement rétabli, s'est rappelé confusément des souvenirs qui ont amené une explication dans laquelle il s'est violemment récrié contre l'imputation des idées abominables qui durant la fièvre ont passé dans sa tête,et en cela je trouve qu'il a raison, n'étant pas juste d'imputer à un homme les sentiments qu'il montre tandis que son esprit est aliéné. Mais il prétend de plus que cela ne me met pas en droit de rompre le traité que nous avons fait ensemble, et voilà sur quoi je ne suis point d'accord avec lui. Je lui ai offert de nous en rapporter à la décision de V. A., supposant qu'elle voudrait bien ne nous la pas refuser; mais il paraît craindre l'intègre sévérité d'un grand prince en matière d'honneur, et cette crainte est déjà sa condamnation. Je ne doute pas qu'il n'y souscrive lui-même quand sa tête sera tout à fait bien remise et quand il aura pris le temps et les soins nécessaires pour tout considérer de sang froid. C'est quant à présent tout ce que je lui demande. J'aurai l'honneur de rendre compte à V. A. de la suite de cette affaire, et je ne passerai point outre sans avoir pris la liberté de la consulter. J'ose en attendant lui demander le plus profond secret sur la lettre ci-jointe; il n'y a, Monseigneur, que vous seul sur la terre à qui je puisse et veuille la confier.

A Trye, le 19 novembre 1767.

Pardonnez, Monseigneur, mes longues importunités. Il convient que vous sachiez ce qui se passe ici, ou du moins ce que j'en sais moi-même. Je ne ferai que narrer; je contiendrai les élans d'indignation qui m'étouffent.

V. A. S. a pu connaître dans quelles dispositions j'attendais M. Dupeyrou. Le moment où je l'embrassai me donna la plus pure et la plus vive joie que j'aie jamais sentie, et

d'autant plus vive que j'osais à peine y compter. J'avais toujours craint qu'on n'apportât quelque obstacle à sa venue. Je connais mes ennemis, je sais ce qu'ils savent faire. Ils savaient que M. Dupeyrou était dépositaire de tous mes papiers, de tous mes secrets, de tous mes projets; ils n'ignoraient pas que celui d'aller finir mes jours avec lui était le projet favori de mon cœur; ils savaient que je ne pouvais rien faire sans lui. Son voyage en Hollande excitait leur attention; ils supposaient, et bien faussement, je le jure, qu'il était chargé de ma part de quelque affaire avec Rey. Tout cela me faisait présumer qu'ils ne me laisseraient pas jouir tranquillement de cet entrevue. Je ne prévoyais pas qu'au lieu d'y porter obstacle, ils sauraient en tirer parti.

Il arriva, très-affaibli d'une longue convalescence, mais passablement remis d'une attaque de goutte qu'il avait eue à Paris, laquelle n'avait pas été si bien décidée qu'à l'ordinaire et n'avait pas aussi nettement fini. En quittant les extrémités, elle avait reparu à la hanche, à l'épaule; presque en même temps il avait eu la grippe qui n'avait pas eu non plus son progrès, et qu'il avait un peu brusquée pour venir plus tôt ici. On lui avait fait prendre des bouillons préparés, du petit lait, des purgatifs, qui lui avaient affaibli l'estomac; on lui avait fait faire dans les oreilles des injections d'esprit d'urine melé peut-être d'autres drogues qu'il continuait à mon insu et qui pouvaient à la longue offenser son cerveau. Il passa huit à dix jours avec moi, gai, mangeant bien, dormant bien, reprenant journellement ses forces, prenant beaucoup plus de café que je n'aurais voulu, et n'ayant d'autre incommodité que quelques légères coliques qu'il attribuait à l'eau que nous buvions, et quelques légers ressentiments de goutte auxquels il faisait peu d'attention.

Un matin j'appris qu'il avait passé une très-mauvaise nuit sans dormir, et dans des agitations continuelles; quand il vint pour déjeuner, il avait un visage de déterré; il ne pût achever sa tasse. Il nous montra sa main droite un peu enflée, et nous dit que son pied l'était aussi; je lui trouvai de la fièvre. Il me proposa d'aller prendre l'air, espérant que cela se dissiperait; j'y consentis. A peine pouvait-il mettre un pied devant l'autre; il était d'un assoupissement si profond qu'il s'asseyait ou plutôt se laissait tomber sous chaque arbre qu'il rencontrait et s'y endormait à l'instant. Cet assoupissement m'effraya plus encore que l'abattement et la fièvre. Je le crus menacé d'une attaque d'apoplexie, et après l'avoir ramené, non sans peine, je lui fis prendre dans un grand verre d'eau une cuillerée d'eau des Carmes, dont je bus aussi pour l'encourager. La fièvre et l'assoupissement continuèrent sans autre accident; je crus alors ainsi que lui que c'était une espèce de courbature venant de trop fortes marches, et telle que j'en avais eu quelquefois. Il resta deux jours dans cet état; après quoi le sommeil le quittant tout à coup, fit place à la plus opiniâtre insomnie accompagnée de continuelles agitations, durant lesquelles il s'occupait des échecs auxquels nous avions joué tout l'après-midi[1] qui précéda la nuit qu'il tomba malade. Il se sentit mal à la gorge, à la tête, à l'estomac, de l'oppression. Sa main et son pied étaient désenflés, mais il sentait des douleurs dans les genoux. Je jugeai que sa goutte effarouchée par les drogues qu'il avait prises était errante et menaçait de remonter. Je le lui dis, il n'en crut rien; il soutint que tout son mal venait de sa grippe négligée. Peu d'accord sur la nature du mal, nous l'étions au moins que le traitement qu'on lui avait fait à Paris, mal à propos, avait occasionné cette rechute, et nous nous étions bien promis

de ne consulter aucun médecin. Son état, cependant, devenait pressant; il ne buvait depuis plusieurs jours que de l'eau pannée; la suffocation augmentait, je proposai la moutarde sous les pieds, il la rejeta. Je vis même que cette proposition l'indisposait, et son domestique augmentait sa répugnance en exagérant les douleurs de cette application. A force de me dire que je prenais le change sur la cause de son mal, il semblait m'accuser d'un aveuglement volontaire. Je ne compris rien à cette accusation, sinon que la fièvre le faisait extravaguer. Au défaut de la moutarde qu'il refusait, je lui fis mettre les pieds dans l'eau tiède après cela je tâchai de le faire suer, j'y parvins une fois et j'excitai souvent une moiteur salutaire. La fièvre diminua, la douleur aux genoux augmenta et il y vint un peu d'enflure; mais l'estomac souffrait toujours. Le malade commença à s'inquiéter extrêmement et d'une façon extraordinaire. Il parlait sans cesse des mauvais levains qu'il disait être dans son estomac. Ses regards, son air, ses mots entrecoupés, avaient quelque chose de si étrange que m'en alarmant enfin tout de bon je résolus d'en pénétrer le mystère. Que devins-je, quand à force de l'examiner, de le presser, de le conjurer d'expliquer son silence obstiné, je parvins à comprendre qu'il se croyait empoisonné, et par qui, mon Dieu?

J'ai toujours cru qu'il y avait des sortes de délires qui ne pouvaient jamais entrer dans la tête d'un honnête homme, fut-il devenu fou, et ce n'est pas surtout dans des têtes aussi bien organisées et vivifiées par un cœur aussi sain que j'ai toujours cru le sien, que de tels délires peuvent prendre de la consistance. Je cherchai d'abord hors de lui la source d'une opinion, où, par sa nature et ma position, l'on ne sait lequel domine, de l'atrocité, de l'absurdité, ou de l'impossibilité même, puisque M. Dupeyrou,

depuis le moment de son arrivée jusqu'à celui où il est tombé malade, n'a rien mangé ni rien bu chez moi, quoi que ce puisse être, dont nous n'ayons bu et mangé avec lui. J'examinai plus attentivement son domestique dont le patelinage m'avait toujours déplu, et bientôt je ne doutai plus que ce ne fût lui qui tournait la tête de son maître. J'avais prévu depuis longtemps qu'on chercherait à séduire les domestiques de mon ami, pour tâcher d'intercepter par eux nos lettres et de parvenir à visiter mes papiers. Dès son arrivée je l'avais prié d'y veiller lorsqu'il serait de retour chez lui. Depuis sa maladie, les frayeurs affectées de ce garçon, son air effaré, son langage extraordinaire, sa défiance apparente, l'intimité secrète qui s'établit tout à coup entre lui et son maître peu liant d'ordinaire avec ses gens, tout m'apprit que mes premiers soupçons n'étaient que trop bien fondés. Mais comment s'y était-il pris pour fasciner à ce point la raison d'un homme sage? Que lui avait-il dit? Sur quels indices s'était-il fondé? C'est ce que je m'efforçai vainement de pénétrer. Sentant de quelle importance il était pour la guérison de mon ami de le tranquilliser, de lui ôter ses noires et folles idées, je n'épargnai rien pour l'engager à m'ouvrir son cœur, à m'expliquer la cause d'une défiance aussi extravagante, à me mettre à portée de l'en guérir, à me dire au moins nettement qu'il se défiait de moi. Je ne vis que ses dangers; j'oubliai toute la fierté de l'amour-propre si justement indigné. Je fis parler le sentiment, la vérité, la vertu dans leur ton le plus énergique. Je le conjurai dans les plus tendres effusions de mon âme d'épancher la sienne avec moi. Tout fut inutile. Sourd à la plus touchante voix du sentiment et de l'amitié, il ne me fit que des réponses obscures, équivoques, trompeuses, faussement négatives et que démentaient ses regards et son air. Dupeyrou est froid et concentré; je le savais et ne

l'en estimais pas moins; je le croyais au fond très sensible. Je me trompais; puisqu'il ne fut point ému de mes angoisses, il ne le sera jamais de rien. Hors d'état de percer par là le mystère, je tentai de sonder le valet. Je lui dis quelques mots assez clairs, qu'il feignit de ne pas entendre; j'y revins en examinant sa contenance, il ne sourcilla pas; je crus voir dans ses yeux cette imperturbable assurance des scélérats qui ressemble à la simplicité de l'innocence, et, gémissant de douleur, je me vis forcé de renoncer à percer ce ténébreux mystère. Je résolus alors de faire appeler un médecin, et j'en prévins le malade qui continua de s'y opposer, craignant extrêmement d'être subjugué et drogué; mais comme il le fallait absolument, j'insistai, promettant de ne laisser faire que ce qu'il approuverait lui-même, et par un billet que je lui montrai, je demandai moins le médecin qui raisonnait le mieux, que celui qui entendait le mieux raison. Le médecin ne put venir que le lendemain matin. Il ne le trouva pas si mal qu'il croyait l'être, et que son laquais le disait partout. Je lui détaillai tout ce que je crus nécessaire pour le mettre au fait du tempérament et de l'état présent du malade, et je n'oubliai pas de lui dire qu'il croyait que des levains vénéneux étaient la cause de son mal. Il l'examina soigneusement, le questionna, palpa les parties souffrantes, décida que son mal n'était autre chose qu'une goutte remontée, et en conséquence ordonna l'application de la moutarde, pour laquelle j'avais vainement insisté. La moutarde commença à opérer, les pieds enflèrent, la fièvre baissa encore, mais la faiblesse augmenta au point d'alarmer presque le médecin. Le malade, toujours préoccupé de ses noires idées, et sentant le siége de son mal dans l'estomac, laissait avec un sourire moqueur appliquer et renouveler la moutarde; mais il ne cessait de dire qu'on prenait le change et me demanda des

fomentations sur l'estomac. Je le dis au médecin, ajoutant qu'en effet si l'on pouvait renforcer l'estomac, pour en chasser l'humeur, tandis qu'on l'attirait aux pieds, l'effet m'en paraissait devoir être plus sûr et plus prompt. Le médecin goûta cet avis, mais au lieu d'un topique que demandait le malade, il ordonna une potion cordiale et antispasmodique qu'on apporta quelque temps après.

J'étais alors seul avec le malade, ayant envoyé coucher son domestique qui avait passé la nuit auprès de lui. La potion devait être distribuée en plusieurs prises, je voulus moi-même les lui donner. La couleur en était grise, un peu noirâtre, et le blanc de la tasse faisant paraître la liqueur encore plus noire, cette couleur le frappa extrêmement. Il me dit en me fixant et prenant la tasse : Je la prends avec bien de la confiance. Je vis à son air combien il mentait. Ce regard me déchira : mon âme à la fois navrée, indignée et élevée était prête à s'enflammer. Je me contins; mais sentant l'horreur de mon sort et la noblesse de mon rôle, je me vis à la place du médecin Philippe, et je lui dis d'un ton qui seul l'eût désabusé s'il avait su lire : Oui, mon excellent ami, ayez la confiance d'Alexandre, et je vous promets que vous en aurez le succès. Il but; malheureusement, il se trouva de la poudre précipitée au fond de la tasse; l'aspect de cette poudre acheva de l'effaroucher. Je le pressai de tout boire, il le fit, se laissa tomber sur son chevet et s'endormit à l'instant.

Daignez, Monseigneur, vous mettre un moment à ma place et juger de mon état. Assis à son chevet, plus mourant que lui, je n'ôtais pas les yeux de dessus son visage. Je comptais les battements de son pouls, les reprises de sa respiration, les secondes que durait son sommeil. Il dormit ou parut dormir longtemps, et c'était la première fois depuis son insomnie. Je ne savais si je devais me féliciter

ou m'effrayer de ce long somme. Je saisis des moments de réveil pour lui faire prendre les autres prises à leur heure; il les prenait et s'assoupissait de nouveau. Il y avait dans la potion des gouttes anodynes d'Hoffmann, mais j'étais sûr de la dose. Le malade prit successivement à peu près tout et continua de sommeiller. Le médecin vint le soir et le trouva beaucoup mieux. J'en jugeais de même. Il s'obstina à se trouver beaucoup plus mal et son domestique parlait comme lui. Enfin l'air de désespoir que je vis autour de moi, les mots cruels et entrecoupés du maître, les accablantes exclamations du valet me troublèrent et l'emportèrent sur la certitude que me donnaient son visage et son pouls de son meilleur état. L'effroi, le frémissement, la douleur de perdre en lui tout ce qui m'attachait encore à la vie, les terribles circonstances de cette perte, tout cela me tourna la tête et me mit tout à fait hors de moi. Je me précipitai sur mon ami, collant mon visage sur le sien, l'inondant de mes pleurs, et poussant des cris à demi étouffés. Je ne sais ce que je lui dis dans mon transport; mais je sais très certainement que le plus ardent de mes vœux était de pouvoir expirer à l'instant même. Quel effet, croiriez-vous, monseigneur, que fit tout cela sur son esprit rampant et préoccupé? Le barbare m'osa reprocher que je choisissais l'instant de sa plus grande faiblesse pour lui donner une commotion qui l'achevât. Cette indignité fit enfin l'effet que tout le reste n'avait pu faire. En ce moment je sentis toute mon estime, tout mon attachement, toute ma tendresse pour lui s'éteindre jusqu'à la dernière étincelle; dès lors je ne l'ai plus regardé que comme une âme basse et mon cœur ne se sent pour lui que les sentiments qu'il lui doit. Je n'avais jusqu'alors pensé qu'à lui, dès lors je ne pensai plus qu'à moi. J'ai fait depuis tout par devoir, par humanité, par vertu, rien par

amitié, et sans me relâcher en rien, j'ai vu cet homme injuste et dur, insensible à mes infatigables soins, à ceux de ma sœur, aux alarmes, aux angoisses, aux embarras de toute espèce dont deux personnes seules sont surchargées par le maître et par le valet, s'exempter de toute sensibilité, de toute attention, de toute reconnaissance par une opinion non moins extravagante qu'horrible, qui ne saurait même être sincère et que l'ingratitude seule a pu nourrir en lui, pour se dispenser de sentir qu'il me doit la vie.

Plein de tout ce qui venait de se passer, et toujours plus effrayé du manége du valet, qui semblait n'attendre à chaque instant que le dernier soupir de son maître, j'en vins dans ma terreur jusqu'à craindre que ce malheureux ne commît lui-même le crime qu'il semblait vouloir m'imputer, et ce noir soupçon prit tout à coup une si grande force, que je résolus de rester toujours auprès du malade et de veiller sur tout ce qu'il lui ferait prendre. Je restai jusqu'à minuit dans sa chambre, persistant dans cette résolution et l'exécutant.

Cependant je ne tardai pas à sentir mon injustice et à en rougir. Convaincu que cet homme est un fourbe, mais non pas un empoisonneur, je me reprocherai toujours d'avoir pu soupçonner un valet d'un forfait abominable dont mon ami n'a pas craint d'accuser dans son cœur son ami. Tandis que ces cruelles idées me tourmentaient, ce valet, quoique persuadé, à ce qu'il disait, que le malade allait mourir, ne laissait pas d'écrire à Paris à son camarade, de lui envoyer par le carrosse qui devait arriver dans six jours du linge et des hardes pour leur maître, et, bien inquiet de savoir ses papiers chez son baigneur quoique bien enfermés dans ses tiroirs dans sa chambre et gardés par l'autre laquais, il balançait à lui envoyer les clefs de ces tiroirs à l'insu de leur maître pour prendre

ces papiers et les transporter chez un ami. Il me tint là-dessus les propos les plus singuliers, cherchant à me faire approuver cette expédition, ce que je me gardai de faire. Je crus voir que ces deux drôles auraient bien voulu visiter les papiers de leur maître selon les instructions de ceux qui les employaient. Ne pouvant rien obtenir de moi, il prit son parti de lui-même et j'ai su qu'il écrivait à son camarade de transporter les papiers, sans dire comment; ce que celui-ci n'osa faire au moyen d'une fracture, l'autre n'ayant osé envoyer les clefs. J'ai jugé de ce qu'il écrivait à mon égard par ce qui est arrivé dans la suite. C'est tout ce que j'en puis savoir.

La continuation de l'assoupissement vrai ou affecté du malade fut telle que je pris la précaution de m'emparer de la phiole où était le reste de la potion; je la cachetai de son cachet; j'en fis autant d'une petite phiole de liqueur anodyne, qui était aussi là, et après avoir dit au valet de mettre le cachet dans sa poche, j'emportai chez moi les deux phioles. Quelques heures après le valet vint me redemander la liqueur anodyne, disant que son maître était agité et ne pouvait dormir. Je la refusai; je lui dis qu'après un si long assoupissement je ne voyais pas que le sommeil fût pour lui une chose si pressée et qu'il fallait attendre le médecin.

Je passai la nuit à délibérer sur ce que j'avais à faire et sur ce que je me devais en pareille occasion. Je commençai à chercher un papier cacheté qu'il m'avait envoyé en Angleterre pour sûreté de ses engagements en cas de mort. Sur le dos de ce papier que je n'avais point ouvert j'écrivis et signai une déclaration que je renonçais à toute part dans les biens de M. Dupeyrou à quelque titre que ce fût et que je me déclarais le dernier des infâmes si j'en acceptais jamais rien. Je voulais lui envoyer ce papier sur

le champ. Mademoiselle Renou me représenta qu'il m'accuserait encore d'avoir voulu lui donner le dernier coup par cet envoi. J'attendis le matin, qu'il était plus calme. La certitude seule qu'il n'était point en danger me permit ce court délai; car je n'aurais pu supporter qu'il n'eût pas de son vivant la preuve de la fausseté des indignes vues qu'il avait la bassesse de me prêter. Ma sœur lui ayant porté le papier, me rapporta qu'en le recevant il lui avait demandé affectueusement de mes nouvelles et me pressa fortement de passer chez lui.

C'était ce que j'avais résolu de ne plus faire. Je m'étais aperçu que ma vue le faisait souffrir et la scène de la veille m'avait rendu la sienne peu agréable. J'étais déterminé à ne plus rentrer chez lui. Elle me fit renoncer, non sans peine, à ce projet extravagant. J'y rentrai enfin; je le trouvai presque sans fièvre et beaucoup mieux que je ne m'y attendais. Cette potion si terrible, jointe à la moutarde réitérée, avait dégagé l'estomac; les pieds étaient considérablement enflés; il s'obstinait si bien à n'en vouloir rien croire, que pour l'en convaincre, il fallut les lui montrer dans un miroir. Alors il se retrancha à dire que ce n'était pas la goutte, parce qu'il n'y sentait pas de douleur, et deux jours après, comme je fis percer des vessies que la moutarde avait faites, il demanda de quelle couleur était l'eau, et si elle n'était pas bien puante. On lui dit qu'elle était roussâtre et qu'elle ne sentait rien. Il n'en revenait pas.

Cette fatale nuit, la plus terrible de ma vie, et dans le détail de laquelle j'ai cru devoir entrer, fut celle du lundi 9 au mardi 10 de ce mois. Le mardi matin, retrouvant comme j'ai dit le malade tranquille par son état, mais toujours agité par ses sombres idées, je fis mes derniers efforts pour l'en guérir. Je ne pris plus le ton tendre et

touchant du sentiment, cela m'eût été impossible; mais je pris celui du plus simple bon sens et de la plus solide raison, qu'il devait du moins entendre. Je lui dis que les crimes abominables et périlleux, ne se commettaient pas sans de grandes vues et qu'il n'y en pouvait avoir que de petites et d'ineptes à celui qu'il imaginait; je lui prouvai, ce qu'il savait aussi bien que moi, qu'en le perdant je perdais tout; que tous mes projets se rapportaient à lui seul, comme à leur instrument et à leur terme; qu'en lui seul, après V. A., était ma dernière ressource, mon seul espoir pour finir mes jours en sécurité et en liberté; que d'ailleurs je ne pouvais espérer de jouir en paix des conditions de notre traité que de son vivant; que quelques mesures qu'il eût prises, il n'était pas possible qu'après sa mort je n'eusse à essuyer de la part de ses héritiers des difficultés que dans ma position j'étais hors d'état de suivre et de vaincre; tandis que, lui vivant, je jouissais tranquillement et sans le moindre embarras; qu'enfin le sort de mes papiers, qui tous étaient entre ses mains, était en quelque sorte attaché au sien; qu'après lui je n'en pouvais plus disposer ni savoir même ce qu'ils deviendraient; qu'il y avait tout à parier qu'ils finiraient par tomber dans les mains de mes ennemis, et que cette idée, fut-elle seule, me rendait sa conservation plus précieuse que la mienne propre. Un homme sensé pouvait-il supposer que pour le prix du plus exécrable de tous les crimes, je me fusse uniquement proposé, contre tous mes plus grands intérêts, de m'emparer de quelques effets qu'il pouvait avoir avec lui? pouvait-il me croire assez stupide, assez bête, pour ne pas voir l'impossibilité d'exécuter impunément un si sot projet, à l'insu de sa famille et de mes alentours, sous les yeux de son domestique qui savait le compte de tout, qui avait les clefs de tout, qui tenait tout sans que jamais j'eusse mis

l'œil ni la main sur rien? quand même le scellé n'aurait pas été mis, était-ce environné de surveillans, de malveillans attentifs à chercher l'occasion de me nuire, que, sans un homme de confiance je pouvais espérer de soustraire la moindre chose secrètement? Forcé d'insister sur l'absurdité d'une supposition pareille, faute de pouvoir découvrir sur quels fondements il avait pu la bâtir, je le pressai de me mettre à portée de me justifier plus positivement, ne pouvant imaginer d'aucun côté le moindre indice qui pût lui rendre son ami suspect. Je lui montrai le plus fortement qu'il me fut possible le sacré devoir de ne condamner personne sans l'entendre, surtout en pareil cas, surtout un honnête homme, et surtout un ami. Rien, je n'obtins rien, pas un seul mot, sinon la certitude qu'il ne voulait ni m'entendre, ni s'expliquer, qu'il voulait se complaire dans son affreux délire, sans jamais laisser paraître la moindre trace des erreurs qui l'y avaient conduit. Comme il m'avait reproché l'effusion de cœur de la veille, il me reprocha le renvoi du papier comme fait dans la même vue; il me faisait autant de nouveaux crimes de tous mes efforts pour le désabuser. Ce reproche ne me toucha plus. Je lui dis froidement que mon seul repentir était d'avoir reçu ce papier, ou de ne l'avoir pas forcé de le reprendre quand, à Fleury, je voulus déjà le lui restituer. Vous m'avez fait, ajoutai-je, de ce prompt renvoi un devoir indispensable; s'il a été fait si tôt ou si tard, ne vous en prenez qu'à vous.

Ennuyé sans doute de mes raisons et ne sachant qu'y répondre, il prit le parti de dormir ou d'en faire semblant. Tandis qu'il avait les yeux fermés, je vis ses traits s'altérer son visage prendre une figure difforme et presque hideuse; je jugeai de ce qui se passait dans cette âme faible, troublée par l'effroi de la mort. Alors j'élevai la mienne au

ciel, je me résignai dans les mains de la Providence et je lui remis le soin de ma justification, bien résolu de ne plus m'avilir jusqu'à entrer en explication sur mon innocence avec un forcené.

Toujours persuadé qu'il allait mourir, il guérissait cependant à vue d'œil et pour ainsi dire malgré lui. La fièvre le quitta tout à fait, le sommeil revint et cet appétit, aussi mal réglé que la tête du malade, me donna encore plus de peine à gouverner. On dirait qu'il est en quelque sorte fâché de guérir et que la honte de ses torts lui donne du regret de s'en convaincre. Voyant que la mort ne venait pas comme il l'attendait, il crut avoir pris un poison lent qui le ferait languir quelque temps encore, et parce qu'il ne guérissait pas tout d'un coup il crut ne jamais guérir. Ses mains étaient engourdies par l'humeur de goutte rechassée aux extrémités, il se crut impotent pour le reste de sa vie, et me le dit plusieurs fois. Les mains se dégagèrent, mais il lui restait un mal de gorge, il crut le garder toujours. Le mal de gorge cessé, il avait encore un peu de roideur dans les mâchoires, il la regarda comme un effet permanent du venin. La roideur dissipée, il suintait quelque humeur des vessies ouvertes à ses pieds par la moutarde; cette humeur, nourrie par le poison, devait selon lui couler toujours : elle est tarie et les pieds sont tout à fait secs et désenflés. Je ne sais plus ce qu'il fera désormais se sentant totalement guéri, cherchant du poison partout et n'en trouvant nulle part. Je commence à craindre que sa tête tout à fait altérée ne se remette jamais bien. Quelque effet qu'ait produit sur mon cœur son révoltant délire, j'ai suspendu de me décider sur son compte, jusqu'à son parfait rétablissement, et je le lui ai dit, n'étant pas juste de juger irrévocablement un homme et un ami sur ce qu'il dit et fait dans la fièvre. Mais s'il

se borne à être confus de sa folie et à vouloir l'oublier sans la réparer, tout est dit pour jamais entre lui et moi. S'il fait ce qu'il doit, je puis être encore, s'il veut, son ami, mais non plus son redevable. Quoi qu'il fasse et dans quelque situation que je me trouve, si jamais je me voyais forcé de recourir à l'assistance de quelque homme, j'aimerais mieux la recevoir du bourreau que de lui. Enfin, si l'objet de mes ennemis a été de nous détacher l'un de l'autre, j'avoue avec douleur qu'ils ont parfaitement réussi. Ah! Monseigneur, que les hommes savent peu ce qu'ils désirent! J'aurais payé de bon cœur des trois quarts des jours qui me restent à vivre le plaisir de voir ici M. Dupeyrou, et je les donnerais aujourd'hui de meilleur cœur encore pour qu'il n'y fût jamais venu.

Voilà, Monseigneur, ce que je sais et que je ne puis expliquer qu'en supposant ce domestique venu avec des intentions sinistres et de l'adresse pour saisir l'occasion de les exécuter. J'ignore ce qu'il a pu écrire à Paris. Dès le commencement de l'attaque de M. Dupeyrou, j'écrivis chez lui à Neuchâtel, et à Paris à une de ses amies, et je continuais à lui donner des nouvelles du malade, quand je vis arriver, il y a quelque temps, un exprès de la part de cette dame, avec une lettre pour M. Dupeyrou et aucune pour moi. L'exprès demanda M. Dupeyrou, sans aucune mention de M. Renou; il ne me vit et ne me parla pas. Il s'attendait à trouver le malade mort; il fut bien surpris de le trouver debout, causant avec moi auprès du feu. Le valet qui est ici, ayant reçu à Gisors réponse de son camarade qui est à Paris et craignant peut-être d'être obligé de montrer cette réponse, s'est pressé de dire qu'il l'avait perdue en chemin. Huit ou dix jours après, cette réponse ou une autre qu'il avait eu le temps d'y substituer, s'est retrouvée. Peut-être l'avait-il laissé tomber en lieu appa-

rent pour la répandre sans affectation dans le pays ; j'ignore ce qu'elle contient. Quoique le convalescent me paraisse très bien à présent, et que malgré ses folies j'espère achever de le rétablir en dépit de lui, tant qu'il se gouverne aussi mal, j'ai toujours à craindre quelque rechute. Si malheureusement elle arrivait, je supplie très instamment V. A. S. de donner des ordres pour qu'en cas d'accident tout se passe en règle, que le scellé soit mis sur les effets de M. Dupeyrou, sur les miens et surtout que le valet ne s'en retourne pas tranquillement chez lui jusqu'à ce que l'affaire soit bien éclaircie....

La pièce finit là, mais non pas l'histoire heureusement. Une hallucination de malade, grossie peut-être ou mal interprétée par une imagination trop facile à surprendre ne pouvait l'emporter sur une vieille amitié et sur une estime réciproque. L'échange de deux lettres suffit pour en effacer la trace et cet épisode n'aurait pu même être soupçonné si Dupeyrou ne nous avait conservé le document qu'on vient de lire, la lettre qu'il écrivit ensuite à son ami et la réponse de celui-ci qui clôt le débat et donne à tous les amis une leçon qu'aucun ne devrait jamais oublier.

Voici d'abord la lettre de Dupeyrou :

Jeudi 26 novembre 1767.

Laissez-moi, monsieur, vous écrire et vous ouvrir mon cœur sur deux articles qui l'affligent cruellement. Je suis

naturellement timide dans la conversation, et je crois à cause de mes oreilles. D'ailleurs l'attention que leur vice me force à donner aux mots, distrait en grande partie celle que je pourrais donner à leur sens et m'empêche souvent de répondre tout ce que je pourrais dire sur ce qui m'est adressé.

Vous m'avez dit, monsieur, une chose bien dure et bien inhumaine tout à la fois, quand, au sujet de l'égarement de mon esprit, vous avez dit que de pareilles idées ne devaient pas entrer dans l'esprit d'un honnête homme, même dans le vertige. Je vous l'ai déjà dit, monsieur, et je vous le répète du fond de mon cœur, je souhaite que vous n'éprouviez jamais par vous-même ce qu'est l'homme quand toute la machine est détraquée. J'ajoute qu'avec la moindre attention de votre part, vous auriez senti vous-même l'absurdité qu'une pareille idée eût pu m'occuper un seul instant dans mon état naturel. Il faut me supposer écervelé de craindre le poison de la main d'un honnête homme, d'un ami tendre et sensible, qui venait de me confier ses projets les plus chéris à l'exécution desquels j'étais devenu un être nécessaire. D'ailleurs si malgré tout cela, une idée aussi extravagante eût pu m'entrer dans la tête, qui m'empêchait de m'éloigner sur le champ d'un homme que je n'aurais dû en ce cas regarder que comme un homme abominable. Mais ce n'est pas tout et quoique je n'aie pas beaucoup de foi moi-même à ce que je vais ajouter, vous auriez pu avant de me juger avec tant de rigueur, chercher le fil et la liaison d'une pareille folie dans ce qui avait précédé. Souvenez-vous, monsieur, que quelques jours auparavant, vous-même m'aviez entretenu d'empoisonnements, de certain mets qui vous fut présenté en Angleterre et qui était empoisonné avec de la cigüe, du propos que vous avait tenu le valet de chambre de S. A. Mgr le Prince de

Conti quand il vous conseilla comme très saine une salade de cigüe. Il ne serait pas bien étonnant que toutes ces idées ayant fait une certaine impression sur moi, se fussent renouvelées dans mon délire et que je crusse en être devenu l'objet.

Je passe à l'autre article. Non-seulement vous m'avez jugé inhumainement, mais les fruits de mon délire ont ont été la perte de votre confiance dans un article qui me navre l'âme. Vous m'avez redemandé en conséquence les papiers concernant votre sûreté, ou qui doivent devenir votre dernière ressource en cas de quelque événement inattendu. Il est vrai que vous me les avez rendus le lendemain. Je les ai repris et je crois par là vous avoir fait un sacrifice que probablement vous ne m'auriez pas fait. Je les ai repris sans hésiter; mais ne croyez pas, monsieur, que je n'aie pas senti avec une amertume inexprimable tout ce que ce procédé avait pour moi de dur, d'humiliant et surtout de cruel pour mon amitié. Voilà, monsieur, le poids énorme que j'avais sur le cœur, qui m'opprimait le jour et la nuit. Je le dépose dans votre sein, dans le sein d'un ami. S'il n'en a plus le sentiment, qu'il me le dise et je tâcherai à mon tour d'oublier combien je l'aimai, pour ne me souvenir que des soins par lesquels il m'a rappelé à la vie, soins affreux, s'ils me font pleurer la perte de son estime et de son amitié.

Dès le lendemain Rousseau répondit à Dupeyrou en ces termes:

27 novembre 1767.

Je vois, monsieur, par ce qui s'est passé ici depuis votre arrivée et par ce que vous venez de m'écrire que

vous donnez une fort grande attention aux mots et une fort petite aux choses.

Je vous avoue que la chose à laquelle je me serais le moins attendu de votre part, dans ces circonstances, eût été des reproches et des plaintes et je croyais avoir assez bien mérité de vous pour que vous fussiez plus sensible à mes soins qu'à mes torts. J'ai pu dans l'indignation d'une âme fière, user avec vous de mots durs et peu mesurés. En cela j'ai fort mal fait. Mais tout ce que vous m'avez dit et fait, tandis que je vous sauvais la vie, n'était pas dur, il était atroce et n'a ni ralenti mes soins, ni changé ma conduite envers vous. Vous étiez, dites-vous, dans le délire de la fièvre; il est vrai. Mais si vous m'eussiez poignardé dans ce délire, n'en auriez-vous nul regret après cela? vous avez fait pis que de me poignarder. Voyant qu'après tout ce qui s'était passé vous restiez tranquille, voyant que je ne recevais de vous pour prix de mon zèle et de mes peines que des marques d'indifférence et de froideur, même après que vous fûtes en pleine raison, dans un moment de dépit que je me reproche, j'osai, pour vous faire rentrer en vous-même, vous redemander deux papiers qui ne sont utiles qu'à la conservation d'une vie dont je ne me soucie plus. Cela n'opérant rien, je vous rendis les papiers : voilà tout. Mon erreur, si c'en fut une, était pardonnable, le motif en était bon; elle fut courte et réparée presque aussitôt. Cependant elle a besoin de pardon, j'en conviens, et je vous le demande encore.

Vous voulez, Monsieur, savoir mes sentiments à votre égard : les voici. Je vous estime comme je vous aime, et c'est tout dire. J'ai la confiance la plus entière, non-seulement dans votre probité, mais dans votre amitié. Quoique les erreurs d'un amour-propre trop irritable puissent vous donner des sentiments injustes, je suis certain que vos

procédés ne le seront jamais. Vous êtes homme, vous avez de grands défauts, rachetés par de plus grandes vertus. Mais votre caractère et votre fortune avaient besoin l'un de l'autre. Né pour prendre plaisir à obliger, vous ne l'êtes pas pour savoir être obligé, et si vous eussiez été appelé à recevoir des bienfaits au lieu d'en répandre, je doute que votre vertu favorite eût été la reconnaissance.

Croyez-moi, Dupeyrou, passons-nous nos défauts et soyons amis. Ne cherchons ni dans l'amitié, ni dans l'humanité une perfection que nous n'y pouvons pas mettre, et croyons qu'en triant parmi les autres hommes, il serait difficile à chacun des deux de mieux choisir.

Les pièces ci-dessus sont, je l'ai dit, reproduites dans les *Étrennes Neuchâteloises*, de 1863, de M. Bonhôte. Voici maintenant la lettre de Rousseau au colonel de Pury par laquelle il lui demandait de venir au secours de leur ami commun, et de l'accompagner à son retour de Trye à Neuchâtel. Je la copie dans le *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, publié par M. G.-A. Matile, 1843, tome II, page 104, ainsi que la suivante qui en est comme la suite et l'épilogue. Malgré la réconciliation, on le verra, la tête de Dupeyrou n'était pas si bien guérie, que Rousseau pût être tranquille à cet égard.

A Trye, le 13 décembre 1767.

A Monsieur le colonel Pury, à Neuchâtel

Mon cher colonel, malgré l'opposition de M. Dupeyrou à vos offres réitérées et à toutes mes sollicitations, je dois dire qu'il est dans le cas d'avoir besoin de vos soins, et d'autant plus que l'accablement qui me gagne peut me mettre d'un jour à l'autre hors d'état de lui continuer les miens. Ce n'est pourtant pas sa santé qui en a besoin. Il a eu une nouvelle petite atteinte de goutte aux places ordinaires, et dont il est parfaitement rétabli. Mais je vois que sa tête n'est pas aussi bien remise que son corps, et cela, joint à ses fréquentes rechutes, ne me permettrait pas de le voir partir seul dans cette saison pour une aussi grande route, sans de vives inquiétudes; d'autant moins que son domestique Grisel, loin de contribuer à rétablir son esprit dans son assiette, paraît bien plutôt travailler à l'altérer, espérant peut-être en tirer meilleur parti dans un état d'affaiblissement. Ce garçon ne me plaît point, quoique assurément je le laisse de très bon cœur vivre chez moi à discrétion; et ce qui n'augmente pas ma confiance en lui, est l'extrême crainte qu'il a de vous voir paraître : il faut qu'il ait des raisons de vouloir se cacher de vous. Quoi qu'il en soit, venez, mon colonel, si vous le pouvez, et le plus tôt sera le mieux : je regarde ce devoir d'amitié de votre part comme indispensable dans la circonstance. Si vous ne pouvez absolument venir, engagez madame la commandante à envoyer Jeannin, ou quelqu'un de confiance qui puisse veiller et soigner monsieur son fils, jusqu'à son arrivée auprès d'elle. Pour moi, j'ai fait ici tout ce que j'ai pu sans me rebuter jamais de rien : je suis dans l'impossibilité d'en faire davantage et de l'accompa-

gner moi-même. Au reste, il est, quant à la santé, très en état de soutenir le voyage; mais soit que le désir de vous embrasser me grossisse le besoin de vous voir ici soit qu'en effet les objets soient tels qu'ils me paraissent, je n'aurai plus l'esprit en repos si je le vois partir sans vous. Bonjour, mon colonel, je vous embrasse de tout mon cœur en attendant la réalité.

Mille choses respectueuses et tendres, je vous en supplie, à cette excellente maman. Je suis extrêmement touché de ses bontés et de sa reconnaissance. Mon cœur, je vous l'avoue, avait un peu besoin de cette consolation. Vous pouvez au besoin montrer cette lettre à M. Dupeyrou; mais il convient, je crois, d'attendre l'occasion, et en attendant, vous pourrez fonder votre voyage sur votre inquiétude et celle de madame la commandante, etc.

Au même.

A Trye, le 6 janvier 1768.

Où est-il donc, ce bon Colonel? Pourquoi déjà si loin? Que ne puis-je encore l'embrasser à mon aise pour le bon et grand bien qu'il m'a fait? Pourquoi l'émotion de nos premières alarmes nous empêcha-t-elle de nous voir aussi tranquillement que nous eussions fait en tout autre temps? En vérité nous mériterions bien tous d'en avoir un dédommagement après tant de peines, et je vous jure qu'il entrerait bien dans les vœux de mon cœur de le passer auprès de vous. Je vous embrasse bien tendrement et avec autant de sincérité que peu de cérémonie.

L'Herboriste de Mad. de Portland.

Cette lettre rattrapa les voyageurs à Paris, avec une autre de même date pour Dupeyrou

et qui ne respire pas une amitié moins vive. Bien qu'elle se trouve dans la *Correspondance*, j'en rappelle un passage afin que pour les lecteurs, comme pour Rousseau, cet épisode ne soit qu'un orage dans un ciel pur, et bientôt oublié :

J'étais, mon cher hôte, dans un tel souci sur votre voyage que j'envoyai trois fois de suite à Gisors.... Enfin je la reçois, cette lettre si impatiemmeut attendue.... Enfin vous voilà heureusement arrivé, malgré ce premier accident. dont l'histoire m'eût fait trembler si votre lettre n'eût été datée de Paris. Convenez qu'en ce moment-là, vous dûtes sentir qu'il n'est pas inutile à un convalescent d'avoir avec soi un ami en route, et, qu'au fond du cœur, vous m'avez su gré de ma tricherie. Voilà les seules que je sais faire, mais je ne m'en corrigerai jamais.

Pour compléter le dossier de cette affaire voici encore une note détaillée de Rousseau au sujet de ses arrangements financiers avec Dupeyrou.

ÉTAT DE MES AFFAIRES AVEC M. DU PEYROU.

L'entreprise d'une édition générale de mes écrits faite à Neuchâtel en 1764 ayant échoué, M. du Peyrou, poussé par le désir amical et généreux de m'assurer ma subsistance, voulut bien se substituer à la place des éditeurs et, se chargeant de faire en temps et lieu l'édition projetée, il me promit de me payer dès à présent pour cette édition future les 1600 liv. de France de pension viagère que la société s'était engagée à me payer aussi dès à présent pour celle qu'elle entreprenait. De cette manière, M. du Peyrou

devenait propriétaire de tous mes écrits, tant manuscrits qu'imprimés [1] et je les lui remis en conséquence de cet accord tout corrigés, arrangés et en état d'être mis sous la presse au moment qu'il jugerait à propos.

Ce traité, très avantageux pour moi, ne pouvait qu'être onéreux pour M. du Peyrou, qui commençait ainsi par payer d'avance les intérêts de sommes qui ne pouvaient lui rentrer de fort longtemps; mais mon estime et mon attachement pour lui ne me permirent pas d'écouter là-dessus une délicatesse déplacée dans une si grande intimité, et il ne me fut pas pénible de lui être redevable d'un accord qui me mettait pour le reste de mes jours dans une indépendance honnête, et que l'état de sa fortune lui permettait de tenir sans s'incommoder.

Cependant, pour laisser à lui ou à ses héritiers un supplément capable de le dédommager de ses avances, j'ajoutai à la cession de tous mes écrits celle de ma vie que je me proposais d'écrire, et dont le commencement lui a déjà été remis, comme aussi toutes les lettres, pièces et papiers qui s'y rapportent et dont le recueil devait faire un ouvrage à part.

L'effet de cet accord a commencé pour moi avec l'année 1766 et il m'a été payé depuis lors une année et demie de la pension stipulée, faisant en tout la somme de 2400 liv.

Ce traité ne peut plus subsister et il est déjà rompu par la restitution de l'écrit qu'il m'avait envoyé en Angleterre et par la déclaration que j'y ai jointe. Ainsi ce sont 2480 liv. dont je reste débiteur de M. du Peyrou. Je ne suis pas en état à présent de lui restituer cette somme; mais :

1° M. du Peyrou a entre les mains le recueil général et

[1] J'ai toujours réservé avec mes libraires le droit de l'édition générale.

complet de mes écrits tant imprimés que manuscrits, dont il n'y a point de libraire qui ne lui paye une somme plus forte que celle dont il est mon créditeur.

2° Et il a de plus en dépôt toutes les pièces, lettres, papiers et mémoires concernant ma vie, qui forment un effet sur lequel il trouvera toujours au besoin une autre somme non moins forte. Mais comme je ne puis consentir en aucune sorte à l'aliénation desdits papiers, surtout pour être imprimés de mon vivant, et que je le prie, au contraire, de vouloir bien continuer à les garder en dépôt jusqu'à ce que j'en dispose, voici, ce me semble, une autre voye par laquelle M. du Peyrou peut se rembourser de ses avances sans toucher auxdits effets.

3° M. du Peyrou a reçu de mylord Mareschal une somme de 6 mille livres pour servir de capital à une rente viagère de 600 liv. que mylord m'avait destinée. Ainsi, selon les intentions de M. M., cette somme devait m'appartenir, puisque ce fut moi qui le priai de ne pas m'envoyer ce capital, comme il voulait faire, mais de m'en faire ou constituer la rente préférablement. Mon intention n'est pourtant pas assurément de m'approprier cette somme, mais bien d'y faire prélever, comme je crois avoir droit de le faire, le remboursement des cent louis que j'ai reçus de M. du Peyrou, lequel, déduction faite de ces cent louis voudra bien pour le reste, s'arranger avec M. M. comme il l'entendra; car pour moi, je n'y prétends rien. Quant aux cent louis, je les reçois de très bon cœur de milord Mareschal.

Quitte ainsi du côté de la bourse avec M. du Peyrou je n'entens point l'être du côté des services et des soins pleins de zèle et de bonté qu'il m'a prodigués, et dont je conserverai toute ma vie la reconnaissance qu'ils méritent ne voulant point, de ma part, mettre en ligne de compte

les angoisses qu'il m'a coûtées, ni la vie que je lui ai sauvée, en quelque façon malgré lui.

M. du Peyrou est prié d'examiner ce papier, d'y faire les changements ou corrections qui lui paraîtront justes et raisonnables, et de vouloir bien après cela le signer, comme je ferai de mon côté, de même que le double qu'il en pourra prendre, s'il juge à propos d'en prendre un.

Fait à Trye, le

N° 3, p. 236.

I

Lettres de naturalité [1].

Nous, George de Keith, comte, maréchal héréditaire d'Écosse, chevalier de l'ordre de l'Aigle Noir, gouverneur et lieutenant-général de la souveraineté de Neuchâtel et Valangin, pour Sa Majesté Frédéric, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, margrave de Brandebourg, archi-chambellan et prince électeur du saint empire romain, etc., etc., etc., notre souverain prince et seigneur, savoir faisons, que le sieur Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, nous ayant représenté par une très-humble requête, que le bonheur et les avantages dont jouissent les sujets de Sa Majesté, sous sa douce et glorieuse domination, lui aurait fait naître le désir d'être admis dans leur nombre, s'il nous plaisait, au nom du roi, de l'y recevoir en lui accordant des lettres de naturalité sur ce nécessaires; comme il nous en suppliait très humblement, offrant de payer la finance

[1] Original sur parchemin à la bibliothèque de la ville de Neuchâtel.

ordinaire et de faire avec zèle tout ce qui lui serait prescrit à ce sujet, et nous sur le bon et louable rapport qui nous a été fait du suppliant, désirant de le gratifier et traiter favorablement, nous avons, au nom de Sa Majesté permis et octroyé, comme par les présentes nous permettons et octroyons au dit sieur Jean-Jacques Rousseau et aux siens nés et à naître en loyal mariage, de pouvoir résider, demeurer et habituer dans cette souveraineté de Neuchâtel et Valangin, en tel lieu que bon lui semblera, de succéder avoir et posséder tous biens, tant meubles qu'immeubles, qu'il a acquis ou pourra acquérir et d'en jouir, ordonner et disposer par testament, ordonnance de dernière volonté, don commun entre vif ou autrement, ainsi que de droit lui sera permis, et qu'après sa mort ses enfants ou autres ses héritiers lui puissent succéder, tout ainsi que ceux des originaires de la souveraineté de Neuchâtel et Valangin, sans qu'au moyen des ordonnances qui y sont établies, il soit fait au dit sieur Jean-Jacques Rousseau, ses héritiers ou autres, en faveur desquels il aurait disposé de ses biens, aucun empêchement, ni qu'on puisse prétendre les dits biens par droit d'aubaine ni autrement, sous prétexte qu'il n'est pas né vrai et naturel sujet de Sa Majesté en cet état; l'ayant à cet égard habilité et dispensé, comme nous l'habilitons et dispensons, par les présentes, ensemble ses successeurs héritiers ou ayant cause, imposant là dessus silence perpétuel au procureur-général et à tous autres officiers du roi en cette souveraineté qu'il appartiendra, à la charge que le dit sieur Jean-Jacques Rousseau prêtera le serment en tel cas requis et accoutumé, et satisfera aux mêmes devoirs, charges, redevances et prestations auxquels sont tenus et obligés envers Sa Majesté ceux de ses sujets résidens dans les lieux où le dit sieur Rousseau et les siens prendront leur habitation ordinaire, suivant le

règlement fait pour cela en Conseil d'État, le 28 décembre 1707, sans que ledit sieur Jean-Jacques Rousseau ni les siens puissent prétendre jouir des bénéfices portés dans les concessions des abris et de la dîme à la pose, accordés par feu Son Altesse Madame la duchesse de Nemours, ni que lorsqu'ils seront habitués hors de cet état, ils puissent se prévaloir, par rapport au Souverain, des droits utiles et bénéfices dont jouissent et sont accoutumés de jouir les sujets de l'État, résidens et habitués dans icelui. Et nous lui avons accordé la présente permission et naturalisation gratis et sans finance pour le roi. Si donnons en mandement à tous châtelains, maires, justiciers et autres officiers en cette Souveraineté, que du contenu ci-dessus, ils fassent, souffrent et laissent jouir et user pleinement et perpétuellement le dit sieur Jean-Jacques Rousseau, ses hoirs et successeurs, sans permettre qu'il lui soit donné aucun trouble ni empêchement, car telle est notre intention au nom du roi. En témoin de quoi nous avons ordonné au soussigné secrétaire du Conseil d'État de signer les présentes de son seing ordinaire, pour l'indisposition de monsieur le chancelier, et à icelle fait apposer le grand sceau de Sa Majesté usité dans cet État. Donné au château de Neuchâtel le seizième jour du mois d'avril mil sept cent soixante trois.

(*Signé*) A. PERROT.

Le lendemain milord Maréchal écrivait à Rousseau ce court billet :

Outre que je suis bien aise de trouver occasion à faire voir l'estime et amitié que j'ai pour vous, vous devinerez aussi une autre raison (d'amitié toujours) de vous avoir fait naturaliser. Bonjour.

Colombier, 17 avril (1763).

II

Lettres de Communier de Couvet [1].

Nous, Jonas-Henri Guyenet et Jean-Frédéric Petitpierre, agissant au nom et en la qualité de modernes gouverneurs [2] de l'honorable communauté et paroisse de Couvet au Val de Travers, assistés de noble et prudent François de Roy, ancien major au service de France, et chevalier de l'ordre de la Générosité, et de messieurs Jean-Henri Borel, notaire, Abraham-Henri Borel et Pierre-Abraham Borel, tous deux receveurs, et des sieurs Jean-Henri Borel, notaire et justicier, Jean-Henri Petitpierre, juré, Ferdinand Guyenet, greffier, Henri Roy, Pierre Berthoud, du conseil de commune, Pierre-David Borel et Abraham Berthoud, anciens, savoir faisons à tous ceux à qui il appartiendra que le conseil et générale communauté du dit lieu, assemblés solennellement cejourd'hui sous date, aurait pris en sérieuse attention l'honneur que reçoit le Val de Travers par le séjour qu'y a établi depuis quelque temps l'illustre et célèbre monsieur Jean-Jacques Rousseau, et mis en délibération s'il ne convient point à cette communauté de le recevoir

[1] Original sur parchemin à la bibliothèque de Neuchâtel. Cette lettre expédiée avec un soin particulier est entourée d'un cadre orné de dessins, portant dans le haut un soleil radieux supporté par deux branches de laurier sous lesquelles on lit la devise de Rousseau : *Vitam impendere vero*. La commune de Couvet a accordé à son secrétaire Jean-Henri Berthoud, notaire et ancien justicier, pour l'expédition, et à son frère le dessinateur pour les ornements de la lettre, L. 21 (environ 32 francs). Règlement de commune du 15 juin 1765. (Note de M. Matile qui a reproduit cette pièce et la précédente.)

[2] La charge de gouverneur était annuelle, et chacun des principaux membres de la communauté l'occupait à son tour bien que par élection libre de l'ensemble des *communiers*.

et agréger au nombre de ses communiers, dans l'unique vue de lui témoigner les sentiments de distinction toute particulière qu'elle a pour lui, en conséquence de quoi les sieurs gouverneurs susnommés, après avoir pris les suffrages de tous les communiers assistant en générale communauté ont rapporté que par les motifs ci-devant déduits, et considéré que M. Rousseau a été naturalisé par Sa Majesté notre auguste souverain, qu'il est par là sujet de cet État et peut recevoir qualité de communier, il serait reçu et incorporé libéralement et gratuitement membre de la dite communauté pour lui et ses hoirs légitimes à perpétuité, afin de participer et de jouir de tous les droits sans exception découlant de cette qualité et aussi aux charges dont en jouissent les autres communiers. En exécution duquel arrêt, nous dits, gouverneurs de l'assistance prédite, avons reçu et incorporé, recevons et incorporons mon dit sieur Jean-Jacques Rousseau et ses descendans à perpétuité dans le corps de cette communauté, afin de participer et jouir de tous les biens, profits, revenus, privilèges, immunités, franchises, libertés, droits et charges quelconques appartenant à icelle, et dont jouissent, peuvent et pourront jouir les autres membres de la dite communauté, laquelle réception et admission, nous avons ainsi faite libéralement, gratuitement et par les motifs ci-devant énoncés, promettant nous les dits gouverneurs au nom que devant, et de l'assistance prédite, par notre bonne foi et serment, et sous l'expresse obligation des biens de la dite communauté, de n'y jamais contrevenir, de maintenir et garantir monsieur Jean-Jacques Rousseau, et les siens auprès des présentes et cela envers et contre tous, en jugement et dehors, et de les avoir pour agréables, fermes et stables à toujours.

Renonçant nous les dits gouverneurs au nom de qui nous agissons aux choses contraires au présent acte, et

surtout à la maxime qui réprouve la générale renonciation lorsque la spéciale ne précède, et requérant au surplus que le scel usité dans la baronie du Val de Travers soit mis et appendu aux présentes en réservant en tout les droits seigneuriaux et ceux d'autrui. Ce qui fut fait et passé au dit Couvet le premier janvier mil sept cent soixante-cinq : présents le sieur Frédéric Jeanrenaud et Jean-Henri Lardy demeurant au dit Couvet, témoins à ce requis et signés en la présente avec les sieurs gouverneurs et assistans qui ont déclaré que la dite réception à communier avait été donnée par le suffrage unanime de cent vingt-cinq communiers composant la dite générale assemblée, ayant été ordonné au notaire soussigné, secrétaire de la dite communauté, d'expédier ces présentes en cette forme, le dit an et jour 1er janvier 1765.

Ita est.

(Signé avec paraphe) J-H. BERTHOUD.

N° 4, p. 266.

Extraits d'un livre relié, en grande partie blanc, déposé à la bibliothèque de Neuchâtel. Tout est de la main de Rousseau. On y trouve des copies de lettres reçues, des projets de lettres, des notes très chargées de ratures et sans suite; une liste de livres prêtés; des notes de blanchisseuse, dont une de Thérèse, avec une orthographe dont voici un échantillon : *troes peres de milene.*

Les papiers de Rousseau contiennent d'autres exemples de cette écriture et de cette orthographe, qui montrent que le pauvre Jean-Jacques en fut réduit quelquefois à se servir de Thérèse comme secrétaire. Mais, ne pouvant tout copier, nous nous bornons à quelques morceaux écrits par Rousseau, et qui tous paraissent se rapporter aux derniers mois de son séjour à Motiers.

Projet de lettre au consistoire.

La réponse à cette question me paraît peu embarrassante à faire. Mais Messieurs je vous supplie de considérer que vivant depuis longtemps dans le sein de l'église et n'étant ni pasteur, ni chargé d'aucune partie de l'instruction publique, je ne dois être soumis à aucune interrogation ni inquisition pour la foi, une telle inquisition blessant les droits des particuliers soit comme fidèles, soit comme citoyens de l'État, duquel j'ai l'honneur d'être membre.

J'ajoute à cela que lorsque je fus admis à la communion il y a environ trois ans par M. de Montmollin après ma déclaration générale je lui dis et lui répétai que je n'entendais me soumettre à aucune interrogation sur les dogmes. M. le professeur acquiesça pleinement à cette condition qu'il a jusqu'ici fidèlement observée. Je continue à me tenir à sa promesse et je prends la liberté de la lui rappeler. Je dois compte aux lois et aux hommes de mes actions et de ma conduite mais je ne dois compte qu'à Dieu seul de ma foi. Voilà Messieurs toute ma réponse à la question qui m'a été faite et à toutes les questions subséquentes qui pourraient se rapporter au même sujet.

On peut comparer ce canevas avec la lettre plus développée qui se trouve dans la Correspondance sous la date du 29 mars 1765.

*
* *

Discuter mes raisons entre vous et moi, vous me croyez bien lâche et bien dupe. Vous vous trompez sur le motif de ma retenue, et je n'en suis pas surpris. Mais tout a sa mesure et surtout la patience. Voici la dernière lettre que vous recevrez de moi. Voulez-vous que je parle ou que je me taise? Choisissez.

*
* *

Que je m'explique avec vous, non monsieur. Pour être patient je vous parais vil ou dupe. Vous aurez le temps de vous détromper. Vous voulez donc que je parle, je parlerai. Soyez-en sûr... vous... réponse....

*
* *

A Théod. Rousseau.

16 mars 1765.

M. de Montmollin m'a communiqué, mon cher cousin, une lettre que vous lui avez écrite en ma faveur. Cette lettre m'a paru plaisante et je l'ai prié de ne la montrer à personne afin qu'on ne se moquât pas de vous.

Je n'ai point répondu aux deux précédentes que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire parce que ces répônses n'étaient point absolument nécessaires, et que je me borne désormais aux correspondances qui le sont. Je vous salue, mon cher cousin, de tout mon cœur.

*
* *

Du 20 avril 1765.

La lettre, monsieur, dont vous m'avez honoré le 21 mars demande une réponse méditée et détaillée que mon état présent ne me permet pas de faire. J'employerai mon premier relâche à remplir ce devoir et je vous ferai passer ma lettre par la voye de mon ancien correspondant. Il convient, monsieur, que notre correspondance ne se lie (fasse) que par une voye fixe et sûre, et puisque nous en avions une, je voudrais n'en pas changer sans nécessité. Ne doutez, monsieur, je vous supplie, ni du vif intérêt que je prends à l'objet de votre lettre, ni de mon admiration et de mon respect pour vos talents et vos vertus.

*
* *

La persécution m'a élevé l'âme. Je sens que l'amour de la vérité m'est devenu cher parce qu'il me coûte. Peut-être ne fut-il d'abord pour moi qu'un système; il est maintenant ma passion dominante. C'est la plus noble qui puisse entrer dans le cœur de l'homme. J'ose dire qu'elle était faite pour le mien.

*
* *

Émile, t. I, p. 46.

Tout lecteur [1] sentira, je m'assure, qu'un homme qui n'a nul remords de sa faute ou qui veut la cacher au public se gardera de parler ainsi.

[1] Variantes : *équitable conviendra..., doit convenir.*



Lettre à X....

J'attendais des réparations, monsieur, et vous en exigez : nous sommes fort loin de compte. Je veux croire que vous n'avez point concouru dans les lieux où vous êtes aux iniquités qui sont l'ouvrage de vos confrères; mais il fallait, monsieur, vous élever contre une manœuvre si opposée à l'esprit du christianisme et si déshonorante pour votre état. La lâcheté n'est pas moins répréhensible que la violence dans les ministres du Seigneur. Dans tous les pays du monde il est permis à l'innocent de défendre son innocence. Dans le vôtre on l'en punit; on fait plus, on ose employer la religion à cet usage. Si vous avez protesté contre cette profanation, vous êtes exempté dans mon livre, et je ne vous dois point de réparation. Si vous n'avez pas protesté, vous êtes coupable de connivence, et je vous en dois encore moins.

Agréez, monsieur, je vous supplie, mes salutations et mon respect.



Je vous demande la permission de faire une petite méchanceté, à laquelle il est impossible que je me.... : c'est de faire ma paix avec tous les autres clergés aux dépends du vôtre. J'en veux faire le bouc d'expiation pour les péchés d'Israël. Toujours, du reste, en supposant l'excommunication, car tant qu'ils seront mes pasteurs je n'ai rien à leur dire. Avec les pacifiques je serai toujours homme de paix, avec les turbulens je veux être un diable. Voilà ma dernière résolution.

*
* *

J'ai trop éprouvé combien c'est une duperie d'être bon avec tout le monde. Je serai [1] homme de paix avec les pacifiques, mais je veux être un diable avec les méchans.

*
* *

Oubliez, monsieur, mon lâche billet de lundi. Tout est changé. Tourmenté, malade, excédé de querelles, chaque tracasserie qui me survient commence par m'effrayer et m'abattre. Mais, comme l'abattement ne guérit de rien, quand je vois qu'il faut absolument en découdre, je me réveille, l'âme me revient avec la colère, et je fais de nécessité vertu.

Il faut donc reprendre les armes, je le vois : mon sort est de mourir dans le lit d'honneur.

J'ai tout fait pour plaire à vos messieurs. Ils ne veulent point de ma bienveillance....

*
* *

Je porte selon mon devoir et mon inclination le plus grand respect au Conseil d'État et à tous ses nobles membres ; ma personne est à leur disposition, et s'il leur plaît d'user envers moi de violence, je n'ai ni le pouvoir ni la volonté d'y résister.

Mais quant à l'ordre qui m'est signifié de la part du même illustre Conseil d'État de partir, je me crois dispensé d'y obéir volontairement, attendu qu'il passe le pouvoir de ceux qui le donnent :

1o Parce qu'ayant l'honneur d'être ici dans mon pays,

[1] Var. : *désormais*.

personne n'a droit de m'en chasser qu'après avoir fait mon procès;

2° Parce qu'étant sous l'immédiate protection du Roy, qui n'a point de supérieur, je ne puis être expulsé que par l'ordre exprès de S. M. ou de son ministre, ou de mylord Maréchal qui le représente.

*
* *

Enfin, monsieur, la Providence a pris pitié de moi; au moment où je m'y attendais le moins, il se présente un azile aussi sûr qu'honorable dans un pays où, grâce au ciel, il n'y a point de ministres. C'est, monsieur, tout ce qu'il m'est permis de vous dire. Permettez-moi, dans cette occasion, de prendre congé de ces messieurs et de leur consistoire. Durant le peu de temps dont j'ai besoin pour mettre ordre à mes affaires, j'espère qu'on ne me traitera pas plus mal qu'un Turc, un juif, un payen, et qu'on voudra bien m'accorder, comme étranger, l'hospitalité qu'on ne refuse à personne. Ce n'est pas, monsieur, que je renonce au droit d'appartenir à cet état; au contraire, l'honneur d'être inscrit parmi ses membres me sera toujours précieux par lui-même, encore plus par la main dont il me vient, et je mettrai toute ma vie au rang de mes premiers devoirs le zèle et la fidélité que je dois à son prince. J'ajoute que j'y laisse un bien très-regrettable, mais dont je n'entends point du tout me dessaisir. Ce sont les amis que j'y ai trouvés dans mes disgrâces et que j'espère y conserver malgré mon éloignement.

Recevez, monsieur, je vous supplie, mes salutations et mon respect.

Ce fragment se retrouve en partie dans la lettre adressée au procureur-général Meuron le 23 mars 1765. — Voir plus loin p. 396.

N° 5, p. 290.

Le Conseil d'État ayant fait rapport au roi sur les événements qui avaient eu lieu, celui-ci répondit le 28 septembre par le rescrit suivant :

A nos amés et féaux.

Après les ordres que nous vous avions donnés il y a quelque temps pour la sûreté du sieur Rousseau dans l'asile qu'il s'est choisi et les bons arrangements que vous avez aussi pris en conséquence à notre entière satisfaction, nous n'avions pas lieu de croire que des esprits remuants et inquiets oseraient le troubler encore de nouveau dans sa retraite, nous venons cependant d'apprendre avec la plus grande indignation que, à la suite d'un sermon scandaleux prononcé en dernier lieu à Motiers, le sieur Rousseau a été insulté par les séditieux de cet endroit et qu'on s'est même porté aux dernières violences contre la demeure qu'il habitait. Il est étonnant que dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, le fanatisme ose encore lever l'étendard jusque dans des pays soumis à notre domination. Nous ne doutons pas à la vérité que la Classe, éclairée par de meilleurs principes, ne désapprouve le zèle inconsidéré et amer de l'ecclésiastique qui vient de souffler le feu de la discorde à Motiers et ne reprenne sévèrement en lui une conduite aussi contraire à l'esprit de charité et de paix, dont il devrait donner l'exemple à ses paroissiens, mais comme il ne suffit point de relever l'irrégularité de son procédé pour le passé et qu'il faut empêcher qu'il ne se prévaille encore dans la suite des facilités de son emploi pour émouvoir de nouveaux troubles, vous aurez soin qu'il

lui soit interdit de faire à l'avenir aucune déclamation tendant à aigrir et à exciter les esprits et enjoint à s'en tenir dans ses sermons, comme son devoir l'y oblige, aux vérités et aux préceptes qui doivent seuls en faire la matière et le but. Nous vous ordonnons en même temps de prendre les mesures les plus rigoureuses et les plus efficaces pour empêcher que le sieur Rousseau ne soit inquiété et qu'il n'ait plus rien à craindre des fureurs intolérantes de ses aveugles persécuteurs. Sur ce, nous prions Dieu de vous avoir en sa sainte et digne garde. Fait à Berlin, le 28 septembre 1765.

Par ordre exprès du roi;

FINCKENSTEIN HERTZBERG.

RAPPORT DU CHATELAIN MARTINET SUR DE NOUVELLES INSULTES FAITES A ROUSSEAU.

Du 12 octobre 1765.

.... Le Conseil se rappellera qu'aux fêtes de Pâques M. le professeur de Montmollin, sous prétexte d'une direction à lui donnée par la V. C. (vénérable Classe) entreprit de faire excommunier par le consistoire M. Rousseau, et fit, mais inutilement, des efforts étonnants pour parvenir à ce but, et c'est de quoi j'ai eu l'honneur d'informer le gouvernement par deux rapports très circonstanciés auxquels je me réfère.

Sur la fin d'avril, M. le professeur fit un sermon que j'entendis réciter et dans lequel il paraissait qu'il avait en vue pour le moins les quatre anciens qui n'avaient pas voulu opiner à son gré. Le dimanche suivant jour que j'étais descendu en ville pour assister aux États, il détonna d'une manière plus vive et plus directe encore, à ce que j'ai appris, Le Conseil n'en fut pas plutôt informé, et que

de plus M. Rousseau avait été apostrophé en rue, par un homme qu'il ne connut pas, qu'il lâcha un arrêt, qui fut lu en communauté et en justice, accompagné par M. le lieutenant, qui s'était rendu à Motiers pour cela, des réflexions les plus propres à engager tous les membres de la Communauté à avoir pour M. Rousseau les égards et les ménagements dus à une personne qui avait l'honneur d'être sous la protection immédiate de S. M. Cela semblait d'abord avoir un peu calmé les esprits, mais cette tranquillité apparente ne dura pas longtemps; M. de Montmollin ayant assemblé un consistoire, suivant l'usage, la veille des fêtes de Pentecôte, la matière de l'excommunication de M. Rousseau y fut remise à flot, non par M. de Montmollin, mais par l'ancien Clerc, il fallut opiner là-dessus, je le fis dans les mêmes termes à peu près que j'avais conclu en consistoire de Pâques, et mon avis ayant été goûté par quatre anciens fut résolu par la pluralité, qu'on laisserait tranquille et en repos M. Rousseau et qu'on abandonnerait cette affaire....

La nuit du 6 au 7 du dit septembre, il se commit de nouvelles violences contre la maison de M. Rousseau, nuit où il semblait être le plus en sûreté, puisqu'il y avait les gardes de foire des villages qui veillaient dans le village, on assaillit à coup de pierres les fenêtres de M. Rousseau; une de ces pierres de la pesanteur d'environ trois à quatre livres était proche de la chambre de M. Rousseau, et la galerie attenante à la maison en était remplie d'une manière à faire frémir, ainsi que je l'ai déclaré en tête des enquêtes que je fis le lendemain, et qui ont déjà été vues en Conseil; éveillé comme je le fus par les cris que j'entendis à la rue, je courus sur-le-champ chez M. Rousseau, que je trouvai de même que sa gouvernante dans un état de frayeur inexprimable, et c'est aussi ce qui m'engagea

pour les mettre en sûreté à mettre des gardes devant sa maison pendant le reste de la nuit; le lendemain j'ouvris comme je l'ai dit de nouvelles enquêtes, que le Conseil m'a ordonné de laisser dormir, mais à mesure que le gouvernement me donna cet ordre, il me fut enjoint de faire assembler la Communauté de Motiers, à laquelle, conformément aux intentions du Conseil, je témoignai son indignation au sujet des nouveaux attentats de la nuit de la foire, je déclarai qu'elle serait responsable de toutes les violences ou insultes qui seraient faites soit à M. Rousseau, soit à sa maison, soit à ses effets, et enfin je fis publier, dès le jeudi suivant, la récompense que le gouvernement promettait à ceux qui découvriraient les coupables de ces attentats. Tout cela est détaillé dans mon rapport du 7 septembre.

M. Rousseau partit le lendemain, en laissant les effets de sa gouvernante à Motiers, mais en me priant de pourvoir à leur sûreté, c'est ce que je fis en mettant deux gardes de Couvet armés qui y ont veillé chaque nuit pendant qu'elle est restée dans la dite maison.

Le dimanche 7 septembre nouveaux désordres, on vint m'avertir qu'il y avait une figure perchée sur la fontaine devant les halles, et qui tenait un papier qui en indiquait un autre dans un petit sac que la dite figure avait en écharpe. J'envoyai le sautier pour la chercher et l'ayant apportée je trouvai dans une main de la figure le morceau de papier Cott. *D.* et dans le sachet celui Cott. *E.*; après m'être nanti de ces deux papiers, j'ordonnai au grand sautier, crainte que cette figure ne retombât de nouveau entre les mains de quelques mutins et ne fût un nouveau sujet de moquerie, de la mettre en pièces et de la jeter dans la rivière. J'eus l'honneur dès ce jour-là d'informer le Conseil de ce nouveau désordre, et le soir ayant appris que tout le monde

parlait de cette pasquinade, je mandai les gouverneurs de la Communauté, les sommai de pourvoir à la sûreté du village, puisque s'il arrivait que l'on fît la plus petite égratignure à qui que ce fût leur communauté en serait responsable et eux gouverneurs pris à parti, et je les sommai enfin de référer le tout à leur Communauté. Là-dessus, ils me répondirent bien des choses, qui tenaient de l'indécence et entre autres qu'ils ne pouvaient assembler leur Communauté le lendemain, vu que c'est le jour de la foire des Verrières, mais qu'ils l'assembleraient le surlendemain et le soir, ils me firent dire qu'un homme veillerait devant la maison de M. Rousseau, précaution qui n'empêcha pas des mutins d'y rôder, mais sans oser rien faire, attendu qu'il y avait deux gardes de Couvet qui veillaient sur la galerie du logement de M. Rousseau. Le surlendemain la Communauté fut assemblée, les gouverneurs y dirent avoir eu une conversation avec moi, mais loin d'en dire le sujet, ils battirent si bien la campagne, que personne n'y comprit et qu'on ne délibéra sur rien à cet égard, aussi ces gouverneurs ne daignèrent-ils pas après cela m'informer de ce qu'ils avaient fait. Enfin Mlle Levasseur étant allée se coucher la veille de son départ au Prieuré, il arriva que sur les 9 à 10 heures du soir, des mutins vinrent criailler d'un côté de la dite maison, et s'apercevant qu'un domestique sortit en les menaçant, passèrent d'un autre côté de cette maison et y réitérèrent leurs criailleries et leurs huées.

N° 6, p. ....

Correspondance de Jean-Jacques Rousseau avec le colonel Pury.

Ces lettres, sauf une, ont été publiées pour la première fois par M. G.-A. Matile dans le *Musée historique de Neuchâtel et Valengin,* année 1843. Ce recueil étant rare et peu connu en dehors du canton de Neuchâtel, il m'a paru qu'il ne serait pas inutile de les reproduire ici, en y ajoutant les réponses du colonel Pury, qui m'ont été communiquées par son petit-fils, M. Édouard Pury. Elles expliquent celles de Rousseau et présentent à cet égard quelque intérêt. La même observation peut s'appliquer aux lettres de Rousseau adressées au procureur-général Meuron et que par cette raison nous donnons également, sans les réponses du procureur-général, toutefois.

I

(Envoi de la lettre à Monseigneur de Beaumont.)

A Monsieur le colonel Pury, à Neufchâtel.

Ce samedi 26 mars (1763).

Voilà, monsieur, une espèce de paraphrase assez plate de ce que nous avons dit beaucoup mieux cet été sur la montagne. J'espère que votre amitié pour l'auteur vous

fera passer sur l'ennui de l'ouvrage. J'aimerais mieux philosopher avec vous et M. du Peirou que de me chamailler avec des évêques. Je me flatte que toutes mes tracasseries seront oubliées, quand j'aurai le plaisir de vous voir ici cet été. Dites, je vous supplie, à M. le Trésorier combien j'ai pris de part à sa maladie et combien je m'intéresse à son rétablissement. Mille respects à madame ; je vous salue, monsieur, et vous embrasse de tout mon cœur.

Je vous prie que cet exemplaire ne sorte pas de vos mains jusqu'à la publication de l'ouvrage.

II

Réponse.

27 mars.

Vous dire, monsieur, que je suis très reconnaissant du présent que vous venez de me faire, c'est vous dire très faiblement ce que je sens. Le moment où j'ai lu votre billet a été je vous jure un des moments les plus flatteurs de ma vie; tenir un petit coin dans le souvenir affectueux du célèbre, je dis plus, du vertueux citoyen de Genève, est un bien auquel j'attache le plus haut prix; ceci ne peut point être cajolerie. Le degré de foi que vous ajouterez à mon propos, l'approbation même que vous lui devrèz, dépendent de l'opinion que vous avez de moi.

J'ai lu, monsieur, votre ouvrage avec autant de plaisir que d'empressement; quand on dit comme vous un procès bon par lui-même ne peut se perdre; vous satisfaites à diverses objections sur lesquelles j'osai caqueter devant vous; c'est donc une nouvelle somme que vous ajoutez au précieux capital dont vous avez enrichi l'humanité. Christophe de Beaumont et ses prêtres se plaindront sans doute et je m'attends à un déluge de mauvaises répliques.

J'ai gardé exactement le livre sous ma main en permettant cependant à M. Dupeyrou de le lire dans ma chambre. J'en ai fait la lecture au chevet de M. le trésorier; mais un autre exemplaire moins discret a couru et court encore. Ces deux messieurs ont été très sensibles à ce que vous m'avez dit pour eux. — Dès que l'alouette chantera, je volerai vers mon hermitage et delà auprès de vous. Ma femme me charge de vous dire et bien expressément que vous ajoutez aux plaisirs que nous goûtons à Mon-Lési. Il n'y a que les mœurs simples des montagnards qui puissent excuser le canal de cette déclaration.

J'ai l'honneur, etc.

III

A Monsieur le colonel Pury, à Neuchâtel.

A Motiers, le 15 septembre 1763.

Je partage, monsieur, à bien des titres vos regrets sur la perte que vous venez de faire; M. le trésorier [1] était un homme d'un rare mérite; il m'honorait de ses bontés, et vous, monsieur, et madame de Pury, vous m'avez trop honoré des vôtres pour me laisser indifférent sur rien de ce qui vous touche. Mais si nous nous affligeons pour nous, consolons-nous pour lui : il passait dans de continuelles douleurs la fin d'une longue et honorable carrière; il a cessé de souffrir : j'en connais de plus malheureux.

Je sais que les soins ne se paient qu'avec de la reconnaissance, mais les déboursés se paient en argent. De grâce, monsieur, mettez-moi du moins à portée d'acquitter cette dernière dette, en me faisant dire à quoi elle monte,

[1] Josué de Chambrier, Conseiller d'État et trésorier général, beau-père du colonel Pury.

puisque je n'ai pu aller régler cette affaire avec vous, comme je me l'étais proposé. Faites, je vous supplie, agréer mon respect à madame de Pury et mes humbles salutations à monsieur son époux.

IV

Réponse à la lettre précédente.

18 septembre.

Dès longtemps, monsieur, je connaissais vos sentiments flatteurs pour M. le trésorier; plus d'une fois je l'ai vu s'en applaudir lui-même; vous n'ignorez pas en échange, à quel point il vous prisait; vos regrets que vous voulez bien unir aux nôtres sont une sorte de douceur que toute sa famille a bien sentie. Je dis comme vous : c'est une perte, certainement; c'en est une pour de nombreux alentours; je crois que la société et l'État peuvent le regretter.

Ce trait de votre souvenir, le soin de nous écrire avec intérêt des expressions de bonté, tout cela, monsieur, nous a fait croire avidement à ma femme et à moi que vous nous aimiez encore, c'est-à-dire que nous retrouvions un bien précieux que nous pensions avoir eu le malheur de perdre au moins en partie. Je parle le langage des enfants gâtés; souvenez-vous qu'en effet vous nous avez gâtés à cet égard ci-devant par mille bontés devenues plus sensibles par les privations de cet été; à force de les sentir notre imagination s'est échauffée; de là le mauvais propos que je viens de tenir; vous l'excuserez, j'en suis sûr, en faveur du motif.

Oui, sans doute, monsieur, vous êtes notre débiteur, et vous mériteriez de l'être toujours pour punir votre négligence. Mais je ne puis me résoudre à vous faire du chagrin;

vous pouvez donc tenir prêts 22 1/2 batz [1] que j'irai recevoir moi-même au premier jour; le retour du beau temps m'invite à aller passer encore quelques moments à la montagne, d'où je serai à portée de vous répéter la foule de sentiments et le respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc., etc.

V

A Monsieur le colonel Pury à Neuchâtel.

28 octobre 1763.

Hier, monsieur, sont arrivées à mon adresse deux boîtes que le messager a dit tenir de vous et qui ne contenaient ni lettres ni renseignements qui puissent m'apprendre à qui elles étaient destinées; cela m'annoncerait-il, monsieur, que vous ne tarderiez pas à venir en disposer? en ce cas je me réjouirais fort de leur arrivée. Sinon, je vous prie de bien vouloir me marquer quel est leur usage, afin qu'elles aillent à leur destination.

Il est plaisant que ce soit moi qui reçoive les reproches du refroidissement que j'ai cru remarquer en vous. Cela me fait penser, monsieur, qu'il y a plus de malentendu que de réalité dans cette affaire et qu'il ne faut pas une longue explication pour nous remettre d'accord. Pourquoi deux honnêtes gens qui s'estiment, et dont l'un a marqué mille bontés à l'autre ne continueraient-ils pas à s'aimer? Cela ne serait pas naturel; et quand je me consulte, il me semble que cela ne serait pas possible. Nous prendrons, si vous voulez, madame pour juge, et nous ferons ce qu'elle décidera. J'ai un si vrai désir de lui complaire qu'à moins qu'elle ne me condamne à m'éloigner de vous, il m'en coûtera peu de lui obéir. Permettez que je lui présente mon respect et recevez, monsieur, mes sincères salutations.

[1] Trois francs et quelques centimes.

VI

Le colonel Pury à J.-J. Rousseau.
Réponse à la lettre du 28 octobre 1763.

Nous n'avons pas, monsieur, le mérite de la galanterie qui vous a été faite. A force de recherches je suis parvenu à la source; c'est Mme de Luze qui, plus heureuse que personne, a le droit exclusif d'offrir quelque chose à vos goûts. Nous n'eussions osé hasarder pareil envoi et moins encore vous l'adresser pour autrui. Vous nous prêtez-là une pensée que j'ai peine à vous pardonner. En échange, monsieur, vous avez mis mon âme à l'aise en la rassurant sur ce qui faisait l'objet de sa pénible crainte. Vous me faites justice, je vous jure. Ma femme prend sa part à ce chapitre comme à son bien. Agréez, monsieur, ses honneurs très exprès, avec mon respect sans verbiage.

VII

Le colonel Pury à J.-J. Rousseau.

Neuchâtel, 14 novembre 1764.

Monsieur,

Le don tout gracieux que vous venez de me faire mérite bien un remerciement; il aurait été aussi prompt que le retour du premier courrier si je n'avais espéré chaque jour de pouvoir aller passer quelques moments encore dans ma guérite et de là courir bien vite m'acquitter auprès de vous. Malgré les frimas, je ne puis me résoudre à renoncer à mon projet pour ne pas perdre le droit à un dîner que vous m'avez permis de vous demander cet automne.

A propos de droit, ne m'avez-vous pas accordé celui de

vous offrir une estampe qui a quelque réputation? Oui, certainement, vous agréâtes l'offre, et voici cette gravure; comme habitant bénévole, que ne puis-je dire, comme citoyen de ce pays, le portrait d'une souveraine [1] qui aima son peuple et qui par mille traits de bienfaisance a grossi beaucoup la somme de bonheur dont jouissent les Neuchâtelois. Un tel portrait mérite d'avoir place dans votre portefeuille; vous lui devez cet accueil comme Mentor des souverains de la terre.

J'aime à penser que mon respect pour vous et la foule des sentiments, etc., etc.

VIII

(Lettre inédite copiée dans le livre de Monlesi.)

Lettre de J.-J. Rousseau au colonel Pury, à Neuchâtel.

25 février 1765.

Votre lettre, monsieur, m'a pénétré jusqu'aux larmes. Que la bienveillance est une douce chose et que ne donnerais-je pas pour avoir celle de tous les honnêtes gens? Puissent mes nouveaux patriotes m'accorder la leur à votre exemple!... Puisse le lieu de mon refuge être aussi celui de mes attachements! Mon cœur est bon, il est ouvert à tout ce qui lui ressemble; il n'a besoin, j'en suis très sûr, que d'être connu pour être aimé. Il reste, après la santé, trois biens qui rendent sa perte supportable, la paix, la liberté, l'amitié. Tout cela, monsieur, si je le trouve, me deviendra plus doux encore lorsque j'en jouirai près de vous.

[1] Il s'agit ici probablement du portrait de la duchesse de Nemours, gravé en 1707 par Drouet d'après Rigaud, très-belle gravure, fort estimée des amateurs, et qui se trouve encore dans beaucoup de maisons du canton de Neuchâtel.

On ne sait quel était le contenu de la lettre du colonel à laquelle Rousseau fit la réponse ci-dessus, peut-être faisait-elle allusion à l'agrégation du philosophe à la commune de Couvet qui avait eu lieu quelques semaines auparavant.

IX

Le colonel Pury à J.-J. Rousseau.

(Lettre sans date, mais que son contenu doit faire placer au printemps de 1765, avant la Pentecôte.)

Monsieur,

En jasant, en nous occupant de vous, de vous uniquement, le zèle de M. le colonel Chaillet lui a dicté l'écrit que je vous envoie. Son idée nous a paru bonne à M. le procureur-général et à moi. N'envisagez ce projet que comme un texte, sur lequel nous vous invitons à travailler d'après vous-même. C'est un militaire qui écrit rapidement, mais dont la bonne volonté est souvent accompagnée d'expédients bien pensés. Il s'agit donc ici de tenir une lettre toute prête à l'adresse de M. le châtelain, au cas que vous soyez cité en consistoire, en la lui envoyant de manière qu'elle soit censée écrite depuis le moment de la citation à celui de son envoi. Vous en garderez soigneusement copie pour que nous puissions la répandre ici, et au dedans et au dehors, si l'affaire a lieu. Nous imaginons que vous serez peut-être cité pour dimanche prochain, jour où d'ordinaire le consistoire s'assemble à cause des fêtes pendantes. Et dans le cas que des pasteurs voisins soient interpellés — contre l'usage — à cette assemblée, les fers sont au feu

pour les en expulser par le moyen des anciens même, dont on travaille à animer la jalousie d'autorité sur les prérogatives de leur charge.

Vous aurez reçu, monsieur, une lettre de Milord, consonnante peut-être à celle qu'il a écrite à M. Chaillet et dans laquelle il souhaite votre retraite hors de ce pays pour l'amour de votre repos. Au nom de tout ce que vous avez de plus cher, ne pensez à rien de semblable, nous vous en conjurons tous avec attendrissement. Milord marque que le roi s'est irrité en apprenant les tracasseries auxquelles vous êtes si indécemment, si injustement exposé : votre retraite les révolterait, et vous savez qu'on ne cherche précisément que cela. Dans le moment que milord a pensé et écrit cela, il ne songeait qu'à votre tranquillité; il oubliait en faveur de cet intéressant objet présent la matière d'une de ses précédentes lettres dont l'important sujet le remuait, il y a huit jours. Tel est le caractère bien connu de milord, que son aversion pour les chamailleries, les tracasseries lui fait toujours jeter le manche après la cognée, sans penser, dans l'instant de son impatience, sans jeter le plus léger coup d'œil sur le passé et sur l'avenir. Tout cela entre nous; j'ai cru vous devoir cette réflexion pour apprécier plus juste le conseil qu'il vous donne sans doute de quitter ce pays. Vous le savez, monsieur, ne serait-ce pas faire le jeu de certaines gens, permettez le terme à ma détresse, ne serait-ce pas tramer notre perte avec eux ? Non, jamais le bon, le tendre ami des hommes ne se résoudra à s'exposer à de pareils reproches de la part de ses amis. Le maître est indisposé; il l'est très-fort de ce que l'on vous inquiète. Que dira-t-il, que fera-t-il lorsqu'il apprendra qu'au mépris de sa protection et de votre qualité de citoyen et de citoyen précieux, vous êtes obligé d'émigrer. Ce gain de cause fera triompher nos

gens d'église, encouragés par ce trait, vous contribuerez à leur insolence, dont les progrès enhardis et assurés désormais saperont notre liberté et notre bonheur.

En prenant au contraire le patriotique, le généreux parti de rester, quel sera le pis de tout ce qui pourra en résulter? Vous serez privé de communier et dispensé alors par état d'écouter de mauvais sermons. Monsieur, ce n'est pas ce qui nous touche, le ciel vous est et vous sera ouvert sans eux; c'est votre tranquillité, c'est la douceur de votre repos qui nous touche uniquement, et le moindre instant où l'on vous trouble à cet égard devient un objet capital à nos yeux; nous voudrions y pourvoir à tout prix; il n'est point de sacrifices que nos cœurs ne fissent avec joie. Voilà, monsieur, le langage simple et vrai d'un de vos serviteurs qui désire ardemment votre satisfaction.

X

Le colonel Pury à J.-J. Rousseau.

Neuchâtel, 3 avril 1765.

Votre gracieux billet, monsieur, m'a permis de croire ce que je souhaite le plus et ce que je vous ai demandé si instamment, c'est que vous suspendiez toute résolution finale et que vous consulterez peut-être nos désirs dans un parti si intéressant pour nous. Vous souhaitez le repos et la liberté, le premier vous est acquis aujourd'hui par acte public et solennel, le second est votre bien comme citoyen de l'État le plus libre de la terre; à ces deux biens je puis en ajouter un troisième qu'un cœur tel que le vôtre prisera à coup sûr, ce sont les vœux et l'attachement sans réserve de plusieurs honnêtes gens, dont les sentiments ont redoublé dans le danger; le nombre de ces honnêtes gens va grossir chaque jour. Il ne nous reste qu'à vous

voir dans un domicile qui vous agrée et convenable à votre santé; en attendant mieux il nous tarde que vous sortiez d'un lieu où l'air que vous respirez doit vous paraître empoisonné; s'il n'y a pas de raisons supérieures qui s'y opposent, je serais à l'aise de vous savoir à Couvet, chez vous, en compagnie d'un vrai pasteur, point théologien, point ministre, avec un consistoire qui vous respecte et au milieu d'un peuple qui vous tend les bras. Dupeyrou m'a dit qu'il vous avait écrit là-dessus, en vous proposant notre secours corporel pour le déménagement. Nous sommes à vos ordres et au moindre signe nous volerons à vous. Chambrier, des gardes, proposait hier d'envoyer un morceau pour être inséré dans la *Gazette de la Haye,* touchant cette tracasserie. Dupeyrou préférait la voie du *Mercure de France,* parce que, disait-il, il y a certains détails et des pièces à rapporter qui feront un certain volume. Trouveriez-vous de l'inconvénient à cela? Si vous l'agréez, un mot de direction, s'il vous plaît; après quoi, vous ignorerez tout. Ce ne sera pas vous, certainement, qui aurez fait imprimer. Nous avons pensé aussi à un autre moyen de nous satisfaire; ce serait l'impression particulière de cette affaire, c'est-à-dire un narré et des observations.

M. le procureur-général doit se rendre au Val de Travers incessamment. J'honorais tendrement ce rare homme dès longtemps, mais cette affaire le rend l'objet de mon admiration; on ne saurait unir une âme plus généreuse et plus sensible à de plus beaux talents. Ce pays est trop heureux d'avoir un tel homme à la tête des affaires et sa perte sera irréparable. Le ciel nous le conserve longtemps.

M. Chaillet vous a proposé d'offrir au gouvernement ce que l'Église n'a pas daigné recevoir avec pleine satisfaction. Cette idée vous agrée-t-elle? Elle m'a paru saine;

l'État y sera sensible; du reste, je m'en rapporte encore plus à vos propres idées et à celles de M. le procureur-général, si vous les mêlez.

De grâce, monsieur, ne croyez jamais être obligé de répondre à mes verbiages; permettez-moi de vous écrire quelquefois sous la promesse que je vous fais de n'en pas abuser à l'ordinaire, comme je le fais depuis quelque temps; trop content de mon privilége, je ne prétends rien au delà.

Agréez tout mon respect, et je me tais sur le reste.

XI

Le colonel Pury à J.-J. Rousseau.

Lundi.

Ma joie, monsieur, est bien par delà l'expression; votre repos et notre bonheur sont les deux intéressants objets que le gouvernement vient d'assurer dans sa sagesse. Votre tranquillité spirituelle et temporelle va être désormais à l'abri de tout accident. Ce courrier de la seigneurie vous en porte les préliminaires, en attendant que les membres nommés pour travailler cette affaire, et qui ont demandé deux jours pour cela, aient présenté le projet de l'ordonnance. Une circonstance a fait épanouir mon cœur; la délibération a été unanime ce matin; c'était à qui vous arracherait le plutôt et le mieux à la noire violence, à la criante injustice, à la tyrannie usurpée. La requête des anciens a fait merveille; votre affaire personnelle s'est amalgamée, on ne peut mieux, à la cause de ces estimables anciens; cette requête était bien faite; la conduite de ces braves gens est généralement approuvée, et vos opposants les plus opiniâtres se déclarent hautement aujourd'hui contre la scandaleuse entreprise de vendredi passé. Le pâtre est traîné ici dans la boue; la livrée entre

dans le moment; il faut finir; j'avais cependant mille choses à vous dire.

Agréez mon respect et mes baise-mains.

XII

A Monsieur le colonel Pury, à Mon-Lesi.

Ce vendredi matin (1765).

Mille salutations aux philosophes montagnards. M. le châtelain qui part pour Travers n'a pas le temps de chercher aujourd'hui les pièces. Il les cherchera demain. Je rassemblerai aussi ce que je pourrai, et après demain si le temps et mon état le permettent j'irai demander l'hospitalité. A-t-on vu l'avis de la gazette? il vaut la peine d'être noté. Comment va le rhume? tant qu'il dure il ne faut sortir que durant la chaleur du jour. J'oubliai hier de demander les lettres imprimées. M. le châtelain a besoin de les voir et moi aussi. On les renverra le plus tôt possible. Je crains bien de ne pouvoir monter après demain; je ne réponds que du désir. Mes respects à la belle cavalière de la part de son fidèle écuyer futur.

Ne trouvez-vous pas que ces messieurs de Berne, qui ne veulent laisser parler d'eux dans aucune gazette, parlent bien légèrement de leurs voisins? c'est une réflexion de mon voisin.

XIII

A Monsieur le colonel Pury, à Mon-Lesi.

Ce samedi matin, très à la hâte.

Je ne prévois pas qu'il me soit possible d'aller passer quelques jours avec vous, malgré le désir que j'en aurais; mais j'irai demain y passer la journée, si le temps et mon état le permettent, ce qui est toujours sous-entendu.

L'embarras dans la tête est un effet du rhume et de la fluxion. Tout cela se dissipera par la fonte. C'est un remède trop cruel que la goutte. J'espère que M. Dupeyrou n'aura pas besoin de celui-là. En attendant sa guérison qu'il rentre tous les soirs de bonne heure et qu'il ne s'expose pas trop au serein.

Je ne serai pas trop d'avis qu'on fît rien mettre dans la gazette pour le moment; ce serait marquer une inquiétude trop favorable à notre homme. Il vaut mieux attendre que vous soyez prêts, et alors un petit avis fera bien.

Je vais parcourir dans la brochure les articles dont j'ai besoin, après quoi je l'enverrai à M. le châtelain, et nous vous la renverrons quand il l'aura lue. Bonjour, mon colonel, mille tendres salutations aux deux professeurs de botanique et à tout ce qui leur est cher.

XIV

A Monsieur le colonel Pury, à Mon-Lesi.

Ce dimanche au soir (1765).

Plaignez-moi, monsieur, je n'ai pu aller vous voir; je suis malade par dessus le marché. Je ne sais quand je pourrai faire le voyage; il faut que ceux qui seront en état le plus tôt aillent voir les autres; en attendant, faites-moi, sitôt que vous le pourrez, donner de vos nouvelles. Voilà l'ouvrage de mon *Songe* que je vous renvoie; je vous embrasse de tout mon cœur.

XV

Le colonel Pury à J.-J. Rousseau.

Dimanche soir.

Conformément à vos désirs et aux miens, monsieur, vous serez informé par le présent que M. Dupeyrou est

très bien sur ses pieds et qu'après avoir dûment dansé hier entre onze heures et midi, et disposé à en faire autant demain à pareille heure, il n'y a pas à douter de son bon état. S'il peut gagner de la sorte le temps de notre course de botanique, il aura pris beaucoup sur l'ennemi. Notre petit patient va bien; vers le soir un peu de fièvre, qui amène beaucoup d'inquiétudes, le tracasse, lui, et fait peine à sa tendre mère; mais il faut cela, dit-on, et c'est la suite ordinaire de sa maladie; fiat.

La première fois que notre citoyen écrira à l'un de ses amis de Neuchâtel, je le prie de décider laquelle de ces deux expressions vaut le mieux : s'il ne boit pas mieux qu'il *ne* mange, ou : s'il ne boit pas mieux qu'il mange.

Le temps favorisa votre projet samedi matin, j'en fus très aise; mais quels chemins! Vous fûtes tenté sans doute de marcher en dédommagement de la longue voiturée du jour devant. Il me fâchait bien de vous laisser à Brot et de perdre ainsi une bonne, très bonne soirée. Je ramenai mon Anglais; il fut déposé à son auberge, je n'en ai plus entendu parler.

Respect et dévouement sans bornes au citoyen.

XVI

J.-J. Rousseau au colonel Pury.

(Motiers) lundi (1765).

La mauvaise habitude de m'appeler monsieur et non pas citoyen n'a pas encore quitté mon bon voisin de campagne. Je vous avoue pourtant que le *monsieur* à un homme à qui l'on a tant prouvé d'amitié me paraît toujours repoussant. Je suis bien fâché, surtout pour Mme la colonelle, que le rétablissement de votre petit malade n'aille pas plus vite; mais cette bonne maman doit le savoir et le papa

doit le lui répéter, qu'il faut que le mal ait son progrès graduel vers le déclin comme vers l'accroissement. Au moment que j'écris ceci j'espère que ce cher enfant est en pleine convalescence. Ainsi soit-il. Quant à notre cher goutteux, ce serait grand dommage qu'il fût pris par des pieds que le cœur fait si bien aller. Cela est bizarre qu'il boite en marchant et non pas en dansant; c'est comme les bègues qui bégaient quand ils parlent et non quand ils chantent. On ne peut pourtant pas lui dire comme disait l'abbé de Saint-Pierre à Mme d'Aiguillon qui lui demandait comment il trouvait sa démarche : *Madame, je vous ai vu danser, mais je ne vous ai jamais vu marcher.*

Il me paraît qu'il faut dire : *s'il ne boit pas mieux qu'il ne mange,* parce que la négation doit accompagner tous les verbes consécutifs qui sont dans la même construction que celui auquel on les joint.

Il faut que je vous quitte brusquement, vu mes tracas. J'eus hier cinq autres Anglais à recevoir et cinq lettres à répondre. J'en ai deux fois autant aujourd'hui, j'entends des lettres et c'est bien assez. Bonjour, mon cher voisin; Dieu vous garde de visites d'inconnus et de lettres de désœuvrés. Je vous embrasse.

Vous saurez sans doute les nouvelles tentatives faites hier en consistoire et la bonne besogne de M. le châtelain et des quatre anciens honnêtes gens. Pour cette fois je compte l'affaire en règle.

XVII

A Monsieur le colonel Pury.

A Motiers, le 10 juin 1765.

Je ne puis, mon colonel, répondre à votre dernière lettre que par des remerciements, parce qu'elle est restée

dans mon sac de nuit à Yverdon et que je perds si entièrement la mémoire, que, malgré l'intérêt que je prends à ce qu'elle contient, je l'ai totalement oubliée. Je viens de relire la brochure qu'elle accompagnait et dont Fauche m'a envoyé ici un autre exemplaire; je crois que vous comprenez toutes les sortes de plaisirs que m'a *fait* sa lecture. Je suis pourtant un peu inquiet de quelque chose qui est entre les pages 5 et 6 et dont les Lamas pourraient tirer avantage pour faire quelque peine à l'auteur, ce qui me fâche d'autant plus que celui à qui il a confié son secret ne le lui a pas trop bien gardé.

Je suis dans une extrême peine de notre cher goutteux dont il ne me vient aucune nouvelle. Ce qui me rassure est que je me souviens bien que vous l'avez appelé convalescent. S'il l'est comme je veux l'espérer, voici le moment, ou jamais, d'exécuter notre partie. Autrement les quatre coins du monde vont venir fondre sur moi, et je ne pourrai plus me dérober aux fers qu'on m'apporte de toutes parts. Par plusieurs raisons très fortes, dont nous causerons à loisir, je ne juge point convenable que j'aille en ce moment à Neuchâtel, à moins que la goutte n'y retienne absolument notre ami, car alors je n'écouterai que le désir d'aller l'embrasser et causer autour de son lit. Comme j'espère que ce n'est pas là son cas, et que je suis très pressé de me dérober aux survenans avant qu'ils m'enchaînent, mon projet est de partir dans trois ou quatre jours au plus tard pour la Ferrière [1], où j'irai

[1] C'était à La Ferrière, que demeurait, on s'en souvient, le docteur-botaniste Gagnebin, qui était le professeur de Rousseau et de ses amis. Je ne sais si le voyage dont il est question dans cette lettre fut réalisé. Peut-être s'agissait-il du projet abandonné d'une excursion dans la Suisse allemande. A La Ferrière on parle français.

vous attendre aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour que nous puissions tous nous y réunir. Je ne puis vous détailler ici toutes les raisons de cet arrangement; mais il me paraît le seul qui puisse me dérober aux inconvénients qui s'opposent à une réunion dont mon cœur a besoin et à une récréation très nécessaire à mes esprits fatigués. Du reste, prenez les uns et les autres tout le temps nécessaire pour vous ménager du loisir. J'espère ne point m'ennuyer à la Ferrière.

Quant à l'âne aux provisions, je l'approuve fort; c'est un cortége dont je compte tirer parti plus que personne : il faut aussi que nous élisions entre nous un trésorier ou intendant qui se charge de toutes les fournitures et de la bourse. Comme vous êtes celui des quatre qui connaît le mieux le pays et le seul qui en parle la langue, j'opine qu'on vous prie de vous charger de ce soin, espérant que vos bons offices auront plus de succès dans ce voyage qu'ils n'en eurent à l'abord du Chasseron.

Je suis tout à fait détaché du Suchier sur la description que vous m'en avez faite. Nous pourrons voir d'autres maisons durant nos courses; mais par de nouvelles réflexions, je crois qu'à moins de quelque inconvénient que j'ignore, je me déterminerai tout à fait pour Cressier; mais tâchez de savoir je vous en supplie, s'il n'entre point trop de complaisance dans cette offre de M. Dupeyrou, et si peut-être il n'en ferait pas sans moi quelque autre usage auquel cet arrangement le ferait renoncer.

Si le collége de botanique approuve mon projet, je compte partir jeudi ou vendredi pour la Ferrière; j'attends un mot de réponse après demain. Mille embrassements.

XVIII

A Monsieur le colonel Pury.

A Strasbourg, le 8 novembre 1765.

Je suis ici, cher colonel, depuis une huitaine de jours et absolument hors d'état de continuer ma route; je profite du loisir de mon séjour pour vous dire un mot comme vous le souhaitez. Je commence à sentir que je suis hors de la Suisse par les prévenances et honnêtetés de tout le monde, depuis M. le Maréchal jusqu'au dernier citoyen. Cette bienveillance universelle a aussi son inconvénient, et surtout dans mon état, car la maison où j'habite ne désemplit pas du matin jusqu'au soir. Votre ami M. Fischer a beaucoup contribué à cette heureuse disposition, et je lui ai vraiment d'essentielles obligations, et j'aime à croire que je les tiens en partie de votre recommandation. Il n'y a pas jusqu'au directeur du spectacle qui veut me donner une marque d'attention, en donnant *le Devin du Village*. Je vais cet après-midi voir la première répétition; je m'attends que tout cela sera détestable, quoique les acteurs soient pleins de bonne volonté et l'orchestre passablement bon; mais cela ne suffit pas. Des mains des théologiens me voilà passé dans celles des comédiens; c'est à peu près la même chose, excepté que ces derniers, quoique mauvais, jouent encore mieux leur rôle, et ne font point massacrer les gens.

J'ai contracté dans la route une ardeur d'entrailles qui ne se peut calmer; je ne sais ce que cela deviendra. En quelque lieu que finissent mes misères, je vivrai et mourrai plein de reconnaissance et d'attachement pour vous.

Je vous embrasse, mon cher colonel, de tout mon cœur.

J'ai écrit l'ordinaire dernier à mon cher et brave défenseur. C'est de M. du Peyrou que je parle; car il faut dire lequel. Je ne tarderai pas d'écrire aux autres. En attendant j'ai le cœur plein d'eux et de vous.

LETTRES DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU AU PROCUREUR-GÉNÉRAL MEURON QUI M'ONT ÉTÉ COMMUNIQUÉES PAR M. FRANÇOIS DE MONTMOLLIN.

Pour ne pas interrompre la suite de cette correspondance qui est dans l'histoire de Jean-Jacques à Motiers un document capital, je n'ai pas cru devoir en retrancher quatre lettres déjà publiées dans les Œuvres de Rousseau. Les autres, comme je l'ai déjà dit, n'ont encore paru que dans l'introuvable Musée Matile.

I

A Motiers, le 2 février 1765.

Que de plaisirs à la fois! Vous auriez eu grand tort, monsieur, de me priver de celui de votre lettre; car, quoique vous en disiez, j'ignorerais sans vous l'obligeant billet qu'elle contient. Comme c'est en partie à vos bontés que je dois l'honneur auquel mylord Mareschal s'intéresse je ne doute point que vous ne remplissiez de bon cœur la commission dont il vous charge; je n'en oserais dire autant de l'adjoint qu'il vous donne : on ne saurait être heureux partout.

Mylord Mareschal n'oublie point ses amis. Nous en avons tous des preuves. Il semble qu'honorés également

de sa bienveillance et rassemblés sous ce digne père commun ils devraient tous vivre unis comme des frères. Mon cœur ouvert à ce sentiment serait comblé de le trouver dans les autres. Pour vous, monsieur, que j'honore et respecte à cause de vous même, à qui je dois de la reconnaissance, et que je vois distingué par mon protecteur, par combien de liens ne vous suis-je pas attaché pour la vie?

II

A Monsieur Meuron.

A Motiers, le 25 février 1765.

J'apprends, monsieur, avec quelle bonté de cœur et avec quelle vigueur de courage vous avez pris la défense d'un pauvre opprimé. Poursuivi par la Classe et défendu par vous, je puis bien dire comme Pompée : *Vixtrix causa Diis placuit, sed victa Catoni.*

Toutefois je suis malheureux, mais non pas vaincu. Mes persécuteurs, au contraire, ont tout fait pour ma gloire, puisque c'est par eux que j'ai pour protecteur le plus grand des Rois, pour père le plus vertueux des hommes, et pour patron l'un des plus éclairés magistrats.

Cette lettre, comme la précédente sans suscription, était sans doute adressée également à M. Meuron, procureur-général. — Publiée dans les Œuvres.

III

Toujours sans adresse, mais toujours à Monsieur Meuron.

A Motiers, le 4 mars 1765.

Permettez, monsieur, que je vous communique une idée qui m'est venue depuis l'obligeante visite dont m'a honoré Mr Ch....

Un chevalier de Malte ou soi-disant tel, qui a séjourné cet hiver à Genève, vint me voir, il y a environ six semaines, de la part, disait-il, du général des Corses; mais me trouvant mieux instruit qu'il ne pensait, il s'aperçut qu'il m'était suspect et ne revint plus chez moi. Cela ne l'empêcha pas de séjourner encore ici une dizaine de jours, durant lesquels il vit M. de Montm., qui depuis lors paraît totalement changé à mon égard. Le prétendu cher est allé ensuite à Neuchâtel, où j'ai appris avec surprise qu'il était encore il y a quelques jours logé à la Couronne, sans qu'on sache ce qu'il y fait et sans qu'en apparence il voye personne. Cependant son séjour dans votre ville paraît y avoir sur nombre de gens la même influence qu'il a paru avoir ici sur M. de M. Je crois, monsieur, devoir vous dire encore que dans des lettres que M. de Voltaire écrit à Paris et dont il ne s'imagine pas que je puisse avoir connaissance, il se vante d'étranges choses que, s'il plaît au ciel, il n'exécutera pas.

Voilà, monsieur, ce que j'ai cru devoir vous exposer. Ce ne sont peut-être que les chimères d'une imagination noircie par l'adversité. Vous êtes bon et sage pour n'apprécier tout cela que ce qu'il vaut; mais j'aurais cru manquer à moi-même et à la chose, si je ne vous avais exposé les soupçons qui me sont venus.

J'attends avec une vive impatience le moment que vous me faites espérer; vous me trouverez dans le plus triste état; mais je ne doute point que le bonheur de vous voir ne ranime mes esprits abattus. Recevez, monsieur, mes salutations et mon respect.

IV

Lettre dans une petite enveloppe carrée avec cette adresse :

A Monsieur Meuron, conseiller d'État, procureur-général du Roy, à Neufchâtel.

A Motiers, le 7 mars 1765.

Voici, monsieur, une lettre pour mylord Mareschal, à laquelle je vous supplie de donner cours dans la première des vôtres, en tenant note de l'affranchissement que je rembourserai au moment désiré de notre entrevue. Je ne lui parle point de tout ce qui se passe en ce pays à mon égard; parce qu'en étant mieux instruit que moi vous lui en rendez un compte plus fidèle que je ne pourrais faire.

Mille salutations et respects, monsieur, de tout mon cœur.

Le cachet en cire rouge intact porte la devise : *Vitam impendere vero.*

V

Adressée comme la précédente sur la feuille même.

A Motiers, le 9 mars 1765.

Hier, monsieur, M. de Montmollin m'honora d'une visite dans laquelle nous eûmes une conférence assez vive. Après m'avoir annoncé l'excommunication formelle comme inévitable, il me proposa, pour prévenir le scandale, un tempérament que je refusai net. Je lui dis que je ne voulais point d'un état intermédiaire; que je voulais être

dedans ou dehors, en paix ou en guerre, brebis ou loup. Il me fit sur toute cette affaire plusieurs objections que je mis en poudre; car comme il n'y a ni raison ni justice à tout ce qu'on fait contre moi, sitôt qu'on entre en discussion, je suis fort. Pour lui montrer que ma fermeté n'était point obstination, encore moins insolence, j'offris, si la Classe voulait rester en repos, de m'engager avec lui de ne plus écrire de ma vie sur aucun point de religion; il répondit qu'on se plaignait que j'avais déjà pris cet engagement et que j'y avais manqué. Je répliquai qu'on avait tort, que je pouvais l'avoir résolu pour moi, mais que je ne l'avais promis à personne. Il protesta qu'il n'était pas le maître, qu'il craignait que la Classe n'eût déjà pris sa résolution. Je répondis que j'en étais fâché, mais que j'avais aussi pris la mienne. En sortant il me dit qu'il ferait ce qu'il pourrait; je lui dis qu'il ferait ce qu'il voudrait et nous nous quittâmes. Ainsi, monsieur, jeudi prochain ou vendredi au plus tard, je jetterai l'épée ou le fourreau dans la rivière.

Comme vous êtes mon bon défenseur et patron, j'ai cru vous devoir rendre compte de cette entrevue. Recevez, je vous supplie, mes salutations et mon respect.

Publiée dans les Œuvres.

VI

A Monsieur Meuron, conseiller d'État et procureur-général, à Neufchâtel.

A Motiers le 23 mars 1765.

Je ne sais, monsieur, si je ne dois pas bénir mes misères tant elles sont accompagnées de consolations. Votre lettre m'en a donné de bien douces et j'en ai trouvé de plus

douces encore dans le paquet qu'elle contenait. J'avais exposé à mylord Mareschal les raisons qui me faisaient désirer de quitter ce pays pour chercher la tranquillité et pour l'y laisser. Il approuve ces raisons et il est comme moi d'avis que j'en sorte; ainsi, monsieur, c'est un parti pris avec regret, je vous le jure, mais irrévocablement. Assurément tous ceux qui ont des bontés pour moi ne peuvent désapprouver que dans le triste état où je suis j'aille chercher une terre de paix pour y déposer mes os. Avec plus de vigueur et de santé je consentirais à faire face à mes persécuteurs pour le bien public : mais accablé d'infirmités et de malheurs sans exemple, je suis peu propre à jouer un rôle et il y aurait de la cruauté à me l'imposer. Las de combats et de querelles, je n'en peux plus supporter. Qu'on me laisse aller mourir en paix ailleurs; car ici cela n'est pas possible, moins par la mauvaise humeur des habitants que par le voisinage de Genève, inconvénient qu'avec la meilleure volonté du monde, il ne dépend pas d'eux de lever.

Ce parti, monsieur, étant celui auquel on voulait me réduire, doit naturellement faire tomber toute démarche ultérieure pour m'y forcer. Je ne suis point encore en état de me transporter, et il me faut quelque temps pour mettre ordre à mes affaires, durant lequel je puis raisonnablement espérer qu'on ne me traitera pas plus mal qu'un Turc, un juif, un payen, un athée, et qu'on voudra bien me laisser jouir pour quelques semaines de l'hospitalité qu'on ne refuse à aucun étranger. Ce n'est pas, monsieur, que je veuille désormais me regarder comme tel, au contraire, l'honneur d'être inscrit parmi les citoyens du pays, me sera toujours précieux par lui-même, encore plus par la main dont il me vient et je mettrai toujours au rang de mes premiers devoirs le zèle et la fidélité que je dois au

Roi, comme notre prince et comme mon protecteur. J'ajoute que j'y laisse un bien très regrettable mais dont je n'entends point du tout me dessaisir, ce sont les amis que j'y ai trouvés dans mes disgrâces et que j'espère y conserver malgré mon éloignement.

Quant à messieurs les ministres, s'ils trouvent à propos d'aller toujours en avant avec leur consistoire, je me traînerai de mon mieux pour y comparaître en quelque état que je sois, puisqu'ils le veulent ainsi et je crois qu'ils trouveront pour ce que j'ai à leur dire, qu'ils auraient pu se passer de tant d'appareil. Du reste ils sont fort les maîtrés de m'excommunier, si cela les amuse. Être excommunié de la façon de M. de Voltaire m'amusera fort aussi.

Permettez, monsieur, que cette lettre soit commune aux deux messieurs qui ont eu la bonté de m'écrire avec un intérêt si généreux. Vous sentez que dans les embarras où je me trouve je n'ai pas plus le (de) temps que les termes pour exprimer combien je suis touché de vos soins et des leurs.

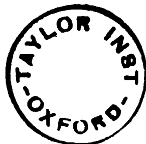
Mille salutations et respects.

Au bas de la copie de la lettre ci-dessus est écrite la note suivante :

J'ai eu l'honneur d'offrir cette lettre en original à Son Altesse monseigneur le Prince Royal de Prusse, à son passage à Neuchâtel le 23 juillet 1819, en y apposant ma signature et une note de ma main qui prouvait comment cette lettre m'était parvenue de l'hérédité de mon grand-père maternel le procureur-général de Meuron, le tout légalisé par la chancellerie.

Neuchâtel, le 24 juillet 1819.

Signé DE SANDOZ TRAVERS.



Le cachet bien conservé en cire rouge portait : *Vitam impendere vero.* — Publiée dans les Œuvres.

VII

A monsieur Meuron, conseiller d'État et procureur-général, à Neufchâtel.

A Motiers, le 2 avril 1765.

Je n'ai qu'un instant, monsieur, pour vous dire combien je suis comblé de la bonne besogne que vous avez faite, tant pour moi-même qui en tire tout l'avantage, que pour mylord Mareschal qui verra son protégé l'être si bien par ses amis, et enfin pour vous-même qui avez eu le plaisir en cette occasion de remplir la plus noble fonction de la magistrature, en défendant le faible opprimé. Cet honneur, monsieur, qui vous est en ce moment commun avec M. de Rosières et avec tout le Conseil d'État, multiplie ma reconnaissance sans l'affaiblir. Je ne saurais vous dire combien surtout cette unanimité me touche; je dois beaucoup à tout le monde, mais tout vient de vous, et c'est à vous que je dois tout, je ne l'oublierai de ma vie.

Mille respects.

Pardon du barbouillage, je n'ai pas le temps de récrire.

Note ajoutée à la copie de cette lettre :

J'ai eu l'honneur d'offrir cette lettre en original à S. A. R. le Prince Frédéric d'Orange, à son passage à Neufchâtel le 23 juillet 1819. — Cette pièce avait été légalisée par la chancellerie, ainsi que je l'ai indiqué au

pied de la copie de la lettre que j'ai offert au Prince Royal de Prusse. Neuchâtel, le 24e juillet 1819.

DE SANDOZ TRAVERS.

Le cachet bien conservé en cire rouge portait ces mots : *Vitam impendere vero.*

VIII

A Monsieur Meuron.

A Motiers, le 6 avril 1765.

Permettez, monsieur, qu'avant votre départ je vous supplie de joindre à tant de soins obligeans pour moi celui de faire agréer à messieurs du Conseil d'État mon profond respect et ma vive reconnaissance. Il m'est extrêmement consolant de jouir sous l'agrément du gouvernement de cet État de la protection dont le Roy m'honore et des bontés de mylord Mareschal. De si précieux actes de bienveillance m'imposent de nouveaux devoirs que mon cœur remplira toujours avec zèle, non-seulement en fidelle sujet de l'État, mais en homme particulièrement obligé à l'illustre corps qui le gouverne. Je me flatte qu'on a vu jusqu'ici dans ma conduite une simplicité sincère et autant d'aversion pour la dispute que d'amour pour la paix. J'ose dire que jamais homme ne chercha moins à répandre ses opinions et ne fut moins Auteur dans la vie privée et sociale. Si, dans la chaîne de mes disgrâces, les sollicitations, le devoir, l'honneur même m'ont forcé de prendre la plume pour ma défense et pour celle d'autrui, je n'ai rempli qu'à regret un devoir si triste, et j'ai regardé cette cruelle nécessité comme un nouveau malheur pour moi.

Maintenant, monsieur, que, grâce au Ciel, j'en suis

quitte, je m'impose la loi de me taire, et pour mon repos, pour celui de l'État où j'ai le bonheur de vivre, je m'engage librement, tant que j'aurai le même avantage, à ne plus traiter aucune matière qui puisse y déplaire, ni dans aucun des États voisins. Je ferai plus; je rentre avec plaisir dans l'obscurité où j'aurais dû toujours vivre, et j'espère sur aucun sujet ne plus occuper le public de moi. Je voudrais de tout mon cœur offrir à ma nouvelle patrie un tribut plus digne d'elle. Je lui sacrifie un bien très peu regrettable, et je préfère infiniment au vain bruit du monde l'amitié de ses membres et la faveur de ses chefs.

Recevez, monsieur, je vous supplie, mes très humbles salutations.

Lettre sans adresse sur une demi-feuille. — Publiée dans les Œuvres sous la date du 9 avril.

A cette lettre est joint le brouillon de réponse qui suit :

8 avril.

Monsieur, le Conseil d'État, à qui j'ay communiqué votre lettre du 6e du courant, et qui sera portée sur ses registres, m'a chargé, monsieur, de vous témoigner la satisfaction qu'il a de son contenu, comme aussy vous réitérer l'assurance de la protection qui vous a été donnée par l'arrêt du 7e du courant, vu l'occasion que vous lui en fournissez par les engagemens libres et volontaires que vous avez bien voulu prendre dans votre lettre.

J'ai l'honneur d'être très sincèrement et avec une très parfaite considération, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

IX

A Monsieur Meuron, conseiller d'État, procureur-général, à Neufchâtel.

A Motiers, le 13 avril 1765.

Mille remerciemens, monsieur, et de la continuation de vos bontés et de la lettre de mylord Mareschal. Il aura été tranquillisé sur sa tendre sollicitude à mon égard en apprenant la bonne besogne que vous avez faite. Quoique j'ignorasse absolument la démarche qu'avait faite M. Fauche et que je ne l'eusse pas approuvée, je n'en suis pas moins touché de ce qu'il y a d'obligeance pour moi dans la manière dont le Roy a daigné recevoir son placet. La grâce que veut bien lui accorder S. M. me met à portée de donner au Conseil d'État un témoignage de déférence qui ne sera pas équivoque. Je n'avais pas attendu la protection que j'en ai reçue pour prendre là-dessus ma résolution; puisque lors même qu'il paraissait le plus mal disposé pour moi, je déclarai hautement que, quelque permission qu'on obtint de la Cour, je n'acquiescerais jamais à l'entreprise en question sans l'agrément particulier du gouvernement. Ces façons de penser, monsieur, sont dans mes principes et ne dépendent point du tout de la manière dout on en use avec moi. Je grille d'impatience d'aller voir M. Andrié, mais jusqu'ici ni le temps ni mon état ne m'ont permis de songer à ce voyage. Recevez, monsieur, mes salutations et mon respect.

Au haut de cette lettre il y a un paraphe suivi de : *Ce 19 avril 1765* (probablement la date de la réponse).

Le cachet en cire rouge et très petit représente une lyre.

X

A Monsieur Meuron, conseiller d'État, procureur-général, à Neufchâtel.

A Motiers, le 27 avril 1765.

Comment, monsieur, ne vous serais-je pas attaché de jour en jour davantage, à vous qui ne me faites que du bien et qui ne m'apportez que de bonnes nouvelles. Je crois avoir trouvé dans une des deux lettres de mylord Mareschal l'article dont vous me parlez. Si c'est ce que je pense, la manière dont l'affaire a tourné est très indifférente, puisque, comme vous le savez, monsieur, mon parti était pris dès auparavant. On m'avait flatté de l'espoir de vous voir ici cette semaine. A ce défaut j'ai la plus grande impatience d'aller vous renouveler, monsieur, les assurances de mon attachement et de mon respect.

Au bas de la copie de cette lettre est écrit :

J'ai eu l'honneur d'offrir cette lettre en original à M. le général de Kuesebeck, aide de camp du Roi à son passage à Neuchâtel le 23 juillet 1819; cette pièce a été légalisée ainsi qu'il est dit dans la note dont j'ai accompagné la copie de la lettre remise au Prince Royal de Prusse. Neuchâtel ce 24 juillet 1819.

Signé DE SANDOZ TRAVERS.

Le cachet en cire rouge portait une lyre.

XI

Sans enveloppe et sans adresse.

A Motiers, le 4 may 1765.

Voici, Monsieur, une lettre pour mylord Mareschal en réponse à celles que vous avez eu la bonté de me faire

tenir en dernier lieu, je vous prie de vouloir bien la lui faire passer.

Permettez, monsieur, que je prenne la liberté de vous recommander le bonhomme Sandoz, hôte de Brot, qui me pria il y a deux ans de le présenter à mylord Mareschal, pour je ne sais quelle grâce qu'il avait à lui demander. Mylord Mareschal, qui, aussi bien que moi, avait oublié son affaire, me marque, en réponse à un placet de Sandoz que je lui fis passer cet hiver et qui la lui a rappelée, qu'il vous a renvoyé cette affaire et qu'elle est dans votre département. Si la chose peut se faire avec justice, vous me rendrez, monsieur, en y faisant attention, un bon office qui peut avoir son utilité parmi les autres, attendu que ce cabaret est un peu la trompette du pays. Au reste, c'est la première et l'unique affaire dont j'aye importuné mylord Mareschal et vous, et je vous promets que ce sera la dernière, n'aimant point à me mêler de ce qui ne me regarde pas.

M. de Pury et M. Guyenet sont venus faire ici une besogne dont je suis bien reconnaissant, mais que l'obstination des sacrogorgons et de leurs suppôts rendait bien nécessaire. Il est à présumer que l'acharnement de ces gens-là doit être enfin rebuté par votre vigilance et par celle du Conseil d'État.

J'aspire au moment de pouvoir faire enfin les pèlerinages si désirés de Neufchâtel et de Gorgier. Réunir au même lieu l'objet de l'un et de l'autre serait encore un plus grand plaisir pour moi.

Recevez, monsieur, je vous supplie, mes salutations et mon respect.

XII

Lettre sans adresse et sans enveloppe.

A Motiers, le 23 may 1765.

Autant je suis pénétré, monsieur, de toutes vos bontés autant j'ai besoin de toute votre indulgence. Les petits tracas me font quelquefois oublier les petits devoirs; mais mon cœur est rempli pour vous de reconnaissance et de confiance; je vous dois ma sûreté, mon repos, et je ne suis pas un monstre; c'en est assez, je crois, pour vous assurer de tous mes sentiments.

Voici, monsieur, une lettre pour Mylord; elle était fermée avant la réception de la dernière que vous avez eu la bonté de me faire parvenir, je n'y ai rien trouvé qui me forçât de rouvrir la mienne. Cet homme unique, ce digne protecteur doit se plaindre ainsi que vous de ma négligence. Sur six lettres de sa part, j'en écris une. Mais il agit; vous agissez: et moi, inutile à tout et à moi-même, je me borne à recevoir ses soins, les vôtres, et à vous en bénir dans mon cœur.

Vous aurez su les nouvelles tentatives, et comment M. le châtelain les a réprimées. Il est à présumer qu'on se lassera enfin d'en faire d'inutiles, et que grâce à votre vigilance, on finira par me laisser en paix. Ainsi soit-il.

Mille respects et salutations.

XIII

A Monsieur Meuron, conseiller d'État, procureur-général, à Neufchâtel

A Motiers, le 26 may 1765.

La lettre, monsieur, que vous avez eu la bonté de m'envoyer ne contenait avec l'extrait ci-joint qu'un billet très

court de mylord Mareschal et une lettre que madame la duchesse de Saxe-Gotha me fait l'honneur de m'écrire pour m'offrir un azile à sa cour. Je suis très sensible à ses bontés, mais je suis bien déterminé à ne point quitter mon pays ni les vrais patrons et amis que j'y ai trouvés, tant que j'aurai lieu de penser que cette hospitalité ne leur est pas importune. Il paraît que notre homme, barré dans toute entreprise régulière, prend par ses agents secrets le parti de se faire chef de brigands et que cela lui réussit assez bien, quoi que puisse faire M. le châtelain. La sainte orthodoxie de ces gens-ci en fait de vrais loups enragés. Que Dieu préserve de leurs dents tout honnête homme, car les coquins sont en sûreté. On nous flatte de l'espoir de vous voir dans peu parmi nous; j'en suis charmé, je le serai davantage encore quand je vivrai rapproché de vous. Mille salutations.

Je prends le parti de joindre aussi le billet de mylord Mareschal parce qu'il est plaisant. Vous aurez la bonté de me le renvoyer à votre loisir.

Billet de Milord. (Écriture de M. de Meuron.)

14 may.

Je vous envoye une lettre d'une dame aussi distinguée par son mérite que par sa naissance, et plus. J'attends pour cacheter ma lettre une traduction de la *Gazette d'Altona,* où il est question de votre affaire. Je ne sais si l'auteur est mieux informé que celui d'Utrecht par rapport au consistoire de Mostier (*sic*). Les gazetiers paraissent en train d'oublier la bête du Gévaudan et à sa place instruisent le public des procédures de la révérende classe contre l'architecte (?). Bonjour, je vous embrasse de tout mon cœur.

Extrait d'un article de la Suisse *du 5 avril, inséré dans le* Mercure allemand *d'Altona, 6 may 1765.*

« Le clergé de Neuchâtel voulait excommunier tout court M. Rousseau le 14 mars, mais, s'étant ravisé, il le fit citer par le ministre de Mostier de comparaître le 28 devant le consistoire. M. Rousseau au lieu de s'y rendre en personne y envoya une lettre qui occasionna beaucoup de débats dans le consistoire, où le castellan et les quatre anciens n'ont jamais voulu convenir que M. Rousseau était l'antechrist et que le salut de l'État dépendît de sa condamnation. Cette discordance de sentiment fit porter la cause au Conseil d'État pour y demander si le consistoire était autorisé à prononcer définitivement en matière de dogme de foy et de faire exécuter à la rigueur ses jugements. Le Conseil d'État fit là-dessus deux arrêts : par le premier, il déclare que le consistoire n'a point droit de traiter sur ce qui regarde le dogme, et par le second que M. Rousseau était sous la protection dudit Conseil, et qu'en conséquence toute procédure contre lui serait défendue. »

XIV

Sans enveloppe et sans adresse.

A Motiers, le 18 juillet 1765.

Voici, monsieur, une lettre dont la marche ne presse pas et à laquelle il suffira que vous ayez la bonté de donner cours avec la première des vôtres. J'ai le cœur plein de ce qui vient de se passer ; mais mylord Mareschal peut-il le laisser un instant vuide ? La bonne besogne que vous avez faite ! qu'il m'est doux d'y avoir contribué ; quel bien pour l'État ! quel honneur pour un galant homme !

quel soufflet pour la Classe; si notre homme ne sent pas celui-là il est plus ladre qu'un vieux porc.

J'ai le malheur toutes les fois que je passe à Neuchâtel de ne pouvoir vous y trouver. Je tâcherai la première fois d'aller à Colombier, j'ai besoin de vous voir, monsieur, et de voir aussi M. Chaillet pour épanouir un peu mon cœur à son aise. Mille salutations.

Ce billet n'est pas signé; mais il fait partie de la liasse Meuron.

XV

Au Procureur-Général Meuron.

A Strasbourg, 14 novembre 1764.

C'était, monsieur, dans l'intention de m'entretenir avec vous plus à loisir que je différais à remplir un devoir dont mon cœur s'acquittera toujours avec joie; mais je ne dispose pas plus de mon temps ici qu'à Motiers et quoique rempli par des soins bien différents, il l'est toujours assez pour ne pas rester libre. J'aurais voulu d'ailleurs vous rendre compte de mon voyage et de son objet; mais hors d'état de le pousser, du moins à présent jusqu'à Berlin, je suis encore indécis sur le parti que je prendrai; selon toutes les apparences je me déterminerai à passer ici le reste de l'hiver. Les bontés de M. le Maréchal et les caresses de tout le monde m'assurent de l'y passer agréablement et en vérité après tant de secousses déplaisantes, j'ai le plus grand besoin d'un repos aussi doux que je le trouve ici. Cependant je n'ai point encore pris de résolution, et comme elle dépend beaucoup, non-seulement de mon état, mais de l'avis de mylord Mareschal à qui j'ai écrit et dont j'attends la réponse, je ne veux pas attendre la fin de mon incertitude pour vous témoigner, monsieur,

la vive reconnaissance que j'emporte et que je conserverai toute ma vie, pour toutes les bontés dont vous m'avez honoré et pour le zèle ardent et généreux que vous avez mis à ma défense selon les intentions du roi et de mylord Mareschal. J'emporte de Neuchâtel des souvenirs qui me seront précieux le reste de ma vie et qui effacent bien dans mon cœur les désagréments qu'on m'y a fait essuyer. Après y avoir joui de votre protection, permettez que je me flatte de jouir partout de votre amitié, et croyez, monsieur, que la mienne, ainsi que toute ma reconnaissance, vous est acquise pour le reste de mes jours.

Mille choses, je vous supplie, à monsieur le maire de la Côte, ainsi qu'à toute votre aimable famille! Tout ce qui vous appartient a sur moi des droits qui ne prescriront jamais.

Sur la troisième page de la feuille est écrit de la main de Rousseau, en encre très blanche :

Je vous prie de vouloir bien faire dire à M. Dupeyrou que je reçois en ce moment son paquet nº 6. Il m'est impossible de me ménager actuellement le moment de lui écrire, d'autant moins que je veux m'entretenir à mon aise avec lui.

Nº 7, gravure en tête du volume.

La maison de Rousseau a Motiers.

(Restitution faite par l'Auteur.)

La maison que Rousseau occupa à Motiers et dont nous donnons le dessin très exact, croyons-nous, n'existe plus

qu'en partie. Tout le devant sur la rue a été reconstruit vers 1840; elle a perdu ainsi non-seulement son intérêt historique, mais sa physionomie vénérable où l'art ne manquait pas, ni le goût. On en peut juger par les belles fenêtres, élégantes et curieuses, qui restent encore dans la partie conservée et qui étaient reproduites sur la façade, comme on le sait par des témoignages sûrs. Nous avons donc pu les rétablir et les placer avec une parfaite certitude. La chambre de Rousseau, chambre à coucher et de travail, n'a pas été changée; elle est petite, mal éclairée, tournée au nord, sans autre vue que la cour étroite et triste de la maison voisine; c'est là qu'on voyait encore, il y a peu d'années la planche attachée au mur en pupitre sur laquelle il écrivait debout.

La cuisine est à côté ainsi qu'une petite chambre, celle de Thérèse probablement. Ces deux pièces donnent sur la galerie. Lorsque Rousseau voulait éviter des visiteurs importuns et s'échapper, ce qui fut toujours une de ses préoccupations, il trouvait au bout de la galerie un escalier qui le conduisait à la grange et de là dans les champs.

Deux grandes pièces, au soleil levant sur la grande rue complétaient le logement de Rousseau, avec tout le rez-de-chaussée pour entrée, caves et dépendances, sauf un petit logement occupé par un *vieux bonhomme.* On voit qu'il ne lui manquait rien.

Motiers est d'ailleurs un riant village, dans une situation agreste et charmante. Il s'est groupé dans le XIIIe siècle autour d'un *prieuré* de bénédictins et d'une église, la première de la vallée, ce qui lui a valu son nom. *Motie, Moutier,* en vieux dialecte roman veut encore dire église et monastère. Deux rivières aux eaux limpides et fraîches, aimées des truites, l'arrosent, et non loin de là, sur un

promontoire escarpé de la montagne, se dressent les tours mutilées du vieux donjon des seigneurs du pays.

De plus, au temps de Rousseau, Motiers pendant l'été devenait le centre de la villégiature des principales familles de Neuchâtel. C'est là qu'il rencontra d'abord les Meuron, les Pury, d'Escherny, Dupeyrou et d'autres encore, qui tous devinrent ses amis et ses défenseurs.

En somme, on eût difficilement trouvé, dans le canton, à cette époque, un meilleur logis et un séjour plus agréable.

FIN DE L'APPENDICE.

FRITZ BERTHOUD

J.-J. ROUSSEAU

AU VAL DE TRAVERS

1762-1765



PARIS

G. FISCHBACHER, ÉDITEUR

33, RUE DE SEINE, 33

1881

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE H. DEURBERGUE,

Boulevard de Vaugirard, 113.

